

LE POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC

AUTOMNE 2021

LE POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC

AUTOMNE 2021

Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021

Dépôt légal – 25 novembre 2021

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-90643-8 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-90644-5 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2021

LE POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC – AUTOMNE 2021

Section A

Vue d'ensemble

Section B

Vers un Québec plus prospère

Section C

Faire face au coût de la vie

Section D

Agir pour contrer la rareté de main-d'œuvre
et pour stimuler la croissance économique

Section E

Soutenir les familles et appuyer les communautés

Section F

Poursuivre les efforts pour renforcer le système de santé

Section G

Impact financier

Section H

L'économie du Québec :
évolution récente et perspectives pour 2021 et 2022

Section I

La situation financière du Québec

Section J

La dette du gouvernement du Québec

Section A

VUE D'ENSEMBLE

Sommaire	A.3
1. Un Québec orienté vers l'avenir.....	A.7
1.1 Faire face au coût de la vie.....	A.8
1.2 Agir pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance économique	A.9
1.3 Soutenir les familles et appuyer les communautés	A.10
1.4 Poursuivre les efforts pour renforcer le système de santé	A.11
2. La situation économique du Québec.....	A.13
2.1 Une croissance économique plus forte que prévu	A.13
2.2 La demande intérieure alimentera la croissance.....	A.14
3. La situation financière du Québec.....	A.17
3.1 Un déficit budgétaire de 6,8 G\$ en 2021-2022.....	A.17
3.2 Les perspectives budgétaires	A.19
3.3 Un financement stable et prévisible des dépenses	A.20
3.4 Le retour à l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette du Québec	A.21
ANNEXE : Perspectives économiques et révisions du cadre financier depuis le budget de mars 2021.....	A.25

SOMMAIRE

Au cours des 20 derniers mois, les Québécois se sont mobilisés afin de préserver la santé et l'économie des contrecoups de la pandémie de la COVID-19¹.

Les deux premières vagues de la pandémie ont été difficiles tant pour le système de santé que pour nos proches. Grâce à la résilience des Québécois et une campagne de vaccination efficace et réussie, la troisième et la quatrième vagues ont été d'une ampleur moins importante qu'ailleurs au Canada et dans le monde.

- Le taux de vaccination des Québécois atteint 90,8 %², ce qui classe le Québec parmi les premiers rangs mondiaux.

Sur le plan économique, la performance du Québec en 2021 est exceptionnelle. Avec une croissance prévue du PIB réel de 6,5 %, le Québec devance l'Ontario, le Canada, les États-Unis et même la moyenne mondiale. La croissance du PIB nominal au Québec sera par ailleurs de 10,8 % cette année.

La forte reprise économique a un impact majeur sur la situation financière du gouvernement du Québec.

- Le déficit budgétaire prévu en 2021-2022 est maintenant de 6,8 milliards de dollars, une diminution de 5,4 milliards de dollars par rapport à la prévision du dernier budget.
- Le déficit structurel est revu à la baisse de 3,0 milliards de dollars et se situe maintenant à 4,0 milliards de dollars.

□ Un Québec orienté vers l'avenir

La reprise économique qui s'opère à travers le monde amène d'importants défis, fragilisant entre autres les chaînes d'approvisionnement. Ces perturbations ont notamment pour conséquence une forte hausse des prix à la consommation.

- Pour l'année financière 2021-2022, il est prévu que l'inflation atteindra près de 4,0 % au Québec.

Une telle hausse de l'inflation affecte les ménages, et particulièrement ceux à plus faible revenu. Ainsi, le gouvernement prévoit des investissements de 2,1 milliards de dollars pour aider les Québécois à faire face au coût de la vie, notamment :

- la mise en place de la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie;
 - 400 \$ par couple et 275 \$ pour une personne vivant seule.
- la bonification du montant pour le soutien des aînés de 70 ans ou plus.
 - L'aide maximale offerte en 2021 atteindra 400 \$ par aîné vivant seul et 800 \$ pour un couple d'aînés.
 - Un aîné vivant seul pourrait donc obtenir jusqu'à 675 \$ avec la prestation exceptionnelle.

¹ Sauf indication contraire, ce document repose sur les données disponibles au 28 octobre 2021. Les données budgétaires présentées pour 2020-2021 sont les données réelles, reclassées selon la structure budgétaire 2021-2022. Celles présentées pour 2021-2022 et les années suivantes sont des prévisions.

² Pourcentage de la population de 12 ans et plus vaccinée ayant reçu au moins une dose le 12 novembre 2021 (13,4 millions de doses administrées).

Avec la relance de l'économie, le Québec, à l'instar de nombreux pays développés, est aux prises avec des enjeux liés à la disponibilité de la main-d'œuvre. Malgré une hausse de plus de 50 000 chômeurs depuis le début de la pandémie, environ 200 000 postes demeurent vacants au Québec.

Le gouvernement prévoit donc 3,4 milliards de dollars afin d'accélérer ses actions pour augmenter la disponibilité de main-d'œuvre et pour soutenir la croissance économique :

- 2,9 milliards de dollars pour contrer la rareté de main-d'œuvre en appuyant la formation et la requalification des travailleurs ainsi que l'attraction de talents;
- près de 500 millions de dollars pour accélérer la croissance de la productivité des entreprises en soutenant l'investissement privé, la mise en place des premières zones d'innovation et la réalisation de projets innovants sur le territoire québécois.

Le gouvernement agit également pour soutenir les familles et appuyer les communautés, notamment par la création de places en services de garde pour les parents qui en ont besoin, afin que tous puissent tirer profit de la relance économique.

- 3,1 milliards de dollars sont prévus à cette fin, dont 1,1 milliard de dollars pour bonifier le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants.

Enfin, le gouvernement poursuit les efforts pour renforcer le système de santé. *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021 prévoit des sommes importantes pour attirer et maintenir en poste du personnel, pour accroître le bassin de main-d'œuvre en santé et pour réduire la liste d'attente en chirurgie, qui s'est accrue au plus fort de la pandémie.

- Les actions visant à poursuivre les efforts pour renforcer le système de santé totalisent 4,4 milliards de dollars.

■ Des initiatives de 13 G\$

Depuis le budget de mars dernier, des initiatives de 13 milliards de dollars s'ajoutent d'ici 2025-2026 pour orienter le Québec vers l'avenir, dont 10,7 milliards de dollars dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021.

TABLEAU A.1

Impact financier des mesures depuis mars 2021 (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total	Section de réf.
Faire face au coût de la vie	-946	-313	-254	-254	-295	-2 061	C
Agir pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance économique	-248	-877	-845	-749	-679	-3 398	D
Soutenir les familles et appuyer les communautés	-444	-749	-589	-643	-675	-3 100	E
Poursuivre les efforts pour renforcer le système de santé	-3 593	-614	-184	—	—	-4 391	F
TOTAL	-5 231	-2 554	-1 871	-1 646	-1 649	-12 951	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

■ La situation financière du Québec

La croissance économique exceptionnelle prévue en 2021 et dans les prochaines années effacera le retard de production provoqué par la pandémie dès 2025.

Le rétablissement de finances publiques saines demeure une priorité pour le gouvernement et le retour à l'équilibre budgétaire est toujours prévu d'ici 2027-2028. En mars dernier, le gouvernement a annoncé que les effets de la Loi sur l'équilibre budgétaire seraient suspendus afin de réduire graduellement le déficit sans nuire à la reprise durable de la croissance de l'économie.

Grâce au rebond exceptionnel de l'économie, le gouvernement du Québec prévoit de nouveau être en mesure de respecter la cible de dette brute sur le PIB de 45 % au 31 mars 2026 édictée par la loi³. Par contre, l'objectif de 17 % fixé pour la dette représentant les déficits cumulés ne sera pas atteint. Ainsi, la loi fixant les cibles de dette devra être modifiée.

³ Il s'agit de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

TABLEAU A.2

Cadre financier pluriannuel – Novembre 2021

(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	TCAM ⁽¹⁾
Revenus							
Revenus autonomes	91 868	101 608	104 854	108 245	112 324	116 090	
Variation en %	0,1	10,6	3,2	3,2	3,8	3,4	4,0
Transferts fédéraux	30 716	29 464	28 517	29 898	29 415	30 170	
Variation en %	21,8	-4,1	-3,2	4,8 ⁽²⁾	-1,6	2,6	3,0
Total des revenus	122 584	131 072	133 371	138 143	141 739	146 260	
Variation en %	4,8	6,9	1,8	3,6	2,6	3,2	3,8
Dépenses							
Dépenses de portefeuilles	-105 664	-118 106	-123 363	-127 185	-131 172	-136 379	
Variation en %	-0,7 ⁽³⁾	11,8 ⁽⁴⁾	4,5	3,1	3,1	4,0	4,2
Service de la dette	-7 689	-8 565	-8 846	-8 743	-8 999	-8 985	
Variation en %	0,2	11,4	3,3	-1,2	2,9	-0,2	2,7
Total des dépenses	-113 353	-126 671	-132 209	-135 928	-140 171	-145 364	
Variation en %	-0,6	11,7	4,4	2,8	3,1	3,7	4,1
Mesures de soutien et de relance COVID-19	-12 995	-7 610	-978	-94	-18	—	
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	-462	-350	-1 230	-1 265	-819	-13	
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	—	—	-1 250	-1 000	-500	-500	
SURPLUS (DÉFICIT)	-4 226	-3 559	-2 296	-144	231	383	
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 313	-3 288	-3 251	-3 899	-4 257	-4 400	
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-7 539	-6 847	-5 547	-4 043	-4 026	-4 017	
Modifications comptables ⁽⁵⁾	-3 221	—	—	—	—	—	
Utilisation de la réserve de stabilisation	10 760	1 221	—	—	—	—	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽⁶⁾	—	-5 626	-5 547	-4 043	-4 026	-4 017	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur six ans, soit de 2020-2021 à 2025-2026.
- (2) La hausse de 4,8 % en 2023-2024 s'explique par la croissance de l'enveloppe du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du programme de péréquation, qui est basée sur la croissance annuelle moyenne du PIB nominal canadien de 2021 (1/3), de 2022 (1/3) et de 2023 (1/3).
- (3) La baisse de 0,7 % en 2020-2021 s'explique notamment par un ralentissement d'activités gouvernementales régulières découlant de la pandémie.
- (4) La hausse de 11,8 % des dépenses de portefeuilles résulte de la mise en œuvre des initiatives du budget de mars 2021 et de celles de la présente mise à jour économique et financière, ainsi que du ralentissement d'activités gouvernementales régulières découlant de la pandémie en 2020-2021.
- (5) Il s'agit des modifications comptables attribuables à l'effet du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert pour les années antérieures à 2020-2021.
- (6) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

1. UN QUÉBEC ORIENTÉ VERS L'AVENIR

Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2021 prévoit des initiatives de 13,0 milliards de dollars d'ici 2025-2026 afin d'orienter le Québec vers l'avenir, lesquelles se déclinent selon les quatre grands thèmes suivants :

- faire face au coût de la vie;
- agir pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance économique;
- soutenir les familles et appuyer les communautés;
- poursuivre les efforts pour renforcer le système de santé.

1.1 Faire face au coût de la vie

Les effets de l'accélération de l'inflation se sont fait ressentir au cours de l'année 2021, notamment auprès des familles à plus faible revenu, pour lesquelles les hausses de prix des aliments et du logement peuvent être particulièrement contraignantes.

Le gouvernement souhaite aider les Québécois, notamment les ménages à faible revenu, à mieux faire face à l'inflation au moyen de différentes initiatives, dont :

- la mise en place de la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie;
 - 400 \$ par couple et 275 \$ pour une personne vivant seule.
- la bonification du montant pour le soutien des aînés de 70 ans ou plus;
 - L'aide maximale offerte en 2021 atteindra 400 \$ par aîné vivant seul et 800 \$ pour un couple d'aînés.
 - Avec la prestation exceptionnelle, c'est jusqu'à 675 \$ qu'un aîné vivant seul pourrait obtenir.
- la mise en place d'un programme visant à soutenir la construction de logements abordables;
- une aide aux ménages à faible revenu pour le paiement de leur loyer.

▣ Des mesures totalisant près de 2,1 G\$

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021, le gouvernement prévoit près de 2,1 milliards de dollars d'ici 2025-2026 pour aider les Québécois à faire face au coût de la vie, soit :

- 1,8 milliard de dollars afin de financer des mesures visant à pallier la hausse du coût de la vie, ciblant plus particulièrement les aînés et les personnes à plus faible revenu;
- 304 millions de dollars pour soutenir les ménages dans l'accès au logement.

TABLEAU A.3

Impact financier des initiatives visant à aider les Québécois à faire face au coût de la vie (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Pallier la hausse du coût de la vie	-969	-296	-196	-145	-152	-1 757
Soutenir les ménages dans l'accès au logement	22	-17	-58	-109	-143	- 304
TOTAL	-946	-313	-254	-254	-295	-2 061

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.2 Agir pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance économique

Malgré une hausse de plus de 50 000 chômeurs depuis le début de la pandémie, plus de 200 000 emplois sont présentement vacants. En 2022, le gouvernement entend faire de cet enjeu une priorité sur le plan économique. C'est pourquoi la mise à jour économique de l'automne 2021 prévoit des initiatives qui permettront aux employeurs d'avoir accès à un bassin de main-d'œuvre de qualité en quantité suffisante dans les secteurs identifiés comme prioritaires.

Ces différentes initiatives permettront également au gouvernement de maintenir une offre de services publics essentiels, notamment en santé, en éducation et en services de garde éducatifs à l'enfance.

Par ailleurs, des ressources sont prévues pour soutenir les entreprises afin d'accroître leur productivité.

❑ Des actions totalisant près de 3,4 G\$

Le gouvernement prévoit, dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021, des mesures totalisant près de 3,4 milliards de dollars d'ici 2025-2026 pour :

- améliorer l'offre de services publics en augmentant le nombre de travailleurs dans les emplois essentiels des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux;
- bonifier les initiatives en matière de formation, de requalification et d'attraction des travailleurs dans des domaines d'activité de l'économie jugés prioritaires, tels que le génie, les technologies de l'information et la construction;
- accroître le financement de projets d'investissement d'entreprises;
- soutenir la mise en place des premières zones d'innovation et de projets innovants sur le territoire québécois;
- poursuivre la relance du milieu culturel québécois.

TABEAU A.4

Impact financier des initiatives visant à agir pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance économique (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Contrer la rareté de main-d'œuvre	-101	-754	-745	-686	-616	-2 901
Accélérer la croissance de la productivité des entreprises	-101	-123	-100	-60	-60	-444
Soutenir la relance du milieu culturel québécois	-46	—	—	-4	-4	-53
TOTAL	-248	-877	-845	-749	-679	-3 398

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.3 Soutenir les familles et appuyer les communautés

Afin de soutenir les familles, le gouvernement prévoit notamment bonifier le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants et compenser, dès 2021, une plus grande partie des frais payés par les parents pour la garde de leurs enfants. Il prévoit également compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance en créant 37 000 places de garde subventionnées d'ici mars 2025.

De plus, le gouvernement s'engage à en faire encore davantage pour appuyer les communautés du Québec. Pour ce faire, il annonce une série de mesures afin d'assurer la sécurité de tous les Québécois. Il prévoit également des actions pour développer les infrastructures de logement communautaire et de transport local, ainsi que pour encourager la pratique d'activités sportives, récréatives et de loisir.

□ Un soutien de 3,1 G\$

Plus précisément, 3,1 milliards de dollars sur cinq ans sont prévus, soit :

- 2,4 milliards de dollars pour soutenir les familles avec des mesures visant notamment à :
 - bonifier le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants afin de réduire les coûts assumés par les familles dont l'enfant fréquente un service de garde non subventionné et de rendre le tarif net plus comparable à celui d'un service subventionné,
 - compléter, d'ici mars 2025, le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance en créant 37 000 places de garde subventionnées, en consolidant les services de garde en milieu familial et en améliorant l'accès au réseau;
- 742 millions de dollars afin d'appuyer les communautés de manière à :
 - augmenter les efforts pour la prévention de la criminalité,
 - lutter contre la violence liée aux armes à feu, le racisme et la violence conjugale,
 - accompagner les ménages ayant des besoins particuliers en habitation,
 - développer le transport routier local,
 - encourager la pratique d'activités sportives, récréatives et de loisir.

TABLEAU A.5

Impact financier des initiatives visant à soutenir les familles et à appuyer les communautés (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Soutenir les familles	-310	-429	-491	-545	-583	-2 358
Appuyer les communautés	-133	-320	-98	-98	-93	-742
TOTAL	-444	-749	-589	-643	-675	-3 100

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.4 Poursuivre les efforts pour renforcer le système de santé

Depuis 20 mois, le Québec fait des efforts considérables pour lutter collectivement contre la pandémie, lesquels commencent à porter leurs fruits. Entre autres, la vaccination a permis de réduire l'ampleur de la quatrième vague ainsi que le nombre d'hospitalisations.

Plusieurs gestes ont été posés par le gouvernement depuis l'arrivée de la COVID-19. L'achat d'équipements de protection pour l'ensemble du personnel de la santé, la formation accélérée de préposés aux bénéficiaires et les tests de dépistage n'en sont que quelques exemples.

Le Québec doit poursuivre ses efforts pour renforcer le système de santé, qui a démontré ses limites durant la pandémie. Les équipes du réseau de la santé et des services sociaux pourront bénéficier de l'ajout de personnel et de mesures destinées à améliorer l'organisation du travail. De plus, le gouvernement prévoit réduire la liste d'attente en chirurgie.

☐ Des mesures totalisant près de 4,4 G\$

Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2021 recense les efforts réalisés jusqu'à maintenant et réalise de nouvelles initiatives de près de 4,4 milliards de dollars d'ici 2025-2026, dont près de 3,6 milliards de dollars en 2021-2022 pour :

- réduire la liste d'attente en chirurgie afin qu'elles puissent se poursuivre à un rythme plus soutenu;
- vaincre la pandémie grâce, entre autres, à des mesures visant à améliorer les conditions de travail et à attirer du personnel au sein des établissements de santé, prévues notamment dans le programme d'attraction et de rétention du personnel infirmier et cardiorespiratoire.

Le gouvernement aura investi 17,3 milliards de dollars afin de renforcer le système de santé depuis mars 2020.

TABLEAU A.6

Impact financier des initiatives visant à poursuivre les efforts pour renforcer le système de santé
(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Réduire la liste d'attente en chirurgie⁽¹⁾	—	-134	-86	-184	—	—	-404
Vaincre la pandémie⁽²⁾							
Mise en place d'incitatifs financiers en lien avec la pandémie de la COVID-19	—	-1 143	—	—	—	—	-1 143
Programme d'attraction et de rétention du personnel infirmier et cardiorespiratoire ⁽³⁾	—	-380	-528	—	—	—	-908
Rehausser les services auprès de la population et la sécurité du personnel de la santé	—	-1 936	—	—	—	—	-1 936
Sous-total – Vaincre la pandémie	—	-3 459	-528	—	—	—	-3 987
Sous-total	—	-3 593	-614	-184	—	—	-4 391
Mesures avant la mise à jour de l'automne 2021 ⁽⁴⁾	-7 616	-2 334	-750	-750	-750	-750	-12 950
TOTAL	-7 616	-5 927	-1 364	-934	-750	-750	-17 342

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Des initiatives de 804 M\$ sont prévues pour un plan pour réduire la liste d'attente en chirurgie. Un montant d'au moins 400 M\$ provenant de l'Institut de la pertinence des actes médicaux financera une partie de ce plan, soit 35 M\$ en 2021-2022, 240 M\$ en 2022-2023 et 125 M\$ en 2023-2024.

(2) Dans ces prévisions, les mesures en lien avec l'urgence sanitaire se terminent le 31 décembre 2021.

(3) L'ajout des mesures visant à contrer la rareté de main-d'œuvre permettra d'attirer davantage de travailleurs et porte l'impact financier des mesures à 1,1 G\$.

(4) Pour 2020-2021, ce montant comprend une révision à la hausse du coût des initiatives du budget 2021-2022 de 1,1 G\$.

2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

2.1 Une croissance économique plus forte que prévu

Après avoir enregistré un recul historique de 5,5 % en 2020, le PIB réel a progressé à un bon rythme au cours des derniers trimestres, et ce, malgré les différentes vagues de contamination.

- L'économie québécoise a fait preuve d'une grande résilience. Les Québécois se sont adaptés aux contraintes découlant des restrictions sanitaires. En particulier, les entreprises ont eu recours de façon plus généralisée au télétravail et elles ont continué de développer leur plateforme de commerce en ligne.
- Par ailleurs, la campagne de vaccination massive et la mise en place du passeport vaccinal ont permis d'éviter la fermeture des secteurs d'activité non essentiels.

Un rebond de l'activité économique de 6,5 % est attendu en 2021. Il s'agit d'une révision à la hausse de 2,3 points de pourcentage comparativement aux prévisions du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021*.

Ainsi, la croissance prévue au Québec en 2021 dépassera celle du Canada et des États-Unis, et même la moyenne mondiale.

Pour sa part, le PIB nominal devrait augmenter de 10,8 % en 2021, la plus importante hausse jamais enregistrée.

Après ce rebond, la croissance économique devrait se situer à 3,3 % en 2022, une progression légèrement plus faible que celle attendue en mars dernier. En effet, la reprise étant très vigoureuse en 2021, la croissance de 2022 s'en trouve diminuée.

Toutefois, l'évolution de la pandémie pourrait encore influencer les perspectives économiques. De plus, la rareté de main-d'œuvre et les déséquilibres observés à l'échelle mondiale, tels que les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement et la montée des prix de l'énergie, pourraient exercer des pressions inflationnistes et peser sur la croissance économique.

TABLEAU A.7

Croissance économique

(PIB réel, variation en pourcentage)

	2020	2021	2022
Québec	-5,5	6,5	3,3
– Mars 2021	-5,2	4,2	4,0
Canada	-5,2	5,0	4,4
– Mars 2021	-5,4	4,4	4,1
États-Unis	-3,4	6,0	4,4
– Mars 2021	-3,5	5,0	3,8
Monde	-3,1	5,8	4,6
– Mars 2021	-3,5	5,3	4,2

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

2.2 La demande intérieure alimentera la croissance

Les ménages, les entreprises et les gouvernements appuieront l'activité économique. Les composantes du PIB réel devraient connaître de fortes hausses.

- La consommation des ménages demeurera un des principaux moteurs de la croissance. L'accumulation de l'épargne, la bonne tenue du marché du travail et la demande latente, notamment pour les services, soutiendront les dépenses.
- L'investissement résidentiel devrait s'accroître de 14,9 % en 2021, en raison d'un début d'année exceptionnel. Le niveau d'investissement résidentiel demeurera élevé en 2022, mais il sera tempéré par la détérioration de l'abordabilité, qui réduira le nombre d'acheteurs. De plus, l'ouverture de l'ensemble des secteurs de l'économie redirigera les dépenses des ménages vers la consommation de services.
- La hausse de la demande et la faiblesse des taux d'intérêt auront un effet positif sur les intentions d'investissements des entreprises au cours des prochaines années.
- Par ailleurs, le rehaussement des investissements en infrastructures continuera d'appuyer l'augmentation des dépenses totales des administrations publiques.

La forte progression de la demande étrangère, notamment celle des États-Unis, contribuera au redressement des exportations. De son côté, la vigueur de la demande intérieure stimulera les importations. Les perturbations des chaînes de production ralentiront toutefois la croissance du commerce international.

TABLEAU A.8

PIB réel et ses principales composantes au Québec

(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Demande intérieure	-3,8	5,7	3,3	-3,9	6,0	3,5
– Consommation des ménages	-6,1	5,0	5,5	-3,4	3,0	3,2
– Investissements résidentiels	3,1	14,9	-6,9	0,2	1,1	-0,6
– Investissements non résidentiels des entreprises	-9,1	3,0	5,6	-0,8	0,2	0,5
– Dépenses et investissements des gouvernements	0,4	5,7	1,8	0,1	1,6	0,5
Secteur extérieur	—	—	—	0,5	-1,2	-0,3
– Exportations	-7,9	3,5	5,7	-3,6	1,5	2,3
– Importations	-8,5	5,9	5,7	4,1	-2,7	-2,6
Stocks	—	—	—	-2,0	1,7	0,1
PIB RÉEL	-5,5	6,5	3,3	-5,5	6,5	3,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Vers un Québec plus prospère

Le gouvernement du Québec s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de création de richesse et d'accroissement du potentiel économique. Les gestes importants posés depuis l'automne 2018 pour accroître la productivité des entreprises et pour favoriser l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché du travail ont porté leurs fruits. Ils ont permis d'améliorer le niveau de vie des Québécois et ainsi de réduire l'écart de richesse avec l'Ontario.

- En effet, l'écart de richesse en faveur de l'Ontario est passé de 16,4 % en 2017 à 12,9 % en 2021, soit une réduction de 3,5 points de pourcentage.

Intensifier les efforts pour rejoindre le niveau de vie de l'Ontario

Le gouvernement souhaite poursuivre sur cette lancée et intensifier ses efforts pour combler l'écart de niveau de vie du Québec avec l'Ontario. Afin d'y parvenir, il se fixe d'ambitieux objectifs :

- réduire l'écart de PIB réel par habitant avec l'Ontario à moins de 10,0 % d'ici 2026;
- rejoindre le PIB réel par habitant de l'Ontario d'ici 2036.

Le Québec possède tous les atouts pour réaliser cet objectif, mais des efforts additionnels seront nécessaires pour accroître le bassin de travailleurs et la productivité. Ces efforts représentent une augmentation de richesse de près de 17 000 \$ par Québécois, à terme.

Des travailleurs qualifiés pour répondre aux besoins de main-d'œuvre

Pour rejoindre le niveau de vie de l'Ontario, une hausse du bassin de travailleurs est nécessaire. Le Québec a plusieurs leviers à sa disposition pour atteindre cet objectif, notamment :

- accroître le bassin de population active disponible en permettant au plus grand nombre de personnes de se former, notamment par un plus grand accès aux études, ainsi qu'en attirant des travailleurs aux compétences recherchées;
- favoriser la contribution de tous au marché du travail en permettant aux chômeurs de se requalifier pour intégrer des secteurs de pointe, en prolongeant la carrière des travailleurs d'expérience et en renforçant l'intégration en emploi des immigrants.

Une économie plus productive pour créer plus de richesse

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, les gains de productivité représentent le plus grand potentiel d'amélioration pour soutenir la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie. À cet égard, le Québec peut agir sur différents leviers, soit :

- l'investissement des entreprises;
- le dynamisme entrepreneurial et la commercialisation des innovations;
- l'environnement d'affaires.

L'amélioration de la performance de l'économie bénéficiera à l'ensemble des Québécois en rehaussant leur niveau de vie. Cet enrichissement collectif est nécessaire pour assurer le financement des services publics du Québec dans une perspective à long terme.

- À terme, cela permettra d'augmenter le salaire annuel moyen de plus de 14 000 \$ pour les travailleurs québécois et de générer des revenus supplémentaires pour le gouvernement de près de 40 milliards de dollars annuellement.

3. LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

La situation budgétaire du Québec est plus favorable que celle prévue dans le budget de mars dernier. Les améliorations du cadre financier permettent à la fois :

- de protéger les Québécois contre les effets de l'inflation et de déployer de nouvelles mesures pour poursuivre la reprise économique;
- d'assurer un financement stable et prévisible des grandes priorités de l'État;
- de maintenir le cap sur la trajectoire du retour à l'équilibre budgétaire. Le déficit structurel s'établit maintenant à 4,0 milliards de dollars dès 2023-2024.

3.1 Un déficit budgétaire de 6,8 G\$ en 2021-2022

Le déficit budgétaire pour 2021-2022, après les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, a diminué par rapport à la situation prévue en mars et s'établit maintenant à 6,8 milliards de dollars.

- Les améliorations à la situation économique et budgétaire atteignent 9,0 milliards de dollars, ce qui est en grande partie attribuable à la hausse des revenus. Elles financent des initiatives totalisant 5,2 milliards de dollars.
- Le retrait de la provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance réduit le déficit budgétaire de 1,3 milliard de dollars.

TABLEAU A.9

Révisions du cadre financier depuis mars 2021 (en millions de dollars)

	2021-2022
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2021	-12 250
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	5 109
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	831
Transferts fédéraux	2 565
Dépenses de portefeuilles	390
Service de la dette	48
Mesures de soutien et de relance COVID-19	267
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-208
Sous-total – Situation économique et budgétaire	9 002
Initiatives depuis mars 2021	-5 231
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	382
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	1 250
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-6 847
Utilisation de la réserve de stabilisation ⁽²⁾	1 221
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – NOVEMBRE 2021	-5 626

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) La réserve de stabilisation est utilisée en totalité en 2021-2022, si bien que son solde au 31 mars 2022 est nul.

❑ La forte reprise de l'économie amène des revenus autonomes additionnels

Depuis la publication du budget 2021-2022, les principaux indicateurs économiques influençant les revenus autonomes⁴ ont été révisés favorablement pour 2021.

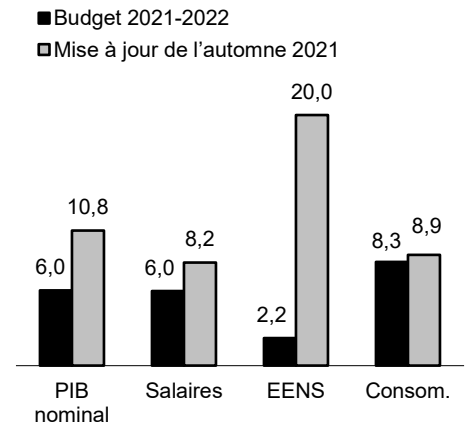
- Le PIB nominal a été révisé à la hausse de 4,8 points de pourcentage, pour s'établir à 10,8 %, contre 6,0 % en mars dernier.
- Les salaires et traitements ont été révisés à la hausse de 2,2 points de pourcentage, passant de 6,0 % à 8,2 %.
- L'excédent d'exploitation net des sociétés a été révisé à la hausse de 17,8 points de pourcentage, passant de 2,2 % à 20,0 %.
- La consommation, excluant les produits alimentaires et le logement, a été révisée à la hausse de 0,6 point de pourcentage, passant de 8,3 % à 8,9 %.

La bonne tenue de l'activité économique depuis mars dernier a un effet positif sur les revenus du gouvernement, lesquels sont révisés à la hausse de 5,1 milliards de dollars en 2021-2022. En particulier :

- l'impôt des particuliers est révisé à la hausse de 1,7 milliard de dollars;
- les impôts des sociétés sont révisés à la hausse de 1,8 milliard de dollars;
- les taxes à la consommation sont révisées à la hausse de 950 millions de dollars.

GRAPHIQUE A.1

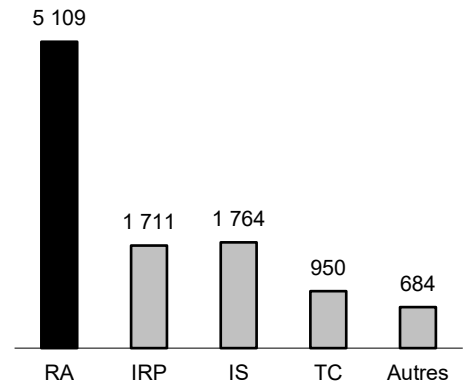
PIB nominal et autres indicateurs économiques – 2021 (variation en pourcentage)



Note : Salaires : salaires et traitements;
EENS : excédent d'exploitation net des sociétés;
Consom. : consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

GRAPHIQUE A.2

Révision en 2021-2022 des revenus autonomes depuis mars 2021 (en millions de dollars)



Note : RA : revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement; IRP : impôt des particuliers; IS : impôts des sociétés; TC : taxes à la consommation.

⁴ Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

3.2 Les perspectives budgétaires

La croissance de l'activité économique entraîne des perspectives budgétaires favorables pour les prochaines années.

En revanche, la pandémie, qui sévit toujours malgré l'essoufflement de la quatrième vague, exige une grande prudence.

Pour cette raison, le gouvernement continuera à mettre en œuvre des initiatives supplémentaires pour vaincre la pandémie et pour assurer une relance durable de l'économie.

- Le déficit budgétaire diminue à 5,5 milliards de dollars en 2022-2023 et à 4,0 milliards de dollars en 2023-2024, selon les prévisions actuelles.
- Pour ces mêmes années, le cadre financier prévoit des provisions pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 1,3 milliard de dollars et de 1,0 milliard de dollars respectivement.
- Les versements des revenus consacrés au Fonds des générations s'établissent à 3,3 milliards de dollars en 2022-2023 et à 3,9 milliards de dollars en 2023-2024.

Un déficit budgétaire de 7,5 G\$ en 2020-2021

Le déficit budgétaire 2020-2021, avant utilisation de la réserve de stabilisation, atteint 7,5 milliards de dollars, soit une révision à la baisse de 7,5 milliards de dollars par rapport au budget 2021-2022, attribuable principalement à :

- une augmentation de 2,3 milliards de dollars des revenus, soutenus par la vigueur de l'activité économique, et des transferts fédéraux;
- des dépenses de portefeuilles moins élevées que prévu de 4,1 milliards de dollars¹, ce qui s'explique notamment par la révision de la provision pour créances douteuses de Revenu Québec, par le report de projets d'infrastructures et par des besoins moins importants que prévu pour les programmes des ministères et organismes du gouvernement dans le contexte du ralentissement des activités dû aux mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19;
- la non-utilisation de la provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 1,3 milliard de dollars.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Le détail des révisions est présenté à la page I.9 de la section « La situation financière du Québec ».

1 La révision relative aux dépenses de portefeuille inclut celle des mesures de soutien et de relance COVID-19.

3.3 Un financement stable et prévisible des dépenses

Les finances publiques, appuyées par une économie forte, permettront un financement croissant pour soutenir les priorités du Québec. Les dépenses de portefeuilles totalisent 118,1 milliards de dollars en 2021-2022.

- Les dépenses en santé et services sociaux, excluant les mesures de soutien et de relance COVID-19, atteindront 53,1 milliards de dollars en 2022-2023, avec une croissance de 6,0 %. La croissance est prévue à 6,3 % par année en moyenne d'ici 2023-2024.
- Les dépenses en éducation seront de 18,6 milliards de dollars en 2022-2023, avec une croissance de 3,5 %. La croissance est prévue à 4,8 % par année en moyenne d'ici 2023-2024.
- Les dépenses en enseignement supérieur s'établiront à 10,1 milliards de dollars en 2022-2023, avec une croissance de 9,0 %. La croissance est prévue à 9,1 % par année en moyenne d'ici 2023-2024.
- Les dépenses des autres portefeuilles atteindront 41,7 milliards de dollars en 2022-2023, avec une croissance de 1,9 %. La croissance est prévue à 6,6 % par année en moyenne d'ici 2023-2024.

TABLEAU A.10

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	TCAM ⁽¹⁾
Santé et Services sociaux	50 086	53 089	55 720	
<i>Variation en %</i>	8,0	6,0	5,0	6,3
Éducation	17 926	18 560	19 202	
<i>Variation en %</i>	7,6	3,5	3,5	4,8
Enseignement supérieur ⁽²⁾	9 234	10 064	10 416	
<i>Variation en %</i>	15,1	9,0	3,5	9,1
Autres portefeuilles ⁽³⁾	40 861	41 650	41 847	
<i>Variation en %</i>	18,1	1,9	0,5	6,6
Sous-total – Avant mesures de soutien et de relance COVID-19	118 106	123 363	127 185	
<i>Variation en %</i>	11,8	4,5	3,1	6,4
Mesures de soutien et de relance COVID-19	7 610	978	94	
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	350	1 230	1 265	
TOTAL	126 066	125 571	128 544	
<i>Variation en %</i>	5,8	-0,4	2,4	2,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

(2) La croissance en 2021-2022 est attribuable à la reprise d'activités qui ont été limitées ou annulées en 2020-2021 dans les établissements d'enseignement, à la hausse des projets d'infrastructures en 2021-2022 et aux investissements du budget 2021-2022. En 2022-2023, elle découle principalement des nouvelles bourses incitatives.

(3) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre les entités de différents portefeuilles.

3.4 Le retour à l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette du Québec

Le rétablissement des finances publiques demeure une priorité, et le retour à l'équilibre budgétaire est toujours prévu d'ici 2027-2028. La croissance plus soutenue de l'activité économique permet de réviser à la hausse les soldes budgétaires annoncés dans le budget de mars 2021.

Le déficit structurel est réduit à 4,0 milliards de dollars à compter de 2023-2024.

- L'équilibre budgétaire au sens des comptes publics, soit en excluant les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, est prévu en 2024-2025.

Les améliorations à la situation budgétaire et sanitaire permettent au gouvernement de garder le cap sur les orientations pour assurer une saine gestion des finances publiques en s'appuyant sur les principes suivants :

- l'engagement gouvernemental de ne pas alourdir le fardeau fiscal;
- l'accélération de la croissance économique.

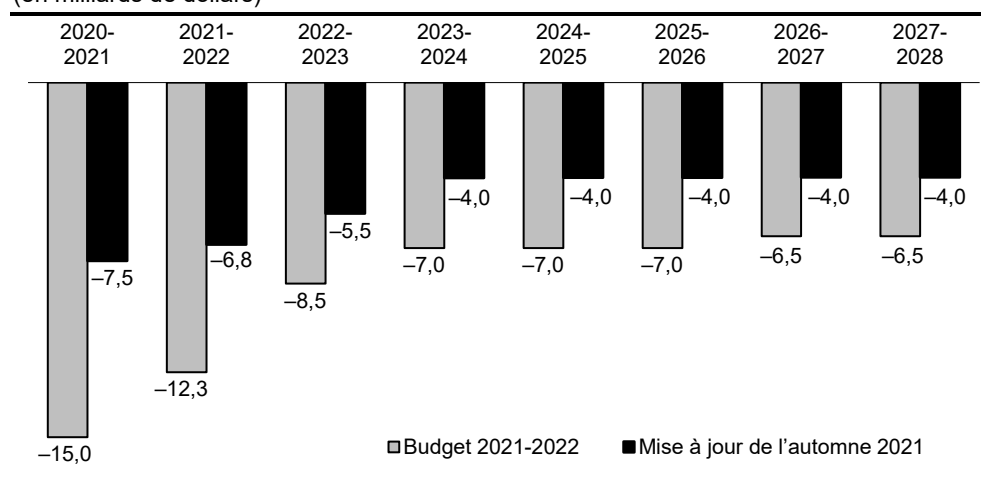
Le retour à l'équilibre budgétaire ne se fera pas au détriment des services publics. Les besoins importants et grandissants dans le réseau de la santé commandent une contribution fédérale accrue pour les dépenses de santé.

- Le gouvernement maintient sa demande au gouvernement fédéral d'augmenter immédiatement le Transfert canadien en matière de santé (TCS) à 35 % des dépenses de santé des provinces.

GRAPHIQUE A.3

Évolution du solde budgétaire

(en milliards de dollars)



❑ La réduction du poids de la dette

En dépit de l'augmentation de la dette causée par la pandémie en 2020-2021, le gouvernement prévoit que l'objectif relatif à la dette brute sera atteint, et ce, grâce à une forte reprise économique. En effet, la dette est maîtrisée.

- Le poids de la dette brute diminuera à 44,3 % du PIB au 31 mars 2022, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 %.
- Cette diminution se poursuivra au cours des années à venir, et ce, grâce à la croissance économique, à l'amélioration de la situation financière et aux versements des revenus consacrés au Fonds des générations. Il est prévu que le poids de la dette brute atteigne 42,5 % du PIB au 31 mars 2026.

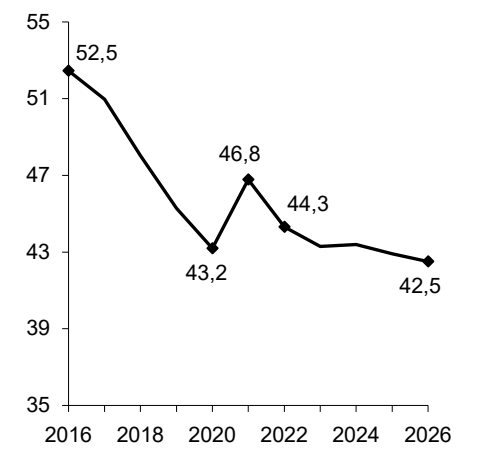
Une diminution du ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB est également prévue à compter de 2021-2022. Il est actuellement prévu qu'il atteigne 19,5 % au 31 mars 2026, soit un écart de 2,5 points de pourcentage par rapport à l'objectif de 17 %.

La réduction du poids de la dette demeure une priorité pour le gouvernement. C'est une question d'équité intergénérationnelle. Le Québec est l'une des provinces canadiennes les plus endettées, ce qui rend son économie plus sensible à une augmentation des taux d'intérêt ou à un autre ralentissement économique.

GRAPHIQUE A.4

Dette brute au 31 mars

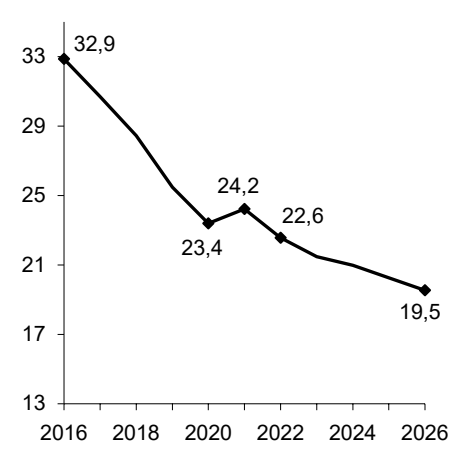
(en pourcentage du PIB)



GRAPHIQUE A.5

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



Appel à la communauté des économistes universitaires

Après la consultation de 2020, le ministère des Finances a lancé, en juillet dernier, un nouvel appel à la communauté des économistes universitaires. Des propositions ont été sollicitées quant aux cibles ou aux règles budgétaires que le gouvernement devrait se donner dans le but d'assurer une saine gestion des finances publiques, de même qu'au rôle que peuvent jouer la fiscalité et l'aide directe et indirecte dans l'atteinte de deux objectifs gouvernementaux, soit l'accroissement du potentiel économique du Québec et la lutte contre les changements climatiques.

Plus d'une dizaine d'équipes de recherche sont présentement à l'œuvre. Les propositions retenues concernent, par exemple, une analyse des interactions entre les différents secteurs de l'économie québécoise, un examen des mesures fiscales propres à favoriser l'innovation, les modernisations qui pourraient être apportées à la Loi sur l'équilibre budgétaire et l'efficacité du marché du carbone du Québec.

Ces propositions sont attendues pour la fin de novembre 2021 et contribueront à la réflexion entourant la préparation du budget 2022-2023.

D'ici là, les propositions reçues l'an dernier qui portaient sur les actions à prioriser pour accélérer la reprise économique peuvent être consultées à l'adresse ci-dessous :

<https://consultations.finances.gouv.qc.ca/RelanceEconomique/propositions.html>

ANNEXE : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RÉVISIONS DU CADRE FINANCIER DEPUIS LE BUDGET DE MARS 2021

TABLEAU A.11

Perspectives économiques au Québec

(moyenne annuelle, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022
Production			
Produit intérieur brut réel	-5,5	6,5	3,3
– Mars 2021	-5,2	4,2	4,0
Produit intérieur brut nominal	-2,4	10,8	7,2
– Mars 2021	-4,0	6,0	5,8
Produit intérieur brut nominal (en milliards de dollars)	449,1	497,5	533,4
– Mars 2021	442,0	468,4	495,7
Composantes du PIB (en termes réels)			
Consommation des ménages	-6,1	5,0	5,5
– Mars 2021	-5,4	5,0	4,3
Dépenses et investissements des gouvernements	0,4	5,7	1,8
– Mars 2021	-0,4	4,7	3,8
Investissements résidentiels	3,1	14,9	-6,9
– Mars 2021	1,0	5,5	0,9
Investissements non résidentiels des entreprises	-9,1	3,0	5,6
– Mars 2021	-9,7	6,3	5,3
Exportations	-7,9	3,5	5,7
– Mars 2021	-10,5	3,1	4,5
Importations	-8,5	5,9	5,7
– Mars 2021	-13,7	7,9	6,2
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)			
Création d'emplois (en milliers)	-208,5	167,3	107,5
– Mars 2021	-208,5	148,9	75,5
Taux de chômage (en %)	8,9	6,3	5,7
– Mars 2021	8,9	6,4	6,0
Consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement	-9,9	8,9	10,1
– Mars 2021	-8,6	8,3	7,4
Salaires et traitements	0,2	8,2	7,0
– Mars 2021	0,3	6,0	3,5
Revenu des ménages	5,8	3,9	3,8
– Mars 2021	6,2	1,6	2,7
Excédent d'exploitation net des sociétés	14,5	20,0	-4,2
– Mars 2021	-5,3	2,2	-3,8
Indice des prix à la consommation	0,8	3,4	2,9
– Mars 2021	0,8	1,9	2,2

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU A.12

Révisions du cadre financier depuis mars 2021

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2021	-12 250	-8 500	-7 000
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
– Revenus fiscaux	4 792	4 165	3 925
– Autres revenus	317	238	215
Sous-total	5 109	4 403	4 140
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	831	163	48
Sous-total – Revenus autonomes	5 940	4 566	4 188
Transferts fédéraux	2 565	2 359	3 109
Sous-total – Revenus	8 505	6 925	7 297
Dépenses de portefeuilles	390	-1 249	-1 559
Service de la dette	48	154	245
Sous-total – Dépenses	438	-1 095	-1 314
Mesures de soutien et de relance COVID-19	267	201	18
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-208	-43	-122
TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	9 002	5 988	5 879
INITIATIVES			
Faire face au coût de la vie	-946	-313	-254
Agir pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance économique	-248	-877	-845
Soutenir les familles et appuyer les communautés	-444	-749	-589
Poursuivre les efforts pour renforcer le système de santé	-3 593	-614	-184
TOTAL DES INITIATIVES	-5 231	-2 554	-1 871
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	382	-481	-801
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	1 250	—	-250
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-6 847	-5 547	-4 043
Utilisation de la réserve de stabilisation ⁽²⁾	1 221	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – NOVEMBRE 2021	-5 626	-5 547	-4 043

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, avant écart à résorber et après utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) La réserve de stabilisation est utilisée en totalité en 2021-2022, si bien que son solde au 31 mars 2022 est nul.

Section B

VERS UN QUÉBEC PLUS PROSPÈRE

1. Un objectif d'enrichissement collectif	B.3
1.1 Un rattrapage historique du niveau de vie du Québec par rapport à l'Ontario depuis 2018	B.3
1.2 Le Québec se fixe la cible de rattraper l'Ontario d'ici 15 ans	B.4
1.3 Des hausses du bassin de travailleurs et de la productivité seront nécessaires	B.5
2. Des travailleurs qualifiés pour répondre aux besoins de main-d'œuvre	B.7
2.1 Accroître le bassin de main-d'œuvre disponible	B.8
2.1.1 Permettre à un plus grand nombre de personnes de se former	B.9
2.1.2 Attirer des travailleurs aux compétences recherchées	B.11
2.2 Favoriser la contribution de tous au marché du travail	B.13
2.2.1 Permettre aux chômeurs de se requalifier pour intégrer des secteurs de pointe	B.14
2.2.2 Prolonger la carrière des travailleurs d'expérience	B.16
2.2.3 Renforcer l'intégration en emploi des immigrants	B.18
3. Une économie plus productive pour créer davantage de richesse	B.21
3.1 Augmenter la productivité : le principal levier pour résorber les écarts de niveau de vie	B.22
3.1.1 L'investissement des entreprises : le moteur d'une économie plus productive	B.24
3.1.2 Le dynamisme entrepreneurial stimule la croissance de la productivité	B.26
3.1.3 L'environnement d'affaires : un atout pour attirer les investissements étrangers	B.28
4. Un Québec plus prospère au bénéfice de tous	B.31

1. UN OBJECTIF D'ENRICHISSEMENT COLLECTIF

Le gouvernement du Québec s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de création de richesse et d'accroissement du potentiel économique.

- En ce sens, des gestes importants ont été posés depuis l'automne 2018, notamment pour accroître la productivité des entreprises et pour favoriser l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché du travail.

Ces gestes ont porté leurs fruits. Ils ont permis d'améliorer le niveau de vie des Québécois et ainsi de réduire l'écart de richesse avec l'Ontario.

1.1 Un rattrapage historique du niveau de vie du Québec par rapport à l'Ontario depuis 2018

Entre 2009 et 2017, la croissance annuelle moyenne du niveau de vie de l'Ontario était supérieure à celle du Québec. Depuis 2018, cette tendance s'est renversée et a permis un rattrapage historique du niveau de vie du Québec par rapport à l'Ontario.

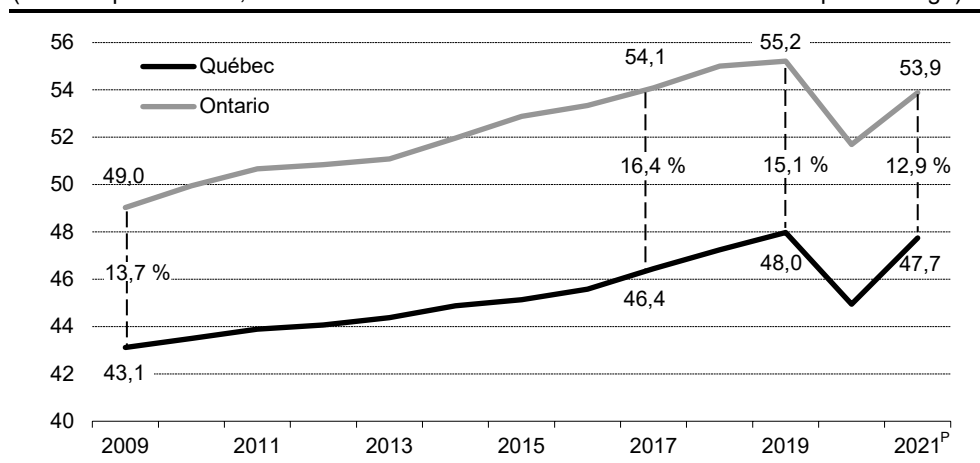
- En effet, entre 2017 et 2021, la croissance annuelle moyenne du PIB réel par habitant au Québec a été de 0,7 %, comparativement à une décroissance de 0,1 % pour l'Ontario.
- L'écart de richesse en faveur de l'Ontario est ainsi passé de 16,4 % en 2017 à 12,9 % en 2021, une réduction de 3,5 points de pourcentage. Cela représente un rattrapage de plus de 1 500 \$ par habitant.

Le gouvernement veut accentuer les efforts pour éliminer cet écart de richesse.

GRAPHIQUE B.1

Évolution du niveau de vie du Québec et de l'Ontario

(PIB réel par habitant, en milliers de dollars enchaînés de 2012 et écarts en pourcentage)



P : Prévission.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

1.2 Le Québec se fixe la cible de rattraper l'Ontario d'ici 15 ans

Le gouvernement souhaite poursuivre sur cette lancée et intensifier ses efforts pour combler l'écart de niveau de vie du Québec avec l'Ontario. Afin d'y parvenir, il se fixe l'objectif ambitieux de :

- réduire l'écart de PIB réel par habitant avec l'Ontario à moins de 10 % d'ici 2026;
- rejoindre le PIB réel par habitant de l'Ontario d'ici 2036.

Le Québec possède tous les atouts pour réaliser cet objectif, mais des efforts additionnels seront nécessaires. Pour rejoindre le niveau de vie de l'Ontario en 15 ans, le Québec devra maintenir une hausse annuelle moyenne du PIB réel par habitant de 0,8 point de pourcentage supérieure à celle de l'Ontario.

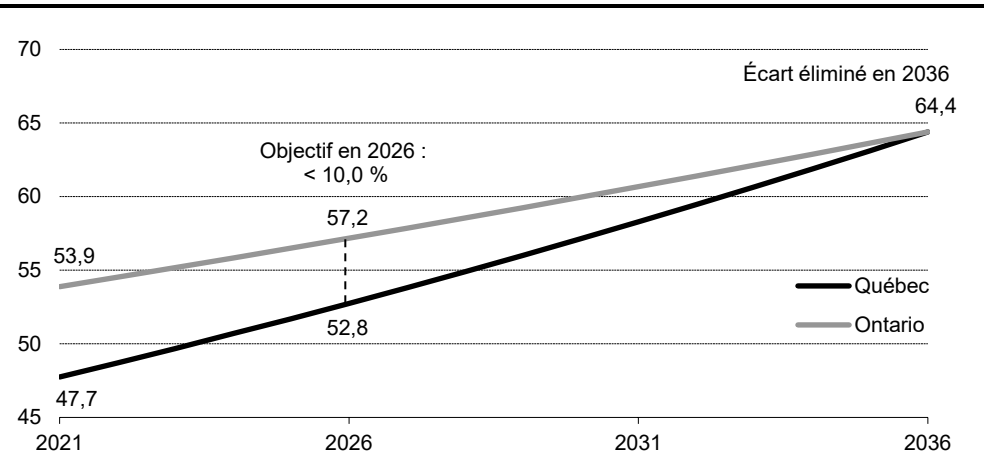
Pour ce faire, le PIB réel par habitant du Québec devra atteindre une croissance annuelle moyenne de 2,0 % entre 2021 et 2036, et ce, si le taux de croissance du PIB réel par habitant de l'Ontario pour la même période est équivalent à ce qu'il a été lors des 10 dernières années, soit de 1,2 % par année.

L'atteinte de cet objectif permettra d'augmenter le PIB réel du Québec de plus de 190 milliards de dollars par année à terme, ce qui représente près de 17 000 \$ par habitant.

- Ce rattrapage se traduira par une hausse du salaire annuel moyen de plus de 14 000 \$ pour les travailleurs québécois et générera des revenus supplémentaires pour le gouvernement de près de 40 milliards de dollars annuellement à terme.

GRAPHIQUE B.2

Évolution projetée du PIB réel par habitant pour combler l'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario d'ici 2036
(en milliers de dollars enchaînés de 2012 et écart en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

1.3 Des hausses du bassin de travailleurs et de la productivité seront nécessaires

Pour combler l'écart de niveau de vie avec l'Ontario, chaque composante du PIB réel par habitant devra être mise à contribution :

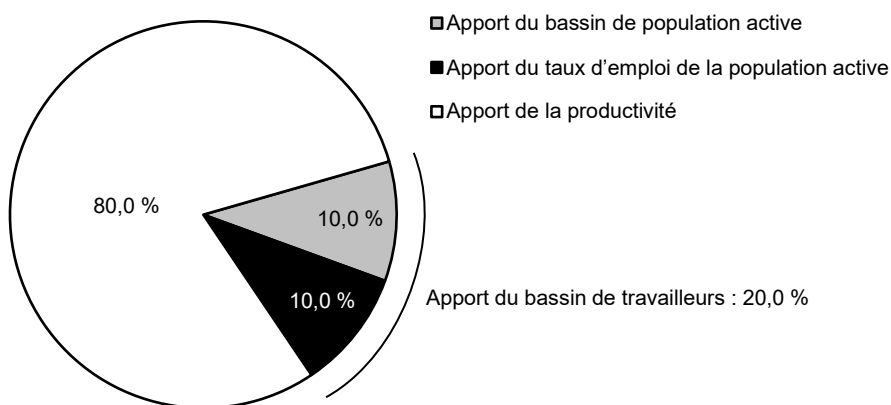
- le bassin de population active, qui correspond à la population active exprimée en pourcentage de la population totale;
- le taux d'emploi de la population active, qui représente le nombre de travailleurs en proportion de la population active;
- la productivité, c'est-à-dire le PIB réel par emploi.

Sommairement, 20,0 % de la hausse de richesse nécessaire pour éliminer l'écart de niveau de vie avec l'Ontario devra être comblé par une augmentation du bassin de travailleurs et la majorité, soit 80,0 %, par un accroissement de la productivité.

- La productivité constitue donc le principal levier d'accroissement de la richesse.

GRAPHIQUE B.3

Contribution des composantes du PIB réel par habitant du Québec pour rejoindre le niveau de vie de l'Ontario d'ici 2036



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

❑ Des efforts nécessitant des améliorations de toutes les composantes de la croissance

Les efforts nécessaires pour accroître le potentiel économique du Québec et rejoindre le niveau de vie de l'Ontario en 15 ans nécessiteront :

- une augmentation moyenne de la productivité de 1,6 % par année entre 2021 et 2036, ce qui représente un gain de production d'environ 26 000 \$ par travailleur à terme;
- une hausse du bassin de travailleurs alors que le bassin de population active et le taux d'emploi de la population active devront croître en moyenne de 0,2 % par année.

TABLEAU B.1

Contribution des facteurs à la croissance économique

(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Québec			Ontario		
	Entre 2009 et 2019	Entre 2017 et 2019	Entre 2021 et 2036	Entre 2009 et 2019	Entre 2017 et 2019	Entre 2021 et 2036
PIB réel	1,9	2,9	2,6	2,3	2,7	2,3
Facteurs de croissance (contribution)						
Bassin de population active ⁽¹⁾	0,0	0,1	0,2	-0,1	0,4	nd
Taux d'emploi de la population active ⁽²⁾	0,4	0,5	0,2	0,4	0,2	nd
Productivité ⁽³⁾	0,7	1,1	1,6	0,9	0,4	nd
NIVEAU DE VIE⁽⁴⁾	1,1	1,6	2,0	1,2	1,0	1,2

Notes : Puisque l'année 2020 a été atypique en raison de la pandémie, elle n'est pas présentée.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de la population active en proportion de la population totale.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population active.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

2. DES TRAVAILLEURS QUALIFIÉS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE

La rareté de main-d'œuvre représente un important défi pour l'accélération de la croissance économique et l'enrichissement des Québécois. Le poids démographique de la population de 15 à 64 ans a affiché une décroissance deux fois plus rapide au Québec qu'en Ontario au cours des 10 dernières années.

Or, les besoins en main-d'œuvre sont importants. Au Québec, le nombre de chômeurs est en diminution alors que le nombre de postes vacants augmente. Par exemple, au deuxième trimestre de 2021, le Québec occupait le deuxième rang au pays en ce qui concerne le taux de postes vacants.

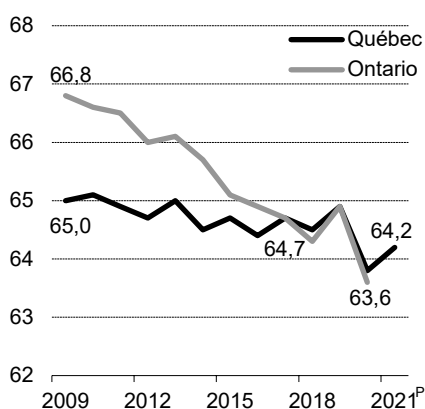
Pour rejoindre le niveau de vie de l'Ontario, une hausse du bassin de travailleurs est nécessaire. Cela devra se traduire par une augmentation soutenue du bassin de population active et du taux d'emploi de la population active.

Le Québec a plusieurs leviers à sa disposition pour atteindre cet objectif, notamment :

- accroître le bassin de population active disponible en permettant au plus grand nombre de personnes de se qualifier, notamment par un plus grand accès aux études, ainsi qu'en attirant des travailleurs aux compétences recherchées;
- favoriser la contribution de tous au marché du travail en permettant aux chômeurs de se requalifier pour intégrer des secteurs de pointe, en prolongeant la carrière des travailleurs d'expérience et en renforçant l'intégration en emploi des immigrants.

GRAPHIQUE B.4

Taux d'activité de la population de 15 ans et plus (en pourcentage)



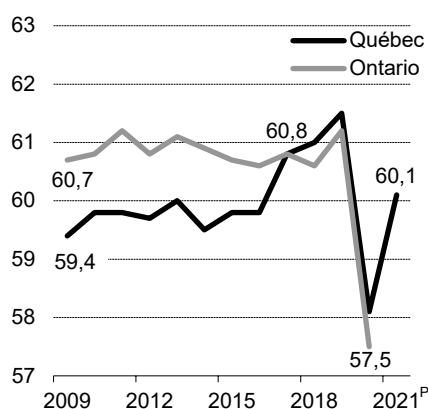
P : Préviation.

Note : Donnée non disponible pour l'Ontario en 2021.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.5

Taux d'emploi de la population de 15 ans et plus (en pourcentage)



P : Préviation.

Note : Donnée non disponible pour l'Ontario en 2021.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.1 Accroître le bassin de main-d'œuvre disponible

Le Québec a une population vieillissante, ce qui limite l'augmentation de la population active québécoise et donc du bassin de main-d'œuvre disponible. En effet, le Québec fait face à un phénomène de vieillissement démographique qui se traduit par une forte croissance de la population âgée de 65 ans et plus.

- La population âgée de 65 ans et plus a progressé en moyenne de 3,4 % par année entre 2009 et 2019. Pendant cette période, la population de 15 à 64 ans n'a connu qu'une augmentation annuelle de 0,1 % en moyenne.

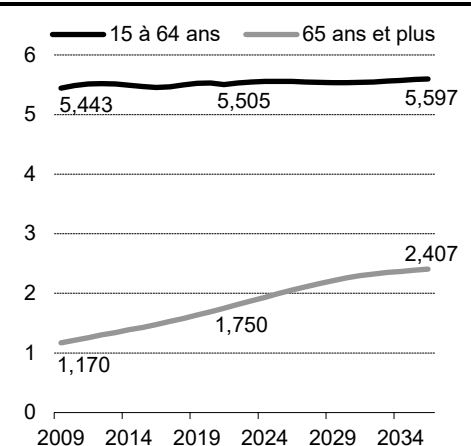
Ainsi, le vieillissement se traduit par une baisse du poids démographique de la population de 15 à 64 ans.

- En 2009, les personnes de 15 à 64 ans représentaient 69,4 % de l'ensemble de la population du Québec. Cette proportion a reculé à 64,0 % en 2021.
- En contrepartie, le poids démographique de la population âgée de 65 ans et plus a augmenté, passant de 14,9 % en 2009 à 20,3 % en 2021.
- Sur la base du plus récent scénario démographique de l'Institut de la statistique du Québec, ces tendances devraient se poursuivre jusqu'en 2030 et s'atténuer par la suite.

Or, la population de 15 à 64 ans constitue le principal bassin de travailleurs potentiels. La diminution de son poids démographique limite la hausse de la population active et accroît les pressions sur le marché du travail.

GRAPHIQUE B.6

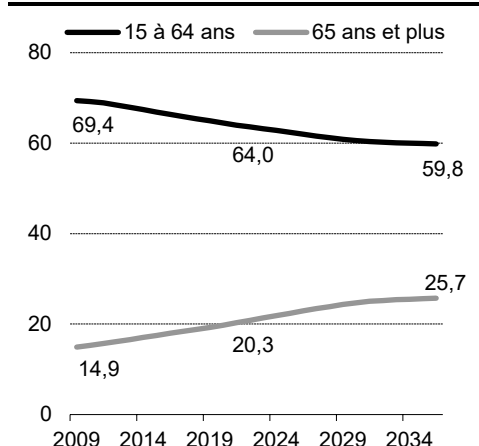
Évolution de la population de 15 à 64 ans et de 65 ans et plus au Québec (en millions de personnes)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.7

Poids démographique de la population de 15 à 64 ans et de 65 ans et plus au Québec (en pourcentage de la population totale)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Favoriser la croissance du bassin de population active

Entre 2009 et 2017, le bassin de population active du Québec, c'est-à-dire la population active exprimée en pourcentage de la population totale, a diminué en moyenne de 0,1 % par an. Cela signifie que la proportion de la population totale qui était en emploi ou à la recherche d'un emploi était en diminution, avec pour conséquence de limiter la progression du bassin de personnes au sein de la population active.

- Cette tendance à la baisse s'est toutefois stabilisée et la situation s'est améliorée avant la pandémie. Entre 2017 et 2019, le bassin de population active du Québec a connu une croissance annuelle moyenne de 0,1 %, et ce, malgré le vieillissement de la population.
- En 2019, le bassin de population active s'est élevé à 53,4 % au Québec, soit un niveau comparable à celui de l'Ontario (53,7 %). En 2009, le Québec accusait un écart de 0,7 point de pourcentage avec l'Ontario.

Dans le contexte démographique du Québec, des efforts supplémentaires devront être réalisés au cours des prochaines années pour favoriser la poursuite de cette progression récente, progression qui est nécessaire à l'augmentation du bassin de travailleurs potentiels du Québec.

■ Un objectif permettant d'ajouter 550 000 personnes à la population active

Pour rattraper le niveau de vie de l'Ontario, le bassin de population active devra continuer d'augmenter de 0,2 % annuellement d'ici 2036, soit à un rythme plus rapide que celui observé entre 2017 et 2019.

- Cela permettra d'ajouter 240 000 personnes à la population active d'ici 2026 et 550 000 d'ici 2036.

TABLEAU B.2

Variation annuelle moyenne du bassin de population active au Québec

	Entre 2009 et 2017	Entre 2017 et 2019	Objectif entre 2021 et 2036
Bassin de population active	-0,1 %	0,1 %	0,2 %

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.1.1 Permettre à un plus grand nombre de personnes de se former

Des services d'éducation de qualité favorisent l'enrichissement collectif des Québécois. Ils sont indispensables pour assurer une croissance économique durable et la formation des travailleurs qualifiés, qui permet d'accroître le bassin de population active.

- Un meilleur taux de diplomation et un plus grand accès aux études permettent à davantage de personnes de se former pour accéder à un emploi. De plus, les travailleurs qualifiés sont actifs plus longtemps sur le marché du travail.

Une amélioration de la persévérance scolaire sera requise pour augmenter le nombre de Québécois ayant les compétences recherchées par les employeurs au sein de la population active. Bien qu'il soit plus élevé que celui de la moyenne des économies avancées, le taux de diplomation pour les études postsecondaires au Québec était inférieur de 11 points de pourcentage à celui de l'Ontario en 2019.

- Cela s'explique notamment par une plus faible diplomation pour les études secondaires et équivalentes au niveau collégial, particulièrement chez les élèves et étudiants masculins.

Le système d'éducation devra assurer une meilleure adéquation entre les compétences détenues par la main-d'œuvre et les besoins du marché du travail, notamment dans les secteurs en forte demande comme les sciences et les technologies.

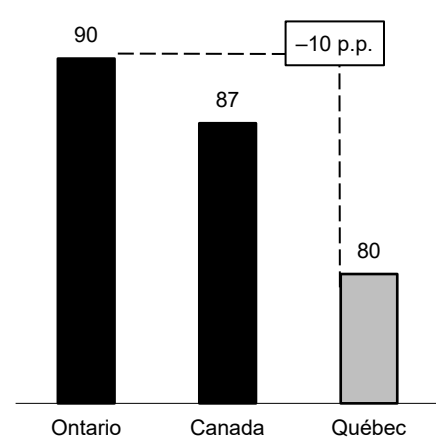
- Malgré un nombre élevé de postes à pourvoir en sciences, technologies, génie et mathématiques (STGM), le Québec accusait en 2018-2019 un retard de 4,8 points de pourcentage par rapport à l'Ontario en ce qui concerne la proportion d'étudiants inscrits dans ces domaines.

À cet égard, une des pistes de solution consiste à améliorer l'attraction et la rétention des étudiants étrangers. Le Québec accueille présentement une part deux fois plus faible d'étudiants étrangers en proportion de l'ensemble des étudiants postsecondaires que l'Ontario n'en admet, et il en retient 20 % de moins après l'obtention de leur diplôme.

- Or, les étudiants étrangers sont plus susceptibles de choisir d'étudier dans certains domaines des STGM comparativement aux étudiants résidant au Québec et nés au Canada.

GRAPHIQUE B.8

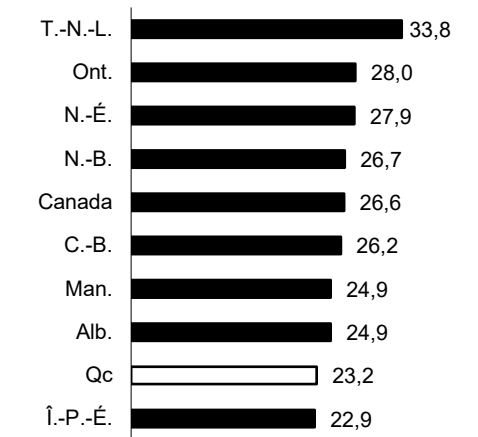
Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires des élèves de genre masculin – 2017-2018
(en pourcentage)



p.p. : points de pourcentage.
Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE B.9

Proportion d'étudiants nouvellement inscrits en STGM – 2018-2019
(en pourcentage)



Note : Les données pour la Saskatchewan ne sont pas disponibles.
Source : Statistique Canada.

2.1.2 Attirer des travailleurs aux compétences recherchées

Dans le contexte démographique actuel, l'immigration représente un levier pour soutenir la croissance du bassin de population active au Québec.

- Afin de bénéficier pleinement de leur apport à l'économie, il est nécessaire d'agir pour encourager les immigrants aux compétences recherchées par les employeurs à s'établir de façon permanente au Québec.

Or, la rétention des immigrants au Québec et leur participation au marché du travail passent notamment par un renforcement de nos capacités en matière de francisation.

- Les deux tiers des migrants interprovinciaux qui ont quitté le Québec de 2011 à 2016 n'avaient pas le français comme langue maternelle.

Bien que le solde migratoire interprovincial se soit amélioré ces dernières années, il demeure négatif, et les efforts en ce sens doivent donc se poursuivre pour répondre aux besoins du marché du travail.

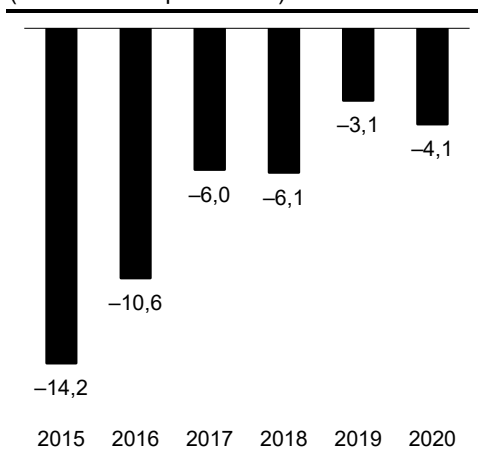
Par ailleurs, une meilleure rétention des migrants contribuerait également à augmenter le bassin de travailleurs qualifiés puisqu'ils ont généralement un taux de scolarisation élevé.

- Par exemple, 42 % des migrants ayant quitté le Québec pour une autre province de 2011 à 2016 détenaient un diplôme universitaire, comparativement à 21 % de l'ensemble de la population québécoise de 15 ans et plus.

GRAPHIQUE B.10

Solde migratoire interprovincial net du Québec

(en milliers de personnes)

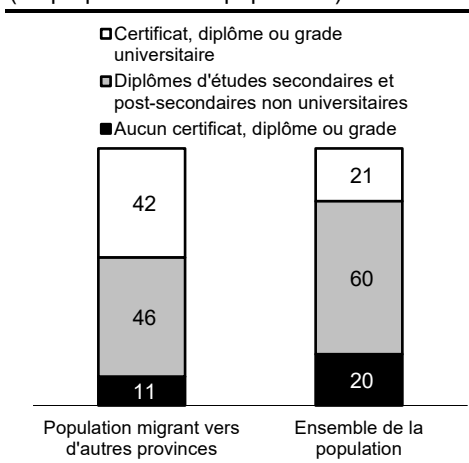


Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE B.11

Plus haut degré de scolarité atteint, population de 15 ans et plus au Québec – 2011-2016

(en proportion de la population)



Sources : Statistique Canada, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et ministère des Finances du Québec.

D'importantes mesures pour accroître le bassin de main-d'œuvre disponible

Appuyer la réussite scolaire

Plusieurs initiatives en éducation totalisant plus de 6 milliards de dollars ont été mises en place depuis l'automne 2018 pour accroître la réussite scolaire, augmenter la diplomation en enseignement supérieur et soutenir le personnel éducatif. Des investissements importants ont été annoncés pour :

- améliorer la réussite éducative des jeunes et offrir aux élèves un milieu d'apprentissage plus stimulant;
- bonifier l'aide financière aux études et améliorer les services d'aide aux étudiants;
- favoriser la persévérance scolaire et soutenir l'enseignement supérieur;
- valoriser, attirer et mobiliser le personnel du réseau scolaire;
- promouvoir la pratique du loisir et du sport;
- favoriser la réussite éducative des élèves à besoins particuliers.

Favoriser l'attraction et la rétention d'étudiants étrangers

Les étudiants étrangers, lorsqu'ils s'établissent de façon permanente au Québec, représentent une solution pour les entreprises et les régions aux prises avec un enjeu de rareté de main-d'œuvre qualifiée.

- À cet effet, le gouvernement a notamment prévu des sommes pour conclure des ententes avec Montréal International, Québec International et la Société de développement économique de Drummondville visant l'attraction et la rétention d'étudiants étrangers.

Promouvoir l'apprentissage du français

La maîtrise du français est essentielle aux nouveaux arrivants. Elle assure leur intégration dans leur milieu et leur permet de participer activement au marché du travail. Le gouvernement a posé plusieurs gestes pour appuyer l'apprentissage du français, notamment :

- la bonification de l'aide financière incitative à la francisation pour soutenir les personnes immigrantes qui suivent des cours de français;
- l'implantation de nouvelles mesures pour favoriser la réussite de la francisation et de l'intégration des personnes immigrantes;
- la mise en place, en partenariat avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, d'un programme de jumelage linguistique proposant des ateliers de francisation gratuits, animés par des étudiants universitaires, qui sont destinés aux commerçants désirant apprendre le français directement sur leur lieu de travail.

2.2 Favoriser la contribution de tous au marché du travail

L'économie du Québec a besoin de travailleurs. Au cours des dernières années, le dynamisme de l'économie et le resserrement du bassin de main-d'œuvre se sont traduits par une augmentation des postes vacants et par une diminution du nombre de chômeurs.

- Depuis 2016, le nombre de postes vacants est en augmentation constante.
 - Ce nombre est passé d'environ 70 000 au deuxième trimestre de 2015 à plus de 194 000 au deuxième trimestre de 2021.
 - La hausse devrait se poursuivre au troisième trimestre de 2021 puisque près de 220 000 postes étaient vacants en août.
- Parallèlement, le nombre de chômeurs par poste vacant est en diminution.
 - Ce ratio est passé de 4,9 au deuxième trimestre de 2015 à 1,5 au deuxième trimestre de 2021.

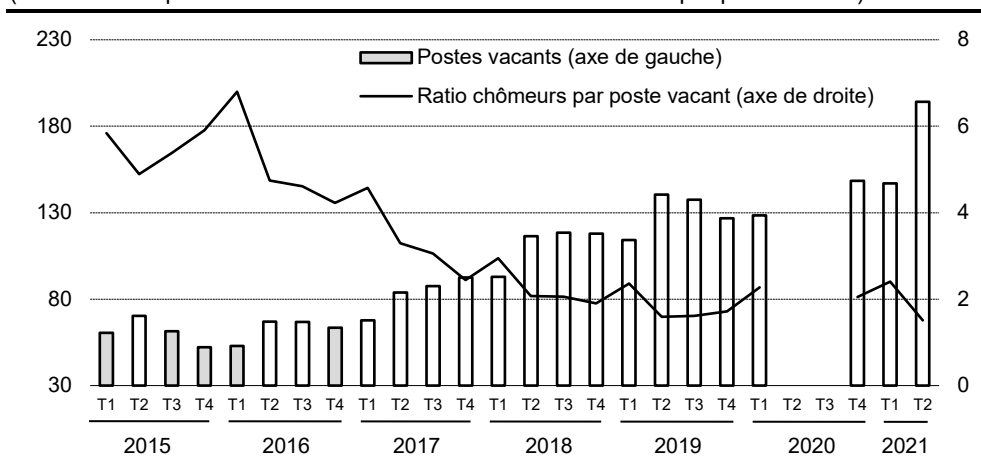
En dépit de l'augmentation du nombre de chômeurs et des emplois perdus en 2020, le resserrement du bassin de main-d'œuvre demeure un enjeu.

- Ce phénomène reflète à la fois la vigueur postpandémique de l'économie québécoise et l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail, et ce, pour l'ensemble des secteurs et des corps d'emplois.

GRAPHIQUE B.12

Nombre de postes vacants et ratio de chômeurs par poste vacant au Québec

(en milliers de postes vacants et ratio du nombre de chômeurs par poste vacant)



Note : Il s'agit de données non désaisonnalisées. Les données des postes vacants pour les deuxième et troisième trimestres de 2020 ne sont pas disponibles en raison de la suspension de l'enquête due à la pandémie.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Maintenir la bonne performance du taux d'emploi de la population active

Le taux d'emploi de la population active au Québec, soit le nombre de travailleurs en proportion de la population active, s'est amélioré au cours des dernières années, passant d'une croissance annuelle moyenne de 0,3 % entre 2009 et 2017 à 0,5 % entre 2017 et 2019.

— Cette progression a permis au Québec d'afficher un taux d'emploi de la population active supérieur à l'Ontario depuis 2018.

La hausse de ce taux doit se poursuivre au cours des prochaines années pour répondre aux besoins de main-d'œuvre.

■ Un objectif entraînant une réduction additionnelle du taux de chômage à 3,5 %

Pour que le Québec arrive à combler l'écart de richesse avec l'Ontario, le taux d'emploi de la population active devra augmenter de 0,2 % par année.

— Ce rythme est inférieur à celui observé depuis 2009 puisque d'importants gains ont déjà été réalisés et que le taux de chômage au Québec est parmi les plus faibles au Canada.

Ce gain permettra d'ajouter 270 000 travailleurs d'ici 2026 et 660 000 d'ici 2036, à la fois par un accroissement du bassin de main-d'œuvre disponible et par une réduction additionnelle du taux de chômage à 3,5 % en 2036, associée à une plus forte participation au marché du travail.

TABLEAU B.3

Variation annuelle moyenne du taux d'emploi de la population active au Québec

	Entre 2009 et 2017	Entre 2017 et 2019	Objectif entre 2021 et 2036
Taux d'emploi de la population active	0,3 %	0,5 %	0,2 %

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2.1 Permettre aux chômeurs de se requalifier pour intégrer des secteurs de pointe

Afin d'augmenter le taux d'emploi de la population active au Québec, les entreprises doivent être en mesure de recruter des travailleurs répondant à leurs besoins pour pourvoir les postes disponibles.

— Au deuxième trimestre de 2021, le Québec occupait le deuxième rang au pays en ce qui concerne le taux de postes vacants, avec 5,3 %. Ce taux est de 1 point de pourcentage supérieur à celui de l'Ontario.

Or, le monde du travail est en rapide évolution. Cela a pour conséquence d'amplifier les difficultés de recrutement des employeurs, notamment dans les secteurs où la main-d'œuvre requise est spécialisée.

- Parmi l'ensemble des postes vacants au Québec au deuxième trimestre de 2021, 43,7 % exigeaient un niveau de scolarité d'apprenti ou d'une école de métiers, ou encore un niveau collégial ou universitaire.
- Plus de la moitié de ces postes spécialisés étaient dans les secteurs de la santé (20,4 %), des affaires, de la finance et de l'administration (17,9 %) et en sciences naturelles et appliquées (17,4 %).

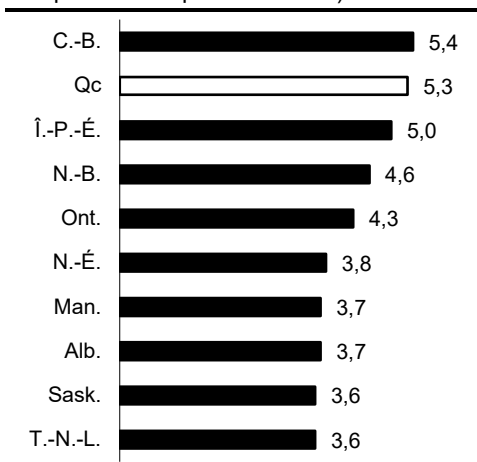
La requalification s'avère donc un important levier pour assurer une meilleure adéquation entre les compétences des personnes prêtes à travailler et les besoins des employeurs.

- Elle permet notamment aux chômeurs d'acquérir les qualifications recherchées dans les secteurs de pointe, où la demande de travail est forte, et ainsi d'obtenir des emplois bien rémunérés répondant à leurs aspirations et à la réalité du marché du travail.

GRAPHIQUE B.13

Taux de postes vacants – deuxième trimestre de 2021

(postes vacants en pourcentage des postes occupés et vacants)

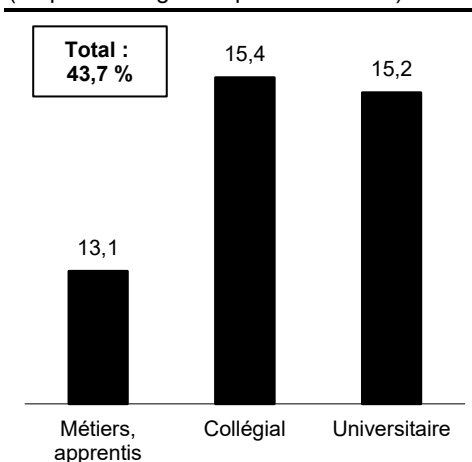


Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE B.14

Postes vacants au Québec selon le niveau de scolarité minimal recherché – deuxième trimestre de 2021

(en pourcentage des postes vacants)



Source : Statistique Canada.

2.2.2 Prolonger la carrière des travailleurs d'expérience

Une plus forte participation en emploi des travailleurs d'expérience permettrait d'augmenter considérablement l'offre de travail et de pallier en partie la rareté de main-d'œuvre. La prolongation de la carrière des travailleurs d'expérience augmente à la fois le bassin de population active et le taux d'emploi de celle-ci.

En 2019, le Québec affichait un taux d'emploi supérieur à ceux de l'Ontario et de l'ensemble du Canada pour toutes les tranches d'âge de 15 à 59 ans.

— En particulier, pour la population de 55 à 59 ans, le Québec affichait un taux d'emploi de 72,2 % en 2019, soit un niveau supérieur à celui de 71,3 % de l'Ontario.

Toutefois, les taux d'emploi de la population de 60 ans et plus au Québec accusent un retard par rapport à l'Ontario. Globalement, le taux d'emploi des 60 ans et plus était de 21,4 % au Québec et de 25,7 % en Ontario en 2019.

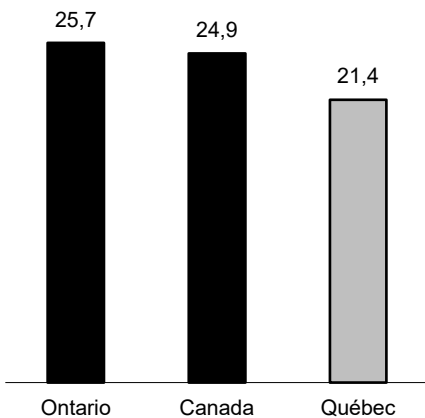
— En particulier, le taux d'emploi de la population de 60 à 64 ans était de 48,1 % au Québec en 2019 comparativement à 54,9 % en Ontario.

— Si les taux d'emploi de la population de 60 ans et plus au Québec avaient été équivalents à ceux de l'Ontario en 2019, le Québec compterait 93 600 travailleurs de plus, dont 40 600 personnes dans la tranche d'âge des 60 à 64 ans.

GRAPHIQUE B.15

Taux d'emploi de la population de 60 ans et plus – 2019

(en pourcentage)

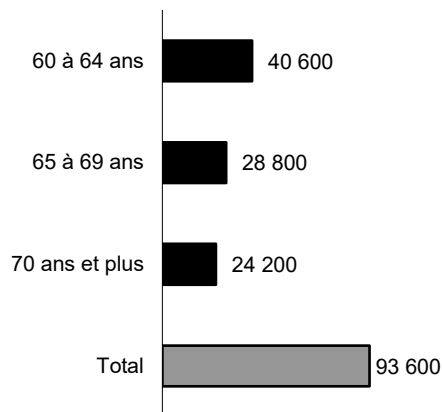


Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE B.16

Travailleurs additionnels au Québec en fonction d'un taux d'emploi identique à celui de l'Ontario pour la population de 60 ans et plus – 2019

(en personnes)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

L'apport important des travailleurs d'expérience

Le Québec a rattrapé le taux d'emploi de l'Ontario pour les 55 à 59 ans

Historiquement, la proportion de travailleurs d'expérience en emploi est plus faible au Québec qu'en Ontario. Or, pour la population de 55 à 59 ans, le Québec a rattrapé graduellement son retard au cours des deux dernières décennies de sorte que son taux d'emploi a rejoint celui de l'Ontario.

- Entre 1994 et 2019, le taux d'emploi de la population de 55 à 59 ans au Québec a grimpé de 23,9 points de pourcentage pour atteindre 72,2 %. En comparaison, il se chiffrait à 71,3 % en 2019 en Ontario.

Ce rattrapage repose notamment sur l'amélioration de la scolarisation de la main-d'œuvre, qui amène les travailleurs à demeurer actifs plus longtemps sur le marché du travail.

- La proportion de la population de 15 à 54 ans détenant un niveau de scolarité universitaire est passée de 13,3 % en 1994 à 27,2 % en 2019.

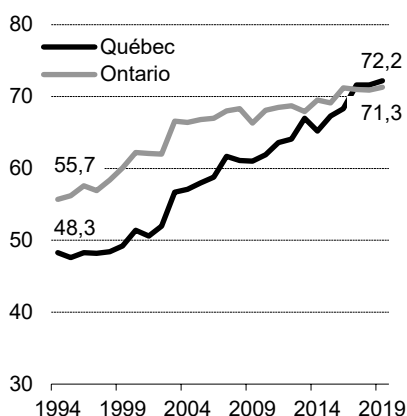
Au cours des prochaines années, l'augmentation structurelle des taux d'emploi devrait se poursuivre chez les cohortes plus âgées.

- Le taux d'emploi des travailleurs d'expérience devrait croître au fur et à mesure que la population âgée de 55 à 59 ans, qui est plus active sur le marché du travail, vieillira et se mettra à faire partie de la cohorte des 60 à 64 ans.

Ainsi, le Québec pourra continuer de compter sur les gains de taux d'emploi pour rehausser son potentiel économique et améliorer le niveau de vie de l'ensemble des Québécois.

Taux d'emploi de la population de 55 à 59 ans

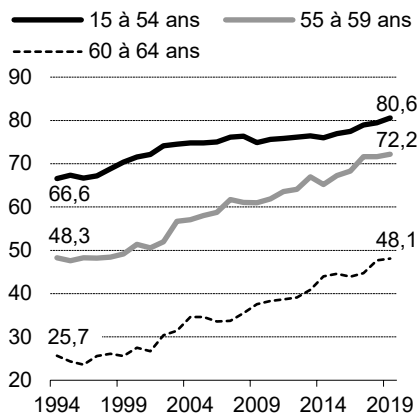
(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Taux d'emploi au Québec

(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2.3 Renforcer l'intégration en emploi des immigrants

L'immigration apporte une importante contribution au marché du travail québécois et permet d'atténuer les effets des changements démographiques.

- Entre 2009 et 2019, la population immigrante de 15 ans et plus a occupé 285 700 des nouveaux emplois au Québec, ce qui représente environ 63 % de la création d'emplois.

Toutefois, l'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail peut encore s'améliorer. En effet, les immigrants présentent un taux d'emploi inférieur aux résidents du Québec nés au Canada.

- En 2019, le taux d'emploi des immigrants de 25 à 54 ans était de 79,7 %, comparativement à 87,2 % pour les résidents du Québec nés au Canada.
- La situation s'est toutefois améliorée dans les dernières années, alors que l'écart de taux d'emploi entre les résidents du Québec nés au Canada et les immigrants est passé de 12,4 points de pourcentage en 2009 à 7,5 points de pourcentage en 2019.

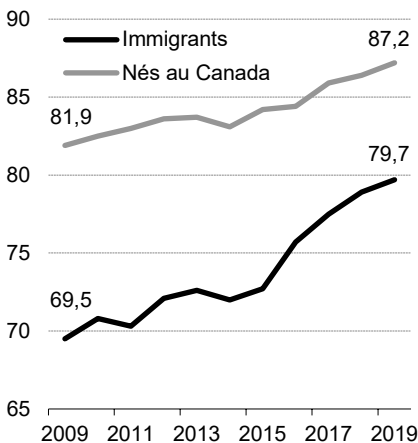
Une plus grande participation des immigrants au marché du travail contribuerait ainsi à augmenter le bassin de travailleurs et à pourvoir les postes vacants.

Le Québec gagnerait également à mettre davantage à profit les compétences des immigrants pour bénéficier du plein potentiel de l'immigration et contribuer à résorber l'écart de richesse avec l'Ontario.

- En 2015, les immigrants accusaient un écart salarial de 13,6 % par rapport à la moyenne québécoise malgré un taux de diplomation universitaire plus élevé.

GRAPHIQUE B.17

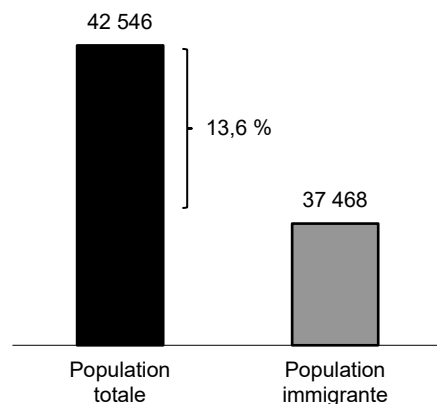
Taux d'emploi au Québec de la population de 25 à 54 ans
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE B.18

Revenu total moyen au Québec – 2015
(en dollars courants)



Source : Statistique Canada.

D'importantes mesures pour favoriser la participation de tous au marché du travail

Appuyer la requalification de la main-d'œuvre

Afin de contrer la rareté de travailleurs et d'accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie, le gouvernement a investi pour appuyer la requalification de la main-d'œuvre et l'intégration au marché du travail. En particulier, ces investissements visent :

- le développement de la main-d'œuvre dans le secteur des technologies de l'information et dans d'autres secteurs stratégiques pour la relance postpandémie, soit les secteurs de la santé et de la construction;
- l'augmentation du nombre d'éducatrices qualifiées en services de garde;
- l'accroissement de la participation au marché du travail par l'augmentation de la diplomation;
- l'accès à de la formation, particulièrement dans les secteurs en demande, pour une mise à jour des compétences et une réintégration rapide au marché de l'emploi.

Encourager les travailleurs d'expérience à demeurer sur le marché du travail

Au cours des dernières années, le gouvernement a instauré des mesures afin de favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience, notamment :

- la bonification du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière, qui offre une réduction d'impôt aux travailleurs de 60 à 64 ans;
- le crédit d'impôt pour les PME favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience, qui offre aux employeurs admissibles une réduction des charges sur la masse salariale liées aux salaires versés à des travailleurs âgés de 60 ans et plus.

Le gouvernement a également prévu une aide financière pour permettre à plus d'entreprises de développer les compétences numériques de leurs employés, notamment celles des travailleurs expérimentés, et une bonification des programmes de services publics d'emploi pour mieux soutenir les travailleurs expérimentés.

Favoriser l'intégration des immigrants

Le gouvernement a investi dans un nouveau parcours d'immigration afin, notamment, d'offrir un soutien aux travailleurs immigrants mieux adapté à leurs compétences et répondant davantage aux besoins du marché du travail.

- Ce nouveau parcours a pour but, entre autres, d'élargir l'accès à plusieurs programmes d'intégration et de francisation, de soutenir les collectivités et d'accompagner les entreprises dans le recrutement et le maintien en emploi de travailleurs étrangers temporaires.

Les initiatives qui en découlent bénéficieront à l'ensemble des personnes immigrantes, notamment aux travailleurs étrangers temporaires et aux résidents permanents établis au Québec depuis plusieurs années, et elles favoriseront leur intégration à la société québécoise et au marché du travail.

3. UNE ÉCONOMIE PLUS PRODUCTIVE POUR CRÉER D'AVANTAGE DE RICHESSE

La productivité du travail mesure l'efficacité avec laquelle les travailleurs transforment leurs efforts en production. Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, les gains de productivité constituent le plus grand potentiel d'amélioration pour soutenir la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie.

L'économie québécoise affiche une productivité inférieure à celle de l'Ontario, notamment en raison d'un niveau d'investissements non résidentiels des entreprises plus faible. Cet écart est persistant dans le temps, alors que l'Ontario a connu une croissance annuelle moyenne de sa productivité de 0,9 % entre 2009 et 2019, comparativement à 0,7 % pour le Québec.

Pour rejoindre le niveau de vie de l'Ontario, un accroissement additionnel de la productivité est nécessaire.

— Sommairement, 80,0 % de la hausse de richesse nécessaire pour éliminer l'écart de niveau de vie avec l'Ontario doit provenir de la productivité.

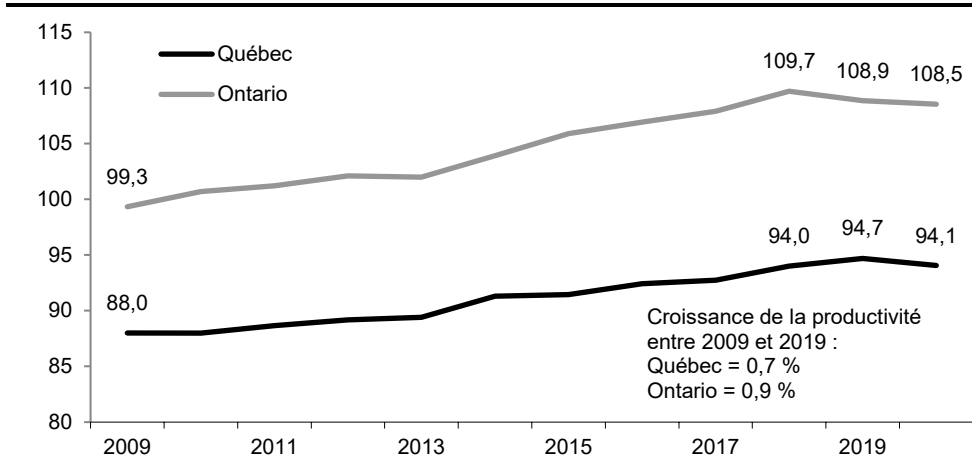
À cet égard, le Québec peut agir sur différents leviers, soit :

- l'investissement des entreprises;
- le dynamisme entrepreneurial et la commercialisation des innovations;
- l'environnement d'affaires.

GRAPHIQUE B.19

Productivité du Québec et de l'Ontario

(PIB réel par emploi, en milliers de dollars enchaînés de 2012)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

3.1 Augmenter la productivité : le principal levier pour résorber les écarts de niveau de vie

Le Québec accuse un retard de productivité par rapport à l'Ontario.

- En 2019, le PIB réel par emploi était de 94 695 \$ au Québec comparativement à 108 865 \$ en Ontario, soit un écart de 15,0 %.

Les gestes posés par le gouvernement depuis 2018 pour favoriser l'investissement des entreprises ont contribué à réduire l'écart de productivité entre les deux provinces.

- En effet, l'écart de productivité entre le Québec et l'Ontario a diminué entre 2017 et 2019, passant de 16,4 % à 15,0 %.

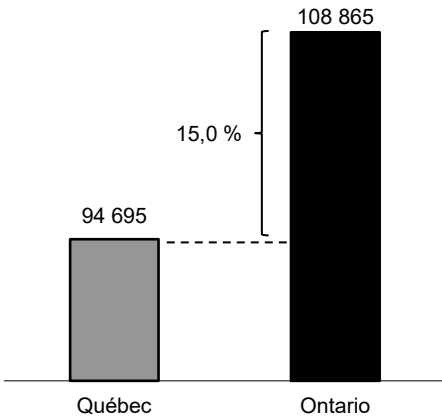
Le rehaussement de la productivité est le principal levier permettant au Québec de rattraper le niveau de vie de l'Ontario.

- Puisque la productivité et le niveau de vie sont fortement liés, une amélioration de la productivité du Québec par rapport à celle de l'Ontario contribuerait directement à réduire l'écart de niveau de vie entre les deux provinces.

GRAPHIQUE B.20

Productivité du Québec et de l'Ontario – 2019

(PIB réel par emploi et écart en pourcentage)

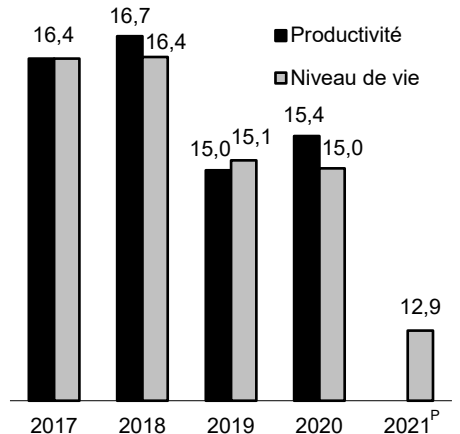


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.21

Écart de productivité et de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario

(en pourcentage)



P : Prévission.

Note : L'écart de productivité n'est pas disponible pour 2021.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

❑ Accélérer l'accroissement de la productivité

La productivité du Québec a connu une augmentation annuelle moyenne de 1,1 % entre 2017 et 2019, une croissance plus élevée que celle observée entre 2009 et 2017, soit 0,7 %.

— Malgré cette amélioration récente, l'écart avec l'Ontario demeure considérable.

Un rehaussement de la productivité du Québec sera nécessaire pour rattraper le niveau de l'Ontario, notamment dans le secteur public.

— En 2019, le secteur des administrations publiques du Québec affichait une productivité du travail inférieure de 6,6 % à celle de l'ensemble des industries.

■ Un objectif de croissance annuelle de 1,6 %

Pour atteindre le niveau de vie de l'Ontario, la productivité du Québec devra progresser en moyenne de 1,6 % annuellement.

Concrètement, le PIB réel généré par emploi devra passer de 96 300 \$ en 2021 à 104 300 \$ d'ici 2026, pour atteindre 122 300 \$ par emploi en 2036.

— À cet égard, l'investissement des entreprises demeure le principal moteur d'une économie plus productive.

TABLEAU B.4

Variation annuelle moyenne de la productivité au Québec

	Entre 2009 et 2017	Entre 2017 et 2019	Objectif entre 2021 et 2036
Productivité	0,7 %	1,1 %	1,6 %

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3.1.1 L'investissement des entreprises : le moteur d'une économie plus productive

Les investissements non résidentiels des entreprises sont un puissant moteur de croissance. En particulier, les investissements en machines et matériel ainsi qu'en construction permettent d'accroître notamment la robotisation et l'automatisation et de réaliser d'importants gains de productivité.

Pour rattraper le retard de productivité par rapport à l'Ontario, les entreprises québécoises devront investir davantage. En effet, le Québec n'a pas atteint son plein potentiel en matière d'investissements des entreprises.

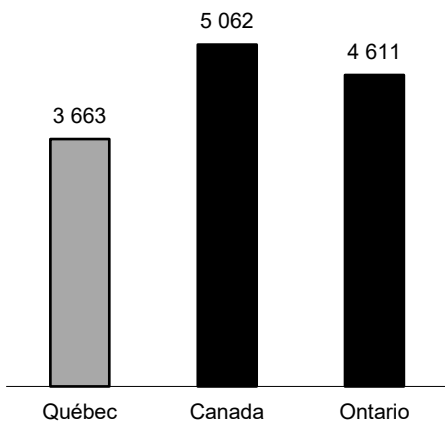
- En 2019, les investissements non résidentiels des entreprises s'élevaient à 11 135 \$ par emploi privé, soit un niveau inférieur aux 12 822 \$ par emploi privé de l'Ontario.

L'écart entre le Québec et l'Ontario s'explique notamment par un sous-investissement en équipement de production, un déterminant majeur de la productivité.

- En 2019, le niveau d'investissements en machines et matériel au Québec accusait un retard de 26 % par emploi privé par rapport au niveau observé en Ontario.
- Ce retard est encore plus important pour les investissements en technologies de l'information et des communications (TIC), qui contribuent fortement à la productivité, lesquels étaient 49 % plus élevés en Ontario qu'au Québec en 2019.

GRAPHIQUE B.22

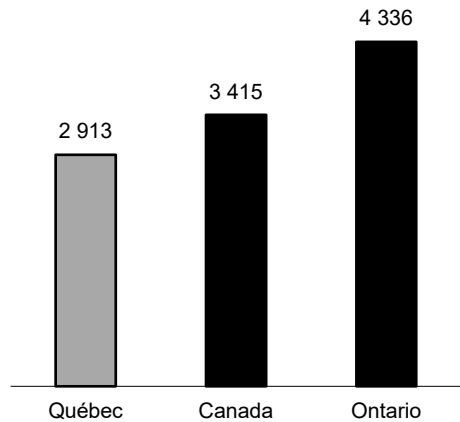
Investissements en machines et matériel par emploi privé – 2019 (en dollars enchaînés de 2012)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.23

Investissement en TIC par emploi privé – 2019 (en dollars, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ L'émergence d'un plus grand nombre de grandes entreprises

Les grandes entreprises contribuent fortement à la croissance de la productivité, car elles ont une capacité d'investissement beaucoup plus grande que les PME.

— De plus, elles construisent autour d'elles tout un réseau de fournisseurs et ont une plus forte propension à exporter.

Or, le Québec a une proportion plus faible de grandes entreprises que l'Ontario. Toutefois, le Québec peut compter sur la plus forte proportion de moyennes entreprises au pays.

— L'atteinte d'une proportion de grandes entreprises équivalente à celle de l'Ontario représenterait 40 nouvelles grandes entreprises au Québec.

En raison de la taille limitée du marché local québécois, les entreprises québécoises doivent intensifier leur présence sur les marchés d'exportation pour accélérer leur développement. Ainsi, pour accroître la taille de nos PME, celles-ci doivent notamment compter sur les marchés d'exportation. De la même manière, nos grandes entreprises doivent exporter davantage pour soutenir leur croissance.

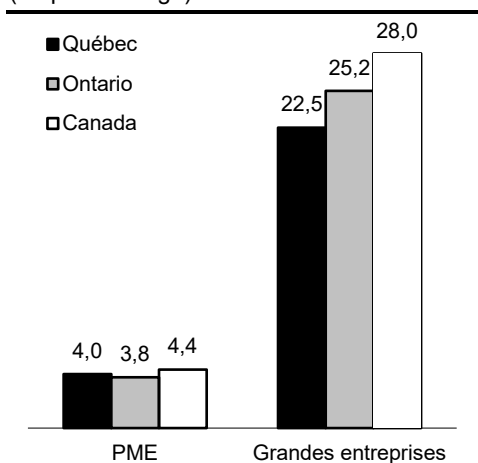
■ Les marchés d'exportation : un levier important de croissance

La valeur des exportations internationales représentait 35 % du PIB de l'Ontario en 2019, comparativement à 29 % au Québec. Les entreprises du Québec exportent ainsi moins à l'international que l'Ontario, en particulier les grandes entreprises.

— En 2019, on comptait 20 % moins de grandes entreprises exportatrices au Québec qu'en Ontario. La valeur moyenne de leurs exportations était de 11 % inférieure à celle des grandes entreprises exportatrices de l'Ontario.

GRAPHIQUE B.24

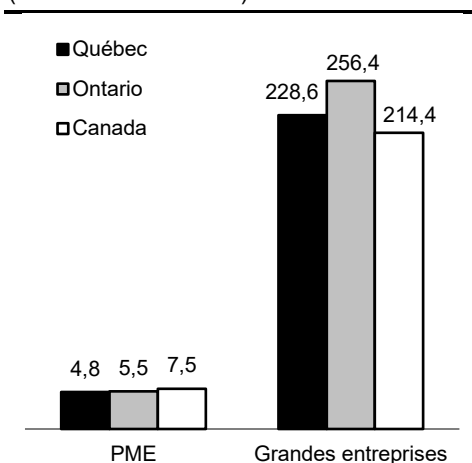
Proportion d'entreprises qui exportent à l'international – 2019 (en pourcentage)



Note : Les grandes entreprises ont 500 employés ou plus.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.25

Valeur des exportations internationales par entreprise – 2019 (en millions de dollars)



Note : Les grandes entreprises ont 500 employés ou plus.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3.1.2 Le dynamisme entrepreneurial stimule la croissance de la productivité

Le dynamisme entrepreneurial, qui est à la base de la création de richesse, devra progresser pour combler l'écart avec l'Ontario en matière de productivité.

En effet, la croissance de la productivité est notamment stimulée par l'entrée de nouvelles entreprises qui matérialisent de nouvelles idées et qui incitent les entreprises existantes à innover.

En 2018, le taux d'entrée d'entreprises du secteur privé au Québec était de 10,8 %, ce qui le place au dernier rang au pays en matière de création d'entreprises.

— Le Québec a ainsi créé 20,6 % moins de nouvelles entreprises qu'en Ontario en pourcentage du total des entreprises.

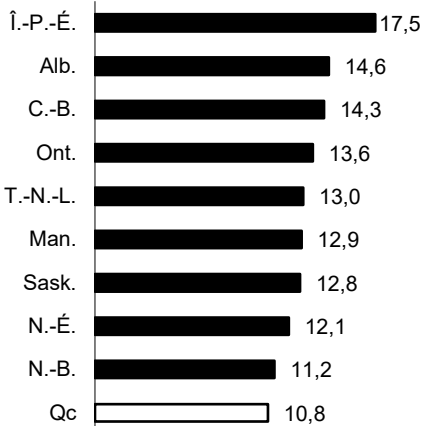
Le Québec crée notamment moins de nouvelles entreprises que l'Ontario dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques, qui inclut entre autres les services informatiques, juridiques, de comptabilité, de génie, de conseil et de recherche et développement scientifique.

— Ce constat peut notamment s'expliquer par le retard qu'accuse le Québec par rapport à l'Ontario en ce qui concerne le taux de diplomation en STGM et en commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes.

GRAPHIQUE B.26

Taux d'entrée d'entreprises privées – 2018

(en pourcentage des entreprises totales existantes)

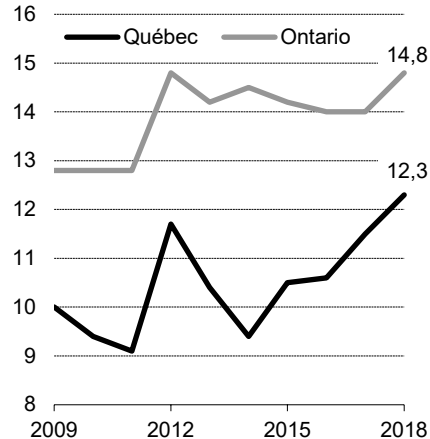


Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE B.27

Taux d'entrée d'entreprises privées dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques

(en pourcentage des entreprises totales existantes)



Source : Statistique Canada.

❑ La commercialisation des innovations représente un levier important pour la productivité

Le Québec peut augmenter sa productivité en améliorant sa performance en ce qui a trait à l'innovation et à sa commercialisation, notamment par la création plus fréquente d'entreprises innovantes et une accélération de leur développement.

- Malgré sa bonne performance en matière de dépenses de recherche et développement (R-D) par habitant, qui le place au deuxième rang au pays, le Québec accuse un retard dans le développement de brevets par habitant, alors qu'il occupe le quatrième rang parmi les provinces.

Une intensification des investissements est nécessaire dans les entreprises en phase d'amorçage issues de secteurs à fort potentiel d'innovation. Pour maximiser les effets des investissements gouvernementaux, ceux-ci doivent se faire conjointement avec le secteur privé.

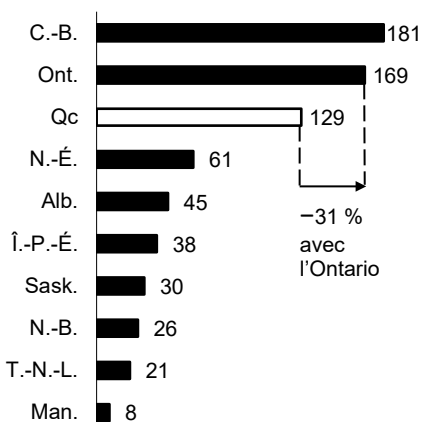
- Le Québec attire presque 31 % moins de capital de risque privé par habitant que l'Ontario, en particulier pour la phase de démarrage, où l'écart est de 67 %.
- Tant pour le capital de risque que pour la R-D, les entreprises du Québec reçoivent une proportion deux fois plus importante de capital provenant de fonds parapublics que celles de l'Ontario.

Les investissements en R-D du Québec sont fortement concentrés en fabrication relativement au poids du secteur dans l'économie.

- Par ailleurs, la proportion des dépenses de R-D, notamment en TIC qui sont à fort potentiel de gain de productivité, était de 29,6 % au Québec en 2019, comparativement à 50,5 % en Ontario.

GRAPHIQUE B.28

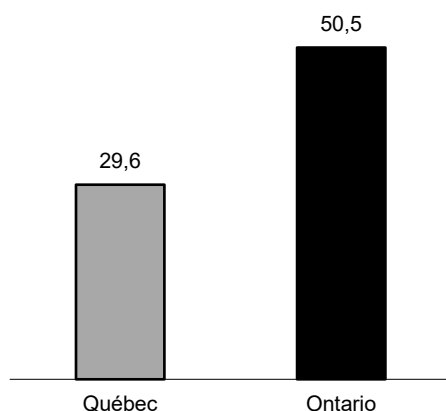
Investissements en capital de risque par habitant – 2017-2020 (moyenne annuelle en dollars américains)



Source : McKinsey.

GRAPHIQUE B.29

Proportion des dépenses de R-D en TIC à travers les secteurs – 2019 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

3.1.3 L'environnement d'affaires : un atout pour attirer les investissements étrangers

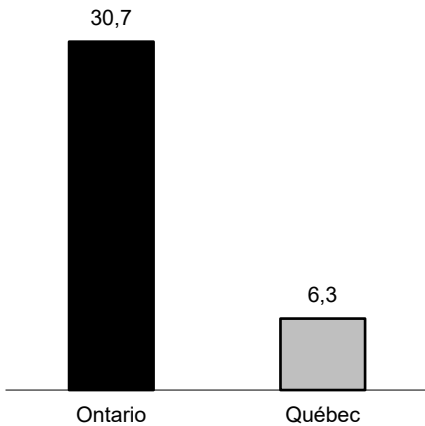
En plus de l'accès à une main-d'œuvre qualifiée, le Québec doit s'assurer d'offrir des infrastructures publiques de qualité et un régime fiscal compétitif pour les travailleurs et les entreprises ainsi que de faciliter les affaires entre les secteurs privé et public.

L'environnement d'affaires au Québec doit être compétitif pour concurrencer les territoires nord-américains comparables ayant de hauts niveaux de productivité dans l'attraction et la rétention de filiales étrangères.

- Malgré leur apport important à la croissance de la productivité, le Québec attire près de cinq fois moins d'investissements directs étrangers que l'Ontario.
- De plus, les filiales étrangères génèrent 41 % moins d'emplois au Québec qu'en Ontario.

GRAPHIQUE B.30

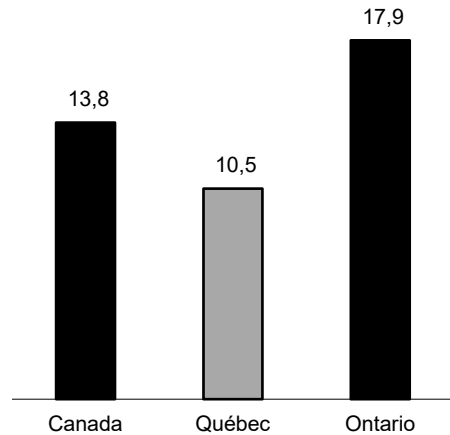
Investissements directs étrangers – 2019
(en milliards de dollars)



Sources : fDiMarkets et Pitchbook.

GRAPHIQUE B.31

Emplois créés par des filiales étrangères – 2018
(en pourcentage des emplois totaux)



Source : Statistique Canada.

D'importantes mesures pour stimuler l'investissement des entreprises et l'accroissement de la productivité

Un environnement favorisant l'investissement

Depuis 2018, le gouvernement a mis en place une série de mesures qui permettent de soutenir les investissements et qui favoriseront l'atteinte de l'objectif visant des gains de productivité, dont :

- les mesures d'amortissement accéléré, qui réduisent considérablement le coût des investissements réalisés par les entreprises du Québec;
- le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i), qui soutient les acquisitions de nouvelles technologies permettant la numérisation des processus de production.

Favoriser l'entrepreneuriat et la croissance des entreprises

En matière d'entrepreneuriat et de développement des entreprises, plusieurs gestes ont été posés depuis l'automne 2018, notamment :

- une bonification de l'offre de formation entrepreneuriale;
- de l'accompagnement et du financement spécialisés pour les entreprises;
- la mise en place du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises.

Stimuler la commercialisation des innovations au Québec

Pour appuyer l'innovation et sa commercialisation, le gouvernement a instauré, dans le cadre du budget 2020-2021, la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI).

- Cette mesure encourage les entreprises de tous les secteurs de l'économie à commercialiser au Québec les innovations québécoises en leur offrant le taux d'imposition le plus concurrentiel en Amérique du Nord.

De plus, le gouvernement soutient la recherche, l'innovation et la commercialisation de produits innovants ainsi que le déploiement de zones d'innovation partout au Québec.

Accélérer la croissance des exportations

L'accélération de la croissance des entreprises québécoises est fortement liée à leur capacité d'accroître leur bassin de consommateurs, notamment en exportant leurs produits vers de nouveaux marchés.

À cet égard, le gouvernement a notamment mis en place le Plan d'action pour la relance des exportations, qui regroupe des actions ciblées pour les entreprises exportatrices ainsi que pour les organismes sectoriels et régionaux de concertation et de promotion des exportations.

Attirer davantage d'investissements étrangers

En juin 2020, Investissement Québec a déployé officiellement son nouveau mandat élargi dans le but notamment d'attirer davantage d'investissements étrangers.

- Pour appuyer ce changement, le gouvernement a également mis en place le Plan d'action pour la croissance des investissements étrangers et des exportations, lequel a pour objectif de doubler les investissements étrangers au Québec.

4. UN QUÉBEC PLUS PROSPÈRE AU BÉNÉFICE DE TOUS

Le Québec s'est donné l'objectif ambitieux de combler l'écart de niveau de vie avec l'Ontario d'ici 2036. Cela nécessitera une croissance économique soutenue et supérieure à celle observée lors de la dernière décennie.

- Le Québec est sur la bonne voie, alors que la croissance du PIB réel par habitant depuis 2018 a permis un rattrapage historique du niveau de vie du Québec par rapport à l'Ontario.

Le Québec doit poursuivre sur cette lancée. En stimulant chacune des composantes de la croissance économique, il sera en mesure d'atteindre ses objectifs.

- Ces efforts permettront au Québec d'augmenter sa productivité et de faire face aux enjeux liés à la rareté de main-d'œuvre.

L'amélioration de la performance de l'économie bénéficiera à l'ensemble des Québécois en rehaussant leur niveau de vie.

- Cet enrichissement collectif est nécessaire pour assurer le financement des services publics du Québec dans une perspective à long terme.

☐ **Des gestes immédiats pour accroître le bassin de travailleurs et la productivité**

Pour réaliser les objectifs de création de richesse, le défi de la rareté de main-d'œuvre doit être rapidement surmonté.

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021, le gouvernement pose des gestes importants pour faire face à cet enjeu, notamment la mise en place de mesures qui permettront de générer des emplois bien rémunérés et de développer des filières d'avenir.

- Ces mesures contribueront à contrer la rareté de main-d'œuvre en appuyant la formation et la requalification des travailleurs ainsi que l'attraction de talents dans les domaines d'activité jugés prioritaires.
- Le gouvernement a également annoncé l'ajout de 37 000 places subventionnées dans les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'offrir des places de garde à toutes les familles, ce qui favorisa la participation des parents au marché du travail.

De plus, le gouvernement prévoit une enveloppe budgétaire importante pour accélérer la croissance de la productivité par des mesures d'appui à l'investissement privé et aux projets d'innovation des entreprises.

Ces mesures s'ajoutent à l'action gouvernementale visant à rattraper le niveau de vie de l'Ontario.

Section C

FAIRE FACE AU COÛT DE LA VIE

Sommaire.....	C.3
1. Pallier la hausse du coût de la vie.....	C.7
1.1 Mettre en place la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie.....	C.10
1.2 Bonifier le montant pour le soutien des aînés	C.13
1.3 Reconduire la bonification temporaire de l'aide financière aux études pour deux ans	C.16
2. Soutenir les ménages dans l'accès au logement	C.21
2.1 Mettre en place le programme d'aide à la construction de logements abordables	C.22
2.2 Aider les ménages à faible revenu à payer leur loyer	C.24
2.3 Moderniser le programme Allocation-logement.....	C.28
3. Un soutien important pour aider les ménages à faire face à la hausse du coût de la vie	C.31

SOMMAIRE

L'augmentation du coût de la vie s'est particulièrement fait ressentir au cours de l'année 2021. En effet, une hausse plus importante de l'indice des prix à la consommation est observée en 2021 comparativement aux prévisions du début de l'année. Pour une famille à plus faible revenu, la dépense supplémentaire associée notamment aux aliments, à l'essence ou au logement peut s'avérer particulièrement contraignante.

Le gouvernement souhaite continuer à aider les Québécois à mieux faire face à l'inflation au moyen de différentes initiatives, dont :

- la mise en place de la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie;
- la bonification du montant pour le soutien des aînés;
- la mise en place du programme d'aide à la construction de logements abordables;
- un soutien financier accordé aux ménages pour les aider dans le paiement de leur loyer.

Ainsi, le gouvernement prévoit près de 2,1 milliards de dollars sur cinq ans, afin notamment de lutter contre les effets de l'inflation, soit :

- 1,8 milliard de dollars pour des mesures visant à pallier la hausse du coût de la vie pour les ménages québécois;
- 304,4 millions de dollars pour soutenir les ménages à faible revenu dans l'accès au logement.

TABLEAU C.1

Impact financier des actions pour aider les Québécois à faire face au coût de la vie (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Pallier la hausse du coût de la vie	-968,6	-296,3	-196,0	-144,6	-151,5	-1 757,0
Soutenir les ménages dans l'accès au logement	22,3	-16,6	-57,7	-109,1	-143,3	-304,4
TOTAL	-946,3	-312,9	-253,7	-253,7	-294,8	-2 061,4

Nouvelles initiatives pour aider les Québécois à faire face au coût de la vie

Depuis le budget 2021-2022, le gouvernement a procédé à une série d'annonces pour aider les Québécois qui doivent composer avec l'augmentation du coût de la vie. Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière* de l'automne 2021, de nouvelles mesures sont également prévues.

Plus précisément, le gouvernement prévoit près de 1,8 milliard de dollars pour pallier la hausse du coût de la vie, soit :

- 1,4 milliard de dollars annoncés dans le cadre de la mise à jour d'automne 2021 pour mettre en place la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie et bonifier le montant pour le soutien des aînés;
- 328,6 millions de dollars annoncés depuis le dernier budget pour reconduire la bonification temporaire de l'aide financière aux études pour deux ans.

De plus, le gouvernement prévoit 304,4 millions de dollars pour soutenir les ménages dans l'accès au logement, soit :

- 132,7 millions de dollars annoncés dans le cadre de la mise à jour d'automne 2021, notamment pour mettre en place le programme d'aide à la construction de logements abordables;
- 171,7 millions de dollars annoncés depuis le dernier budget, notamment pour moderniser le programme Allocation-logement.

Impact financier des actions pour aider les Québécois à faire face au coût de la vie

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Pallier la hausse du coût de la vie						
– Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021	-863,6	-132,0	-136,7	-144,6	-151,5	-1 428,4
– Annonces depuis le budget 2021-2022	-105,0	-164,3	-59,3	—	—	-328,6
Sous-total	-968,6	-296,3	-196,0	-144,6	-151,5	-1 757,0
Soutenir les ménages dans l'accès au logement						
– Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021	—	-4,4	-13,0	-38,3	-77,0	-132,7
– Annonces depuis le budget 2021-2022	22,3	-12,2	-44,7	-70,8	-66,3	-171,7
Sous-total	22,3	-16,6	-57,7	-109,1	-143,3	-304,4
TOTAL	-946,3	-312,9	-253,7	-253,7	-294,8	-2 061,4

La Banque du Canada prévoit un retour de l'inflation près de la cible de 2 % vers la fin de 2022

Selon la loi, l'indexation du régime fiscal de 2022 est basée sur les données déjà observées, soit d'octobre 2020 à septembre 2021. Ainsi, le régime fiscal sera indexé à un taux de 2,64 % en 2022.

Toutefois, pour 2021-2022, soit d'avril 2021 à mars 2022, la croissance annuelle de l'indice des prix à la consommation devrait se situer à 3,9 %.

Afin d'atténuer les effets négatifs liés à l'augmentation du coût de la vie, le gouvernement met en place des initiatives qui permettent d'aider les Québécois, notamment les plus vulnérables.

Trois facteurs principaux à l'origine de la poussée inflationniste

Dans la livraison d'octobre de son *Rapport sur la politique monétaire*, la Banque du Canada a identifié trois grands facteurs expliquant l'inflation actuelle.

- D'abord, les perturbations de l'approvisionnement font hausser les prix de certains biens.
- Ensuite, le rebond de la demande de services pour lesquels la distanciation est difficile a entraîné un redressement des prix des services en personne.
- Enfin, les prix plus élevés de l'énergie exercent des pressions à la hausse sur les prix.

La Banque du Canada signale que les principales forces qui font monter les prix semblent plus persistantes qu'elle ne le pensait auparavant. Elle ajoute cependant que les attentes d'inflation à moyen et à long terme demeurent bien ancrées à la cible de 2 %, et que les pressions sur les salaires restent modérées.

- La Banque du Canada continue de s'attendre à une baisse graduelle de l'inflation, mais celle-ci devrait rester plus élevée pendant plus longtemps qu'elle ne l'escomptait lors de ses précédentes projections économiques. Elle prévoit un retour de l'inflation autour de la cible de 2 % d'ici la fin de 2022.

1. PALLIER LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

Afin d'atténuer les impacts négatifs liés à l'augmentation du coût de la vie, le gouvernement met en place des initiatives qui permettent d'appuyer les Québécois.

C'est pourquoi, dans le cadre de la mise à jour économique de l'automne 2021, le gouvernement prévoit près de 1,8 milliard de dollars pour des mesures visant à pallier la hausse du coût de la vie des ménages québécois, soit :

- 739,6 millions de dollars pour la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie;
- 688,8 millions de dollars pour bonifier le montant pour le soutien des aînés;
- 328,6 millions de dollars pour reconduire la bonification temporaire, annoncée en juillet 2021, de l'aide financière aux études pour deux ans.

À cet égard, ces mesures représentent un moyen intéressant pour remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois, dont notamment les personnes plus vulnérables qui pourraient avoir de la difficulté à composer avec l'augmentation récente du coût de la vie.

TABLEAU C.2

Impact financier des mesures pour pallier la hausse du coût de la vie (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Mettre en place la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie	-739,6	—	—	—	—	-739,6
Bonifier le montant pour le soutien des aînés	-124,0	-132,0	-136,7	-144,6	-151,5	-688,8
Reconduire la bonification temporaire de l'aide financière aux études pour deux ans ⁽¹⁾	-105,0	-164,3	-59,3	—	—	-328,6
TOTAL	-968,6	-296,3	-196,0	-144,6	-151,5	-1 757,0

(1) Des crédits additionnels de 223,6 M\$ seront octroyés au ministère de l'Enseignement supérieur. Pour 2021-2022, les sommes seront pourvues à même les disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice par le ministère.

Par ailleurs, l'indexation des mesures fiscales et des programmes d'assistance sociale permettra également de protéger le pouvoir d'achat des ménages¹. Cette indexation, qui représente environ 1 milliard de dollars annuellement, permettra d'appuyer les ménages en augmentant le niveau de plusieurs déductions et crédits d'impôt en fonction de la hausse des prix à la consommation au Québec.

¹ Le taux d'indexation de 2,64 % est annoncé le 25 novembre 2021 par la voie d'un communiqué de presse intitulé *Indexation des paramètres du régime d'imposition des particuliers et de certains tarifs gouvernementaux au taux de 2,64 % pour l'année d'imposition 2022*.

Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants

Dès l'année d'imposition 2021, le gouvernement bonifie le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants. Cela permettra aux parents dont les enfants fréquentent un service de garde non subventionné de bénéficier d'un tarif de garde net relativement équivalent¹ à celui d'un service garde subventionné, et ce, peu importe leur revenu familial.

- La bonification du crédit d'impôt aura un impact financier de près de 1,1 milliard de dollars d'ici 2025-2026 et bénéficiera à quelque 385 000 familles.
- En moyenne, le gain annuel d'une famille est estimé à environ 411 \$.

Grâce à cette bonification, une famille dont le revenu familial se situe entre 60 000 \$ et 100 000 \$ pourrait voir sa facture de frais de garde être réduite de 1 310 \$ dès cette année.

- La réduction maximale de tarif de garde pour une famille peut atteindre 4 381 \$.

Cette mesure est présentée dans la section E, « Soutenir les familles et appuyer les communautés ».

¹ Cette équivalence est estimée en fonction d'un tarif de garde moyen de 40 \$ par jour de garde pendant 260 jours de garde annuellement.

Une protection du pouvoir d'achat des contribuables

La législation prévoit une indexation automatique des principaux paramètres du régime d'imposition des particuliers et des programmes d'assistance sociale, ce qui permet d'actualiser la fiscalité et les prestations d'assistance sociale pour qu'elles reflètent l'augmentation annuelle du prix des biens et services.

Une indexation importante pour 2022

Le taux d'indexation pour l'année d'imposition 2022 est de 2,64 %¹, soit plus du double du taux de 1,26 % applicable l'an dernier. Ce taux est le plus élevé depuis 10 ans – il avait atteint 2,66 % en 2012 – et est le troisième plus haut taux appliqué depuis que le régime fiscal a commencé à être indexé automatiquement, en 2002.

Une protection du pouvoir d'achat de 1 G\$

Cette protection du pouvoir d'achat des citoyens représente une dépense de près de 1 milliard de dollars pour le gouvernement.

L'indexation des paramètres du régime d'imposition des particuliers correspond à un allègement fiscal de 898,8 millions de dollars en 2022-2023 pour les contribuables. Ainsi, la valeur de la plupart des mesures fiscales s'adressant aux particuliers augmentera d'une manière équivalente à la hausse des prix à la consommation observée au Québec en 2021.

- Par exemple, le montant personnel de base augmentera de 415 \$ en 2022, passant de 15 728 \$ à 16 143 \$, ce qui représente une baisse d'impôt maximale de 62,25 \$.
- Le montant maximal de l'Allocation famille passera de 2 547 \$ à 2 614 \$, soit un gain de 67 \$ par enfant.

De plus, l'indexation des prestations d'assistance sociale permettra aux Québécois les plus démunis de bénéficier d'une aide financière additionnelle de 69,5 millions de dollars en 2022-2023.

- Par exemple, la prestation mensuelle d'aide sociale pour une personne seule passera de 708 \$ à 726 \$, soit un gain annuel de 216 \$.

Impact financier d'une indexation au taux de 2,64 % en 2022

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Impôt sur le revenu des particuliers	-205,3	-898,8	-920,1	-929,9	-954,6	-3 908,7
Prestations d'assistance sociale	-17,1	-69,5	-67,5	-63,8	-62,1	-280,0
TOTAL	-222,4	-968,3	-987,6	-993,7	-1 016,7	-4 188,7

Note : Le coût inclut l'effet de l'indexation en 2022 sur l'année 2022 et les suivantes.

1 Le taux d'indexation de 2022 correspond à la variation, en pourcentage, de l'indice des prix à la consommation du Québec, excluant l'alcool, le tabac et le cannabis récréatif entre la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2021 et celle prenant fin le 30 septembre de l'année 2020.

1.1 Mettre en place la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie

La hausse du coût de la vie s'accélère présentement. Toutefois, cette hausse n'est pas totalement prise en compte par l'indexation du régime fiscal et des programmes d'assistance sociale pour 2022, puisque celle-ci est basée sur les données réelles portant sur la période allant d'octobre 2020 à septembre 2021.

En effet, le régime fiscal sera indexé pour 2022 à un taux de 2,64 %², alors qu'il est estimé que la croissance de l'indice des prix à la consommation pourrait approcher 4 % au dernier trimestre de 2021. Toutefois, l'inflation des prochains mois ne sera considérée que lors de l'indexation du régime fiscal en 2023.

Ainsi, en attendant cette prochaine indexation du régime fiscal, le gouvernement augmente dès maintenant les liquidités des Québécois afin de leur permettre de pallier la hausse importante et soudaine de l'inflation.

Aider les ménages à faible ou à moyen revenu

La hausse des prix à la consommation observée dans la dernière année a contribué à réduire le pouvoir d'achat des ménages québécois. Toutefois, s'il est relativement facile pour les ménages à revenu élevé d'absorber cette hausse des prix, il n'en est pas de même pour les ménages à faible ou à moyen revenu.

Les ménages à faible revenu, qui consacrent généralement une part plus importante de leur revenu aux besoins essentiels tels que se nourrir et se loger, ne sont pas en mesure d'accroître leurs ressources pour satisfaire ces besoins. Ces ménages doivent alors faire des choix difficiles au regard de leur consommation.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce, dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière* de l'automne 2021, la mise en place de la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie, qui correspondra à une aide forfaitaire unique³ non réductible composée :

— d'un montant par adulte de 200 \$;

— d'un montant supplémentaire de 75 \$ pour les personnes vivant seules.

Pour profiter de cette prestation, un ménage devra avoir été bénéficiaire du crédit d'impôt remboursable pour la solidarité au cours de la période de versement de juillet 2021 à juin 2022⁴. La prestation exceptionnelle sera versée automatiquement aux ménages admissibles à compter du 24 janvier 2022.

² Le taux d'indexation pour le régime fiscal est basé sur la variation, en pourcentage, de l'indice des prix à la consommation du Québec, excluant l'alcool, le tabac et le cannabis récréatif, entre la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2021 et celle prenant fin le 30 septembre de l'année 2020.

³ Cette aide prendra la forme d'un crédit d'impôt remboursable.

⁴ Pour de plus amples informations, consulter le bulletin d'information publié par le ministère des Finances le 25 novembre 2021.

Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité

Le crédit d'impôt remboursable pour la solidarité est accordé aux ménages à faible ou à moyen revenu pour amoindrir le caractère régressif de certaines taxes. Ce crédit d'impôt est accordé pour la période s'étendant du mois de juillet d'une année au mois de juin de l'année suivante et il comprend trois composantes :

- la composante relative à la taxe de vente du Québec (TVQ);
- la composante relative au logement;
- la composante relative à la résidence sur le territoire d'un village nordique.

Le crédit d'impôt remboursable pour la solidarité est réductible en fonction du revenu du ménage à partir d'un seuil qui est actuellement de 35 845 \$.

À titre indicatif, un ménage qui n'est admissible qu'à la composante relative à la TVQ peut bénéficier du crédit d'impôt jusqu'à un revenu familial de :

- 50 645 \$ pour une personne vivant seule;
- 55 912 \$ pour un couple.

❑ Une aide additionnelle pour 3,3 millions de personnes

La prestation exceptionnelle pour le coût de la vie sera versée à 3,3 millions de personnes et représentera un montant de :

- 400 \$ pour les couples;
- 275 \$ pour les personnes vivant seules;
- 200 \$ pour les personnes seules vivant en colocation.

La prestation exceptionnelle, combinée à l'indexation des paramètres du régime fiscal, permettra de compenser une grande partie de la hausse du coût de la vie à laquelle doivent faire face les ménages québécois à faible ou à moyen revenu.

La prestation sera versée automatiquement à tous les ménages admissibles. Ils n'auront donc pas à faire de demande additionnelle pour l'obtenir.

La prestation exceptionnelle pour le coût de la vie représente une aide supplémentaire totalisant 739,6 millions de dollars en 2021-2022 pour les ménages québécois à faible ou à moyen revenu. Elle vise à aider ces ménages à faire face à la hausse conjoncturelle du coût de la vie observée en 2021.

Une prestation qui protégera les Québécois à plus faible revenu de la hausse importante du coût des biens et services

La mesure du panier de consommation est un indicateur de faible revenu basé sur le coût d'un panier préétabli de biens et de services.

- La valeur de ce panier est estimée pour 2020 à 20 709 \$ pour une personne seule et à 29 287 \$ pour un couple sans enfants¹.

Le montant de la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie qui sera versé, soit 275 \$ pour les personnes vivant seules et 400 \$ pour les couples, permettra de protéger les Québécois à plus faible revenu de la hausse importante du coût des biens et services.

À cet égard, cette initiative compensera jusqu'à 100 % de l'écart entre l'augmentation de la valeur de la mesure du panier de consommation à la suite d'une inflation de 4 % et l'indexation du régime fiscal de 2,64 %.

¹ Correspond à la mesure du panier de consommation de la région de Montréal en 2019 (base 2018), indexée au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation de 2020, soit 0,8 %.

1.2 Bonifier le montant pour le soutien des aînés

Lors de la publication du *Point sur la situation économique et financière du Québec* à l'automne 2018, le gouvernement a annoncé la mise en place du montant pour le soutien des aînés. Cette aide fiscale, d'une valeur initiale de 200 \$ par aîné, visait à offrir une aide additionnelle aux aînés à faible revenu de 70 ans ou plus.

Les revenus des personnes aînées les plus démunies évoluent peu d'une année à l'autre et sont majoritairement constitués de prestations gouvernementales (ex. : programme de la Sécurité de la vieillesse). Ainsi, ces aînés ne profitent pas d'autres sources de revenus qui peuvent leur permettre de faire face à la hausse du coût de la vie.

Conséquemment, afin d'offrir un soutien financier supplémentaire aux aînés à faible revenu, le gouvernement bonifie, dès l'année d'imposition 2021, le montant pour le soutien des aînés.

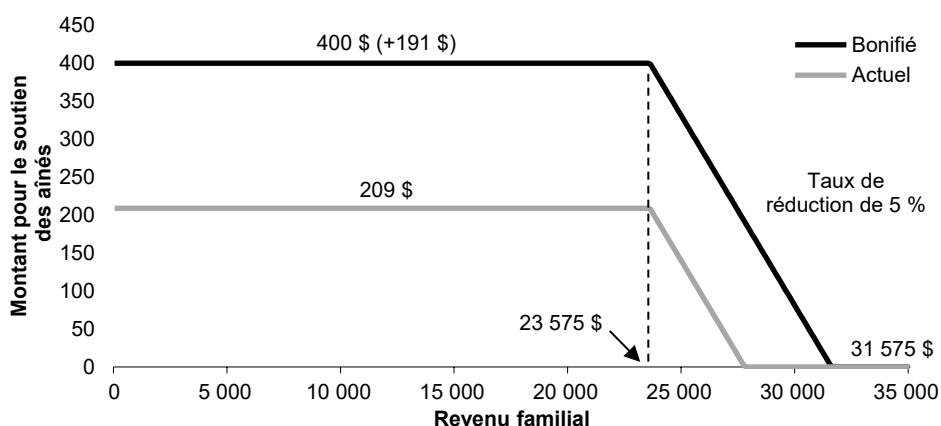
Le montant maximal de l'aide annuelle offerte passera de 209 \$ à 400 \$ par aîné de 70 ans ou plus dès 2021.

À la suite de cette bonification, les aînés de 70 ans ou plus pourront bénéficier du crédit d'impôt jusqu'à un revenu familial de :

- 31 575 \$ pour les aînés vivant seuls;
- 54 340 \$ pour un couple dont les deux conjoints sont âgés de 70 ans ou plus.

GRAPHIQUE C.1

Illustration de la bonification du montant pour le soutien des aînés pour un aîné vivant seul – 2021 (en dollars)



❑ Une mesure axée sur le soutien aux aînés à faible revenu

Le crédit d'impôt remboursable pour le soutien des aînés demeurera réductible en fonction du revenu familial afin que l'aide soit versée uniquement aux aînés à faible revenu qui en ont le plus besoin.

Ainsi, pour 2021, une personne seule bénéficiera du montant maximal offert de 400 \$ jusqu'à un revenu familial de 23 575 \$, alors qu'un couple formé de deux aînés de 70 ans ou plus recevra le maximum de 800 \$ jusqu'à un revenu familial de 38 340 \$.

TABLEAU C.3

Illustration de la bonification du montant pour le soutien des aînés – 2021 (en dollars)

Revenu familial	Aîné vivant seul de 70 ans ou plus			Couple d'aînés de 70 ans ou plus		
	Montant actuel	Montant bonifié	Gain	Montant actuel	Montant bonifié	Gain
20 000 ou moins	209	400	191	418	800	382
25 000	138	329	191	418	800	382
30 000	—	79	79	418	800	382
35 000	—	—	—	418	800	382
40 000	—	—	—	335	717	382
45 000	—	—	—	85	467	382
50 000	—	—	—	—	217	217
60 000	—	—	—	—	—	—

❑ Une aide supplémentaire à près de 709 000 aînés

La bonification du montant pour le soutien des aînés permettra d'augmenter le revenu disponible de près de 709 000 aînés de 70 ans ou plus dès 2021, soit 84 000 aînés de plus qu'actuellement.

Dès 2021-2022, c'est 124,0 millions de dollars supplémentaires par an qui seront versés aux aînés à faible revenu, pour un total de 688,8 millions de dollars d'ici 2025-2026.

❑ Une aide combinée avec la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie

L'aide additionnelle offerte par le montant pour le soutien des aînés s'additionnera à l'aide offerte par l'entremise de la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie.

Ainsi, la mise en place de ces deux mesures permettra à une personne de 70 ans ou plus vivant seule de recevoir une aide additionnelle de 466 \$ jusqu'à un revenu de 27 575 \$ afin de faire face à la croissance du coût de la vie de 2021.

Au total, un aîné vivant seul à faible revenu recevra jusqu'à 675 \$, soit :

- 400 \$ provenant du montant pour le soutien des aînés;
- 275 \$ provenant de la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie.

TABLEAU C.4

Illustration du soutien supplémentaire offert aux aînés vivant seuls de 70 ans ou plus – 2021 (en dollars)

Revenu ⁽¹⁾	Avant la mise à jour économique	Après la mise à jour économique			Soutien additionnel
	Montant pour le soutien des aînés	Montant pour le soutien des aînés	Prestation exceptionnelle	Total	
Moins de 15 000	209	400	275	675	466
20 000	209	400	275	675	466
25 000	138	329	275	604	466
27 575 ⁽²⁾	—	191	275	466	466
30 000	—	79	275	354	354
35 000	—	—	275	275	275
40 000	—	—	275	275	275
45 000	—	—	275	275	275
50 000	—	—	275	275	275
55 000	—	—	—	—	—

(1) Incluant les revenus de la pension de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti.

(2) Soit le revenu actuel à partir duquel un aîné vivant seul ne reçoit plus d'aide du montant pour le soutien des aînés, avant la présente bonification.

1.3 Reconduire la bonification temporaire de l'aide financière aux études pour deux ans

Les coûts liés aux études peuvent constituer un facteur important dans la décision d'entreprendre des études supérieures. Par son programme d'aide financière aux études, le gouvernement en assure une meilleure accessibilité.

Afin d'inciter les étudiants à persévérer et à faire un retour aux études dans le contexte actuel, le gouvernement a annoncé en juillet 2021 la reconduction de la bonification temporaire de l'aide financière aux études pour deux autres années scolaires, soit jusqu'à l'année scolaire 2022-2023.

- Rappelons que cette mesure vise à ajouter une dépense admise extraordinaire et, donc, à augmenter le montant de l'aide accordée.
- Cette dépense extraordinaire de 96 \$ par mois peut être réclamée par les étudiants qui résident chez leurs parents, et elle est de 205 \$ par mois pour les autres.

Par exemple, un étudiant universitaire à temps plein durant deux sessions verra son aide financière aux études augmenter d'un montant maximal⁵ de 768 \$ s'il réside chez ses parents et de 1 640 \$ dans le cas contraire.

La prolongation de la bonification temporaire de l'aide financière aux études pour les deux prochaines années scolaires⁶ procurera une aide totale additionnelle de 328,6 millions de dollars aux étudiants d'ici l'année financière 2023-2024.

TABEAU C.5

Impact financier de la mesure visant à reconduire la bonification temporaire de l'aide financière aux études pour deux ans (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Reconduire la bonification temporaire de l'aide financière aux études pour deux ans	-105,0	-164,3	-59,3	—	—	-328,6

⁵ Selon la contribution financière de l'étudiant à ses études, ou celle de ses parents s'il y a lieu, le montant de cette aide pourrait varier.

⁶ Soit de septembre 2021 à août 2023.

Rappel du soutien offert aux étudiants dans le contexte de la pandémie

L'investissement de 328,6 millions de dollars pour la prolongation de la bonification temporaire de l'aide financière aux études annoncé en juillet dernier s'ajoute au soutien de 730,6 millions de dollars déjà annoncé dans le contexte de la pandémie.

Bonification de l'aide financière aux études

Le gouvernement a rapidement appuyé les étudiants en annonçant en août 2020 une bonification de son programme d'aide financière aux études représentant un investissement de 540 millions de dollars sur trois ans, soit :

- 200 millions de dollars pour la bonification temporaire des dépenses admissibles pour l'année scolaire 2020-2021¹;
- 265 millions de dollars pour une bonification permanente du Programme de prêts et bourses et pour l'augmentation de l'allocation relative au matériel d'appui à la formation pour la période de 2020-2021 à 2022-2023;
- 75 millions de dollars pour l'encadrement pédagogique ainsi que pour le soutien matériel et psychosocial offert à la communauté étudiante pour l'année scolaire 2020-2021.

Élimination des intérêts sur les prêts étudiants

En plus du Programme de remboursement différé et du Programme de remise de dette, le gouvernement a annoncé :

- 72 millions de dollars, dans le cadre du budget 2021-2022, pour l'élimination des intérêts perçus entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022 sur les prêts étudiants;
- 36 millions de dollars, au printemps 2020, pour la suspension des remboursements des prêts étudiants pour une période de six mois, soit d'avril à septembre 2020 inclusivement. Les intérêts étaient également à la charge du gouvernement.

Montant forfaitaire de 100 \$ par session

Afin de reconnaître les inconvénients humains subis par les étudiants dans le contexte de la pandémie, le gouvernement a versé un montant forfaitaire de 100 \$ pour chacune des sessions d'automne 2020 et d'hiver 2021 aux étudiants de niveau collégial ou universitaire inscrits à temps plein.

- Cette aide totalisait 82,6 millions de dollars en 2021-2022.

¹ Le coût de cette mesure entraîne un impact financier de 150 M\$ pour l'année financière 2020-2021 et de 50 M\$ pour l'année financière 2021-2022.

Rappel du soutien offert aux étudiants dans le contexte de la pandémie (suite)

Impact financier du soutien aux étudiants dans le contexte de la pandémie (en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Bonification de l'aide financière aux études				
Bonification temporaire pour l'année scolaire 2020-2021	-150,0	-50,0	—	-200,0
Bonification permanente du Programme de prêts et bourses ⁽¹⁾	-65,0	-100,0	-100,0	-265,0
Encadrement pédagogique pour l'année scolaire 2020-2021	-75,0	—	—	-75,0
Sous-total	-290,0	-150,0	-100,0	-540,0
Élimination des intérêts sur les prêts étudiants				
Élimination des intérêts perçus entre le 1 ^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022	—	-72,0	—	-72,0
Suspension des remboursements des prêts étudiants pour six mois	-36,0	—	—	-36,0
Sous-total	-36,0	-72,0	—	-108,0
Montant forfaitaire de 100 \$ par session	—	-82,6	—	-82,6
TOTAL	-326,0	-304,6	-100,0	-730,6

(1) Cette mesure a un impact financier récurrent de 100 M\$ par année à compter de 2021-2022.

Une somme de 3,4 G\$ en 2021-2022 retournés aux Québécois

Depuis l'automne 2018, le gouvernement a posé des gestes concrets qui permettent de retourner 3,4 milliards de dollars aux Québécois en 2021-2022.

Ces sommes ont bénéficié particulièrement aux aînés, aux travailleurs et aux familles.

Plus de soutien pour les aînés et les personnes aidantes

Le gouvernement a mis en place en 2018 le montant pour le soutien des aînés. Ce montant est bonifié dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021, pour atteindre un maximum de 400 \$ pour chaque aîné admissible dès 2021.

De plus, le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés (CMD) est bonifié dès janvier 2022 dans le but d'aider les aînés de 70 ans ou plus à s'offrir des services de maintien à domicile. Les aînés pourront ainsi profiter de la bonification graduelle du taux du CMD de 35 % à 40 %, ainsi que de la hausse de 600 \$ à 1 200 \$ du loyer mensuel admissible à l'aide fiscale pour les aînés vivant dans un immeuble de logements.

En 2020, le gouvernement a également mis en place le crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes, qui permet d'offrir une aide pouvant atteindre 2 500 \$ aux personnes aidantes admissibles.

Ces changements représentent un soutien supplémentaire de près de 400 millions de dollars en 2021-2022 pour les aînés du Québec, un montant qui augmentera à près de 600 millions de dollars par année d'ici 2025-2026.

Une aide additionnelle pour les travailleurs

En décembre 2020, le gouvernement a annoncé une déduction simplifiée pour les personnes qui font du télétravail. Dans sa déclaration de revenus de 2020, un télétravailleur a pu réclamer une déduction de 2 \$ pour chaque jour où il a travaillé à son domicile en raison de la pandémie, et ce, jusqu'à un maximum de 400 \$ pour l'année.

De plus, la bonification du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière, annoncée dans le budget 2019-2020, permet d'inciter les personnes de 60 ans ou plus à demeurer sur le marché du travail. Elle procure aux travailleurs une aide additionnelle de plus de 100 millions de dollars par année.

Un soutien aux familles afin qu'elles puissent prendre soin de leurs enfants, faire face à la hausse du coût de la vie et diminuer leurs dépenses en santé

Dans les dernières années, les familles québécoises ont profité de différentes hausses dans l'aide offerte pour prendre soin de leurs enfants, soit la bonification de l'Allocation famille, le soutien supplémentaire pour les enfants handicapés et, plus récemment, la bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants.

Par ailleurs, le gouvernement s'assure de diminuer l'impact de la hausse du coût de la vie sur le bien-être des Québécois moins fortunés en octroyant une prestation exceptionnelle pour le coût de la vie, ce qui représente une aide totale de 739,6 millions de dollars.

De plus, depuis 2018, le gouvernement a réduit considérablement le fardeau fiscal des familles en mettant en place un taux unique de taxe scolaire et en retournant à un tarif unique pour les services de garde subventionnés.

Prises ensemble, les mesures de soutien aux familles totalisent 13 milliards de dollars d'ici 2025-2026, soit environ 2 milliards de dollars par année.

TABLEAU C.6

Impact financier des actions pour les Québécois depuis l'automne 2018
(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Aînés							
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés	—	-10,5	-45,3	-83,8	-111,8	-142,8	-394,2
Montant pour le soutien des aînés	-105,2	-233,1	-245,1	-253,9	-266,2	-277,7	-1 381,2
Aide aux personnes proches aidantes	-59,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-309,0
Crédit d'impôt pour les personnes aidantes	-102,3	-104,3	-106,4	-108,5	-110,7	-114,9	-647,1
Sous-total	-266,5	-397,9	-446,8	-496,2	-538,7	-585,4	-2 731,5
Travailleurs							
Déduction relative aux dépenses de télétravail	-20,8	—	—	—	—	—	-20,8
Crédit d'impôt pour la prolongation de carrière	-105,6	-106,6	-107,7	-108,8	-109,9	-111,0	-649,6
Sous-total	-126,4	-106,6	-107,7	-108,8	-109,9	-111,0	-670,4
Familles et santé							
Prestation exceptionnelle pour le coût de la vie	—	-739,6	—	—	—	—	-739,6
Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants	—	-225,6	-215,2	-212,1	-211,0	-216,6	-1 080,5
Allocation famille	-765,7	-802,0	-807,8	-813,1	-816,7	-818,4	-4 823,7
Taux unique de taxe scolaire	-621,7	-702,3	-651,3	-601,6	-556,6	-514,5	-3 648,0
Tarif unique pour les services de garde subventionnés	-173,4	-179,0	-184,8	-190,7	-196,8	-203,1	-1 127,8
Soutien pour les enfants handicapés	-45,5	-54,1	-58,3	-60,5	-62,7	-63,5	-344,6
Exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge	-36,2	-36,2	-36,2	-36,2	-36,2	-36,2	-217,2
Mieux voir pour réussir	-36,0	-36,0	-36,0	-36,0	-36,0	-36,0	-216,0
Réduction des tarifs de stationnements des établissements de santé	-120,0	-120,0	-132,0	-145,0	-159,6	-159,6	-836,2
Sous-total	-1 798,5	-2 894,8	-2 121,6	-2 095,2	-2 075,6	-2 047,9	-13 033,6
TOTAL	-2 191,4	-3 399,3	-2 676,1	-2 700,2	-2 724,2	-2 744,3	-16 435,5

Note : Les impacts financiers présentés dans ce tableau ne prennent pas en compte l'indexation du régime fiscal annoncée dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021.

2. SOUTENIR LES MÉNAGES DANS L'ACCÈS AU LOGEMENT

Le gouvernement souhaite aider les Québécois à plus faible revenu à se loger à prix abordable. C'est pourquoi, dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière* de l'automne 2021, il prévoit 304,4 millions de dollars d'ici 2025-2026 pour des mesures liées au logement. De ce montant, on compte :

- 123,5 millions de dollars pour mettre en place le nouveau programme d'aide à la construction de logements abordables;
- Le coût total du programme sera de 197,3 millions de dollars pour la construction d'approximativement 2 200 logements abordables⁷.
- 34,8 millions de dollars afin d'aider les ménages à faible revenu à payer leur loyer, au moyen du programme Supplément au loyer;
- 146,1 millions de dollars pour moderniser le programme Allocation-logement, afin d'aider davantage les personnes à faible revenu à payer leur loyer.

TABLEAU C.7

Impact financier des actions pour soutenir les ménages québécois dans l'accès au logement (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Mettre en place le programme d'aide à la construction de logements abordables ⁽¹⁾	—	-2,9	-10,5	-35,7	-74,4	-123,5
Aider les ménages à faible revenu à payer leur loyer ⁽²⁾	-4,4	-8,1	-7,3	-7,4	-7,6	-34,8
Moderniser le programme Allocation-logement ^{(3),(4)}	26,7	-5,6	-39,9	-66,0	-61,3	-146,1
TOTAL	22,3	-16,6	-57,7	-109,1	-143,3	-304,4

Note : Le financement requis sera octroyé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

(1) Si l'on considère une somme de 32,4 M\$ en 2026-2027, le financement requis totalisera 155,9 M\$. De plus, 41,4 M\$ proviendront du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le logement, ce qui portera le coût total de la mesure à 197,3 M\$.

(2) Si l'on considère une somme de 6,6 M\$ en 2026-2027, le financement requis totalisera 41,4 M\$.

(3) Si l'on considère des sommes de 49,0 M\$ en 2026-2027 et de 32,5 M\$ en 2027-2028, le financement requis totalisera 227,6 M\$.

(4) Pour l'année 2021-2022, les sommes actuellement prévues dans les équilibres budgétaires de la Société d'habitation du Québec pour le programme Allocation-logement permettront à la Société d'autofinancer la mesure. Ainsi, une économie de 26,7 M\$ est indiquée en 2021-2022.

⁷ Un logement abordable permet à un ménage à revenu modeste de ne pas payer une part trop importante de son revenu pour se loger. La Société d'habitation du Québec déterminera annuellement les niveaux de revenus qui seront considérés comme modestes ainsi que les loyers considérés comme abordables selon une grille des loyers médians du marché, par région. Cette grille prendra également en compte les besoins du ménage en matière de taille de logement.

2.1 Mettre en place le programme d'aide à la construction de logements abordables

Au cours des dernières années, le taux d'inoccupation des logements offerts en location sur le marché privé au Québec a connu une forte diminution, passant sous la barre des 3,0 %. Rappelons qu'un marché affichant un taux de 3,0 % est généralement considéré comme étant en équilibre.

- De faibles taux d'inoccupation ont pour conséquence de rendre plus difficile pour les ménages locataires la recherche d'un logement respectant à la fois leurs besoins et leur capacité financière.

☐ Un nouveau programme pour encourager la réalisation de logements abordables

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation annoncera prochainement une nouvelle approche pour encourager la réalisation de logements abordables au Québec.

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière* de l'automne 2021, le gouvernement annonce un investissement de près de 200 millions de dollars pour la mise en œuvre d'un programme d'aide à la construction de logements abordables, qui représente une nouvelle vision en matière de logement abordable.

- Cette somme permettra d'amorcer, dès 2022, la réalisation d'approximativement 2 200 logements abordables.

TABLEAU C.8

Nouveau programme d'aide à la construction de logements abordables (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Coût total de la mise en place du programme	—	−9,0	−31,1	−50,4	−74,4	−32,4	−197,3
Financement provenant de l'Entente Canada-Québec sur le logement	—	6,1	20,6	14,7	—	—	41,4
Impact financier du nouveau programme	—	−2,9	−10,5	−35,7	−74,4	−32,4	−155,9

Source : Société d'habitation du Québec.

❑ Réduire le coût du loyer

L'objectif du gouvernement par ce nouveau programme innovant est d'augmenter l'offre d'unités abordables sur le marché privé dans les prochaines années. Le rythme de déploiement du programme sera fonction du succès de celui-ci.

L'aide sera accordée au moyen d'une subvention visant à réduire les coûts de construction des logements pour les promoteurs.

- En contrepartie de l'aide reçue, les promoteurs devront s'engager, au moyen d'une entente, à réduire les loyers qui seront exigés aux locataires afin de les maintenir à des niveaux abordables, et ce, pour une période pouvant aller jusqu'à 35 ans. Plus la durée de cette entente sera longue, plus l'aide financière accordée pourra être importante.
- Des promoteurs des secteurs communautaire et privé seront admissibles à ce programme, ce qui leur permettra de contribuer davantage au développement de l'offre de logements abordables.

2.2 Aider les ménages à faible revenu à payer leur loyer

Au cours des dernières années, le gouvernement a agi de manière importante pour aider les ménages à faible revenu à faire face aux besoins grandissants en logement et à la hausse des loyers qu'ils doivent supporter.

À cet égard, le gouvernement a fait appel au programme Supplément au loyer afin d'offrir aux ménages à faible revenu un logement abordable sur le marché privé.

Pour financer l'attribution d'unités de Supplément au loyer à venir, le gouvernement prévoit une somme de 41,4 millions de dollars, dont 34,8 millions de dollars d'ici 2025-2026. Cette somme servira plus précisément à financer :

- l'ajout de 1 000 unités additionnelles au programme Supplément au loyer – Marché privé;
- la conversion de 500 unités du programme Supplément au loyer d'urgence⁸ vers le programme Supplément au loyer – Marché privé.

TABLEAU C.9

Impact financier des mesures pour aider les ménages à faible revenu à payer leur loyer (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Ajout de 1 000 unités au programme Supplément au loyer – Marché privé ^{(1),(2)}	-0,4	-4,6	-4,8	-4,8	-5,0	-4,6	-24,2
Conversion de 500 unités de Supplément au loyer d'urgence en unités du marché privé	-4,0	-3,5	-2,5	-2,6	-2,6	-2,0	-17,2
TOTAL	-4,4	-8,1	-7,3	-7,4	-7,6	-6,6	-41,4

(1) Parmi les 1 000 unités du programme Supplément au loyer – Marché privé, 500 unités pouvaient être accordées pour des logements dont le loyer atteignait 110 % du loyer médian du marché et 500 unités visaient des logements dont le loyer atteignait 120 % du loyer médian du marché.

(2) Cette mesure a été annoncée le 11 juin 2021.

⁸ Il s'agit du volet 1 du programme Supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités.

❑ Ajout de 1 000 unités au programme Supplément au loyer – Marché privé

Le 11 juin 2021, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé une série de mesures visant à venir en aide aux ménages à faible revenu qui étaient toujours à la recherche d'un logement à la veille du 1^{er} juillet.

Ces mesures comprenaient notamment l'ajout de 1 000 unités additionnelles au programme Supplément au loyer – Marché privé pouvant être accordées pour une durée de cinq ans.

- Considérant les hausses de loyer récentes, le gouvernement a également majoré la limite maximale de loyer admissible pour certaines de ces unités, la faisant passer de 110 % à 120 % du loyer médian du marché. Cela facilitera l'attribution de ces unités en augmentant le nombre de logements pouvant être considérés.

Ainsi, le gouvernement prévoit une somme de 24,2 millions de dollars, dont 19,6 millions d'ici 2025-2026, pour financer ces unités qui ont été annoncées en juin 2021.

Programme Supplément au loyer
Le programme Supplément au loyer permet à un ménage à faible revenu d'habiter un logement à plus faible coût sur le marché locatif privé ou appartenant à une coopérative d'habitation, à un organisme à but non lucratif ou à un office d'habitation. – Le loyer payé par le bénéficiaire est semblable à celui d'une habitation à loyer modique, soit 25 % du revenu brut du ménage gagné lors de l'année civile précédente. La différence est assumée par le gouvernement. – Pour bénéficier de ce programme, un ménage doit contacter l'office municipal d'habitation de sa région, qui est responsable de son administration. L'office détermine la priorité d'attribution des suppléments au loyer selon les caractéristiques du ménage. Le volet attribuable au marché privé de ce programme permet l'attribution d'unités pour des logements dont le loyer peut atteindre jusqu'à 120 % du loyer médian, et ce, pour une période de cinq ans. Le volet d'urgence vise quant à lui à aider les ménages qui se retrouvent subitement sans logis à la fin de leur bail. Le loyer du logement habité peut atteindre jusqu'à 150 % du loyer médian.

❑ Conversion de 500 unités du programme Supplément au loyer d'urgence en unités du marché privé

Le 11 juin 2021, le gouvernement a également annoncé une somme de 6,0 millions de dollars sur deux ans pour l'ajout de 800 unités au programme Supplément au loyer d'urgence pouvant être accordées pour une période de 12 mois.

- Avec cette initiative, le gouvernement s'est ainsi assuré d'avoir à sa disposition les ressources nécessaires pour rapidement venir en aide aux ménages se retrouvant subitement sans logement, notamment à la veille du 1^{er} juillet.

Un certain nombre de ces unités de Supplément au loyer d'urgence n'ont pas été nécessaires durant cette période. Or, des unités additionnelles de Supplément au loyer – Marché privé sont requises.

■ Un investissement additionnel de 11,2 M\$

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière* de l'automne 2021, le gouvernement prévoit que 500 unités n'ayant pas été accordées parmi les 800 unités de Supplément au loyer d'urgence annoncées le 11 juin 2021 seront renouvelées sous la forme de Supplément au loyer – Marché privé.

- Cette conversion permettra à 500 ménages à faible revenu de ne payer que 25 % de leurs revenus en guise de loyer, et ce, pour une période de cinq ans au lieu d'un an.
- De ces unités, certaines devront être accordées pour répondre aux besoins des organismes qui bénéficieront d'un financement pour la construction de logements dans le cadre de la seconde Initiative pour la création rapide de logements du gouvernement fédéral⁹.

Afin de financer cette initiative, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de 11,2 millions de dollars, dont 9,2 millions de dollars d'ici 2025-2026.

TABEAU C.10

Impact financier de la conversion de 500 unités du programme Supplément au loyer d'urgence en unités privées (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Ajouter 800 unités au programme Supplément au loyer d'urgence ⁽¹⁾	-4,0	-2,0	—	—	—	—	-6,0
Convertir 500 nouvelles unités du programme Supplément au loyer – Marché privé	—	-1,5	-2,5	-2,6	-2,6	-2,0	-11,2
TOTAL	-4,0	-3,5	-2,5	-2,6	-2,6	-2,0	-17,2

(1) Cette mesure a été annoncée le 11 juin 2021.

⁹ L'Initiative pour la création rapide de logements vise à accorder des subventions à des organismes pour le développement de logements sociaux et communautaires à l'intérieur d'une période de 12 mois.

Une augmentation de 1 800 unités du programme Supplément au loyer

Avec les annonces au regard du programme Supplément au loyer depuis le 11 juin 2021, le nombre d'unités est haussé de 1 800, soit :

- 1 500 unités du programme Supplément au loyer – Marché privé, portant le total d'unités sur le marché privé à 18 386;
- 300 unités du programme Supplément au loyer d'urgence, portant le total à 1 709 unités.

Si l'on considère tous les types d'unités du programme Supplément au loyer, le nombre d'unités atteindra 41 984.

Nombre d'unités utilisées ou disponibles du programme Supplément au loyer selon le type de supplément (en nombre)

	Durée générale	Au 31 mars 2021	Bonification			À l'automne 2021
			Été 2021	Mise à jour	Total	
Supplément au loyer sur le marché privé	5 ans	16 886	1 000	+500	1 500	18 386
Supplément au loyer des unités d'AccèsLogis	5 ans	21 889	—	—	—	21 889
Supplément au loyer d'urgence	1 an	1 409 ⁽¹⁾	800	–500	300	1 709
TOTAL	—	40 184	1 800	—	1 800	41 984

(1) Incluant 100 unités du programme Supplément au loyer d'urgence, annoncées au printemps 2021, réservées pour les femmes victimes de violence conjugale et excluant 1 493 unités venues à échéance au 30 juin 2021.

2.3 Moderniser le programme Allocation-logement

Le programme Allocation-logement offre une aide financière d'appoint aux ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leurs revenus à se loger. Il s'adresse aux ménages qui comptent au moins un enfant à charge ou une personne âgée d'au moins 50 ans.

Les gouvernements du Québec et du Canada ont signé l'Entente Canada-Québec sur le logement. Cette entente prévoit notamment qu'une somme de 454,4 millions de dollars d'ici 2027-2028 provenant du gouvernement fédéral servira à bonifier le programme Allocation-logement au cours des prochaines années¹⁰.

L'entente prévoit par ailleurs que le gouvernement du Québec contribuera au financement de la modernisation du programme Allocation-logement, à raison de 684,1 millions de dollars d'ici 2027-2028.

Entente Canada-Québec sur le logement

L'Entente Canada-Québec sur le logement prévoit 1,8 milliard de dollars pour le Québec.

Pour obtenir cette somme, le gouvernement du Québec devra investir un montant équivalent, portant ainsi le total des investissements à près de 3,7 milliards de dollars.

Ces sommes seront utilisées dans le cadre de trois grandes initiatives, soit pour :

- financer les priorités du Québec en matière d'habitation, y compris l'accessibilité, la rénovation et la construction de logements abordables;
- préserver, régénérer et accroître le parc de logements sociaux et communautaires, dont notamment les unités réservées aux populations autochtones en milieu urbain;
- financer ou bonifier tout programme destiné à offrir une aide visant à améliorer l'abordabilité du logement, versée directement aux ménages, dont le programme Allocation-logement.

¹⁰ Le 13 août 2021, les gouvernements du Québec et du Canada ont annoncé s'être entendus sur les modalités entourant la bonification du programme Allocation-logement.

❑ Une hausse importante de l'aide versée aux ménages

La modernisation du programme Allocation-logement prévoit une hausse importante de l'aide versée aux ménages à faible revenu pour les aider à payer leur loyer.

Depuis plusieurs années, l'aide maximale offerte par le programme Allocation-logement était de 80 \$ par mois. Celle-ci a été portée à 100 \$ à compter d'octobre 2021 pour l'année de programmation 2021-2022¹¹.

Pour les années suivantes, le calcul de l'aide financière sera révisé afin d'offrir un montant qui sera fonction du taux d'effort en logement du ménage. À terme, pour l'année de programmation 2024-2025, l'aide mensuelle sera de :

- 130 \$ pour les ménages qui consacrent entre 50 % et 80 % de leur revenu au paiement du loyer;
- 150 \$ pour ceux consacrant 80 % ou plus de leur revenu au paiement du loyer.

❑ Un programme dont le coût atteindra plus de 1,1 G\$

Grâce à l'Entente Canada-Québec sur le logement, le programme Allocation-logement sera bonifié de 911 millions de dollars, pour atteindre plus de 1,1 milliard de dollars.

- Le programme profitera à environ 127 000 ménages annuellement.

TABLEAU C.11

Contributions du Québec et du gouvernement fédéral pour la modernisation du programme Allocation-logement (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Autres années ⁽¹⁾	Total
Financement du Québec avant l'Entente Canada-Québec sur le logement ⁽²⁾	-32,5	-32,5	-32,5	-32,5	-32,5	-65,0	-227,5
Financement additionnel prévu dans l'entente							
– Contribution du fédéral	-30,5	-39,2	-50,9	-59,0	-78,8	-196,0	-454,4
– Contribution du Québec	-3,5	-36,8	-72,2	-99,4	-95,8	-148,9	-456,6
Sous-total	-34,0	-76,0	-123,1	-158,4	-174,6	-344,9	-911,0
TOTAL	-66,5	-108,5	-155,6	-190,9	-207,1	-409,9	-1 138,5

(1) Soit pour les années 2026-2027 et 2027-2028.

(2) Ces sommes ne sont pas reconnues aux fins de l'entente.

¹¹ L'année de programmation pour le programme Allocation-logement débute le 1^{er} octobre d'une année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Afin de permettre à la Société d’habitation du Québec de financer la contribution du Québec pour la modernisation du programme Allocation-logement, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de 227,6 millions de dollars.

TABLEAU C.12

Financement additionnel requis pour la part du Québec relativement à la bonification du programme Allocation-logement
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Autres années ⁽¹⁾	Total
Contribution du Québec	-3,5	-36,8	-72,2	-99,4	-95,8	-148,9	-456,6
Sommes autofinancées par la Société d'habitation du Québec	-30,2	-31,2	-32,3	-33,4	-34,5	-67,4	-229,0
Financement additionnel requis	26,7	-5,6	-39,9	-66,0	-61,3	-81,5	-227,6

(1) Soit pour les années 2026-2027 et 2027-2028.

3. UN SOUTIEN IMPORTANT POUR AIDER LES MÉNAGES À FAIRE FACE À LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

Avec les mesures prévues dans *Le point sur la situation économique et financière* de l'automne 2021, le gouvernement intervient pour soutenir les ménages québécois, notamment les ménages à faible revenu, afin qu'ils puissent faire face plus facilement à l'augmentation du coût de la vie.

À cet égard, près de 6,3 milliards de dollars d'ici 2025-2026 retourneront dans le portefeuille des Québécois sous différentes formes, soit :

- 1,8 milliard de dollars en soutien direct aux ménages pour :
 - la mise en place de la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie,
 - la bonification du montant pour le soutien des aînés,
 - la reconduction de la bonification temporaire de l'aide financière aux études pour deux ans;
- 4,2 milliards de dollars découlant de l'indexation :
 - des paramètres du régime fiscal,
 - des prestations d'assistance sociale;
- 304 millions de dollars en matière d'aide au logement pour :
 - la mise en place du programme d'aide à la construction de logements abordables,
 - l'aide aux ménages à faible revenu pour payer leur loyer,
 - la modernisation du programme Allocation-logement.

À ces mesures s'ajoute la bonification du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants, pour laquelle le gouvernement prévoit plus de 1 milliard de dollars¹².

Au total, ce sont plus de 7,3 milliards de dollars qui permettront aux ménages québécois d'avoir les ressources nécessaires pour mieux faire face à la hausse du coût de la vie.

¹² Cette mesure est présentée dans la section E, « Soutenir les familles et appuyer les communautés ».

TABLEAU C.13

Initiatives visant à faire face au coût de la vie (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
En matière de soutien aux ménages						
– Mettre en place la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie	-739,6	—	—	—	—	-739,6
– Bonifier le montant pour le soutien des aînés	-124,0	-132,0	-136,7	-144,6	-151,5	-688,8
– Reconduire la bonification temporaire de l'aide financière aux études pour deux ans	-105,0	-164,3	-59,3	—	—	-328,6
Sous-total – Soutien aux ménages	-968,6	-296,3	-196,0	-144,6	-151,5	-1 757,0
Indexation des paramètres⁽¹⁾						
– Impôt sur le revenu des particuliers	-205,3	-898,8	-920,1	-929,9	-954,6	-3 908,7
– Prestations d'assistance sociale	-17,1	-69,5	-67,5	-63,8	-62,1	-280,0
Sous-total – Indexation	-222,4	-968,3	-987,6	-993,7	-1 016,7	-4 188,7
En matière de logement						
– Mettre en place le programme d'aide à la construction de logements abordables ⁽²⁾	—	-2,9	-10,5	-35,7	-74,4	-123,5
– Aider les ménages à faible revenu à payer leur loyer ⁽³⁾	-4,4	-8,1	-7,3	-7,4	-7,6	-34,8
– Moderniser le programme Allocation-logement ⁽⁴⁾	26,7	-5,6	-39,9	-66,0	-61,3	-146,1
Sous-total – Logement	22,3	-16,6	-57,7	-109,1	-143,3	-304,4
SOUS-TOTAL	-1 168,7	-1 281,2	-1 241,3	-1 247,4	-1 311,5	-6 250,1
En matière de garde						
– Bonifier le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants	-225,6	-215,2	-212,1	-211,0	-216,6	-1 080,5
Sous-total – Garde	-225,6	-215,2	-212,1	-211,0	-216,6	-1 080,5
TOTAL	-1 394,3	-1 496,4	-1 453,4	-1 458,4	-1 528,1	-7 330,6

(1) Cet impact financier est calculé selon le taux d'indexation de 2,64 % pour 2022, qui correspond à la variation, en pourcentage, de l'indice des prix à la consommation du Québec, excluant l'alcool, le tabac et le cannabis récréatif, entre la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2021 et celle prenant fin le 30 septembre de l'année 2020.

(2) Si l'on considère une somme de 32,4 M\$ pour 2026-2027, l'impact financier de cette mesure totalisera 155,9 M\$. De plus, 41,4 M\$ proviendront du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente Canada-Québec pour le logement, ce qui portera le coût total à 197,3 M\$.

(3) Cette mesure comprend l'ajout de 1 500 unités du programme Supplément au loyer – Marché privé et 300 unités du programme Supplément au loyer d'urgence. Si l'on considère une somme de 6,6 M\$ pour 2026-2027, l'impact financier de cette mesure totalisera 41,4 M\$.

(4) Si l'on considère des sommes de 49,0 M\$ pour 2026-2027 et de 32,5 M\$ en 2027-2028, l'impact financier de cette mesure totalisera 227,6 M\$.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU C.14

Impact financier des actions pour aider les Québécois à faire face au coût de la vie (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Pallier la hausse du coût de la vie						
Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021						
– Mettre en place la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie	-739,6	—	—	—	—	-739,6
– Bonifier le montant pour le soutien des aînés	-124,0	-132,0	-136,7	-144,6	-151,5	-688,8
Sous-total	-863,6	-132,0	-136,7	-144,6	-151,5	-1 428,4
Annonces depuis le budget 2021-2022						
– Reconduire la bonification temporaire de l'aide financière aux études pour deux ans	-105,0	-164,3	-59,3	—	—	-328,6
Sous-total	-105,0	-164,3	-59,3	—	—	-328,6
Sous-total	-968,6	-296,3	-196,0	-144,6	-151,5	-1 757,0
Soutenir les ménages dans l'accès au logement						
Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021						
– Mettre en place le programme d'aide à la construction de logements abordables	—	-2,9	-10,5	-35,7	-74,4	-123,5
– Convertir 500 nouvelles unités du programme Supplément au loyer – Marché privé	—	-1,5	-2,5	-2,6	-2,6	-9,2
Sous-total	—	-4,4	-13,0	-38,3	-77,0	-132,7
Annonces depuis le budget 2021-2022						
– Ajouter 1 000 unités au programme Supplément au loyer – Marché privé	-0,4	-4,6	-4,8	-4,8	-5,0	-19,6
– Ajouter 800 unités au programme Supplément au loyer d'urgence	-4,0	-2,0	—	—	—	-6,0
– Moderniser le programme Allocation-logement	26,7	-5,6	-39,9	-66,0	-61,3	-146,1
Sous-total	22,3	-12,2	-44,7	-70,8	-66,3	-171,7
Sous-total	22,3	-16,6	-57,7	-109,1	-143,3	-304,4
TOTAL	-946,3	-312,9	-253,7	-253,7	-294,8	-2 061,4

Section D

AGIR POUR CONTRER LA RARETÉ DE MAIN-D'ŒUVRE ET POUR STIMULER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Sommaire	D.3
1. Contrer la rareté de main-d'œuvre.....	D.5
1.1 La santé et les services sociaux	D.9
1.2 L'éducation.....	D.11
1.3 Les services de garde éducatifs à l'enfance.....	D.12
1.4 Le génie et les technologies de l'information.....	D.14
1.5 La construction.....	D.16
2. Accélérer la croissance de la productivité des entreprises.....	D.19
2.1 Accroître le financement de projets d'investissement d'entreprises	D.20
2.2 Soutenir la mise en place des premières zones d'innovation et de projets innovants sur le territoire québécois	D.23
3. Soutenir la relance du milieu culturel québécois	D.29
3.1 Accompagner le secteur culturel et artistique dans sa relance	D.30
3.2 Investir dans un projet culturel de grande envergure	D.31

SOMMAIRE

Le gouvernement poursuit l'objectif ambitieux de combler l'écart de richesse du Québec avec l'Ontario d'ici 15 ans. Pour y arriver, le Québec doit notamment pouvoir compter sur une main-d'œuvre qualifiée et en quantité suffisante pour occuper les emplois disponibles. Les entreprises doivent, pour leur part, être en mesure d'accroître leur productivité.

Le gouvernement doit également améliorer l'offre de services publics essentiels, notamment en éducation, en santé et en services sociaux, en plus d'assurer l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance.

Le gouvernement prévoit, dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021, des gestes additionnels totalisant plus de 3,3 milliards de dollars d'ici 2025-2026 afin :

- de contrer la rareté de main-d'œuvre en appuyant la formation et la requalification des travailleurs ainsi que l'attraction de talents;
- d'accélérer la croissance de la productivité des entreprises en soutenant l'investissement privé et la mise en place des premières zones d'innovation et de projets innovants sur le territoire québécois;
- de soutenir la relance du milieu culturel québécois.

Par ailleurs, la COP26¹ a été l'occasion de rappeler à l'ensemble des nations que la croissance économique ne peut se faire sans tenir compte des changements climatiques. La vision du développement économique du Québec s'inscrit résolument dans cette conception de la croissance économique durable.

Si l'on tient également compte de l'investissement supplémentaire de 94 millions de dollars annoncé en juillet 2021 et visant à poursuivre l'objectif de brancher tous les Québécois à Internet haute vitesse d'ici septembre 2022, les interventions du gouvernement depuis le budget 2021-2022 totalisent près de 3,4 milliards de dollars sur cinq ans.

¹ L'abréviation COP26 désigne la 26^e Conférence des parties signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est déroulée en 2021 à Glasgow, en Écosse.

TABLEAU D.1

**Impact financier des mesures visant à contrer la rareté de main-d'œuvre
et à stimuler la croissance économique**
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021						
– Contrer la rareté de main-d'œuvre	-100,8	-754,2	-744,7	-685,7	-615,7	-2 901,1
– Accélérer la croissance de la productivité des entreprises	-45,0	-85,0	-100,0	-60,0	-60,0	-350,0
– Soutenir la relance du milieu culturel québécois	-46,1	—	—	-3,5	-3,5	-53,1
Sous-total	-191,9	-839,2	-844,7	-749,2	-679,2	-3 304,2
Annnonce depuis le budget 2021-2022						
– Poursuivre le branchement de tous les Québécois à Internet haute vitesse	-56,0	-38,0	—	—	—	-94,0
TOTAL	-247,9	-877,2	-844,7	-749,2	-679,2	-3 398,2

1. CONTRE LA RARETÉ DE MAIN-D'ŒUVRE

L'économie du Québec doit disposer d'une main-d'œuvre de qualité en quantité suffisante pour atteindre son plein potentiel.

Le Québec fait face à des enjeux démographiques importants qui accentuent le phénomène de rareté de main-d'œuvre observé dans plusieurs domaines d'activité, notamment dans les services publics essentiels à la population.

Ainsi, le gouvernement se doit de répondre avec agilité aux réalités du marché du travail pour permettre au Québec de prospérer.

Afin de mettre en place les conditions favorables qui permettront de contribuer au développement économique des domaines d'activité visés, le gouvernement prévoit près de 3,9 milliards de dollars sur cinq ans, soit plus de 2,9 milliards de dollars en investissements additionnels ainsi que 988,6 millions de dollars financés à même les enveloppes budgétaires actuelles des ministères, pour contrer la rareté de main-d'œuvre.

Avec ces sommes, le gouvernement entend :

- améliorer l'offre de services publics en augmentant le nombre de travailleurs qualifiés dans les emplois essentiels des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux;
- accroître la main-d'œuvre dans les services de garde éducatifs à l'enfance;
- bonifier les initiatives en matière de formation, de requalification et d'attraction des travailleurs dans des domaines d'activité de l'économie jugés prioritaires, tels que le génie, les technologies de l'information et la construction.

Les mesures viseront principalement à :

- améliorer les conditions de travail des employés visés;
- accroître la diplomation et le développement des compétences;
- encourager le retour des retraités sur le marché du travail;
- favoriser l'attraction de travailleurs étrangers.

Le Québec poursuit ainsi l'objectif de former, de requalifier et d'attirer près de 170 000 travailleurs dans certains domaines d'activité d'ici cinq ans, soit environ :

- 27 000 en santé et en services sociaux;
- 8 000 en éducation;
- 25 000 en services de garde éducatifs à l'enfance;
- 55 000 en génie et en technologies de l'information;
- 55 000 en construction.

Le gouvernement estime que :

- 85 000 travailleurs occuperont des emplois en demande après avoir bénéficié des mesures de formation et de requalification de la main-d'œuvre;
- 63 000 postes seront pourvus à l'aide des mesures d'attraction, de rétention et d'amélioration des conditions d'exercice;
- 22 000 emplois seront pourvus à l'aide des mesures favorisant l'attraction et la rétention de travailleurs étrangers.

Les détails des mesures pour contrer la rareté de main-d'œuvre seront annoncés par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

TABLEAU D.2

Impact financier des mesures visant à contrer la rareté de main-d'œuvre
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
La santé et les services sociaux	-52,9	-328,3	-236,5	-178,5	-156,5	-952,7
L'éducation	-15,6	-121,9	-136,7	-139,3	-137,2	-550,7
Les services de garde éducatifs à l'enfance	-27,3	-58,9	-63,7	-38,0	-24,7	-212,6
Le génie et les technologies de l'information	-5,0	-223,7	-286,4	-308,5	-291,3	-1 114,9
La construction	—	-21,4	-21,4	-21,4	-6,0	-70,2
TOTAL	-100,8	-754,2	-744,7	-685,7	-615,7	-2 901,1

❑ Prime salariale temporaire pour les retraités de certaines professions du secteur public et des services de garde

Le retour en emploi de travailleurs retraités contribue à soutenir l'effort gouvernemental visant à s'assurer rapidement de la présence d'une main-d'œuvre suffisante et qualifiée.

Toutefois, les retraités du secteur public et des services de garde qui effectuent un retour en emploi ne cotisent plus à leur régime de retraite². Par le fait même, ils ne reçoivent plus la contribution financière de l'employeur au régime de retraite. Cela peut représenter un frein au retour sur le marché du travail.

Afin de contrer la rareté de main-d'œuvre, le gouvernement du Québec prévoit la mise en place de nouvelles primes salariales. Pour encourager les retraités à effectuer un retour en emploi, le montant de ces primes sera similaire à celui de la contribution gouvernementale au régime de retraite du travailleur pour un employé non retraité. Ces primes visent :

- le personnel infirmier³, les préposés aux bénéficiaires, les psychologues, les travailleurs sociaux et les agents de relations humaines;
- les enseignants du primaire et du secondaire, les techniciens en éducation spécialisée et les techniciens en service de garde en milieu scolaire;
- les éducatrices et éducateurs en service de garde éducatif à l'enfance.

Ces primes, qui s'appliqueront jusqu'au 31 mars 2023⁴, représentent un investissement de 60,3 millions de dollars sur deux ans.

Ces nouvelles primes salariales permettront d'offrir un incitatif favorisant un retour à l'emploi de retraités dans des professions durement touchées par la rareté de main-d'œuvre et essentielles pour le maintien de services publics de qualité.

Par exemple, pour un retraité admissible ayant un revenu de travail de 40 000 \$ par année, la prime salariale correspondra à un revenu supplémentaire de 2 640 \$ à 3 156 \$ sur l'ensemble de l'année.

² Un retraité qui fait un retour en emploi reçoit à la fois son salaire et sa rente de retraite.

³ Le personnel infirmier comprend les infirmières et infirmiers, les infirmières et infirmiers auxiliaires, les infirmières cliniciennes et infirmiers cliniciens, les infirmières praticiennes et infirmiers praticiens ainsi que les inhalothérapeutes.

⁴ Afin d'y être admissible, l'employé doit avoir signé une entente de retraite avant le 25 novembre 2021.

Rappel des mesures visant à favoriser le retour en emploi des retraités

Programme d'attraction et de rétention du personnel infirmier et cardiorespiratoire

Le 23 septembre 2021, dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement a annoncé la mise en place d'incitatifs d'attraction et de rétention en santé de :

- 12 000 \$ à 15 000 \$, selon la région, pour les travailleurs qui sont partis vers le privé et qui acceptent de revenir à temps complet durant un an, y compris les retraités;
- 15 000 \$ à 18 000 \$, selon la région, pour les employés qui travaillent dans le réseau et qui s'engagent à travailler à temps complet durant un an.

Ces incitatifs sont offerts au personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires dans le réseau de la santé et des services sociaux, dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée privés non conventionnés et dans les résidences privées pour aînés¹.

Rémunération bonifiée des enseignants retraités qui effectuent de la suppléance

Depuis le 21 septembre 2020, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les enseignants suppléants qui ont pris leur retraite depuis le 1^{er} juillet 2015 sont rémunérés, dès leurs premiers jours de suppléance, en fonction de l'expérience et de l'échelon qu'ils avaient avant leur départ à la retraite. Avant, cette rémunération bonifiée ne s'appliquait qu'après 20 jours de suppléance.

Crédit d'impôt pour la prolongation de carrière

En plus de profiter de ces mesures, les travailleurs de 60 ans ou plus peuvent bénéficier du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière, lequel permet de réduire l'impôt à payer d'un montant égal à 15 % du revenu de travail admissible qui excède 5 000 \$.

- L'économie d'impôt peut atteindre 1 500 \$ pour les travailleurs de 60 à 64 ans et 1 650 \$ pour les travailleurs de 65 ans ou plus. L'aide est réduite à un taux de 5 % du revenu de travail admissible qui excède 35 650 \$ pour l'année 2021.

Le crédit d'impôt peut être déduit à la source si le travailleur remplit le formulaire de déclaration pour la retenue d'impôt (TP-1015) remis par l'employeur ou être demandé lors de la production de la déclaration de revenus.

Cette aide fiscale constitue un incitatif important pour le maintien ou le retour en emploi de près de 350 000 travailleurs.

Crédit d'impôt remboursable pour les PME favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience

Par ailleurs, un crédit d'impôt remboursable est offert à l'égard des cotisations² payées par les PME depuis le 1^{er} janvier 2019 relativement à un travailleur de 60 ans ou plus, afin d'encourager l'embauche et le maintien en emploi de travailleurs d'expérience. Ce crédit d'impôt peut atteindre :

- 50 % des cotisations à l'égard des travailleurs âgés de 60 à 64 ans, jusqu'à concurrence de 1 250 \$ par travailleur annuellement;
- 75 % des cotisations à l'égard des travailleurs âgés de 65 ans ou plus, jusqu'à concurrence de 1 875 \$ par travailleur annuellement.

1 Les incitatifs pour le personnel infirmier des résidences privées pour aînés s'élèvent à 7 500 \$, et ceux pour le personnel infirmier des centres d'hébergement et de soins de longue durée privés non conventionnés s'élèvent à 15 000 \$.

2 Les cotisations de l'employeur admissibles à cette mesure sont celles relatives au Fonds des services de santé, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

1.1 La santé et les services sociaux

Le secteur de la santé et des services sociaux est l'un des plus affectés par la rareté de main-d'œuvre. Le Québec doit pouvoir compter sur suffisamment de personnes qualifiées pour offrir des services essentiels à la population. Les principales professions ciblées par les actions proposées sont celles d'infirmières et d'infirmiers, d'infirmières et d'infirmiers cliniciens et auxiliaires, d'inhalothérapeutes, de préposées et de préposés aux bénéficiaires, d'auxiliaires aux services de santé et sociaux, de psychologues, de travailleuses et de travailleurs sociaux ainsi que d'agentes et d'agents de relations humaines.

Le gouvernement met donc en place des initiatives concrètes qui auront pour effet :

- d'augmenter l'attractivité et la rétention des employés qui œuvrent dans les établissements de santé;
- d'offrir une nouvelle prime salariale temporaire aux retraités afin de les inciter à retourner au travail⁵;
- d'optimiser l'organisation du travail en procédant à la formation et à l'embauche d'agents administratifs afin de libérer les cliniciens des tâches administratives et de leur permettre d'augmenter leur temps de présence auprès des patients et des usagers;
- d'accroître la diplomation en offrant des bourses incitatives aux niveaux collégial et universitaire pour les étudiants inscrits à temps plein dans les domaines d'études visés;
- de développer les compétences des personnes sans emploi qui souhaitent se requalifier ou se réorienter, grâce à des formations de courte durée pendant lesquelles elles recevront une allocation bonifiée;
- d'attirer de nouveaux travailleurs étrangers en permettant aux personnes immigrantes en attente de leur résidence permanente de joindre rapidement le marché du travail en recevant un permis de travail.

Le gouvernement investit plus de 1,1 milliard de dollars, soit 952,7 millions de dollars en investissements additionnels ainsi que 187,8 millions de dollars financés à même les enveloppes budgétaires actuelles des ministères d'ici 2025-2026, afin de combler les besoins de main-d'œuvre dans le secteur de la santé et des services sociaux.

⁵ La prime salariale sera versée aux infirmières et infirmiers, aux infirmières et infirmiers auxiliaires, aux infirmières cliniciennes et infirmiers cliniciens, aux infirmières praticiennes et infirmiers praticiens, aux inhalothérapeutes, aux perfusionnistes, aux préposées et préposés aux bénéficiaires, aux psychologues, aux travailleuses sociales et travailleurs sociaux ainsi qu'aux agentes et agents de relations humaines.

TABLEAU D.3

**Impact financier des mesures visant à accroître la main-d'œuvre
dans le secteur de la santé et des services sociaux**
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Accroître la main-d'œuvre dans le secteur de la santé et des services sociaux	-52,9	-328,3	-236,5	-178,5	-156,5	-952,7

Note : Le financement octroyé sera de 567,8 M\$ au ministère de l'Enseignement supérieur, de 202,8 M\$ au ministère de la Santé et des Services sociaux, de 116,4 M\$ au ministère de l'Éducation, de 33,0 M\$ au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et de 32,7 M\$ au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Programme de bourses incitatives

Le gouvernement introduit des incitatifs financiers substantiels pour augmenter la diplomation au collégial et à l'université dans les disciplines conduisant à des secteurs d'activité prioritaires aux prises avec un déficit important de main-d'œuvre.

Le programme de bourses incitatives poursuit des objectifs de valorisation, d'attraction, de rétention et de diplomation dans les temps requis. Il s'agit d'une mesure transversale, touchant des professions ciblées dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation, des services de garde à l'enfance, du génie et des technologies de l'information.

Il s'ajoute à différentes mesures concomitantes et vise des domaines de formation stratégiques pour l'économie et les services publics du Québec.

Le programme permet d'octroyer, en sus des aides déjà prévues dans le Programme des prêts et bourses actuel, des bourses incitatives après chaque session réussie à temps plein :

- 1 500 \$ au collégial, soit une bourse totale de 9 000 \$ pour un programme de trois ans;
- 2 500 \$ à l'université, soit une bourse totale de 15 000 \$ pour un programme de trois ans et de 20 000 \$ pour un programme de quatre ans.

Tous les étudiants québécois des domaines prioritaires identifiés seront admissibles, qu'ils soient en début de cheminement, au milieu ou encore à la fin, et ce, dès la session d'automne 2022. Les bourses incitatives seront remises aux étudiantes et étudiants à temps plein pour soutenir l'obtention de diplômes dans les temps prescrits, accélérant ainsi la réponse aux besoins de main-d'œuvre sur tout le territoire québécois.

Le coût de la mesure est estimé à 1,7 milliard de dollars d'ici 2025-2026.

1.2 L'éducation

Le gouvernement entend mener une action ciblée afin de répondre au phénomène de la rareté de main-d'œuvre dans le milieu de l'éducation. Les principales initiatives proposées visent les enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire, ainsi que les éducateurs en service de garde en milieu scolaire et les techniciens en éducation spécialisée.

Le gouvernement met donc en place des initiatives qui auront pour effet :

- de valoriser la profession et d'augmenter le nombre d'enseignants qualifiés en favorisant l'accès aux programmes de formation à l'enseignement, en particulier dans les programmes de maîtrise qualifiante qui mènent au brevet d'enseignement;
- de mobiliser et de retenir le personnel dans le réseau scolaire;
- d'offrir une nouvelle prime salariale temporaire aux retraités afin de les inciter à retourner au travail⁶;
- d'assurer la présence d'un nombre suffisant de doctorants afin de répondre aux besoins à long terme de professeurs-chercheurs des facultés des sciences de l'éducation, en mettant en œuvre un programme de bourses aux études doctorales;
- de bonifier l'offre de formation relative aux éducatrices et éducateurs en service de garde scolaire, en renforçant l'utilisation des modes de formation en ligne.

Le gouvernement investit 682,4 millions de dollars, soit 550,7 millions de dollars en investissements additionnels ainsi que 131,8 millions de dollars financés à même les enveloppes budgétaires actuelles des ministères d'ici 2025-2026, pour la mise en place de ces initiatives qui permettront notamment de recruter davantage d'enseignants au préscolaire, au primaire et au secondaire.

TABEAU D.4

Impact financier des mesures visant à accroître la main-d'œuvre dans le secteur de l'éducation (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Accroître la main-d'œuvre dans le secteur de l'éducation	-15,6	-121,9	-136,7	-139,3	-137,2	-550,7

Note : Le financement octroyé sera de 385,9 M\$ au ministère de l'Enseignement supérieur et de 164,8 M\$ au ministère de l'Éducation.

⁶ La prime salariale sera versée aux enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire, aux techniciennes et techniciens en éducation spécialisée et aux techniciennes et techniciens en service de garde en milieu scolaire.

1.3 Les services de garde éducatifs à l'enfance

La présence d'éducatrices et d'éducateurs en nombre suffisant est essentielle au bon fonctionnement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. Le 21 octobre dernier, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un plan d'action visant notamment à créer 37 000 places de garde subventionnées d'ici mars 2025 pour mieux répondre aux besoins des familles.

Dans ce contexte, et afin d'assurer le bon développement du réseau, les actions visant à répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les services de garde doivent être renforcées. En effet, ce sont près de 17 800 nouvelles éducatrices et nouveaux éducateurs qui devront être embauchés et près de 7 000 éducatrices et éducateurs déjà en poste dans le réseau qui devront être qualifiés.

Pour y arriver, le gouvernement compte améliorer les conditions de travail et miser sur tous les bassins de travailleurs pour répondre à ces besoins, soit les diplômés, les personnes désirant se requalifier, les retraités et les travailleurs étrangers.

Dans le but d'agir rapidement pour améliorer la rétention et l'attraction des éducatrices et éducateurs, le gouvernement a annoncé le 14 octobre dernier une bonification de leur rémunération⁷.

De plus, des actions additionnelles visant à répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les services de garde éducatifs à l'enfance totalisent 295,3 millions de dollars d'ici 2025-2026, soit 212,6 millions de dollars en investissements additionnels ainsi que 82,7 millions de dollars financés à même les enveloppes budgétaires actuelles des ministères.

Les investissements additionnels serviront notamment à :

- augmenter la participation à des formations de courte durée rémunérées en alternance travail-études, au moyen du volet Services de garde éducatifs à l'enfance du Programme de formations de courte durée (COUD) privilégiant les stages dans les professions prioritaires, lancé en avril dernier;
- soutenir les employeurs dont le personnel suit une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences, bonifier l'offre de ce service et en assurer la gratuité dans les établissements d'enseignement;
- offrir une prime salariale temporaire aux retraités afin de les inciter à retourner au travail⁸.

⁷ En parallèle, les négociations avec les syndicats se poursuivent.

⁸ La prime salariale sera versée aux éducatrices et éducateurs en service de garde éducatif à l'enfance.

TABLEAU D.5

**Impact financier des mesures visant à accroître la main-d'œuvre
dans les services de garde éducatifs à l'enfance**
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Accroître la main-d'œuvre dans les services de garde éducatifs à l'enfance	-27,3	-58,9	-63,7	-38,0	-24,7	-212,6

Note : Le financement octroyé sera de 115,1 M\$ au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de 87,6 M\$ au ministère de l'Enseignement supérieur et de 9,9 M\$ au ministère de la Famille.

**Programme de formations de courte durée privilégiant
les stages dans les professions priorisées**

Le Programme de formations de courte durée (COUD) privilégiant les stages dans les professions priorisées, offert par la Commission des partenaires du marché du travail, soutient financièrement les entreprises et les promoteurs collectifs qui souhaitent notamment adapter des programmes de formation pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre.

- Les programmes de formation admissibles peuvent ainsi être adaptés avec la collaboration d'établissements d'enseignement reconnus pour accélérer l'obtention de diplômes des participants en prévoyant un stage en entreprise.

Jusqu'à ce jour, les résultats du programme sont notables, avec un taux de diplomation pour les participants de l'ordre de 85 % et un taux de rétention en emploi de 91 %.

1.4 Le génie et les technologies de l'information

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement a déjà fait des investissements importants pour soutenir le développement de la main-d'œuvre et le recrutement en technologies de l'information (TI). À ce jour, les besoins de main-d'œuvre dans ce secteur demeurent importants.

Les besoins de main-d'œuvre des entreprises dans le secteur du génie sont tout aussi considérables.

Afin d'augmenter la main-d'œuvre qualifiée et ainsi de pourvoir des emplois dans ces domaines jugés prioritaires de l'économie québécoise, le gouvernement bonifie les actions annoncées au cours des derniers mois tout en mettant en place de nouvelles initiatives.

Le gouvernement s'engage :

- à améliorer l'attraction des étudiants et à accroître leur persévérance dans ces domaines, notamment par l'attribution de bourses incitatives;
- à assurer un meilleur encadrement pédagogique des étudiants en génie et en TI par l'augmentation du corps professoral avec à terme l'embauche de 500 professeurs;
- à soutenir les entreprises aux prises avec des difficultés de recrutement en adaptant des programmes d'études et en permettant aux travailleurs à l'emploi des entreprises participantes d'être libérés pour suivre une formation, lorsqu'une partie du programme d'études est réalisée en milieu de travail par le biais de stages.

Le gouvernement investit près de 1,7 milliard de dollars, soit plus de 1,1 milliard de dollars en investissements additionnels ainsi que 559,1 millions de dollars financés à même les enveloppes budgétaires actuelles des ministères d'ici 2025-2026, afin de combler les besoins de main-d'œuvre dans les secteurs du génie et des TI.

TABLEAU D.6

Impact financier des mesures visant à accroître la main-d'œuvre dans les secteurs du génie et des technologies de l'information (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Accroître la main-d'œuvre en génie et en technologies de l'information	-5,0	-223,7	-286,4	-308,5	-291,3	-1 114,9

Note : Le financement octroyé sera de 912,0 M\$ au ministère de l'Enseignement supérieur et de 202,9 M\$ au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Récentes initiatives pour contrer la rareté de main-d'œuvre en technologies de l'information

Les prévisions relatives au marché du travail indiquent que les besoins de main-d'œuvre qualifiée en technologies de l'information (TI) seront de l'ordre de 50 000 travailleurs d'ici 2025-2026.

Les besoins considérables en main-d'œuvre de ce domaine d'activité ont été observés avant la crise sanitaire. Néanmoins, l'accroissement du commerce en ligne et la pratique généralisée du télétravail occasionnés par la pandémie ont eu pour effet d'amplifier la demande de services offerts par les entreprises du domaine des TI.

Pour appuyer le développement et le recrutement des travailleurs qualifiés du domaine des TI, le gouvernement a annoncé antérieurement près de 283,5 millions de dollars¹, soit :

- 95,0 millions de dollars dans le cadre du budget de mars 2021 afin d'accroître la diplomation au collégial et à l'université et d'octroyer des bourses aux étudiants collégiaux;
- 171,6 millions de dollars afin de mettre en œuvre le Chantier sur la réussite aux niveaux collégial et universitaire²;
- 6,5 millions de dollars dans le cadre de la mise à jour économique de l'automne 2020 pour des appels à projets de formations de courte durée visant à faciliter la requalification des chômeurs;
- 10,4 millions de dollars pour des mesures spécifiques en formation régulière et continue au collégial².

Par ailleurs, le Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologies de l'information et des communications (PRATIC), lancé le 1^{er} juillet 2021, vise à encourager les personnes sans emploi à entreprendre une carrière dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC).

Grâce au PRATIC, ces personnes peuvent suivre une formation à temps complet menant à un emploi dans ce domaine tout en recevant une aide financière de 650 \$ par semaine pendant leur formation. Une fois la formation réussie, ces personnes recevront également une somme forfaitaire de 1 950 \$ visant le soutien à l'intégration professionnelle.

Au 5 novembre 2021, il y avait un peu plus de 2 000 personnes participant au PRATIC, auxquelles s'ajouteront quelque 2 000 autres personnes qui devraient entreprendre leur participation au cours des prochains mois.

1 Il est à noter que certaines bourses incitatives actuellement en vigueur seront bonifiées et intégrées au programme de nouvelles bourses incitatives.

2 Il s'agit de compilations de mesures annoncées dans le budget de mars 2021 et dans les précédents budgets.

1.5 La construction

Le secteur de la construction est l'un des principaux domaines d'activité du Québec. De plus, il s'agit d'un secteur névralgique, puisque les investissements en infrastructures contribuent à la relance économique.

En mars 2021, le gouvernement annonçait le Plan d'action pour le secteur de la construction, qui vise à soutenir l'industrie, afin de réaliser les projets d'infrastructures prioritaires pour le Québec.

- Ce plan prévoyait des mesures totalisant 95,3 millions de dollars sur la période 2020-2023, dont 32,4 millions de dollars pour des initiatives visant à réduire la rareté de main-d'œuvre.

En plus de ces mesures, le gouvernement soutiendra davantage les personnes qui veulent travailler dans le secteur de la construction ou les travailleurs de ce domaine qui souhaitent rehausser leurs compétences.

Dans l'ensemble, les actions visant à réduire la rareté de main-d'œuvre dans le secteur de la construction totalisent 97,4 millions de dollars d'ici 2025-2026, soit 70,2 millions de dollars en investissements additionnels ainsi que 27,2 millions de dollars financés à même les enveloppes budgétaires actuelles des ministères.

Les investissements serviront notamment :

- à accroître la diplomation et à développer les compétences, entre autres en bonifiant le soutien accordé aux personnes qui veulent se requalifier ou rehausser leurs compétences;
- à accélérer et à faciliter l'intégration des travailleurs à l'industrie, notamment en favorisant l'embauche de femmes, d'autochtones ou de personnes immigrantes.

TABLEAU D.7

Impact financier des mesures visant à accroître la main-d'œuvre dans le secteur de la construction
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Accroître la main-d'œuvre dans le secteur de la construction	—	−21,4	−21,4	−21,4	−6,0	−70,2

Note : Le financement sera octroyé au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Plan d'action pour le secteur de la construction

Dans le but de relancer l'économie en favorisant la réalisation des projets d'infrastructures prioritaires pour le Québec, le gouvernement a annoncé le Plan d'action pour le secteur de la construction le 21 mars 2021.

- Ce plan a pour objectif de développer et de soutenir la capacité de l'industrie de la construction par la mise en œuvre de mesures qui visent, entre autres, à réduire la rareté de main-d'œuvre, à augmenter la productivité de l'industrie et à soutenir la croissance des entreprises du secteur.

Ces mesures permettront de maximiser l'impact des investissements du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031, qui totalisent 135 milliards de dollars. Ceux-ci sont un puissant moteur de vitalité économique et produisent des effets positifs dans toutes les régions du Québec en créant des emplois bien rémunérés et en donnant une impulsion à de nombreuses autres sphères d'activité.

Parmi les 42 mesures prévues dans le Plan d'action pour le secteur de la construction, qui totalisent 120 millions de dollars sur la période 2020-2023 dont près de 25 millions de dollars financés à même les enveloppes budgétaires actuelles des ministères, 39 mesures étaient amorcées au 30 septembre 2021, soit notamment :

- l'orientation de plus de 1 100 chômeurs vers des formations menant à des métiers de l'industrie de la construction et l'octroi d'une subvention salariale pour l'embauche de plus de 400 personnes sans emploi;
- l'accélération de l'admission à l'examen de 4 300 apprentis pour devenir compagnons;
- la délivrance de plus de 1 100 certificats d'étudiants rendant l'accès plus facile aux métiers de la construction.

Conjuguées aux autres actions du gouvernement, dont l'adoption de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, ces mesures ont contribué à l'obtention de résultats concrets.

- Le secteur de la construction employait 288 300 personnes en moyenne après 10 mois en 2021, comparativement à 256 000 en 2020 et à 266 600 en 2019.
- Après sept mois, le PIB réel du secteur de la construction s'élevait à 107,7 % de son niveau d'avant la pandémie, alors qu'il était de 100,3 % pour l'ensemble des industries.
- D'autres indicateurs suggèrent un niveau record d'activité après neuf mois en 2021 par rapport à 2020, notamment une progression des mises en chantier de 41,7 %.

Ces résultats indiquent que le Plan d'action pour le secteur de la construction a contribué à relancer l'économie et qu'il continuera, d'ici 2023, à accroître la richesse collective du Québec.

2. ACCÉLÉRER LA CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES

Afin de combler l'écart de niveau de vie avec l'Ontario, le Québec doit s'attaquer à la croissance de sa productivité en favorisant l'investissement des entreprises, notamment à des fins de numérisation, d'automatisation des procédés et d'innovation.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021, 350 millions de dollars sur cinq ans pour :

- accroître le financement de projets d'investissement d'entreprises;
- soutenir la mise en place des premières zones d'innovation et de projets innovants sur le territoire québécois.

Si l'on considère également l'investissement de 94 millions de dollars annoncé en juillet 2021 et visant à poursuivre l'objectif de brancher tous les Québécois à Internet haute vitesse d'ici septembre 2022, les interventions du gouvernement depuis le budget 2021-2022 s'élèvent à 444 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU D.8

Impact financier des mesures visant à accélérer la croissance de la productivité des entreprises (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Accroître le financement de projets d'investissement d'entreprises	-15,0	-25,0	-40,0	-40,0	-40,0	-160,0
Soutenir la mise en place des premières zones d'innovation et de projets innovants sur le territoire québécois	-30,0	-60,0	-60,0	-20,0	-20,0	-190,0
Poursuivre le branchement de tous les Québécois à Internet haute vitesse	-56,0	-38,0	—	—	—	-94,0
TOTAL	-101,0	-123,0	-100,0	-60,0	-60,0	-444,0

2.1 Accroître le financement de projets d'investissement d'entreprises

Le Québec affiche un retard par rapport à l'Ontario en ce qui a trait à l'investissement privé. Or, l'investissement des entreprises constitue un élément important de la croissance de la productivité d'une économie.

Dans le but de concrétiser ses objectifs en matière de développement économique, le gouvernement accentue ses efforts et prévoit 160 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les entreprises dans leurs projets d'investissement.

Cette somme permettra d'offrir un appui financier totalisant 600 millions de dollars à la réalisation de projets d'investissement, qui viseront notamment à :

- accroître la productivité, la compétitivité et l'expansion d'entreprises québécoises;
- accélérer la numérisation et l'automatisation des entreprises;
- réduire l'empreinte environnementale des entreprises.

Les détails de cette annonce seront présentés ultérieurement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

TABLERAU D.9

Impact financier des mesures visant à accroître le financement de projets d'investissement d'entreprises (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Accroître le financement de projets d'investissement d'entreprises	-15,0	-25,0	-40,0	-40,0	-40,0	-160,0

Note : Le financement sera octroyé au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Principales initiatives instaurées pour stimuler l'investissement privé depuis l'automne 2018

Le gouvernement a instauré d'importantes initiatives pour stimuler l'investissement privé depuis l'automne 2018, dont :

- la mise en place de mesures fiscales incitatives, tels les mesures d'amortissement accéléré et le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i);
- la bonification de la capitalisation d'Investissement Québec de 1 milliard de dollars, pour la porter à 5 milliards de dollars;
- la création du Fonds de croissance des entreprises québécoises, doté d'une enveloppe de 1 milliard de dollars;
- la prolongation du Programme d'aide financière à l'investissement;
- l'initiative Productivité innovation d'Investissement Québec;
- plusieurs initiatives afin :
 - d'appuyer des secteurs névralgiques de l'économie québécoise,
 - de mener une offensive pour la numérisation des entreprises,
 - de stimuler la croissance des exportations.

De plus, le gouvernement dispose du programme ESSOR, géré par Investissement Québec, qui est l'un de ses principaux outils d'appui à l'investissement en lien avec l'accroissement de la productivité et de l'emploi.

☐ Assouplissement du Programme d'aide financière à l'investissement

Le Programme d'aide financière à l'investissement⁹ (PAFI) appuie les projets d'investissement relatifs à la conversion des processus de production, au démarrage ou à l'augmentation de la production ainsi qu'à l'amélioration de la productivité des entreprises. L'aide est versée sous forme de rabais d'électricité.

— En date du 9 novembre 2021, 159 demandes de grands industriels ont été attestées. Ces demandes proviennent de 80 entreprises et représentent un total de plus de 5,6 milliards de dollars en investissement.

En raison de la crise sanitaire, des entreprises font face à des délais supplémentaires pour réaliser les projets pour lesquels elles ont commencé à recevoir un rabais d'électricité. Afin d'appuyer ces entreprises et de leur donner plus de temps pour réaliser leurs investissements, le gouvernement prévoit la possibilité que ce rabais d'électricité, d'une durée de 48 mois, puisse être réparti à l'intérieur d'une période maximale de 72 mois.

⁹ Le Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L » et le Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs de grande puissance desservis par les réseaux autonomes ont été regroupés sous le PAFI.

Pour saisir cette occasion, les entreprises devront transmettre une requête au ministère des Finances à cet effet, y compris une preuve de l'impact de la crise sanitaire sur les projets faisant partie de leurs demandes déjà attestées dans le cadre du PAFI et pour lesquels les rabais ont commencé à être appliqués sur les factures d'électricité.

— Les requêtes devront être soumises au plus tard le 31 décembre 2022.

Étant donné que l'assouplissement de la période d'application du rabais ne vise que les projets permettant déjà aux entreprises de bénéficier d'un rabais sur leurs factures d'électricité et que ces projets en cours de réalisation étaient déjà intégrés aux coûts du programme, aucun impact financier additionnel n'est prévu.

**Utiliser l'électricité propre produite au Québec
pour favoriser les investissements**

Principaux paramètres du Programme d'aide financière à l'investissement

Le Programme d'aide financière à l'investissement (PAFI) attribue aux projets admissibles un rabais d'électricité maximal de 20 %, pour une durée de quatre ans, qui permet un remboursement pouvant atteindre 40 % des investissements admissibles effectués. De plus :

- pour les projets réduisant de 20 % l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, le remboursement peut atteindre 50 % des investissements admissibles;
- pour les projets de 250 millions de dollars ou plus, un rabais d'électricité peut être accordé pour une durée maximale de huit ans;
- pour les projets dont la réalisation a subi les contrecoups de la crise sanitaire, un rabais d'électricité peut être accordé pour une durée de quatre ans et réparti sur une période maximale de six ans.
 - En vertu de cette nouvelle règle, une entreprise admissible pourra recevoir un rabais de façon non continue, ce qui lui permettra de bénéficier d'une flexibilité additionnelle dans la gestion de ses investissements.

Afin d'être admissibles au rabais d'électricité, les projets des entreprises doivent être réalisés au Québec et atteindre un seuil minimal d'investissement, qui correspond au moindre entre 40 % du coût annuel d'électricité et 40 millions de dollars d'investissement.

Les projets doivent être soumis d'ici le 31 décembre 2023 et être réalisés d'ici le 31 décembre 2025. La date de fin de la période d'application du rabais est le 31 décembre 2032.

Note : Il est possible de consulter les paramètres du PAFI sur le site Internet du ministère des Finances, www.finances.gouv.qc.ca.

2.2 Soutenir la mise en place des premières zones d'innovation et de projets innovants sur le territoire québécois

La prospérité du Québec est tributaire de sa capacité à innover et à transformer les connaissances et le savoir des Québécois en richesse. Afin de renforcer les conditions favorables à l'innovation et à la mise en valeur de l'ingéniosité québécoise dans l'ensemble des régions, le gouvernement souhaite soutenir :

- le déploiement des premières zones d'innovation;
- des projets innovants sur le territoire québécois à fort potentiel de développement économique.

Pour ces deux initiatives, le gouvernement prévoit, dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021, 190 millions de dollars sur cinq ans.

Les détails seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

TABLEAU D.10

Impact financier des mesures visant à soutenir la mise en place des premières zones d'innovation et de projets innovants sur le territoire québécois

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Déployer les premières zones d'innovation	-20,0	-40,0	-40,0	—	—	-100,0
Soutenir des projets innovants sur le territoire québécois	-10,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-90,0
TOTAL	-30,0	-60,0	-60,0	-20,0	-20,0	-190,0

Note : Le financement sera octroyé au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

☐ Déployer les premières zones d'innovation

Les zones d'innovation visent notamment à augmenter les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises.

Afin d'appuyer les premiers projets qui feront l'objet d'une désignation officielle Zones d'innovation Québec, le gouvernement prévoit, dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021, 100 millions de dollars additionnels sur trois ans.

- Cette somme s'ajoute aux 40 millions de dollars annoncés précédemment pour contribuer au déploiement des zones d'innovation, soit 20 millions de dollars dans le budget 2020-2021 et 20 millions de dollars dans le budget 2021-2022.

Les zones d'innovation

Une vision ambitieuse pour accroître la productivité du Québec

Au cœur de la vision économique du gouvernement se trouvent les zones d'innovation, qui misent sur le talent et l'expertise que possède le Québec dans les secteurs d'avenir et les technologies de pointe.

Le déploiement des zones d'innovation s'inscrit dans une vision à long terme. L'engagement des principaux acteurs doit donc se traduire par une planification sur une longue période.

En plus d'attirer d'importants investissements privés, ces zones d'innovation faciliteront le passage de l'idée au marché et favoriseront une croissance économique propre et durable, en réunissant chercheurs, entreprises et employés au sein de milieux de vie dynamiques et attrayants.

De plus, elles devront contribuer :

- à améliorer la performance socioéconomique des territoires;
- à augmenter la productivité des entreprises et à créer des entreprises à forte valeur ajoutée;
- à accroître les exportations québécoises et à faire rayonner le Québec sur la scène internationale;
- à attirer et à maintenir des talents et à rehausser la qualité de vie.

Ces zones mettront à contribution différents acteurs socioéconomiques régionaux, tels que des entreprises, des organismes à vocation économique, des établissements de recherche et d'enseignement et des municipalités.

Un cadre d'analyse rigoureux

En novembre 2019, le gouvernement a publié le *Guide de présentation d'un projet de zone d'innovation*, afin de présenter la raison d'être, la définition, les objectifs, les étapes de réalisation ainsi que le cadre de présentation et d'analyse des projets de zones d'innovation.

Jusqu'à présent, plusieurs projets de zone d'innovation ont été déposés et font l'objet d'une analyse rigoureuse et d'un accompagnement impliquant l'expertise de plusieurs ministères et organismes.

Les premières zones dévoilées prochainement

Les premières zones d'innovation seront dévoilées prochainement. Une fois mises sur pied, elles positionneront le Québec de manière distinctive à l'international.

Les sommes prévues dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021 permettront d'appuyer la mise en place des premières zones d'innovation. Les investissements du gouvernement dans le cadre des zones d'innovation seront appelés à évoluer au rythme de la mise en œuvre des différents projets retenus.

❑ Soutenir des projets innovants sur le territoire québécois

En plus du déploiement des zones d'innovation, le gouvernement souhaite appuyer plusieurs projets d'innovation qui présentent un fort potentiel de développement économique pour le Québec.

S'inscrivant en complémentarité avec les programmes existants, cet appui vise à soutenir la réalisation d'initiatives qui permettront d'améliorer la compétitivité des entreprises et de favoriser la création d'emplois à haute valeur ajoutée.

Le gouvernement prévoit donc, dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021, 90 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir des projets innovants sur le territoire québécois.

Opération haute vitesse Canada-Québec : volet Éclair II

Le 21 juillet 2021, le gouvernement du Québec a annoncé, conjointement avec le gouvernement fédéral, de nouveaux projets qui permettront à plus de 18 200 foyers supplémentaires d'avoir accès à des services Internet haute vitesse d'ici septembre 2022, et ce, grâce à un investissement de 94 millions de dollars pour la réalisation de projets issus de coopératives, d'organismes à but non lucratif et d'entreprises locales.

Cet investissement vient également bonifier des projets existants afin que tous les foyers du territoire visé soient couverts, en plus d'accélérer le déploiement des infrastructures afin que le service Internet haute vitesse soit disponible, au plus tard, en septembre 2022.

Source : Gouvernement du Québec, *Opération haute vitesse : la stratégie gouvernementale*, [En ligne], mis à jour le 20 juillet 2021, [www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/sihv/operation-haute-vitesse].

Une croissance économique qui s'inscrit dans la lutte contre les changements climatiques

Le Québec a adopté des objectifs très ambitieux en matière de lutte contre les changements climatiques, alors que son électricité produite à partir de sources renouvelables à 99 % le place déjà en tête de liste quant aux plus basses émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant comparativement aux États américains et aux provinces canadiennes.

En effet, il s'est fixé comme objectif de réduire ses émissions de GES de 37,5 % en 2030 par rapport au niveau de 1990 et souhaite atteindre la carboneutralité en 2050.

Pour relever cet important défi, le Québec mise sur l'accélération de l'électrification de son économie et peut compter sur des outils efficaces, soit principalement :

- le Plan pour une économie verte 2030 et son plan de mise en œuvre;
- le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE).

Le Plan pour une économie verte 2030

L'approche du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques permet de réinvestir en totalité les revenus importants générés par le SPEDE dans les plans de mise en œuvre quinquennaux du Plan pour une économie verte 2030.

- Le plan de mise en œuvre sera actualisé au printemps de chaque année, ce qui permettra au gouvernement de mettre l'accent sur les mesures et les actions les plus efficaces.

À cet égard, le Plan de mise en œuvre 2021-2026 est doté d'un cadre financier chiffré qui prévoit un budget de 6,7 milliards de dollars, une somme répartie dans une cinquantaine de mesures concrètes soumises à une reddition de comptes rigoureuse. Ces mesures favorisent notamment :

- l'électrification d'autobus et l'acquisition de véhicules électriques;
- l'interdiction de la vente de véhicules neufs à essence à compter de 2035;
- l'accompagnement du secteur industriel dans sa transition énergétique et climatique;
- l'adaptation du Québec aux changements climatiques.

Le lancement du Plan pour une économie verte 2030 a ouvert un chantier économique d'envergure, qui s'appuie notamment sur les avantages énergétiques du Québec pour lutter contre les changements climatiques et atteindre ses objectifs environnementaux en plus de contribuer à la création de richesse.

Une croissance économique qui s'inscrit dans la lutte contre les changements climatiques (suite)

Le SPEDE

Le Québec a fait preuve de leadership en mettant en place dès 2013 un marché du carbone, le SPEDE, et en le liant à celui de la Californie en 2014.

Dans ce marché, des droits d'émission de GES sont échangés et les prix de ceux-ci s'ajustent principalement en fonction de l'offre et de la demande. Ce marché favorise les réductions de GES là où il est le moins coûteux de le faire dans les secteurs couverts (transports, industries, bâtiments et production d'électricité).

Le SPEDE couvre environ 80 % des émissions totales de GES et, comme la quantité de droits d'émission mise en circulation diminue chaque année, il génère des réductions d'émission de GES dans les secteurs couverts du marché commun.

Des engagements importants dans le cadre de la COP26

Du 31 octobre au 12 novembre 2021, le Québec a participé à la 26^e Conférence des parties signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26), qui s'est déroulée à Glasgow, en Écosse. Le gouvernement du Québec a profité de cette occasion pour procéder à plusieurs annonces, comme :

- des investissements totaux de 5 milliards de dollars pour notamment électrifier 55 % des autobus urbains d'ici 2030 et adapter les garages des sociétés de transport¹;
- un investissement de 45,8 millions de dollars en collaboration avec Hydro-Québec à l'égard d'un projet de 94 millions de dollars pour électrifier la distillerie Diageo et la rendre carboneutre;
- un appui d'environ 80 millions de dollars au projet d'ArcelorMittal Exploitation minière Canada pour modifier ses procédés de fabrication et réduire leurs émissions de GES de plus de 20 %.

Une poursuite des efforts dans les prochaines années

Pour respecter la cible de 2030 et atteindre l'objectif de carboneutralité à l'horizon 2050, le Québec devra poursuivre ses efforts dans les prochaines années. À cet égard, le gouvernement :

- présentera un projet de loi visant la fermeture de la filière des hydrocarbures pour renoncer à l'extraction des hydrocarbures sur son territoire;
- dévoilera la mise à jour du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques et la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies;
- mettra sur le développement des filières manufacturières du transport électrique déjà implantées au Québec.

Pour favoriser la transition énergétique dans le secteur des bâtiments, le Québec pourra notamment compter sur les distributeurs d'énergie, qui mettront en place une nouvelle offre de biénergie, laquelle visera une électrification optimale du bâtiment pour chauffer les habitations et permettra de gérer efficacement la consommation d'énergie en période de pointe.

Finalement, au cours des prochains mois, le gouvernement proposera une nouvelle approche équilibrée en matière d'allocation gratuite pour les grandes entreprises industrielles assujetties au SPEDE pour la période 2024-2030.

¹ Cet investissement permettra l'électrification de plus de 2 000 autobus.

3. SOUTENIR LA RELANCE DU MILIEU CULTUREL QUÉBÉCOIS

La crise sanitaire a mis en évidence l'importance du rôle joué par le milieu culturel dans nos vies. À cet égard, le secteur culturel et artistique québécois a su innover et se réinventer afin de poursuivre sa mission auprès de la population québécoise durant cette épreuve collective.

Avec la levée de la grande majorité des mesures sanitaires, la reprise des activités culturelles représente une occasion pour les Québécois de retourner à une vie plus normale, et ce, en toute sécurité.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit, dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021, 46,1 millions de dollars additionnels pour accompagner le secteur culturel et artistique dans sa relance.

Par ailleurs, le gouvernement investira 20,0 millions de dollars pour appuyer un projet culturel de grande envergure, ainsi qu'une somme additionnelle de 7,0 millions de dollars afin de veiller au fonctionnement et au maintien de ce projet.

TABLEAU D.11

Impact financier des mesures visant à soutenir la relance du milieu culturel québécois (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Accompagner le secteur culturel et artistique dans sa relance ⁽¹⁾	-46,1	—	—	—	—	-46,1
Investir dans un projet culturel de grande envergure ⁽²⁾	—	—	—	-3,5	-3,5	-7,0
TOTAL	-46,1	—	—	-3,5	-3,5	-53,1

(1) Le financement proviendra des disponibilités financières dégagées en cours d'année.

(2) Le financement sera octroyé au ministère de la Culture et des Communications.

3.1 Accompagner le secteur culturel et artistique dans sa relance

Le secteur culturel et artistique a fait preuve de résilience durant la pandémie. Néanmoins, il continue à faire face à certains défis.

Afin d'accompagner le secteur culturel et artistique dans sa relance, le gouvernement prévoit 46,1 millions de dollars en 2021-2022 notamment pour :

- poursuivre le programme d'aide temporaire au maintien des capacités de production dans le secteur audiovisuel;
- poursuivre le programme d'aide temporaire aux salles alternatives et privées;
- poursuivre le volet temporaire destiné aux projets de relance culturelle du programme d'aide aux initiatives innovantes;
- bonifier les enveloppes budgétaires des programmes d'aide financière en métiers d'art.

Près de 810 M\$ pour la relance du secteur culturel

La pandémie a eu des répercussions importantes sur l'économie du secteur culturel.

Depuis mars 2020, le ministère de la Culture et des Communications et les organismes du milieu unissent leurs forces pour accompagner et appuyer les domaines de la culture qui rencontrent des difficultés.

À cet égard, le gouvernement a lancé, en juin 2020, le Plan de relance économique du milieu culturel. Les initiatives qui sont mises de l'avant ont notamment pour effet :

- d'assurer le maintien de lieux de diffusion et la tenue de spectacles pour les arts de la scène, la musique et les variétés;
- de favoriser la reprise du tournage des productions audiovisuelles québécoises et étrangères;
- de soutenir les organisations de l'écosystème culturel québécois afin qu'elles soient en mesure de continuer à réaliser leur mission de formation, de services-conseils et d'aide à l'entrepreneuriat;
- de stimuler l'innovation et la créativité afin que le milieu puisse s'adapter aux nouvelles façons d'aller à la rencontre du public;
- d'encourager les Québécois à acquérir des œuvres et des produits culturels d'ici et à fréquenter des lieux culturels québécois maintenant réouverts.

Avec les sommes prévues dans le cadre de la présente mise à jour, ce sont près de 810 millions de dollars qui sont rendus disponibles pour la relance du secteur culturel.

3.2 Investir dans un projet culturel de grande envergure

Tout en contribuant activement à l'économie du Québec, le secteur culturel joue un rôle essentiel dans l'expression et la diffusion de l'identité québécoise. Afin de valoriser la culture québécoise et de favoriser son rayonnement, le gouvernement prévoit un investissement en infrastructures de 20,0 millions de dollars pour appuyer un projet culturel de grande envergure.

Par ailleurs, une somme additionnelle de 7,0 millions de dollars de 2024-2025 à 2025-2026 est prévue afin de veiller au fonctionnement et au maintien de ce projet.

Les détails seront annoncés prochainement par la ministre de la Culture et des Communications.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU D.12

Impact financier des mesures mises en place depuis le budget 2021-2022 pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance économique

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Contrer la rareté de main-d'œuvre						
Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021						
– La santé et les services sociaux	–52,9	–328,3	–236,5	–178,5	–156,5	–952,7
– L'éducation	–15,6	–121,9	–136,7	–139,3	–137,2	–550,7
– Les services de garde éducatifs à l'enfance	–27,3	–58,9	–63,7	–38,0	–24,7	–212,6
– Le génie et les technologies de l'information	–5,0	–223,7	–286,4	–308,5	–291,3	–1 114,9
– La construction	—	–21,4	–21,4	–21,4	–6,0	–70,2
Sous-total	–100,8	–754,2	–744,7	–685,7	–615,7	–2 901,1
Accélérer la croissance de la productivité des entreprises						
Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021						
– Accroître le financement de projets d'investissement d'entreprises	–15,0	–25,0	–40,0	–40,0	–40,0	–160,0
– Soutenir la mise en place des premières zones d'innovation et de projets innovants sur le territoire québécois						
▪ Déployer les premières zones d'innovation	–20,0	–40,0	–40,0	—	—	–100,0
▪ Soutenir des projets innovants sur le territoire québécois	–10,0	–20,0	–20,0	–20,0	–20,0	–90,0
Sous-total	–45,0	–85,0	–100,0	–60,0	–60,0	–350,0
Annonce depuis le budget 2021-2022						
– Poursuivre le branchement de tous les Québécois à Internet haute vitesse	–56,0	–38,0	—	—	—	–94,0
Sous-total	–101,0	–123,0	–100,0	–60,0	–60,0	–444,0

TABLEAU D.12

**Impact financier des mesures mises en place depuis le budget 2021-2022
pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance
économique (suite)**
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Soutenir la relance du milieu culturel québécois						
Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021						
– Accompagner le secteur culturel et artistique dans sa relance	–46,1	—	—	—	—	–46,1
– Investir dans un projet culturel de grande envergure	—	—	—	–3,5	–3,5	–7,0
Sous-total	–46,1	—	—	–3,5	–3,5	–53,1
TOTAL	–247,9	–877,2	–844,7	–749,2	–679,2	–3 398,2

Section E

SOUTENIR LES FAMILLES ET APPUYER LES COMMUNAUTÉS

Sommaire	E.3
-----------------------	------------

1. Soutenir les familles	E.5
---------------------------------------	------------

1.1 Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	E.6
1.2 Compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.....	E.11
1.2.1 Créer 37 000 places de garde subventionnées	E.13
1.2.2 Consolider les services de garde en milieu familial.....	E.14
1.2.3 Améliorer l'accès au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.....	E.16
1.3 Moderniser le droit de la famille.....	E.20
1.4 Élargir l'accès aux traitements de l'infertilité.....	E.21

2. Appuyer les communautés.....	E.23
--	-------------

2.1 Mettre en place la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu	E.27
2.1.1 Augmenter les efforts en prévention de la criminalité	E.27
2.1.2 Déployer l'opération CENTAURE.....	E.28
2.2 Lutter contre la discrimination et le racisme	E.30
2.3 Prévenir la violence conjugale et mieux accompagner les victimes	E.31
2.4 Financer les services d'accompagnement en logements sociaux et communautaires	E.34
2.5 Soutenir davantage les municipalités pour l'amélioration du réseau routier local	E.36
2.6 Appuyer l'Autorité régionale de transport métropolitain pour le financement du transport collectif	E.37
2.7 Doter les écoles de lecteurs de CO ₂	E.38
2.8 Favoriser la pratique d'activités sportives et récréatives chez les jeunes.....	E.39

SOMMAIRE

Le gouvernement annonce des investissements importants afin de soutenir les familles et d'appuyer les communautés partout sur le territoire du Québec.

Pour soutenir les familles, le gouvernement prévoit près de 2,4 milliards de dollars sur cinq ans, notamment dans le but de :

- bonifier le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants afin d'assurer une plus grande neutralité entre le coût d'un service de garde à tarif réduit et celui d'un service de garde à tarif non subventionné;
- compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance à l'aide de mesures présentées dans le plan d'action annoncé le 21 octobre dernier.

Pour mieux appuyer les communautés, le gouvernement prévoit 742 millions de dollars sur cinq ans. Cette somme permettra notamment de :

- mettre en place la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu;
- soutenir davantage les municipalités pour l'amélioration du réseau routier local.

Au total, le gouvernement consacrera 3,1 milliards de dollars à ces objectifs d'ici 2025-2026.

TABLEAU E.1

Impact financier des mesures visant à soutenir les familles et à appuyer les communautés

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Soutenir les familles	-310,4	-429,3	-491,0	-544,6	-582,7	-2 358,0
Appuyer les communautés	-133,1	-320,1	-97,9	-98,2	-92,7	-742,0
TOTAL	-443,5	-749,4	-588,9	-642,8	-675,4	-3 100,0

Des initiatives qui s'ajoutent à celles annoncées depuis le budget 2021-2022

Depuis le budget 2021-2022, le gouvernement a procédé à plusieurs annonces pour soutenir les familles et appuyer les communautés. Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021, de nouvelles mesures sont également prévues.

Plus précisément, le gouvernement prévoit près de 2,4 milliards de dollars pour soutenir les familles, soit :

- 1,1 milliard de dollars annoncés dans le cadre de la mise à jour de novembre 2021 pour bonifier le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants;
- 1,3 milliard de dollars annoncés depuis le budget 2021-2022 pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et moderniser le droit de la famille.

De plus, le gouvernement prévoit 742 millions de dollars pour appuyer les communautés, soit :

- 345,6 millions de dollars annoncés dans le cadre de la mise à jour de novembre 2021 pour notamment prévenir la violence liée aux armes à feu, lutter contre la discrimination et le racisme et améliorer le transport local;
- 396,4 millions de dollars annoncés depuis le budget 2021-2022 pour prévenir la violence conjugale et offrir des milieux sains aux jeunes.

Impact financier des actions pour soutenir les familles et appuyer les communautés (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Soutenir les familles						
– Mesures prévues dans la mise à jour de novembre 2021	–225,6	–215,2	–212,1	–211,0	–216,6	–1 080,5
– Annonces depuis le budget 2021-2022	–84,8	–214,1	–278,9	–333,6	–366,1	–1 277,5
Sous-total	–310,4	–429,3	–491,0	–544,6	–582,7	–2 358,0
Appuyer les communautés						
– Mesures prévues dans la mise à jour de novembre 2021	–10,0	–252,5	–27,9	–27,7	–27,5	–345,6
– Annonces depuis le budget 2021-2022	–123,1	–67,6	–70,0	–70,5	–65,2	–396,4
Sous-total	–133,1	–320,1	–97,9	–98,2	–92,7	–742,0
TOTAL	–443,5	–749,4	–588,9	–642,8	–675,4	–3 100,0

1. SOUTENIR LES FAMILLES

Afin de soutenir davantage les familles, le gouvernement agit pour s'assurer qu'elles auront accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité, et cela à un coût comparable, peu importe le service de garde que l'enfant fréquente.

Ainsi, dans le but de réduire les coûts assumés par les familles dont l'enfant fréquente un service de garde non subventionné et de rendre le tarif net plus comparable à celui d'un service subventionné, le gouvernement annonce une bonification importante du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants dès 2021.

— Cette bonification représente près de 1,1 milliard de dollars d'ici 2025-2026.

— Elle permet d'assurer une plus grande neutralité entre le coût d'un service de garde à tarif réduit et celui d'un service de garde à tarif non subventionné.

Le gouvernement a annoncé le 21 octobre dernier un plan d'action d'envergure afin de compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

— Ce plan d'action permettra de mieux répondre aux besoins des parents, notamment avec la création de 37 000 places de garde subventionnées d'ici mars 2025.

De plus, le gouvernement prévoit 43,2 millions de dollars sur cinq ans pour moderniser le droit de la famille afin de mieux tenir compte de la réalité des familles.

Dans l'ensemble, ce sont près de 2,4 milliards de dollars sur cinq ans qui seront consacrés aux familles du Québec.

Par ailleurs, le gouvernement élargit l'accès aux services de traitement de l'infertilité pour des milliers de personnes qui souhaitent avoir un enfant, ce qui représente 249,7 millions de dollars d'ici 2025-2026¹.

TABEAU E.2

Impact financier des mesures visant à soutenir les familles (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	-225,6	-215,2	-212,1	-211,0	-216,6	-1 080,5
Compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance	-71,7	-202,4	-271,1	-328,3	-360,8	-1 234,3
Moderniser le droit de la famille	-13,1	-11,7	-7,8	-5,3	-5,3	-43,2
TOTAL	-310,4	-429,3	-491,0	-544,6	-582,7	-2 358,0

¹ Ces sommes sont déjà prévues à même l'enveloppe budgétaire du ministère de la Santé et des Services sociaux.

1.1 Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants

Afin de réduire rapidement la pression financière pour les familles qui font face à des frais de garde élevés en service de garde non subventionné, le gouvernement bonifie le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants, dès l'année d'imposition 2021.

Une personne qui travaille, poursuit des études ou cherche activement un emploi a droit à un crédit d'impôt remboursable établi en fonction de son revenu familial et des frais de garde admissibles² qu'elle a payés pour ses enfants qui fréquentent un service de garde non subventionné.

La bonification du crédit d'impôt vise à ce que les parents paient un tarif net relativement équivalent à celui d'un service de garde subventionné, et ce, peu importe leur revenu familial.

À cette fin, le plafond de frais admissibles pour les enfants de moins de 7 ans est augmenté pour couvrir un tarif de 40 \$ par jour sur une pleine année, soit 260 jours de garde. De plus, les taux du crédit d'impôt sont bonifiés afin d'offrir une aide fiscale plus généreuse.

— Le plafond pour les enfants handicapés est aussi augmenté.

Dans l'ensemble, la bonification du crédit d'impôt aura un impact financier d'environ 215 millions de dollars par année, ou encore 1,1 milliard de dollars sur cinq ans, et touchera quelque 385 000 familles.

Bénéficiaire plus rapidement du crédit d'impôt bonifié

Les familles réclamant le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants pourront bénéficier de la bonification à l'égard de l'année d'imposition 2021 à la suite de la production de leur déclaration de revenus au printemps prochain.

Afin de bénéficier plus rapidement de la bonification pour l'année 2022, les familles peuvent faire la demande de versements par anticipation du crédit d'impôt à l'aide du formulaire *Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants — Demande de versements anticipés* (TPZ-1029.8.F) ou à partir de l'espace Mon dossier pour les citoyens, accessible sur le site Internet de Revenu Québec.

Les familles ayant déjà fait leur demande de versements par anticipation pour l'année d'imposition 2022 verront ces versements automatiquement ajustés par Revenu Québec dès les premiers mois de 2022.

² Les frais de garde admissibles sont ceux payés, à l'égard d'un enfant de moins de 16 ans ou qui est à charge en raison d'une infirmité mentale ou physique, à un particulier, à un service de garde, à un pensionnat ou à une colonie de vacances, à l'exception de la contribution parentale réduite payée à un service de garde subventionné.

❑ Un plafond qui couvre un tarif brut de 40 \$ par jour

Le plafond de frais de garde admissibles pour les enfants de moins de 7 ans est augmenté à 10 400 \$ par année dès 2021, ce qui représente l'équivalent d'un tarif quotidien de 40 \$ pour un enfant fréquentant un service de garde à temps plein, soit pendant 260 jours.

- Ce plafond permet de couvrir le montant moyen que les parents demandent par anticipation en 2021, soit 39,64 \$ par jour.
- Pour les parents dont les enfants ne fréquentent pas un service de garde toute l'année, ce nouveau plafond pourrait couvrir un tarif quotidien supérieur à 40 \$.
- Par exemple, le crédit d'impôt couvre un tarif quotidien de près de 58 \$ si un enfant fréquente un service de garde uniquement 180 jours dans une année.

Par ailleurs, ce plafond est indexé annuellement et atteindra 10 675 \$ à compter du 1^{er} janvier 2022, soit l'équivalent d'un tarif quotidien de 41,06 \$.

Afin de soutenir davantage les familles ayant un enfant handicapé, le plafond applicable pour les enfants handicapés sera bonifié pour atteindre 14 230 \$ en 2021 et sera indexé à 14 605 \$ à compter du 1^{er} janvier 2022.

TABLEAU E.3

Hausse des plafonds de frais de garde admissibles – 2021

(en dollars)

	Moins de 7 ans	Handicapés	Âge scolaire ⁽¹⁾
Plafond actuel	9 950	13 615	5 235
Nouveau plafond	10 400	14 230	5 235
BONIFICATION	+450	+615	—

(1) Il s'agit des enfants âgés de 7 à 15 ans sans handicap.

❑ Une plus grande proportion des frais de garde remboursés

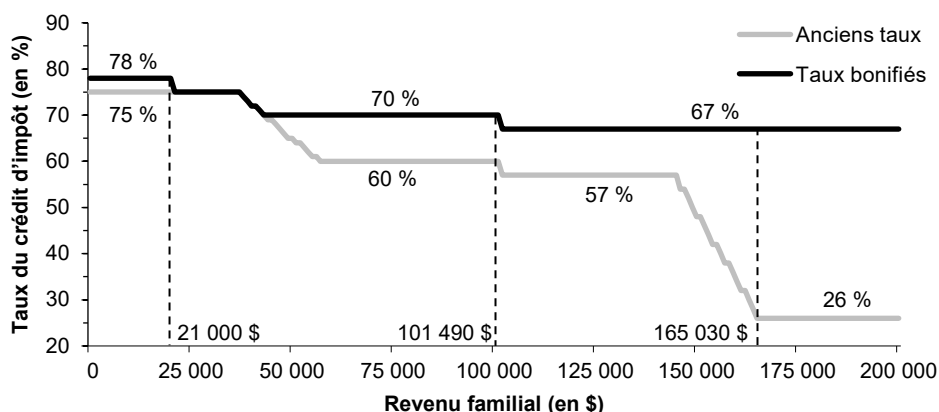
Les changements apportés à la table du crédit d'impôt assurent aux parents que le gouvernement leur remboursera, par l'intermédiaire du crédit d'impôt, au moins les deux tiers de leurs frais de garde admissibles ou du plafond, le cas échéant.

Ainsi, l'aide fiscale est bonifiée par :

- l'ajout d'un nouveau palier, dont le taux est de 78 %, pour les ménages dont le revenu familial n'excède pas 21 000 \$;
- l'augmentation à 70 % du taux pour les ménages ayant un revenu familial entre 43 880 \$ et 101 490 \$;
- la hausse du taux minimal de la table de 26 % à 67 %, qui est maintenant atteint à un revenu familial supérieur à 101 490 \$.

GRAPHIQUE E.1

Bonification des taux du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants – 2021



❑ Des tarifs nets similaires, peu importe le revenu

Avec le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants actuel et un tarif brut quotidien de 40 \$, les parents paient de manière générale un tarif net quotidien d'environ 5 \$ supérieur à celui d'un service de garde subventionné à 8,50 \$, et ce, jusqu'à un revenu familial de 150 000 \$.

- Au-delà de ce revenu familial, les parents peuvent payer un tarif net trois fois plus élevé que pour un service de garde subventionné.

La bonification du crédit d'impôt permet désormais aux familles de payer un tarif quotidien comparable à celui d'un service de garde subventionné, et ce, peu importe leur niveau de revenu.

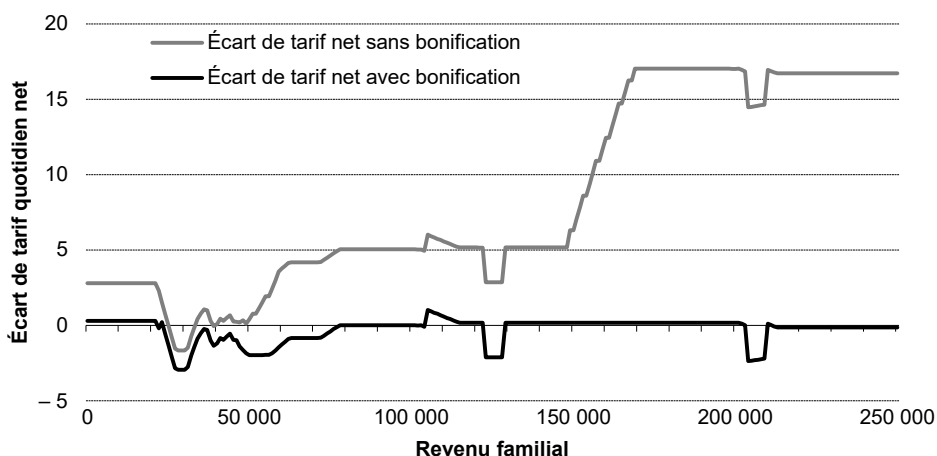
Par exemple, une famille ayant deux revenus égaux totalisant 100 000 \$ et ayant un seul enfant paie actuellement 5,04 \$ de plus pour un service non subventionné, soit un tarif net de :

- 7,03 \$ pour un service de garde subventionné à 8,50 \$³;
- 12,07 \$ pour un service de garde non subventionné à 40 \$.

Avec la bonification du crédit d'impôt, le tarif net pour un service de garde non subventionné est désormais de 7,03 \$, soit le même tarif qu'en service de garde à contribution réduite.

GRAPHIQUE E.2

Écart entre le tarif quotidien net en service de garde subventionné à 8,50 \$ et en service non subventionné à 40 \$ – 2021
(en dollars)



Note : L'écart illustré correspond à la situation d'un couple ayant deux revenus de travail égaux et un enfant fréquentant un service de garde.

☐ Obligation de délivrer un relevé 24

Pour faciliter le traitement de la demande d'aide fiscale, la délivrance d'un relevé 24 deviendra obligatoire à compter de l'année d'imposition 2022 pour tous les frais de garde admissibles au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants.

Des travaux seront entrepris par Revenu Québec afin de mettre en œuvre cette mesure.

³ Le calcul du tarif net de garde tient également compte de l'aide fiscale fédérale.

❑ Illustration pour un couple ayant un enfant

Grâce à la bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants, un couple ayant un enfant paiera un tarif similaire pour un service de garde non subventionné à 40 \$ et un service de garde subventionné à 8,50 \$, et ce, quel que soit le revenu familial.

- Les couples dont le revenu est inférieur à 70 000 \$ paieront un peu moins pour un service de garde non subventionné.
- Les couples dont le revenu est entre 80 000 \$ et 100 000 \$ paieront le même tarif net, peu importe le type de service de garde.
- Ceux ayant un revenu compris entre 60 000 \$ et 100 000 \$ verront leur tarif net réduit de 5,04 \$ par jour.
 - Sur une base annuelle, cela représente une économie de 1 310 \$ pour ces familles.

Le gain maximal lié à la bonification du crédit d'impôt pourra atteindre 4 381 \$.

TABEAU E.4

Illustration pour un couple ayant deux revenus de travail égaux et un enfant – 2021

(en dollars)

Revenu familial	Garderie subventionnée (8,50 \$ par jour)	Garderie non subventionnée (40 \$ par jour)				Gains	
		Tarif net avant bonification	Écart	Tarif net après bonification	Écart	Par jour	Annuel
20 000	7,82	10,62	2,80	8,12	0,30	2,50	650
30 000	7,92	6,26	-1,66	4,96	-2,96	1,30	338
40 000	6,67	6,74	0,07	5,46	-1,21	1,28	333
50 000	6,42	6,82	0,40	4,46	-1,96	2,36	614
60 000	6,85	10,61	3,76	5,57	-1,28	5,04	1 310
70 000	6,89	11,08	4,19	6,04	-0,85	5,04	1 310
80 000	7,17	12,21	5,04	7,17	—	5,04	1 310
90 000	7,17	12,21	5,04	7,17	—	5,04	1 310
100 000	7,03	12,07	5,04	7,03	—	5,04	1 310
150 000	6,78	13,08	6,30	6,95	0,17	6,13	1 594
175 000	6,77	23,80	17,03	6,95	0,18	16,85	4 381

Note : Pour plus de détails, voir l'outil de calcul Coût de garde quotidien en 2021 disponible sur le site Internet du ministère des Finances, www.finances.gouv.qc.ca.

1.2 Compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

Le gouvernement a à cœur de soutenir toutes les familles du Québec. Ainsi, la bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants s'inscrit dans un chantier d'envergure qui vise à offrir une place à chaque enfant au sein du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

Depuis sa fondation en 1997, le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance joue un rôle crucial pour les familles du Québec, en ce qui concerne tant le développement des enfants que la participation accrue des femmes au marché du travail. Or, certains parents peinent toujours à obtenir une place en service de garde.

C'est pourquoi le gouvernement a déposé, le 21 octobre dernier, le document intitulé *Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance*⁴.

Des sommes de plus de 1,2 milliard de dollars sur cinq ans sont prévues pour :

- créer 37 000 places de garde subventionnées;
- consolider les services de garde en milieu familial;
- améliorer l'accès au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

TABLEAU E.5

Impact financier des mesures visant à compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Créer 37 000 places de garde subventionnées	-21,0	-149,9	-215,2	-291,5	-321,9	-999,5
Consolider les services de garde en milieu familial	-42,0	-13,2	-18,6	-6,8	-6,8	-87,4
Améliorer l'accès au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance	-8,7	-39,3	-37,3	-30,0	-32,1	-147,4
TOTAL	-71,7	-202,4	-271,1	-328,3	-360,8	-1 234,3

Note : Le financement requis sera octroyé au ministère de la Famille.

⁴ CABINETS DU PREMIER MINISTRE ET DU MINISTRE DE LA FAMILLE, *Grand chantier pour les familles – Un plan d'action concret pour que chaque enfant ait enfin accès à une place en service de garde*, [Communiqué], [www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/grand-chantier-pour-les-familles-un-plan-daction-concret-pour-que-chaque-enfant-ait-enfin-acces-a-une-place-en-service-de-garde-35560].

De plus, le gouvernement a annoncé des mesures pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les services de garde. Elles sont présentées dans la section D, « Agir pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance économique ».

Répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les services de garde éducatifs à l'enfance

Afin de compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, le gouvernement compte renforcer ses actions visant à augmenter le nombre d'éducatrices et d'éducateurs.

En tenant compte des besoins du réseau actuel et de la création des 37 000 places, 17 800 nouvelles embauches seront nécessaires et près de 7 000 éducatrices et éducateurs déjà en poste dans le réseau seront incités à se qualifier.

Pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les services de garde éducatifs à l'enfance, des actions totalisant 295,3 millions de dollars sont prévues d'ici 2025-2026, dont 212,6 millions de dollars en investissements additionnels et 82,7 millions de dollars financés à même les enveloppes budgétaires actuelles des ministères.

Les investissements additionnels serviront principalement à :

- augmenter la participation à des formations de courte durée rémunérées en alternance travail-études;
- soutenir la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences et favoriser la diplomation;
- offrir une prime salariale temporaire aux retraités participant au Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec;
- intensifier le recrutement par la valorisation du métier et attirer plus d'étudiants ou de travailleurs étrangers vers ce domaine.

1.2.1 Créer 37 000 places de garde subventionnées

Afin d'offrir des places de garde à toutes les familles, le gouvernement souhaite créer 37 000 places de garde subventionnées d'ici 2024-2025, comme annoncé dans le Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

Pour ajouter rapidement des places de garde subventionnées et atteindre son objectif de créer 37 000 places d'ici mars 2025⁵, le gouvernement a annoncé le financement permettant :

- l'ajout de 4 655 places subventionnées à un appel de projets en cours, le 23 août dernier;
- la création de 17 000 places subventionnées, le 21 octobre dernier.

Par ailleurs, jusqu'à tout récemment, les nouvelles places subventionnées étaient attribuées à des demandeurs dans le cadre d'appels de projets lancés de manière sporadique et à intervalles irréguliers.

- Ce processus était difficile à anticiper pour les promoteurs.

Le processus d'attribution de 17 000 places subventionnées se fait dorénavant au moyen d'un dépôt de projets en continu plutôt qu'à date fixe. L'appel de projets demeurera ouvert dans chaque territoire jusqu'à l'atteinte de l'équilibre souhaité entre l'offre et la demande de places.

Au total, ces nouvelles places représentent un coût de près de 1 milliard de dollars sur cinq ans.

TABEAU E.6

Impact financier des mesures visant à créer 37 000 places de garde subventionnées (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Ajouter rapidement 4 655 places subventionnées	-8,8	-40,2	-55,0	-67,2	-70,0	-241,2
Créer 17 000 places subventionnées	-12,2	-109,7	-160,2	-224,3	-251,9	-758,3
TOTAL	-21,0	-149,9	-215,2	-291,5	-321,9	-999,5

⁵ Le gouvernement prévoit la création de 37 000 places de garde subventionnées additionnelles. Cependant, l'impact financier concerne seulement 21 655 places puisque le financement pour les autres places était déjà prévu.

1.2.2 Consolider les services de garde en milieu familial

Plusieurs familles utilisent des services en milieu familial pour la garde de leurs enfants. Cependant, le nombre de places de garde subventionnées offertes par les responsables d'un service de garde en milieu familial est en diminution depuis plusieurs années.

— De 2014 à 2020, le nombre de responsables d'un service de garde en milieu familial a connu une baisse de plus de 20 %.

Afin de consolider les services de garde en milieu familial et de stimuler la création de nouvelles places, le gouvernement a annoncé la mise en place de plusieurs mesures dans le cadre du Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, présenté le 21 octobre dernier.

Notamment, le gouvernement prévoit 87,4 millions de dollars sur cinq ans pour :

- intégrer les personnes non reconnues au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance;
- soutenir le démarrage d'un service de garde en milieu familial;
- offrir un incitatif financier pour la garde de six enfants.

TABEAU E.7

Impact financier des mesures visant à consolider les services de garde en milieu familial (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Intégrer les personnes non reconnues au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance	—	-6,8	-6,8	-6,8	-6,8	-27,2
Soutenir le démarrage d'un service de garde en milieu familial	-5,5	-6,4	-11,8	—	—	-23,7
Offrir un incitatif financier pour la garde de six enfants ⁽¹⁾	-36,5	—	—	—	—	-36,5
TOTAL	-42,0	-13,2	-18,6	-6,8	-6,8	-87,4

(1) L'incitatif financier pour la garde de six enfants sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2022. Par la suite, la majoration de la subvention des responsables de service de garde en milieu familial remplacera l'incitatif financier.

❑ Intégrer les personnes non reconnues au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

Afin d'assurer des services de garde en milieu familial de qualité, le gouvernement a annoncé son intention d'intégrer les personnes non reconnues dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance⁶.

- Les personnes non reconnues sont des personnes qui offrent des services de garde non subventionnés en milieu familial et qui ne sont pas reconnues par le ministère de la Famille.

Afin que les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial disposent des ressources nécessaires pour accueillir les personnes non reconnues qui désirent devenir des responsables d'un service de garde en milieu familial, le gouvernement prévoit 27,2 millions de dollars sur quatre ans.

❑ Soutenir le démarrage d'un service de garde en milieu familial

Pour stimuler la création de nouvelles places de garde, un montant forfaitaire de 3 500 \$ pour le démarrage d'un service de garde en milieu familial a été annoncé en juin dernier.

Ce montant permet de soutenir les personnes qui ont déposé une demande de reconnaissance de responsable d'un service de garde en milieu familial et qui s'engagent à offrir le service pendant une période d'au moins un an.

En tenant compte des demandes provenant des personnes non reconnues qui souhaitent devenir responsables d'un service de garde en milieu familial, le gouvernement prévoit 23,7 millions de dollars sur trois ans pour soutenir le démarrage d'un service de garde en milieu familial.

❑ Offrir un incitatif financier pour la garde de six enfants

Afin d'offrir une place de garde à un plus grand nombre d'enfants, le gouvernement a aussi annoncé qu'il accordait un incitatif financier aux responsables d'un service de garde en milieu familial subventionnées qui accueilleront à temps plein au moins six enfants.

- Ces responsables devront offrir ce niveau de service tout au long de la période s'étendant du 1^{er} juin 2021 au 31 mars 2022 pour recevoir un montant forfaitaire de 3 000 \$.

Par la suite, cet incitatif sera remplacé par une majoration importante des subventions aux responsables d'un service de garde en milieu familial⁷.

Le gouvernement prévoit 36,5 millions de dollars en 2021-2022 pour cet incitatif financier.

⁶ Des modifications législatives et réglementaires seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette mesure.

⁷ Cette majoration a été annoncée le 4 octobre 2021.

1.2.3 Améliorer l'accès au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

Dans le but d'améliorer l'accès au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, le gouvernement a annoncé d'autres mesures lors du dévoilement du Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, le 21 octobre dernier.

À cette fin, le gouvernement prévoit 147,4 millions de dollars sur cinq ans, notamment pour :

- placer le guichet unique sous sa responsabilité;
- soutenir l'aménagement de locaux temporaires;
- élargir les activités de halte-garderie;
- poursuivre le Plan d'accélération de l'accessibilité des places;
- appuyer les enfants handicapés et ceux qui présentent des besoins particuliers.

TABLEAU E.8

Impact financier des mesures visant à améliorer l'accès au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Placer le guichet unique sous la responsabilité du gouvernement	—	-1,0	-6,0	-1,7	-1,7	-10,4
Soutenir l'aménagement de locaux temporaires	-2,1	-10,3	-3,1	—	—	-15,5
Élargir les activités de halte-garderie	—	-6,0	-6,0	-6,0	-8,0	-26,0
Poursuivre le Plan d'accélération de l'accessibilité des places	-6,6	-13,7	-13,8	-13,8	-13,8	-61,7
Appuyer les enfants handicapés et ceux qui présentent des besoins particuliers	—	-6,4	-6,4	-6,4	-6,4	-25,6
Favoriser le développement de plus petites installations	—	-1,4	-1,5	-1,6	-1,7	-6,2
Affirmer le caractère distinct des services de garde éducatifs à l'enfance en milieu autochtone	—	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,0
TOTAL	-8,7	-39,3	-37,3	-30,0	-32,1	-147,4

Projet de loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Le 21 octobre 2021, le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 1, intitulé Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement.

Ce projet de loi propose les modifications législatives nécessaires pour la mise en œuvre de mesures visant à compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, notamment afin :

- d'intégrer les personnes non reconnues dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance;
- de placer le guichet unique sous la responsabilité du gouvernement;
- d'élargir les activités de halte-garderie;
- d'affirmer le caractère distinct des services de garde éducatifs à l'enfance en milieu autochtone.

En plus de ces mesures, le projet de loi permettra de favoriser l'accès à des services de garde et le développement de ceux-ci, notamment pour :

- concrétiser le droit à une place en service de garde éducatif à l'enfance;
- rehausser le nombre maximal d'enfants par installation et lever la limite de permis par centre de la petite enfance;
- réviser la composition et le mandat des comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance et réduire les délais d'analyse des projets;
- renforcer les leviers nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des enfants;
- harmoniser les pratiques des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial;
- déterminer les critères d'admission des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés et prioriser l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance des enfants vivant dans un contexte de précarité socioéconomique.

❑ **Placer le guichet unique sous la responsabilité du gouvernement**

Les modalités d'accès au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance sont importantes pour les parents. Ceux-ci souhaitent une liste d'attente transparente et équitable qui assure la protection des renseignements personnels.

Dans ce contexte, le gouvernement assumera dorénavant la responsabilité directe du fonctionnement du guichet unique d'admission afin qu'une véritable liste d'attente, classant les enfants par ordre de priorité, voie le jour⁸.

Le gouvernement consacrera 10,4 millions de dollars sur quatre ans à cette fin.

❑ **Soutenir l'aménagement de locaux temporaires**

Pour réduire les délais d'attente, le gouvernement a annoncé qu'il remboursera une partie des dépenses engagées par les municipalités et les conseils de bande qui rendent disponibles des installations temporaires pour l'accueil d'un service de garde conforme aux exigences du ministère de la Famille.

Pour être admissible, chaque installation temporaire doit permettre de devancer d'un minimum de trois mois la création d'au moins 10 nouvelles places accordées par le ministère de la Famille.

Le remboursement maximal est de 56 250 \$ par installation temporaire, soit :

- 100 % des premiers 37 500 \$ de dépenses admissibles;
- 50 % des 37 500 \$ suivants.

Si l'on tient compte des subventions de fonctionnement reliées aux places devancées, l'impact financier de cette mesure correspond à 15,5 millions de dollars sur trois ans.

❑ **Élargir les activités de halte-garderie**

Afin de mieux répondre aux besoins de garde ponctuels ou temporaires des familles, le gouvernement élargit les activités de halte-garderie permises.

- Les activités de halte-garderie sont notamment offertes par des organismes communautaires et visent à fournir des services souples qui répondent aux besoins diversifiés des parents de leur communauté.

Cet élargissement permettra également de rejoindre davantage d'enfants évoluant dans un contexte socioéconomique précaire, puisque ces derniers ont moins tendance à fréquenter un service de garde éducatif à l'enfance.

À cet égard, le gouvernement prévoit 26,0 millions de dollars sur quatre ans pour soutenir davantage les organismes qui offrent des activités de halte-garderie⁸.

⁸ Des modifications législatives et réglementaires seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette mesure.

☐ **Poursuivre le Plan d'accélération de l'accessibilité des places**

À l'hiver 2019, le gouvernement a lancé le Plan d'accélération de l'accessibilité des places en services de garde éducatifs à l'enfance. Ce plan a permis de relancer la création de milliers de places, et un délai maximal de réalisation de 24 mois a été imposé à tous les porteurs de projets.

Une somme de 61,7 millions de dollars sur cinq ans est prévue afin de permettre au ministère de la Famille d'offrir un accompagnement rapproché et constant à tous les promoteurs.

☐ **Appuyer les enfants handicapés et ceux qui présentent des besoins particuliers**

Afin de mieux appuyer les enfants handicapés et ceux qui présentent des besoins particuliers, le gouvernement prévoit 25,6 millions de dollars sur quatre ans pour soutenir les services de garde qui accueillent ces enfants.

☐ **Favoriser le développement de plus petites installations**

Le gouvernement favorisera le développement de plus petites installations en région, là où la demande ne justifie pas la construction de grandes installations. À cette fin, il prévoit 6,2 millions de dollars sur quatre ans.

☐ **Affirmer le caractère distinct des services de garde éducatifs à l'enfance en milieu autochtone**

Le gouvernement pose aussi un geste sans précédent en proposant que soit adaptée, dans le cadre d'ententes, toute norme prévue à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin que cette dernière s'harmonise avec toute coutume, toute tradition ou tout mode de vie d'une communauté autochtone⁹.

Une telle disposition permettrait une meilleure adaptation des cadres législatifs et réglementaires aux réalités socioculturelles et géographiques des Autochtones concernant notamment la pratique de leurs activités traditionnelles ou culturelles.

Une somme de 2,0 millions de dollars sur quatre ans est prévue à cette fin.

⁹ Des modifications législatives et réglementaires seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette mesure.

1.3 Moderniser le droit de la famille

Afin de favoriser le bien-être des familles, le gouvernement souhaite actualiser le droit de la famille pour mieux tenir compte de leur réalité.

— Le droit de la famille encadre les rapports juridiques au sein de la famille et entre la famille et les autres personnes. Il concerne notamment les règles qui régissent le mariage, l'adoption et l'autorité parentale.

En juin 2015, le Comité consultatif sur le droit de la famille a remis son rapport final, dans lequel il proposait notamment de moderniser les règles relatives à la filiation et aux enfants nés d'une mère porteuse.

Les dernières modifications apportées aux règles de filiations datent d'il y a près de 20 ans. Depuis plusieurs années, des demandes sont formulées afin que des modifications législatives soient faites pour assurer l'égalité des parents de minorités sexuelles et pour refléter la réalité familiale de ces derniers.

Dans ce contexte, le gouvernement a déposé le 21 octobre 2021 le projet de loi n° 2, intitulé Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil. Il s'agit d'une première étape dans la modernisation du droit de la famille.

Une somme de 43,2 millions de dollars sur cinq ans est prévue pour assurer la mise en œuvre des modifications apportées par le projet de loi.

TABLEAU E.9

Impact financier de la modernisation du droit de la famille (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Moderniser le droit de la famille	-13,1	-11,7	-7,8	-5,3	-5,3	-43,2

Note : Le financement octroyé sera de 30,7 M\$ au ministère de la Santé et des Services sociaux, de 11,1 M\$ au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de 1,4 M\$ au ministère de la Justice.

1.4 Élargir l'accès aux traitements de l'infertilité

Depuis le 15 novembre 2021, l'ensemble des dispositions de la Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée sont maintenant en vigueur au Québec, ce qui vient rétablir la couverture publique de plusieurs services de procréation médicalement assistée (PMA) et de fécondation in vitro, notamment la couverture d'un cycle¹⁰ de fécondation in vitro pour les femmes de moins de 41 ans.

Ces modifications apportées au programme de PMA permettront de faciliter l'accès aux services de traitement de l'infertilité pour des milliers de Québécois et Québécoises qui souhaitent avoir un enfant.

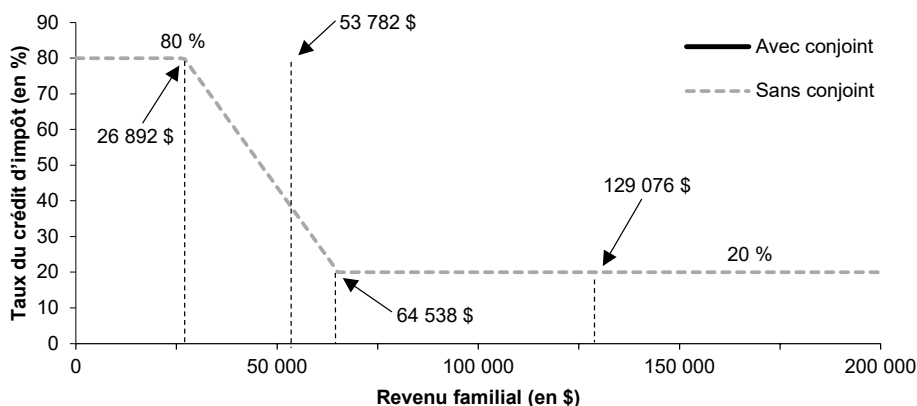
□ Élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt

Le crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité¹¹ est modifié dans le but de le rendre complémentaire à la couverture publique maintenant offerte par le programme de PMA. Il n'y a plus de limites sur le nombre de cycles admissibles au crédit d'impôt. De plus, les frais d'insémination artificielle des personnes qui ne peuvent pas bénéficier de la couverture du programme de PMA sont désormais admissibles au crédit d'impôt, et ce, peu importe l'âge de la femme.

Ainsi, une personne qui n'aurait pas accès aux services couverts par le programme de PMA pourra recevoir une aide variant de 80 % à 20 % des frais admissibles selon son revenu familial et son statut familial, pour des dépenses admissibles maximales de 20 000 \$ annuellement. Ce crédit d'impôt représente donc une aide maximale annuelle de 16 000 \$ à 4 000 \$, selon le taux applicable.

GRAPHIQUE E.3

Illustration du crédit d'impôt pour le traitement de l'infertilité – 2021



¹⁰ Un cycle de fécondation in vitro ne peut comprendre qu'une seule ponction ovarienne. Il débute au moment de la première stimulation ovarienne ou au moment de la ponction ovarienne, selon le cas, et se termine lorsqu'aucun embryon n'a pu être produit à la suite de la ponction ovarienne ou lorsque tous les embryons produits à la suite de cette ponction ovarienne ont été transférés.

¹¹ Les modifications du crédit d'impôt ont été annoncées dans le *Bulletin d'information 2021-7*, publié le 10 novembre 2021, et sont entrées en vigueur le 15 novembre 2021.

2. APPUYER LES COMMUNAUTÉS

Le gouvernement entend en faire davantage pour aider les communautés à prévenir les violences armées, à lutter contre le racisme et à prévenir la violence conjugale.

De plus, des sommes additionnelles seront investies pour les services d'accompagnement en logements sociaux, l'amélioration du réseau routier et le transport collectif.

Finalement, le gouvernement veut en faire plus pour assurer la santé et la sécurité des jeunes dans les écoles et pour encourager la pratique d'activités sportives.

Au total, le gouvernement investira ainsi 742 millions de dollars sur cinq ans afin d'appuyer les communautés du Québec, une somme répartie comme suit :

- 46,4 millions de dollars pour augmenter les efforts en prévention de la criminalité;
- 103,5 millions de dollars pour déployer l'opération CENTAURE¹²;
- 20,8 millions de dollars pour lutter contre la discrimination et le racisme;
- 232,3 millions de dollars pour prévenir la violence conjugale et mieux accompagner les victimes¹³;
- 26,5 millions de dollars pour financer des services d'accompagnement en logements sociaux et communautaires;
- 120,0 millions de dollars pour soutenir davantage les municipalités pour l'amélioration du réseau routier local;
- 100,0 millions de dollars pour appuyer l'Autorité régionale de transport métropolitain pour le financement du transport collectif;
- 75,0 millions de dollars pour doter les écoles de lecteurs de CO₂¹⁴;
- 17,5 millions de dollars pour favoriser la pratique d'activités sportives et récréatives chez les jeunes¹⁵.

¹² De cette somme, le gouvernement a annoncé un investissement de plus de 90 M\$ le 24 septembre 2021.

¹³ De cette somme, le gouvernement a annoncé près de 200 M\$ le 23 avril 2021 afin de lutter contre la violence conjugale et 32,6 M\$ le 15 septembre dernier à la suite du dépôt du projet de loi n° 92 portant sur l'instauration d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale.

¹⁴ Le gouvernement a annoncé l'acquisition et l'installation des lecteurs de CO₂ le 2 juin 2021.

¹⁵ De cette somme, le gouvernement a accordé un soutien de 5 M\$ aux camps de jour et de vacances le 7 juillet 2021.

TABLEAU E.10

Impact financier des mesures visant à appuyer les communautés
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Mettre en place la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu						
Augmenter les efforts en prévention de la criminalité	-2,7	-10,0	-11,5	-11,2	-11,0	-46,4
Déployer l'opération CENTAURE	-11,8	-22,8	-22,7	-23,0	-23,2	-103,5
Sous-total	-14,5	-32,8	-34,2	-34,2	-34,2	-149,9
Lutter contre la discrimination et le racisme	-1,2	-4,9	-4,9	-4,9	-4,9	-20,8
Prévenir la violence conjugale et mieux accompagner les victimes	-32,5	-49,3	-51,8	-52,1	-46,6	-232,3
Financer des services d'accompagnement en logements sociaux et communautaires	-0,5	-5,0	-7,0	-7,0	-7,0	-26,5
Soutenir davantage les municipalités pour l'amélioration du réseau routier local	—	-120,0	—	—	—	-120,0
Appuyer l'Autorité régionale de transport métropolitain pour le financement du transport collectif	—	-100,0	—	—	—	-100,0
Doter les écoles de lecteurs de CO ₂	-75,0	—	—	—	—	-75,0
Favoriser la pratique d'activités sportives et récréatives chez les jeunes	-9,4	-8,1	—	—	—	-17,5
TOTAL	-133,1	-320,1	-97,9	-98,2	-92,7	-742,0

**Des initiatives qui s'ajoutent à celles annoncées
depuis le budget 2021-2022**

Le gouvernement poursuit son action pour appuyer les communautés du Québec. Pour ce faire, il annonce des investissements de 345,6 millions de dollars dans le cadre de la mise à jour de novembre 2021, répartis comme suit :

- 46,4 millions de dollars pour augmenter les efforts en prévention de la criminalité;
- 19,4 millions de dollars pour assurer le soutien juridique de l'opération CENTAURE;
- 20,8 millions de dollars pour lutter contre la discrimination et le racisme;
- 26,6 millions de dollars pour financer des services d'accompagnement en logements sociaux et communautaires;
- 120,0 millions de dollars pour soutenir davantage les municipalités pour l'amélioration du réseau routier local;
- 100,0 millions de dollars pour appuyer l'Autorité régionale de transport métropolitain pour le financement du transport collectif;
- 12,5 millions de dollars pour remettre les jeunes en action et rehausser les compétences des acteurs en loisir et sport.

Ces investissements s'ajoutent aux montants de 396,4 millions de dollars qui avaient déjà été annoncés depuis le budget 2021-2022. Ceux-ci sont répartis de la manière suivante :

- 84,1 millions de dollars pour renforcer la capacité policière par l'entremise des escouades CENTAURE;
- 232,3 millions de dollars pour prévenir la violence conjugale et mieux accompagner les victimes;
- 75,0 millions de dollars pour doter les écoles de lecteurs de CO₂;
- 5,0 millions de dollars pour soutenir les camps de jour et de vacances.

Reconnaître le travail des organismes communautaires

Le secteur de l'action communautaire représente une composante essentielle du développement social et économique du Québec.

Les organismes de ce secteur interviennent notamment auprès de personnes vulnérables, dont les femmes victimes de violence conjugale et les personnes en situation d'itinérance, de pauvreté ou d'isolement.

Un financement de 1,4 G\$ annuellement

Le gouvernement reconnaît l'importance du travail que réalisent les organismes du secteur de l'action communautaire. C'est pourquoi il accorde plus de 1,4 milliard de dollars annuellement à plus de 5 000 organismes communautaires.

En 2021, le gouvernement est venu bonifier son soutien financier de 312 millions de dollars sur cinq ans, soit de :

- 175 millions de dollars prévus dans le cadre du budget 2021-2022;
- 137 millions de dollars prévus depuis avril 2021, notamment pour hausser le soutien apporté aux femmes victimes de violence conjugale et lutter contre les féminicides.

Ainsi, si l'on exclut les aides d'urgence, les sommes accordées augmenteront d'environ 130 millions de dollars en 2021-2022 par rapport à 2020-2021, soit une hausse de 10 %.

2.1 Mettre en place la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu

Le Québec a été témoin ces derniers mois de l'augmentation inquiétante du nombre d'événements violents impliquant des armes à feu, principalement dans la grande région de Montréal. Mettant en cause majoritairement des membres de groupes criminalisés, ces incidents récurrents constituent une menace à la sécurité et perturbent la quiétude de la population.

Afin de contrer cette vague de violence et d'assurer la sécurité des personnes partout sur le territoire, le gouvernement adopte la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu. Celle-ci se décline en deux axes principaux, soit :

- la prévention de la criminalité;
- la répression des crimes impliquant les armes à feu.

2.1.1 Augmenter les efforts en prévention de la criminalité

Afin de soutenir les communautés et particulièrement les jeunes, le gouvernement met en place plusieurs initiatives pour appuyer des organismes se consacrant à la prévention de la criminalité qui interviennent en amont, et bonifie pour ce faire l'aide apportée à ces organismes.

Les organismes communautaires revêtent une importance primordiale dans la prévention de la criminalité. Ils interviennent directement auprès des populations à risque et permettent une meilleure prise en charge des personnes vulnérables.

Le gouvernement souhaite ainsi prévenir la violence liée aux armes à feu en permettant, entre autres, aux jeunes de développer des champs d'intérêt et des passions et de se réaliser à travers des activités sportives, artistiques et culturelles adaptées à leurs besoins. Il souhaite aussi offrir un plus grand soutien aux personnes risquant de basculer dans la délinquance.

Par ailleurs, le gouvernement mettra en place une formation visant à prévenir le profilage racial et social et outillant les policiers pour améliorer leur compréhension des enjeux complexes auxquels ils font face dans une société diversifiée.

Également, le gouvernement misera sur la prévention de la récidive criminelle en accompagnant les personnes incarcérées avant la fin de leur peine et en leur offrant des services qui favorisent leur réinsertion sociale.

De plus, il appuiera les travaux de recherche sur la violence liée aux armes à feu pour obtenir une meilleure vue d'ensemble de la problématique et orienter plus efficacement les actions des intervenants.

Afin d'appuyer la prévention de la criminalité, le gouvernement prévoit une somme de 46,4 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU E.11

Impact financier des mesures visant à augmenter les efforts en prévention de la criminalité
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Bonifier l'appui aux organismes de prévention de la criminalité ⁽¹⁾	-1,9	-8,8	-10,3	-10,2	-10,0	-41,2
Miser sur la prévention de la récidive criminelle ⁽¹⁾	-0,3	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-3,1
Appuyer la recherche dans le contexte de la violence liée aux armes à feu ⁽²⁾	-0,5	-0,5	-0,5	-0,3	-0,3	-2,1
TOTAL	-2,7	-10,0	-11,5	-11,2	-11,0	-46,4

(1) Le financement requis sera octroyé au ministère de la Sécurité publique. À même ces sommes, 0,9 M\$ seront octroyés à l'École nationale de police du Québec.

(2) Le financement requis sera octroyé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2.1.2 Déployer l'opération CENTAURE

Dans le cadre de la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu, le gouvernement a annoncé le 24 septembre dernier la mise en place de l'opération Coordination des efforts nationaux sur le trafic d'armes, unis dans la répression et les enquêtes (CENTAURE).

Le déploiement de l'opération CENTAURE permettra de renforcer la capacité d'action des différentes escouades de lutte contre le crime organisé partout sur le territoire et de maximiser le partage de renseignements à l'échelle provinciale. Ainsi, le nombre d'enquêtes et d'interventions sera accru afin notamment de perturber l'approvisionnement illégal d'armes à feu.

— Ce sont plus d'une centaine de nouvelles ressources qui seront ainsi affectées à la lutte contre la violence armée et le trafic des armes à feu. Elles permettront notamment de déployer des équipes spécialisées et intégrées et de renforcer les capacités du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.

Opération CENTAURE

Lancée en septembre dernier, l'opération CENTAURE a déjà donné des résultats dans sa lutte contre le crime organisé et le trafic d'armes à feu.

Opération visibilité

Une opération visibilité a eu lieu lors de la fin de semaine des 2 et 3 octobre 2021. L'objectif de cette opération était de recueillir des informations et de développer des liens avec les tenanciers et le personnel des établissements ayant des permis d'alcool.

Au total, 144 établissements possédant un permis d'alcool de Montréal, de Laval, de Québec, de Longueuil, de Gatineau, de Trois-Rivières et en Estrie ont été visités. Plus de 200 policiers provenant de 14 corps de police sont intervenus durant cette opération. Quatre arrestations ont eu lieu, notamment pour non-respect des conditions et exécution de mandats.

Perquisitions importantes au Québec

Le 4 novembre 2021, les ressources de l'opération CENTAURE ont effectué plusieurs perquisitions dans plusieurs régions du Québec. Dans le cadre de 10 enquêtes différentes, une trentaine de perquisitions ont été effectuées dans des résidences et des véhicules.

Plus de 170 kilogrammes de cocaïne ont été saisis ainsi qu'une dizaine d'armes longues, quelques armes de poing, des silencieux, des chargeurs, des munitions, diverses quantités d'autres drogues et des dizaines de milliers de dollars en argent.

Par ailleurs, la mise en place de l'opération CENTAURE aura des impacts à plusieurs niveaux sur les activités judiciaires. Des ressources additionnelles sont requises pour permettre au ministère de la Justice, au Directeur des poursuites criminelles et pénales et à la Commission des services juridiques de contribuer à l'efficacité du traitement des dossiers qui seront générés.

Afin d'appuyer la mise en place de l'opération CENTAURE, le gouvernement prévoit une somme de 103,5 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU E.12

Impact financier des mesures visant à déployer l'opération CENTAURE (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Renforcer la capacité policière par l'entremise des escouades CENTAURE ⁽¹⁾	-10,6	-18,3	-18,2	-18,4	-18,6	-84,1
Assurer le soutien juridique de l'opération CENTAURE ⁽²⁾	-1,2	-4,5	-4,5	-4,6	-4,6	-19,4
TOTAL	-11,8	-22,8	-22,7	-23,0	-23,2	-103,5

(1) Le financement requis sera octroyé au ministère de la Sécurité publique.

(2) Le financement requis sera octroyé au ministère de la Justice.

2.2 Lutter contre la discrimination et le racisme

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est un organisme indépendant dont la mission est notamment :

- d'informer le public des droits reconnus par la Charte des droits et libertés de la personne;
- de faire enquête sur des situations de discrimination et d'exploitation;
- d'offrir un service-conseil en matière d'accommodement raisonnable;
- de veiller au respect des programmes d'accès à l'égalité;
- d'effectuer le traitement des plaintes liées notamment au racisme et à la discrimination.

Au cours des dernières années, la Commission a enregistré une hausse importante du nombre de plaintes portant sur la discrimination et le racisme. Cette demande croissante pour l'utilisation de ses services limite le soutien qu'elle peut offrir à l'ensemble de la population compte tenu des effectifs dont elle dispose.

Ainsi, le gouvernement prévoit 20,8 millions de dollars sur cinq ans afin que la Commission embauche à terme plus d'effectifs, ce qui lui permettra :

- d'intervenir davantage en région pour répondre à des réalités plus locales et de proximité, notamment auprès des peuples autochtones et des groupes minoritaires;
- de réduire les délais de traitement des plaintes, particulièrement en matière de logement, conformément à la recommandation formulée par le Groupe d'action contre le racisme dans son rapport intitulé *Le racisme au Québec : tolérance zéro*, déposé le 14 décembre 2020;
- d'offrir davantage de formation sur la discrimination et le racisme.

TABLEAU E.13

Impact financier de la mesure visant à lutter contre la discrimination et le racisme

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Lutter contre la discrimination et le racisme	-1,2	-4,9	-4,9	-4,9	-4,9	-20,8

Note : Le financement requis sera octroyé au ministère de la Justice.

2.3 Prévenir la violence conjugale et mieux accompagner les victimes

Tout le Québec a été fortement préoccupé par la vague de féminicides qui s'est produite cette année. Pour prévenir la violence faite aux femmes, le gouvernement pose des gestes forts afin de mieux accompagner celles qui en sont victimes. Il a ainsi annoncé plusieurs mesures en la matière depuis avril 2021.

Ces actions, qui s'inscrivent en cohérence avec les recommandations déposées par le Comité d'experts sur l'accompagnement des personnes victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, correspondent à des sommes additionnelles totalisant plus de 232 millions de dollars sur cinq ans. Elles ont pour objectifs :

- de prévenir la violence conjugale et les féminicides;
- de réaliser deux nouveaux projets d'habitation pour femmes victimes de violence conjugale;
- d'instaurer un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale.

TABLEAU E.14

Impact financier des mesures visant à prévenir la violence conjugale et à mieux accompagner les victimes (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Prévenir la violence conjugale et les féminicides ⁽¹⁾	-30,1	-39,2	-40,4	-43,4	-46,6	-199,7
Réaliser deux nouveaux projets d'habitation pour femmes victimes de violence conjugale ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—
Instaurer un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale ⁽³⁾	-2,4	-10,1	-11,4	-8,7	—	-32,6
TOTAL	-32,5	-49,3	-51,8	-52,1	-46,6	-232,3

(1) Si l'on considère le financement provenant de l'enveloppe déjà réservée pour les recommandations de la commission Viens et de l'enveloppe du ministère de la Justice pour l'accompagnement des victimes de violence, ce sont des investissements totalisant 222,9 M\$ qui sont consacrés à la mise en œuvre de ces initiatives. Le financement requis sera octroyé aux ministères responsables de la mise en œuvre des mesures.

(2) Une somme de 5 M\$ en 2021-2022 sera financée à même les disponibilités budgétaires de la Société d'habitation du Québec.

(3) Le financement requis sera octroyé au ministère de la Justice.

Ces mesures s'ajoutent aux 202,5 millions de dollars sur six ans annoncés avant avril 2021 pour la lutte contre la violence faite aux femmes, soit :

- 180 millions de dollars pour la mise en place du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025;
- 22,5 millions de dollars annoncés dans le budget 2021-2022, pour rehausser le financement des maisons d'hébergement de 2021-2022 à 2025-2026.

❑ Prévenir la violence conjugale et les féminicides

Le gouvernement a annoncé, le 23 avril dernier, plusieurs mesures qui ont pour objectif de prévenir la violence conjugale et les féminicides ainsi que d'assurer la sécurité des victimes.

L'une des mesures phares annoncées est la bonification de 92,0 millions de dollars sur cinq ans du financement des maisons d'hébergement de première étape¹⁶.

Ce financement additionnel permet la création et la consolidation de places dans ces maisons d'hébergement ainsi que l'embauche de ressources pour bonifier rapidement l'offre de services externes aux victimes, comme l'écoute téléphonique, l'accompagnement et les services sociaux.

Étant donné que la lutte contre la violence conjugale et les féminicides doit se faire sur plusieurs fronts, et non seulement sur celui du soutien aux maisons d'hébergement, les mesures annoncées au printemps 2021 visent également à :

- faciliter la sortie urgente d'un milieu dangereux et l'accès immédiat à diverses ressources essentielles, dont l'hébergement temporaire, pour les femmes et les enfants;
- augmenter le financement des organismes d'aide aux hommes ayant des comportements violents;
- pérenniser et mettre en place de nouvelles cellules d'intervention rapide servant à assurer la présence d'un filet de sécurité autour des victimes de violence conjugale et en développer d'autres dans le but de couvrir toutes les régions;
- assurer la création de nouvelles unités d'hébergement de deuxième étape, qui permettent aux femmes sortant des maisons de première étape d'effectuer une transition vers une vie autonome;
- ajouter des effectifs en violence conjugale au sein des corps de police, des services correctionnels et du Directeur des poursuites criminelles et pénales;
- consolider l'intervention de l'organisme SOS violence conjugale, entre autres en bonifiant sa ligne téléphonique d'urgence et de référence accessible 24 heures sur 24 par l'ajout d'un service de clavardage et de texto;
- appliquer le principe de la poursuite verticale en matière de violence conjugale et d'agressions sexuelles¹⁷ dans l'ensemble du Québec, ce qui permet à la personne victime d'être accompagnée d'un seul procureur du début à la fin.

De plus, des actions ont été annoncées afin de tenir compte des réalités spécifiques des Premières Nations et des Inuits.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures, le gouvernement a prévu des investissements totalisant 222,9 millions de dollars sur cinq ans.

¹⁶ Ces maisons offrent un hébergement d'urgence aux femmes qui quittent leur foyer et qui ont des besoins pressants en matière de logement.

¹⁷ Une dispense de l'application est accordée à la cour itinérante.

❑ **Réaliser deux nouveaux projets d'habitation pour femmes victimes de violence conjugale**

Le gouvernement prévoit un investissement additionnel de 5 millions de dollars en 2021-2022¹⁸ pour la réalisation de deux nouvelles maisons d'hébergement de deuxième étape pour femmes victimes de violence conjugale¹⁹.

Cette somme s'ajoute aux investissements annoncés au printemps dernier dans des projets de lutte contre la violence faite aux femmes.

❑ **Instaurer un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale**

Les victimes de violence sexuelle ou de violence conjugale hésitent trop souvent à dénoncer leur agresseur. Un des éléments en cause est leur manque de confiance envers le système judiciaire.

Ainsi, le gouvernement a déposé, le 15 septembre 2021, le projet de loi n° 92, intitulé maintenant Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale.

Le projet de loi a notamment pour objectif la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale au sein d'une nouvelle division spécialisée de la Chambre criminelle et pénale à la Cour du Québec.

La création de ce tribunal permettra d'assurer un meilleur accompagnement et un meilleur soutien pour les personnes victimes, avant, pendant et après le processus judiciaire, et ainsi de rebâtir la confiance des citoyens envers le système de justice.

■ **Mise sur pied d'un projet pilote**

La mise sur pied de ce tribunal se fera, dans un premier temps, au moyen d'un projet pilote. Celui-ci permettra d'élaborer les meilleures pratiques sur le terrain, de prévoir les ressources spécialisées nécessaires pour couvrir l'ensemble du territoire québécois et ainsi de faciliter la transition vers un tribunal spécialisé permanent.

À cet égard, le gouvernement a prévu qu'une somme de 32,6 millions de dollars sur quatre ans sera consacrée à la mise en place d'un projet pilote de tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale.

¹⁸ Cette mesure sera financée à même les disponibilités budgétaires de la Société d'habitation du Québec.

¹⁹ Ces maisons offrent un hébergement aux femmes victimes de violence conjugale afin de leur permettre une transition vers une vie autonome.

2.4 Financer les services d'accompagnement en logements sociaux et communautaires

Au cours des prochains mois, plus de 1 200 logements bénéficiant d'un financement dans le cadre de la première Initiative pour la création rapide de logements auront été réalisés ou seront en voie de l'être²⁰.

La majorité de ces logements seront habités par des ménages ayant des besoins particuliers en matière d'habitation et qui auront besoin de services d'accompagnement fournis par des organismes communautaires. Les ménages ayant des besoins particuliers en habitation peuvent inclure, par exemple, les personnes en situation d'itinérance ou risquant de s'y retrouver, les victimes de violence conjugale ou encore les personnes souffrant de toxicomanie.

Afin de financer ces services, le gouvernement prévoit une somme de 26,5 millions de dollars sur cinq ans qui bénéficiera à près de 1 000 ménages qui habiteront un logement social ou communautaire issu de la première Initiative pour la création rapide de logements du gouvernement fédéral.

TABLEAU E.15

Impact financier de la mesure visant à financer les services d'accompagnement (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Financer des services d'accompagnement en logements sociaux et communautaires	-0,5	-5,0	-7,0	-7,0	-7,0	-26,5

Note : Le financement requis sera octroyé au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Services d'accompagnement

Les logements destinés aux ménages ayant des besoins particuliers en habitation peuvent être jumelés à des services d'accompagnement, financés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ces services, généralement offerts par des organismes communautaires, visent notamment à assurer la stabilité du logement des ménages qui en bénéficient. Le degré d'accompagnement peut varier selon la clientèle ciblée.

Cet accompagnement peut prendre, par exemple, la forme d'un soutien à la recherche du logement et à la signature du bail, d'une aide à l'acquisition et à l'installation de mobilier, d'un soutien dans les activités quotidiennes (ex. : épicerie, rendez-vous médicaux, communication avec le propriétaire) ou, plus largement, d'un soutien psychosocial.

²⁰ L'Initiative pour la création rapide de logements, mise en place par le gouvernement fédéral, vise à accorder des subventions à des organismes pour le développement de logements sociaux et communautaires à l'intérieur d'une période de 12 mois.

Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026

Le 18 octobre dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux a dévoilé le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026.

Ce plan, qui s'appuie sur la Politique nationale de lutte à l'itinérance, vise principalement à prévenir et à réduire l'itinérance, mais aussi à accompagner les personnes qui se trouvent dans cette situation, notamment pour stabiliser leur situation résidentielle, socioprofessionnelle, financière, juridique ou de santé. Il fait suite au Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020.

Une somme de 280 M\$ sur cinq ans

Les mesures du plan, regroupées dans 14 actions, permettent à plusieurs ministères et organismes de collaborer pour assurer une action concertée et durable. Le financement total du Plan s'élève à près de 280 millions de dollars sur cinq ans et comprend notamment :

- 34 millions de dollars pour le rehaussement du programme Qualification des jeunes;
- plus de 77 millions de dollars pour permettre aux personnes en situation d'itinérance ou risquant de s'y retrouver de se loger à prix abordable;
- plus de 53 millions de dollars pour les services d'hébergement d'urgence et de transition, incluant un montant de 10 millions de dollars réservé aux services pour femmes;
- 40 millions de dollars pour rehausser le continuum de services en dépendance destinés aux personnes en situation d'itinérance;
- près de 14 millions de dollars pour réaliser des projets qui viseront à réduire l'itinérance chez les Autochtones;
- 30 millions de dollars pour consolider les services de proximité en itinérance;
- près de 11 millions de dollars pour stabiliser la situation économique et socioprofessionnelle des personnes les plus désaffiliées;
- plus de 17 millions de dollars pour améliorer les connaissances et les pratiques d'intervention, ainsi que pour former et sensibiliser tant ceux et celles qui côtoient les personnes en situation d'itinérance que l'ensemble de la population.

2.5 Soutenir davantage les municipalités pour l'amélioration du réseau routier local

Le gouvernement du Québec soutient les municipalités pour la gestion, l'entretien et l'amélioration des routes locales dont elles sont responsables. Étant donné que le réseau routier local représente le tiers des routes du Québec, ce soutien est essentiel pour assurer la sécurité des usagers et l'efficacité des déplacements.

Les sommes actuellement prévues pour appuyer les travaux d'amélioration des routes locales sont toutefois insuffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes d'aide financière reçues pour des projets devant être effectués au cours de l'année à venir.

Afin de permettre aux municipalités d'accélérer la réalisation des travaux nécessaires sur le réseau routier local, le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 120 millions de dollars en 2022-2023.

Cette bonification portera l'enveloppe du Programme d'aide à la voirie locale pour 2022-2023 à 477,7 millions de dollars.

TABLEAU E.16

Impact financier de la mesure visant à soutenir davantage les municipalités pour l'amélioration du réseau routier local (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Soutenir davantage les municipalités pour l'amélioration du réseau routier local	—	-120,0	—	—	—	-120,0

Note : Les sommes seront pourvues à même le Fonds des réseaux de transport terrestre. Le financement requis sera octroyé au ministère des Transports.

2.6 Appuyer l'Autorité régionale de transport métropolitain pour le financement du transport collectif

L'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) est responsable de la planification de l'ensemble des services offerts par les sociétés de transport collectif dans la région métropolitaine. L'ARTM a été mise en place en juin 2017, dans le cadre d'une réorganisation de la gouvernance du transport collectif. Afin de faciliter la mise en place de ce nouvel organisme, le gouvernement du Québec avait alors accordé une aide financière à l'ARTM.

Les revenus de l'ARTM ont toutefois diminué depuis 2020, notamment en raison de la pandémie, qui a eu des répercussions importantes sur l'achalandage des réseaux de transport collectif.

Ainsi, une aide additionnelle de 100 millions de dollars est accordée à l'ARTM pour l'année 2022-2023. Cette aide assurera le maintien du niveau de services attendu par la population métropolitaine pour répondre à ses besoins de mobilité.

TABLEAU E.17

Impact financier de la mesure visant à appuyer l'Autorité régionale de transport métropolitain (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Appuyer l'Autorité régionale de transport métropolitain pour le financement du transport collectif	—	—100,0	—	—	—	—100,0

Note : Les sommes seront pourvues à même le Fonds des réseaux de transport terrestre. Le financement requis sera octroyé au ministère des Transports.

2.7 Doter les écoles de lecteurs de CO₂

Afin d'assurer la qualité de l'air intérieur pour les élèves et le personnel dans toutes les classes du réseau scolaire, le gouvernement du Québec procède actuellement à l'acquisition de lecteurs de dioxyde de carbone (CO₂).

L'installation de lecteurs dans les lieux d'apprentissage scolaires permettra de faire la collecte de données sur la qualité de l'air dans les écoles.

L'objectif du gouvernement est de s'assurer que les lecteurs seront distribués d'ici la fin de décembre 2021 dans toutes les classes préscolaires, primaires et secondaires ainsi que dans les classes de formation professionnelle et d'éducation des adultes.

- Au total, environ 90 000 locaux scolaires seront équipés de ces lecteurs, soit 81 000 dans les établissements publics et 9 200 dans les établissements privés.
- Les locaux comprennent les salles de classe, de musique, de langues et d'arts plastiques ainsi que les bibliothèques.

Afin de doter rapidement tous les locaux d'enseignement du Québec de ce type de lecteurs, le gouvernement a prévu un investissement ponctuel de 75 millions de dollars en 2021-2022.

TABEAU E.18

Impact financier de la mesure visant à doter les écoles de lecteurs de CO₂ (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Doter les écoles de lecteurs de CO ₂	-75,0	—	—	—	—	-75,0

Note : Le financement requis sera octroyé au ministère de l'Éducation. Il s'agit d'une estimation des coûts sur la base des ententes initialement conclues, laquelle pourrait être sujette à révision.

2.8 Favoriser la pratique d'activités sportives et récréatives chez les jeunes

La pratique régulière d'activités sportives et récréatives engendre des bienfaits tant physiques que psychologiques. Elle a notamment des effets positifs non négligeables sur la volonté d'apprendre et le développement de soi.

Or, le contexte sanitaire a freiné la pratique de ces activités à cause de la fermeture des différents espaces sportifs.

Avec l'assouplissement des consignes sanitaires, le gouvernement souhaite en particulier remettre les jeunes en action afin de positionner l'activité physique comme un vecteur de fierté et d'accomplissement individuel et collectif.

- Dans le budget de mars dernier, une somme de 113,3 millions de dollars de 2021-2022 à 2025-2026 a été annoncée pour promouvoir la pratique du sport et du loisir au Québec pour tous et particulièrement pour les jeunes.
- Dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2021, le gouvernement prévoit des investissements supplémentaires de 12,5 millions de dollars sur deux ans pour favoriser la pratique d'activités sportives, récréatives et de loisir chez les jeunes. Par ailleurs, le gouvernement a investi 5 millions de dollars pour soutenir les camps de jour et de vacances au cours de l'été 2021.

TABLEAU E.19

Impact financier des mesures visant à favoriser la pratique d'activités sportives et récréatives chez les jeunes (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Remettre les jeunes en action et rehausser les compétences des acteurs en loisir et sport	-4,4	-8,1	—	—	—	-12,5
Soutenir les camps de jour et de vacances	-5,0	—	—	—	—	-5,0
TOTAL	-9,4	-8,1	—	—	—	-17,5

Note : Le financement requis sera octroyé au ministère de l'Éducation.

❑ Remettre les jeunes en action et rehausser les compétences des acteurs en loisir et sport

Les mesures proposées visent à :

- encourager des projets de promotion, de recrutement et de valorisation des bénévoles dans les différentes régions du Québec;
- soutenir la relance de l'événementiel sportif aux niveaux local, régional, provincial, national et international;
- financer des projets de recrutement, de formation et de valorisation des officiels dans les sports;
- outiller les intervenants pour qu'ils initient les jeunes à une variété d'activités sportives.

Le gouvernement prévoit ainsi un investissement sur deux ans de 12,5 millions de dollars.

❑ Soutenir les camps de jour et de vacances

Les camps de jour et de vacances demeurent des lieux privilégiés pour initier les jeunes aux différentes activités sportives et récréatives.

Exceptionnellement, à l'été 2021, le gouvernement a renouvelé l'aide octroyée en 2020 aux camps de jour non municipaux et aux camps de vacances du Québec.

- En effet, le gouvernement a accordé un soutien aux camps de jour et de vacances afin qu'ils puissent accueillir les jeunes dans un environnement sécuritaire, c'est-à-dire qu'ils puissent notamment assurer la mise en place de mesures sanitaires tout en renforçant la sécurité des campeurs et des employés.

Ainsi, 5,0 millions de dollars ont été octroyés à ces camps en 2021-2022.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU E.20

Impact financier des mesures visant à soutenir les familles et à appuyer les communautés (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
SOUTENIR LES FAMILLES						
Mise à jour de l'automne 2021						
Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	-225,6	-215,2	-212,1	-211,0	-216,6	-1 080,5
Sous-total – Mise à jour de l'automne 2021	-225,6	-215,2	-212,1	-211,0	-216,6	-1 080,5
Annonces depuis le budget 2021-2022						
Compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance						
Créer 37 000 places de garde subventionnées						
– Ajouter rapidement 4 655 places subventionnées	-8,8	-40,2	-55,0	-67,2	-70,0	-241,2
– Créer 17 000 places subventionnées	-12,2	-109,7	-160,2	-224,3	-251,9	-758,3
Sous-total	-21,0	-149,9	-215,2	-291,5	-321,9	-999,5
Consolider les services de garde en milieu familial						
– Intégrer les personnes non reconnues au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance	—	-6,8	-6,8	-6,8	-6,8	-27,2
– Soutenir le démarrage d'un service de garde en milieu familial	-5,5	-6,4	-11,8	—	—	-23,7
– Offrir un incitatif financier pour la garde de six enfants	-36,5	—	—	—	—	-36,5
Sous-total	-42,0	-13,2	-18,6	-6,8	-6,8	-87,4

TABLEAU E.20

**Impact financier des mesures visant à soutenir les familles
et à appuyer les communautés (suite)**
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Améliorer l'accès au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance						
– Placer le guichet unique sous la responsabilité du gouvernement	—	–1,0	–6,0	–1,7	–1,7	–10,4
– Soutenir l'aménagement de locaux temporaires	–2,1	–10,3	–3,1	—	—	–15,5
– Élargir les activités de halte-garderie	—	–6,0	–6,0	–6,0	–8,0	–26,0
– Poursuivre le Plan d'accélération de l'accessibilité des places	–6,6	–13,7	–13,8	–13,8	–13,8	–61,7
– Appuyer les enfants handicapés et ceux qui présentent des besoins particuliers	—	–6,4	–6,4	–6,4	–6,4	–25,6
– Favoriser le développement de plus petites installations	—	–1,4	–1,5	–1,6	–1,7	–6,2
– Affirmer le caractère distinct des services de garde éducatifs à l'enfance en milieu autochtone	—	–0,5	–0,5	–0,5	–0,5	–2,0
Sous-total	–8,7	–39,3	–37,3	–30,0	–32,1	–147,4
Sous-total – Compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance	–71,7	–202,4	–271,1	–328,3	–360,8	–1 234,3
Moderniser le droit de la famille	–13,1	–11,7	–7,8	–5,3	–5,3	–43,2
Sous-total – Annonces depuis le budget 2021-2022	–84,8	–214,1	–278,9	–333,6	–366,1	–1 277,5
SOUS-TOTAL – SOUTENIR LES FAMILLES	–310,4	–429,3	–491,0	–544,6	–582,7	–2 358,0

TABLEAU E.20

**Impact financier des mesures visant à soutenir les familles
et à appuyer les communautés (suite)**
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
APPUYER LES COMMUNAUTÉS						
Mise à jour de l'automne 2021						
Mettre en place la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu						
Augmenter les efforts en prévention de la criminalité						
– Bonifier l'appui aux organismes de prévention de la criminalité	–1,9	–8,8	–10,3	–10,2	–10,0	–41,2
– Miser sur la prévention de la récidive criminelle	–0,3	–0,7	–0,7	–0,7	–0,7	–3,1
– Appuyer la recherche dans le contexte de la violence liée aux armes à feu	–0,5	–0,5	–0,5	–0,3	–0,3	–2,1
Sous-total	–2,7	–10,0	–11,5	–11,2	–11,0	–46,4
– Assurer le soutien juridique de l'opération CENTAURE	–1,2	–4,5	–4,5	–4,6	–4,6	–19,4
Sous-total – Mettre en place la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu	–3,9	–14,5	–16,0	–15,8	–15,6	–65,8
Lutter contre la discrimination et le racisme	–1,2	–4,9	–4,9	–4,9	–4,9	–20,8
Réaliser deux projets d'habitation pour femmes victimes de violence conjugale	—	—	—	—	—	—
Financer des services d'accompagnement en logements sociaux et communautaires	–0,5	–5,0	–7,0	–7,0	–7,0	–26,5
Soutenir davantage les municipalités pour l'amélioration du réseau routier local	—	–120,0	—	—	—	–120,0
Appuyer l'Autorité régionale de transport métropolitain pour le financement du transport collectif	—	–100,0	—	—	—	–100,0
Remettre les jeunes en action et rehausser les compétences des acteurs en loisir et sport	–4,4	–8,1	—	—	—	–12,5
Sous-total – Mise à jour de l'automne 2021	–10,0	–252,5	–27,9	–27,7	–27,5	–345,6

TABLEAU E.20

**Impact financier des mesures visant à soutenir les familles
et à appuyer les communautés (suite)**
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Annonces depuis le budget 2021-2022						
Renforcer la capacité policière par l'entremise des escouades CENTAURE	-10,6	-18,3	-18,2	-18,4	-18,6	-84,1
Prévenir la violence conjugale et mieux accompagner les victimes						—
– Prévenir la violence conjugale et les féminicides	-30,1	-39,2	-40,4	-43,4	-46,6	-199,7
– Instaurer un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale	-2,4	-10,1	-11,4	-8,7	—	-32,6
Sous-total	-32,5	-49,3	-51,8	-52,1	-46,6	-232,3
Doter les écoles de lecteurs de CO ₂	-75,0	—	—	—	—	-75,0
Soutenir les camps de jour et de vacances	-5,0	—	—	—	—	-5,0
Sous-total – Annonces depuis le budget 2021-2022	-123,1	-67,6	-70,0	-70,5	-65,2	-396,4
SOUS-TOTAL – APPUYER LES COMMUNAUTÉS	-133,1	-320,1	-97,9	-98,2	-92,7	-742,0
TOTAL	-443,5	-749,4	-588,9	-642,8	-675,4	-3 100,0

Section F

POURSUIVRE LES EFFORTS POUR RENFORCER LE SYSTÈME DE SANTÉ

Sommaire.....	F.3
1. Réduire la liste d'attente en chirurgie	F.5
2. Vaincre la pandémie	F.9
2.1 Reconnaître les efforts additionnels et améliorer les conditions des travailleurs de la santé	F.10
2.1.1 Programme d'attraction et de rétention du personnel infirmier et cardiorespiratoire	F.12
2.2 Rehausser les services auprès de la population et la sécurité du personnel de la santé	F.13
3. Le Transfert canadien en matière de santé doit être augmenté	F.17

SOMMAIRE

Depuis 20 mois déjà, le Québec mène la bataille contre la pandémie de la COVID-19. Durant cette période, les acteurs du système de santé ont su s'adapter et faire preuve de créativité afin de trouver des solutions innovantes et de maintenir les services pour les Québécois.

La pandémie a mis en lumière un certain nombre de défis auxquels le système de santé est confronté. *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021 recense les efforts réalisés jusqu'à maintenant et prévoit de nouvelles initiatives de près de 4,4 milliards de dollars d'ici 2025-2026, dont 3,6 milliards de dollars en 2021-2022. Celles-ci visent à renforcer davantage le réseau de la santé et des services sociaux et à rehausser les soins et les services à la population grâce à :

- un plan pour réduire la liste d'attente en chirurgie de 804,0 millions de dollars afin que les activités de chirurgie puissent se poursuivre à un rythme plus soutenu;
 - Un montant d'au moins 400 millions de dollars provenant d'une contribution financière de l'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM) financera une partie de ce plan, conformément à l'entente intervenue entre le gouvernement et la Fédération des médecins spécialistes du Québec en 2019.
- des mesures de près de 4,0 milliards de dollars visant, entre autres, à améliorer les conditions de travail et à attirer du personnel au sein des établissements de santé.

Au total, ce sont plus de 17,3 milliards de dollars qui ont été investis à ce jour pour renforcer le système de santé et faire face à la pandémie.

TABLEAU F.1

Impact financier des mesures visant à poursuivre les efforts pour renforcer le système de santé (en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Réduire la liste d'attente en chirurgie ⁽¹⁾	—	-134,0	-86,0	-184,0	—	—	-404,0
Vaincre la pandémie ⁽²⁾	—	-3 459,0	-528,4	—	—	—	-3 987,4
Sous-total	—	-3 593,0	-614,4	-184,0	—	—	-4 391,4
Mesures avant la mise à jour de l'automne 2021 ⁽³⁾	-7 616,1	-2 334,0	-750,0	-750,0	-750,0	-750,0	-12 950,1
TOTAL	-7 616,1	-5 927,0	-1 364,4	-934,0	-750,0	-750,0	-17 341,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Des initiatives de 804 M\$ sont prévues pour un plan pour réduire la liste d'attente en chirurgie. Un montant d'au moins 400 M\$ provenant de l'IPAM financera une partie de ce plan, soit 35 M\$ en 2021-2022, 240 M\$ en 2022-2023 et 125 M\$ en 2023-2024.

(2) Dans ces prévisions, les mesures en lien avec l'urgence sanitaire se terminent le 31 décembre 2021.

(3) Pour 2020-2021, ce montant comprend une somme de 1 049 M\$ à titre de révisions à la hausse des initiatives par rapport au budget 2021-2022.

Impact financier des actions visant à poursuivre les efforts pour renforcer le système de santé depuis mars 2020

Des actions concrètes ont dû être mises en place pour vaincre la pandémie et renforcer le système de santé. D'ici 2025-2026, les actions totaliseront près de 20,8 milliards de dollars, soit :

- 5,3 milliards de dollars pour reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé et améliorer les conditions de travail;
- 11,1 milliards de dollars pour rehausser les services auprès de la population et la sécurité du personnel de la santé;
- 3,9 milliards de dollars pour améliorer de manière durable les soins en santé;
- 404,0 millions de dollars pour un plan pour réduire la liste d'attente en chirurgie.

Certaines activités ont dû être délestées afin que les ressources nécessaires puissent prendre en charge les patients atteints de la COVID-19. Le ralentissement des activités a généré une baisse des dépenses totalisant plus de 3,4 milliards de dollars.

Ainsi, l'impact financier des mesures pour vaincre la pandémie depuis mars 2020 est de plus de 17,3 milliards de dollars.

Impact financier des mesures visant à poursuivre les efforts pour renforcer le système de santé depuis mars 2020

(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Réduire la liste d'attente en chirurgie	—	-134,0	-86,0	-184,0	—	—	-404,0
Vaincre la pandémie							
Reconnaître les efforts additionnels et améliorer les conditions des travailleurs de la santé ⁽¹⁾	-2 568,0	-2 222,8	-528,4	—	—	—	-5 319,2
Rehausser les services auprès de la population et la sécurité du personnel de la santé ⁽¹⁾	-7 205,0	-3 931,1	—	—	—	—	-11 136,1
Améliorer de manière durable les soins en santé	-175,7	-750,0	-750,0	-750,0	-750,0	-750,0	-3 925,7
Sous-total – Renforcer le système de santé	-9 948,7	-7 037,9	-1 364,4	-934,0	-750,0	-750,0	-20 785,0
Ralentissement des activités	2 332,6	1 110,8	—	—	—	—	3 443,4
TOTAL	-7 616,1	-5 927,0	-1 364,4	-934,0	-750,0	-750,0	-17 341,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Dans ces prévisions, les mesures en lien avec l'urgence sanitaire se terminent le 31 décembre 2021.

1. RÉDUIRE LA LISTE D'ATTENTE EN CHIRURGIE

Le Québec a fait des choix difficiles pour combattre la pandémie. Le ralentissement des activités non urgentes était nécessaire afin que le personnel, les équipements de protection et les lits soient consacrés au traitement des patients atteints de la COVID-19.

Maintenant que de nombreux Québécois sont vaccinés, le gouvernement met en place un plan pour réduire la liste d'attente en chirurgie afin qu'elles puissent se poursuivre à un rythme plus soutenu.

Le plan vise à éliminer le retard lié à la pandémie en matière de chirurgies et d'examens diagnostiques. L'objectif est d'accroître le rythme des activités et d'effectuer sur une période de deux ans et demi les 125 000 chirurgies qui devaient être faites. Il permettra également de réaliser :

- plus de 740 000 examens d'imagerie;
- près de 730 000 visites en cliniques externes;
- près de 70 000 interventions en coloscopie.

Une reprise des activités au sein des établissements de santé et une alliance avec les cliniques privées pour qu'elles effectuent 14 % du nombre total de chirurgies sont prévues pour atteindre les cibles établies.

Le retour progressif du personnel réaffecté pour soigner les patients atteints de la COVID-19 ou pour vacciner la population permettra de reprendre graduellement le rythme des activités de chirurgie dans les établissements de santé.

TABLEAU F.2

Chirurgies prévues d'ici 2023-2024 (en nombre)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Nombre habituel de chirurgies électives	460 000	460 000	460 000	1 380 000
Nombre de chirurgies à rattraper	29 000	52 000	44 000	125 000
TOTAL	489 000	512 000	504 000	1 505 000

Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2021 prévoit 804,0 millions de dollars pour le plan pour réduire la liste d'attente en chirurgie.

- Une somme d'au moins 400,0 millions de dollars provenant d'une contribution financière de l'IPAM financera une partie de ce plan, conformément à l'entente intervenue entre le gouvernement et la Fédération des médecins spécialistes du Québec en 2019.

TABLEAU F.3

Impact financier des mesures visant à réduire la liste d'attente en chirurgie
(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Réduire la liste d'attente en chirurgie	—	-169,0	-326,0	-309,0	—	—	-804,0
Contribution financière de l'IPAM	—	35,0	240,0	125,0	—	—	400,0
TOTAL	—	-134,0	-86,0	-184,0	—	—	-404,0

L'Institut de la pertinence des actes médicaux

Le gouvernement et la Fédération des médecins spécialistes du Québec ont signé un protocole d'accord en 2019 visant, entre autres, la création de l'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM).

L'IPAM a le mandat d'identifier et d'adopter des mesures visant à restreindre ou à éliminer des actes médicaux inappropriés, rendus à des fréquences excessives ou non conformes aux bonnes pratiques médicales.

Selon le protocole d'accord, une somme de 1,6 milliard de dollars doit être récupérée d'ici l'année budgétaire 2022-2023.

Économies dégagées par l'Institut de la pertinence des actes médicaux (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Économies	69,2	208,9	313,0	428,4	585,2	1 604,7

Ces économies sont ensuite réinvesties afin d'améliorer l'accessibilité des services en médecine spécialisée, notamment par :

- des projets cliniques de services dans des créneaux de spécialité tels que l'oncologie ou la cardiologie tertiaire (création de nouveaux services ou renforcement des services existants);
- le développement de solutions informatiques pour soutenir la pratique telles que la pathologie numérique et le registre de prothèses installées (ex. : prothèses de hanches ou de genoux);
- l'acquisition d'équipements médicaux spécifiques (ex. : analyseurs de laboratoire).

Une somme d'au moins 400,0 millions de dollars provenant de ces économies financera une partie du plan pour réduire la liste d'attente en chirurgie, dont 35,0 millions de dollars en 2021-2022.

Ces dépenses portent à 554,0 millions de dollars les économies réinvesties jusqu'à maintenant par l'IPAM dans l'accès aux services spécialisés.

2. VAINCRE LA PANDÉMIE

Des actions concrètes ont dû être entreprises pour vaincre la pandémie de la COVID-19. Les mesures mises en place depuis mars 2020 et les nouvelles initiatives dont fait état *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021 totaliseront près de 17,0 milliards de dollars d'ici 2025-2026.

Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2021 prévoit des initiatives de près de 4,0 milliards de dollars, dont :

- 2,1 milliards de dollars pour reconnaître les efforts additionnels et améliorer les conditions des travailleurs de la santé;
- 1,9 milliard de dollars pour rehausser les services auprès de la population et la sécurité du personnel de la santé, notamment par l'augmentation de la capacité quotidienne de traitement des tests de dépistage et la vaccination.

Ainsi, depuis le début de la pandémie, le gouvernement a mis en place différentes mesures totalisant 16,9 milliards de dollars d'ici 2025-2026 pour vaincre la pandémie.

TABLEAU F.4

Impact financier des mesures visant à vaincre la pandémie

(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Reconnaître les efforts additionnels et améliorer les conditions des travailleurs de la santé	—	-1 523,1	-528,4	—	—	—	-2 051,5
Rehausser les services auprès de la population et la sécurité du personnel de la santé	—	-1 935,9	—	—	—	—	-1 935,9
Sous-total	—	-3 459,0	-528,4	—	—	—	-3 987,4
Mesures avant la mise à jour de l'automne 2021	-7 616,1	-2 334,0	-750,0	-750,0	-750,0	-750,0	-12 950,1
TOTAL	-7 616,1	-5 793,0	-1 278,4	-750,0	-750,0	-750,0	-16 937,5

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Dans ces prévisions, les mesures en lien avec l'urgence sanitaire se terminent le 31 décembre 2021.

2.1 Reconnaître les efforts additionnels et améliorer les conditions des travailleurs de la santé

Le réseau de la santé et des services sociaux fait face à des défis importants, particulièrement en matière de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre.

Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2021 prévoit des initiatives de près de 2,1 milliards de dollars, dont :

- 1,1 milliard de dollars pour maintenir les primes mises en place en lien avec la COVID-19;
- 908,4 millions de dollars pour un programme d'attraction et de rétention du personnel infirmier et cardiorespiratoire afin d'accroître le bassin de main-d'œuvre en santé et d'inciter le personnel à travailler à temps complet¹.

Ainsi, depuis le début de la pandémie, le gouvernement a mis en place différentes mesures totalisant plus de 5,3 milliards de dollars d'ici 2025-2026 pour reconnaître les efforts des travailleurs de la santé ainsi que pour attirer de nouveaux travailleurs afin qu'ils puissent venir prêter main-forte aux employés des établissements de santé.

Le gouvernement a :

- déployé des mesures incitatives, dont des primes pour le personnel du réseau de la santé et des services sociaux qui travaille en permanence auprès de personnes atteintes de la COVID-19;
- mis en place une formation accélérée afin d'embaucher 10 000 nouveaux préposés aux bénéficiaires. En date du 20 octobre 2021, plus de 8 200 employés ont rejoint le réseau. Le gouvernement poursuit son engagement;
- assigné un gestionnaire responsable à chacun des CHSLD, afin notamment d'accroître leur capacité d'intervention auprès des personnes âgées.

¹ Le 23 septembre dernier, le gouvernement a annoncé un programme d'attraction et de rétention du personnel infirmier et cardiorespiratoire visant à contrer la rareté de main-d'œuvre et portant le total des incitatifs à 1,1 G\$.

TABLEAU F.5

**Impact financier des mesures visant à reconnaître les efforts additionnels
et à améliorer les conditions des travailleurs de la santé**
(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Mise en place d'incitatifs financiers en lien avec la pandémie de la COVID-19 ⁽¹⁾	—	-1 143,1	—	—	—	—	-1 143,1
Programme d'attraction et de rétention du personnel infirmier et cardiorespiratoire ⁽²⁾	—	-380,0	-528,4	—	—	—	-908,4
Sous-total	—	-1 523,1	-528,4	—	—	—	-2 051,5
Mesures avant la mise à jour de l'automne 2021	-2 568,0	-699,7	—	—	—	—	-3 267,7
TOTAL	-2 568,0	-2 222,8	-528,4	—	—	—	-5 319,2

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Ces coûts comprennent, entre autres, les primes de 8 % pour le personnel qui travaille en permanence auprès de personnes atteintes de la COVID-19 et de 4 % pour les autres travailleurs de la santé, ainsi que les montants forfaitaires temporaires pour inciter au travail à temps plein.
- (2) L'ajout des mesures visant à contrer la rareté de main-d'œuvre permettra d'attirer davantage de travailleurs et porte l'impact financier des mesures à 1,1 G\$.

2.1.1 Programme d'attraction et de rétention du personnel infirmier et cardiorespiratoire

Le 23 septembre dernier, le gouvernement a annoncé une série de mesures qui visent à attirer et à retenir du personnel infirmier et cardiorespiratoire afin de réduire la pression sur les équipes de travail et de rééquilibrer leur charge de travail.

La hausse du personnel travaillant à temps complet ainsi que la rétention du personnel permettront d'améliorer la conciliation entre le travail et la vie personnelle, d'offrir des horaires stables et prévisibles, d'éliminer les heures supplémentaires obligatoires et de réduire le recours aux agences de placement privées.

Le programme vise à offrir de meilleures conditions de travail aux employés du réseau public. Ainsi, les employés provenant des agences de placement privées se verront dorénavant attribuer principalement les plages sur les quarts de travail moins favorables, soit le soir, la nuit et la fin de semaine.

Également, des agents administratifs seront embauchés afin de libérer le personnel clinique des tâches administratives.

Par ailleurs, le programme prévoit plusieurs incitatifs d'attraction et de rétention totalisant plus de 900 millions de dollars, notamment :

- un montant forfaitaire pour le nouveau personnel, y compris les retraités, de 12 000 \$ à 15 000 \$ en fonction de la région;
- un montant forfaitaire de 15 000 \$ à 18 000 \$ pour tout le personnel à temps complet déjà à l'emploi du réseau de la santé et des services sociaux;
- un montant forfaitaire de 2 000 \$ pour un salarié de jour s'engageant à temps complet de soir ou de nuit durant quatre semaines consécutives;
- un montant forfaitaire pouvant atteindre 400 \$ pour chaque quart de travail additionnel au poste les jours de fin de semaine de congé;
- un remboursement du paiement des permis à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour les retraités de retour en emploi.

Enfin, à ces mesures s'ajoutent celles qui sont actuellement mises en œuvre à la suite des signatures de conventions collectives, dont des initiatives visant à augmenter le nombre de postes à temps complet, à porter la semaine normale à 37,5 heures et à instaurer des horaires de 12 heures dans certains secteurs.

2.2 Rehausser les services auprès de la population et la sécurité du personnel de la santé

La pandémie a eu pour effet d'accroître de manière notable les besoins en matière de services auprès de la population et de sécurité du personnel de la santé afin que tous puissent traverser les différentes vagues de la pandémie de la COVID-19. Ces besoins ont amené, entre autres, le personnel de la santé et des services sociaux à devoir effectuer davantage d'heures supplémentaires.

Devant ces besoins, le gouvernement a mis en place une série d'initiatives pour protéger le personnel et pour offrir plus de soins et de services à l'ensemble des Québécois, telles que l'augmentation de la capacité quotidienne de traitement de tests de dépistage en laboratoire, l'achat additionnel de médicaments visant à soulager les patients hospitalisés, la vaccination de la population ou l'aide psychologique.

De plus, le gouvernement a instauré un passeport vaccinal afin que les personnes adéquatement vaccinées puissent retrouver une vie relativement normale. Le gouvernement compte lever l'état d'urgence sanitaire après la vaccination des enfants de 5 à 11 ans.

Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2021 prévoit des initiatives supplémentaires de près de 2,0 milliards de dollars s'ajoutant à celles prévues dans le budget 2021-2022, dont :

- 1,7 milliard de dollars additionnels de coûts salariaux et de dépenses de fonctionnement, dont les heures supplémentaires effectuées afin d'offrir des services continus;
- 163,4 millions de dollars additionnels pour soutenir les organismes communautaires et les ressources d'hébergement afin qu'ils puissent offrir des soins et des services à l'ensemble de la population;
- 25,9 millions de dollars additionnels pour vacciner la population contre la COVID-19.

Ainsi, depuis le début de la pandémie, le gouvernement a mis en place différentes mesures totalisant près de 7,7 milliards de dollars d'ici 2025-2026 pour rehausser les services auprès de la population et la sécurité du personnel de la santé.

TABLEAU F.6

Impact financier des mesures visant à rehausser les services auprès de la population et la sécurité du personnel de la santé
(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Coûts salariaux et dépenses de fonctionnement	—	-1 732,0	—	—	—	—	-1 732,0
Coût de la rémunération médicale et Fonds de l'assurance médicaments ⁽¹⁾	—	-3,7	—	—	—	—	-3,7
Soutien aux ressources d'hébergement en dépendance, aux organismes communautaires et autres	—	-163,4	—	—	—	—	-163,4
Vaccination	—	-25,9	—	—	—	—	-25,9
Autres mesures ⁽²⁾	—	-10,9	—	—	—	—	-10,9
Sous-total	—	-1 935,9	—	—	—	—	-1 935,9
Mesures avant la mise à jour de l'automne 2021	-4 872,4	-884,4	—	—	—	—	-5 756,8
TOTAL	-4 872,4	-2 820,3	—	—	—	—	-7 692,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les coûts additionnels sont pour les professionnels médicaux et cliniques touchant une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec et pour l'achat de médicaments contre la COVID-19.

(2) Les autres mesures comprennent notamment le développement du passeport vaccinal, l'aide psychologique pour la population et les employés du réseau de la santé et des services sociaux, l'ajout de lits pour les soins alternatifs et pour les milieux de réadaptation, les mesures de protection et de contrôle des infections et le ralentissement des activités.

Harmonisation des CHSLD

Le gouvernement a annoncé son intention de convertir des CHSLD privés non conventionnés en CHSLD privés conventionnés. Cette démarche a pour but d'assurer la même qualité de soins et de services pour l'ensemble des personnes hébergées.

Déploiement d'un projet pilote

Le 30 septembre dernier, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un projet pilote visant à préparer une démarche d'harmonisation de plusieurs CHSLD privés non conventionnés à travers le Québec.

Des paramètres d'entente doivent être établis en concertation avec les propriétaires des CHSLD privés non conventionnés ciblés comme parties prenantes du projet pilote. Les critères d'admissibilité au conventionnement portent notamment sur la qualité des soins et services offerts, la présence adéquate de ressources humaines et de gestion ainsi que la conformité des bâtiments.

Dans le cadre de ce projet pilote, des ententes avec les propriétaires des CHSLD privés non conventionnés doivent être faites. Trois sites ont été ciblés, soit :

- le CHSLD Côté Jardins, à Québec;
- les Jardins du Haut Saint-Laurent, à Québec;
- la Résidence du Bonheur, à Laval.

Le projet pilote permettra de valider les processus menant à l'implantation des mesures et des approches, avant de procéder à un déploiement à plus vaste échelle.

Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes

Les personnes proches aidantes jouent un rôle fondamental dans le soutien offert aux individus les plus vulnérables. Au Québec, près de 1 500 000 personnes apportent de l'aide ou du soutien à un proche qui souffre d'un problème de santé, d'une incapacité ou de problèmes liés au vieillissement. Si cet accompagnement s'avère généralement gratifiant, il n'en demeure pas moins qu'il est bien souvent fourni au prix de sacrifices personnels importants.

Le plan d'action gouvernemental fait suite à la Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes, adoptée en octobre 2020, et à la Politique nationale pour les personnes proches aidantes, déposée en avril 2021. Ce plan d'action gouvernemental publié le 22 octobre 2021 reprend 4 axes et 12 orientations provenant de la Politique nationale, et y associe 61 mesures concrètes.

Un plan d'action centré sur les services aux personnes proches aidantes

Le Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 représente un soutien d'une valeur totale de 200,6 millions de dollars sur cinq ans. Avec ce plan d'action, le gouvernement investira :

- 155,6 millions de dollars afin d'améliorer les services aux personnes proches aidantes, de manière à poursuivre le développement de services de répit et à bonifier l'offre de services;
- 20,9 millions de dollars afin d'améliorer la collecte et le partage de l'information ainsi que le développement des compétences, notamment par la création de l'Observatoire québécois de la proche aidance, qui coordonnera et stimulera la recherche en la matière;
- 20,6 millions de dollars afin de favoriser la reconnaissance des personnes proches aidantes, notamment par une coordination territoriale de la proche aidance qui permettra de mobiliser plus efficacement les acteurs concernés de la société civile;
- 3,5 millions de dollars afin d'améliorer les conditions de vie des personnes proches aidantes, par exemple en facilitant l'accès aux services municipaux, aux services de transport et aux programmes de soutien financier.

Investissements relatifs à la mise en place du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes – 2021-2022 à 2025-2026

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Développer des services aux personnes proches aidantes	-12,8	-17,8	-35,6	-43,4	-45,9	-155,6
Partager l'information et les ressources avec les personnes proches aidantes	-2,4	-7,1	-4,6	-3,8	-3,0	-20,9
Reconnaître les personnes proches aidantes	-3,5	-5,8	-3,8	-3,8	-3,8	-20,6
Améliorer les conditions de vie des personnes proches aidantes	-0,2	-1,2	-1,2	-0,6	-0,4	-3,5
TOTAL	-18,9	-31,9	-45,2	-51,6	-53,0	-200,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

3. LE TRANSFERT CANADIEN EN MATIÈRE DE SANTÉ DOIT ÊTRE AUGMENTÉ

La santé constitue une grande priorité du gouvernement. Le Québec investit de manière importante pour renforcer son réseau, qui est sous pression et continuera de l'être en raison du vieillissement de la population et de l'amélioration des services en lien, entre autres, avec l'arrivée de nouveaux médicaments et l'accès à de nouveaux équipements de pointe.

Au cours des 20 derniers mois, les provinces et territoires ont reçu de la part du gouvernement fédéral des sommes ponctuelles pour les aider, à court terme, à lutter contre la COVID-19 et ses impacts. Rien n'a cependant été fait pour régler la problématique du financement à long terme de la santé, qui est assumé à 78 % par les provinces et territoires.

Le Conseil de la fédération demande au gouvernement fédéral d'augmenter immédiatement, et ce, sans condition, le Transfert canadien en matière de santé (TCS) à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires et de maintenir ce ratio par la suite, à l'aide d'un facteur de progression approprié.

- Par rapport au niveau du TCS prévu par le gouvernement fédéral en 2021-2022 (43 milliards de dollars), cette augmentation représenterait une hausse de 28 milliards de dollars. Chaque province et territoire recevrait le même montant par habitant. Pour le Québec, cette hausse représenterait une somme de l'ordre de 6 milliards de dollars par année.

Une problématique bien connue et documentée

La problématique concernant le financement fédéral en santé est bien connue. Deux rapports importants ont été publiés à cet égard au cours de la dernière année :

- en octobre 2020, le Conference Board du Canada a publié un rapport sur les facteurs de croissance des coûts des soins de santé au Canada¹. Le rapport estime cette croissance à une moyenne de 5 % par année à long terme;
- en mars 2021, le Conseil de la fédération a rendu public un rapport préparé par les ministres des Finances des provinces et territoires s'intitulant *Augmenter le Transfert canadien en matière de santé contribuera à rendre la situation financière des provinces et territoires plus viable à long terme*². Sur la base de projections financières à long terme, ce rapport démontre que le gouvernement fédéral a la capacité d'accroître le TCS.

¹ Les facteurs de croissance des coûts des soins de santé au Canada, avant et après la COVID-19, Ottawa, 2020.

² Augmenter le Transfert canadien en matière de santé contribuera à rendre la situation financière des provinces et territoires plus viable à long terme – Rapport des ministres des Finances des provinces et territoires au Conseil de la fédération, février 2021.

Sur ce front, il est urgent d'agir, et le gouvernement fédéral devra augmenter le TCS dans son budget 2022-2023. Sans hausse du TCS, la part du financement fédéral dans les dépenses de santé des provinces et territoires continuera de diminuer, et le déséquilibre au chapitre des finances publiques qui existe entre les deux ordres de gouvernement s'accroîtra.

Le Québec considère que toute bonification du financement fédéral en santé doit se faire par l'intermédiaire du TCS plutôt que par la mise en place de programmes ou de fonds ciblés. Seul le TCS garantit un financement stable et prévisible, et octroie aux provinces et territoires la latitude requise afin qu'ils puissent réagir rapidement et investir les fonds en fonction de leurs besoins et de leurs priorités.

Cette hausse du TCS servira à appuyer le financement d'initiatives déjà mises en œuvre par le Québec, comme la formation et l'embauche de préposés aux bénéficiaires travaillant notamment dans les CHSLD. Elle servira également à permettre l'embauche d'infirmières et de médecins, à bonifier les soins à domicile, à améliorer l'accès aux services en santé mentale, à financer des milieux de vie mieux adaptés à la réalité des personnes âgées comme les maisons des aînés, à favoriser l'accès à de nouvelles thérapies et à de nouvelles catégories de médicaments, à accroître le nombre d'interventions pour réduire les délais d'attente et à rattraper le retard occasionné par les délestages dans le contexte de la pandémie.

Compte tenu du déséquilibre au chapitre des finances publiques, le gouvernement fédéral a le devoir d'appuyer financièrement les provinces. Cet appui financier doit toutefois s'inscrire dans le cadre de l'ordre fédératif établi, et donc dans le respect de la compétence exclusive des provinces en santé. Ainsi, il ne peut se traduire que par un transfert sans condition, lequel constitue une garantie de stabilité et de flexibilité, permettant d'assurer une réponse adéquate des provinces et territoires aux besoins qui sont propres à chacun.

— La santé constitue une compétence exclusive des provinces. La Loi constitutionnelle de 1867, qui détermine les pouvoirs exclusifs des provinces, est très claire à cet égard. Cette loi précise que « l'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux » est une compétence exclusive des provinces.

□ Une contribution fédérale qui continuera de diminuer si aucun changement n'est apporté

Depuis 2017-2018, le TCS croît au rythme du produit intérieur brut (PIB) nominal canadien², alors qu'il augmentait auparavant de 6 % par année. Ainsi, cette augmentation a été réduite à 3,8 % par année en moyenne de 2017-2018 à 2020-2021.

Il découle de cette indexation moindre que la contribution fédérale aux dépenses de santé des provinces et territoires est en diminution et que cette tendance se poursuivra si aucun changement n'est apporté.

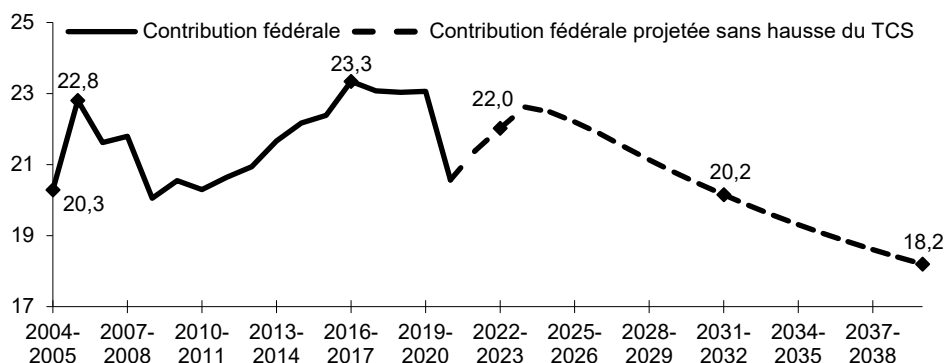
— Sans hausse du TCS, la part du financement fédéral dans les dépenses de santé des provinces et territoires pourrait diminuer à 20,2 % en 2031-2032 et à 18,2 % en 2039-2040.

² L'indexation est sujette à un plancher de 3 % par année.

- De 2023-2024 à 2039-2040, il est prévu que le TCS croîtra en moyenne de 3,9 % par année, soit à un rythme moindre que l'augmentation prévue par le Conference Board du Canada des coûts de santé des provinces et territoires. Ce dernier est d'avis que les dépenses de santé des provinces et territoires augmenteront de 5,0 % par année en moyenne à long terme³.

GRAPHIQUE F.1

Part du financement fédéral dans les dépenses de santé des provinces et territoires sans hausse du TCS – 2004-2005 à 2039-2040
(en pourcentage)



Sources : Institut canadien d'information sur la santé, Conference Board du Canada, ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

Sans un partenariat financier renouvelé et à long terme avec le gouvernement fédéral, les provinces et territoires n'auront d'autre choix que de consacrer une part de plus en plus importante de leur budget aux dépenses de santé, et ce, au détriment de leurs autres importantes missions.

☐ Une hausse du TCS assurera un meilleur équilibre au chapitre des finances publiques entre les deux ordres de gouvernement

Le gouvernement fédéral dispose de la marge de manœuvre nécessaire pour offrir de l'aide financière supplémentaire aux provinces et territoires. Cela a été confirmé par des projections financières à long terme du Conference Board du Canada qui ont fait l'objet d'un rapport publié par le Conseil de la fédération en mars 2021⁴.

³ Il est projeté qu'une croissance des dépenses de santé des provinces et territoires de 4,15 % par année en moyenne de 2023-2024 à 2039-2040 sera nécessaire pour maintenir les services en santé (coûts de système). L'amélioration des services, basée sur l'expérience passée, contribuera à augmenter les dépenses de santé des provinces et territoires de 0,85 % par année, pour un total de 5,0 % par année en moyenne.

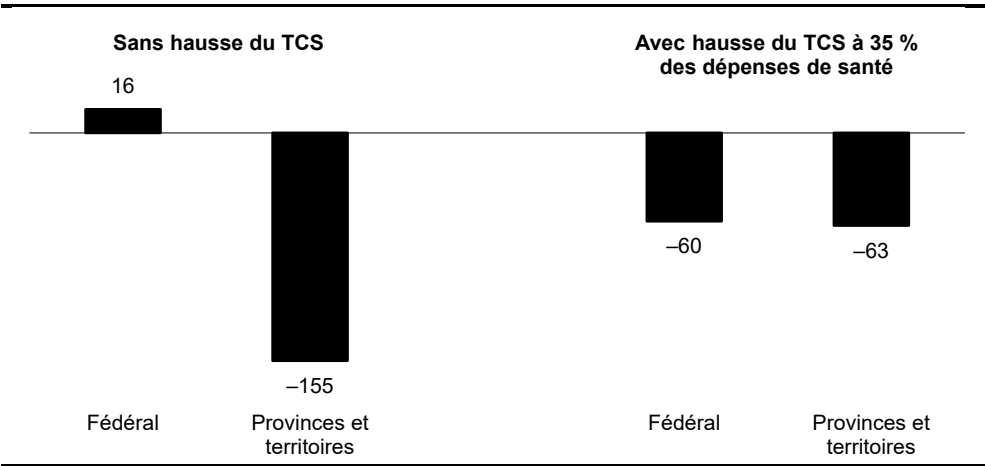
⁴ *Augmenter le Transfert canadien en matière de santé contribuera à rendre la situation financière des provinces et territoires plus viable à long terme – Rapport des ministres des Finances des provinces et territoires au Conseil de la fédération*, février 2021, 20 p.

Si aucun changement n'est apporté, le déséquilibre au chapitre des finances publiques qui existe entre les deux ordres de gouvernement s'accroîtra significativement. Seule une hausse du TCS à la hauteur de ce qui est demandé par les provinces et territoires permettrait d'éviter un tel déséquilibre et de rendre leurs finances publiques viables à long terme.

Il est en effet projeté que, suivant une hausse du TCS à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires à compter de 2021-2022, le gouvernement fédéral et les provinces et territoires auraient une situation budgétaire similaire en 2035-2036. Dans l'ensemble, il en résulterait, à l'échelle canadienne, des déficits publics moindres puisque le gouvernement fédéral bénéficie de coûts d'emprunt inférieurs à ceux des provinces et territoires. Il s'agirait d'un bénéfice net pour les Québécois et les Canadiens.

GRAPHIQUE F.2

Situation budgétaire projetée du gouvernement fédéral et des provinces et territoires en 2035-2036 sans et avec hausse du TCS
(solde budgétaire en milliards de dollars)



Source : Rapport des ministres des Finances des provinces et territoires au Conseil de la fédération.

Section G

IMPACT FINANCIER

TABLEAU G.1

Impact financier des mesures depuis mars 2021

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
FAIRE FACE AU COÛT DE LA VIE						
Pallier la hausse du coût de la vie						
Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021						
– Mettre en place la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie	-739,6	—	—	—	—	-739,6
– Bonifier le montant pour le soutien des aînés	-124,0	-132,0	-136,7	-144,6	-151,5	-688,8
Sous-total – Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021	-863,6	-132,0	-136,7	-144,6	-151,5	-1 428,4
Annonces depuis le budget 2021-2022						
– Reconduire la bonification temporaire de l'aide financière aux études pour deux ans	-105,0	-164,3	-59,3	—	—	-328,6
Sous-total – Annonces depuis le budget 2021-2022	-105,0	-164,3	-59,3	—	—	-328,6
Sous-total	-968,6	-296,3	-196,0	-144,6	-151,5	-1 757,0
Soutenir les ménages dans l'accès au logement						
Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021						
– Mettre en place le programme d'aide à la construction de logements abordables	—	-2,9	-10,5	-35,7	-74,4	-123,5
– Convertir 500 nouvelles unités du programme Supplément au loyer privé – Marché privé	—	-1,5	-2,5	-2,6	-2,6	-9,2
Sous-total – Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021	—	-4,4	-13,0	-38,3	-77,0	-132,7

TABLEAU G.1

Impact financier des mesures depuis mars 2021 (suite)
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Annonces depuis le budget 2021-2022						
– Ajouter 1 000 unités au programme Supplément au loyer privé – Marché privé	–0,4	–4,6	–4,8	–4,8	–5,0	–19,6
– Ajouter 800 unités au programme Supplément au loyer d'urgence	–4,0	–2,0	—	—	—	–6,0
– Moderniser le programme Allocation-logement	26,7	–5,6	–39,9	–66,0	–61,3	–146,1
Sous-total – Annonces depuis le budget 2021-2022	22,3	–12,2	–44,7	–70,8	–66,3	–171,7
Sous-total	22,3	–16,6	–57,7	–109,1	–143,3	–304,4
SOUS-TOTAL – FAIRE FACE AU COÛT DE LA VIE	–946,3	–312,9	–253,7	–253,7	–294,8	–2 061,4
AGIR POUR CONTRER LA RARETÉ DE MAIN-D'ŒUVRE ET POUR STIMULER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE						
Contrer la rareté de main-d'œuvre						
Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021						
– La santé et les services sociaux	–52,9	–328,3	–236,5	–178,5	–156,5	–952,7
– L'éducation	–15,6	–121,9	–136,7	–139,3	–137,2	–550,7
– Les services de garde éducatifs à l'enfance	–27,3	–58,9	–63,7	–38,0	–24,7	–212,6
– Le génie et les technologies de l'information	–5,0	–223,7	–286,4	–308,5	–291,3	–1 114,9
– La construction	—	–21,4	–21,4	–21,4	–6,0	–70,2
Sous-total – Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021	–100,8	–754,2	–744,7	–685,7	–615,7	–2 901,1
Sous-total	–100,8	–754,2	–744,7	–685,7	–615,7	–2 901,1

TABLEAU G.1

Impact financier des mesures depuis mars 2021 (suite)
 (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Accélérer la croissance de la productivité des entreprises						
Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021						
– Accroître le financement de projets d'investissement d'entreprises	–15,0	–25,0	–40,0	–40,0	–40,0	–160,0
– Soutenir la mise en place des premières zones d'innovation et de projets innovants sur le territoire québécois						
▪ Déployer les premières zones d'innovation	–20,0	–40,0	–40,0	—	—	–100,0
▪ Soutenir des projets innovants sur le territoire québécois	–10,0	–20,0	–20,0	–20,0	–20,0	–90,0
Sous-total – Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021	–45,0	–85,0	–100,0	–60,0	–60,0	–350,0
Annonces depuis le budget 2021-2022						
– Poursuivre le branchement de tous les Québécois à Internet haute vitesse	–56,0	–38,0	—	—	—	–94,0
Sous-total – Annonces depuis le budget 2021-2022	–56,0	–38,0	—	—	—	–94,0
Sous-total	–101,0	–123,0	–100,0	–60,0	–60,0	–444,0

TABLEAU G.1

Impact financier des mesures depuis mars 2021 (suite)
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Soutenir la relance du milieu culturel québécois						
Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021						
– Accompagner le secteur culturel et artistique dans sa relance	-46,1	—	—	—	—	-46,1
– Investir dans un projet culturel de grande envergure	—	—	—	-3,5	-3,5	-7,0
Sous-total – Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021	-46,1	—	—	-3,5	-3,5	-53,1
Sous-total	-46,1	—	—	-3,5	-3,5	-53,1
SOUS-TOTAL – AGIR POUR CONTRER LA RARETÉ DE MAIN-D'ŒUVRE ET POUR STIMULER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE	-247,9	-877,2	-844,7	-749,2	-679,2	-3 398,2
SOUTENIR LES FAMILLES ET APPUYER LES COMMUNAUTÉS						
Soutenir les familles						
Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021						
– Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	-225,6	-215,2	-212,1	-211,0	-216,6	-1 080,5
Sous-total – Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021	-225,6	-215,2	-212,1	-211,0	-216,6	-1 080,5
Annonces depuis le budget 2021-2022						
– Compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance						
▪ Créer 37 000 places de garde subventionnées						
○ Ajouter rapidement 4 655 places subventionnées	-8,8	-40,2	-55,0	-67,2	-70,0	-241,2
○ Créer 17 000 places subventionnées	-12,2	-109,7	-160,2	-224,3	-251,9	-758,3

TABLEAU G.1

Impact financier des mesures depuis mars 2021 (suite)
 (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Soutenir les familles (suite)						
Annonces depuis le budget 2021-2022 (suite)						
▪ Consolider les services de garde en milieu familial						
○ Intégrer les personnes non reconnues au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance	—	-6,8	-6,8	-6,8	-6,8	-27,2
○ Soutenir le démarrage d'un service de garde en milieu familial	-5,5	-6,4	-11,8	—	—	-23,7
○ Offrir un incitatif financier pour la garde de six enfants	-36,5	—	—	—	—	-36,5
▪ Améliorer l'accès au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance						
○ Placer le guichet unique sous la responsabilité du gouvernement	—	-1,0	-6,0	-1,7	-1,7	-10,4
○ Soutenir l'aménagement de locaux temporaires	-2,1	-10,3	-3,1	—	—	-15,5
○ Élargir les activités de halte-garderie	—	-6,0	-6,0	-6,0	-8,0	-26,0
○ Poursuivre le Plan d'accélération de l'accessibilité des places	-6,6	-13,7	-13,8	-13,8	-13,8	-61,7
○ Appuyer les enfants handicapés et ceux qui présentent des besoins particuliers	—	-6,4	-6,4	-6,4	-6,4	-25,6
○ Favoriser le développement de plus petites installations	—	-1,4	-1,5	-1,6	-1,7	-6,2
○ Affirmer le caractère distinct des services de garde éducatifs à l'enfance en milieu autochtone	—	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,0
– Moderniser le droit de la famille	-13,1	-11,7	-7,8	-5,3	-5,3	-43,2
Sous-total – Annonces depuis le budget 2021-2022	-84,8	-214,1	-278,9	-333,6	-366,1	-1 277,5
Sous-total	-310,4	-429,3	-491,0	-544,6	-582,7	-2 358,0

TABLEAU G.1

Impact financier des mesures depuis mars 2021 (suite)
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Appuyer les communautés						
Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021						
Mettre en place la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu						
– Augmenter les efforts en prévention de la criminalité						
▪ Bonifier l'appui aux organismes de prévention de la criminalité	–1,9	–8,8	–10,3	–10,2	–10,0	–41,2
▪ Miser sur la prévention de la récidive criminelle	–0,3	–0,7	–0,7	–0,7	–0,7	–3,1
▪ Appuyer la recherche dans le contexte de la violence liée aux armes à feu	–0,5	–0,5	–0,5	–0,3	–0,3	–2,1
Sous-total	–2,7	–10,0	–11,5	–11,2	–11,0	–46,4
– Assurer le soutien juridique de l'opération CENTAURE	–1,2	–4,5	–4,5	–4,6	–4,6	–19,4
Sous-total – Mettre en place la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu	–3,9	–14,5	–16,0	–15,8	–15,6	–65,8
– Lutter contre la discrimination et le racisme	–1,2	–4,9	–4,9	–4,9	–4,9	–20,8
– Réaliser deux projets d'habitation pour femmes victimes de violence conjugale	—	—	—	—	—	—
– Financer des services d'accompagnement en logements sociaux et communautaires	–0,5	–5,0	–7,0	–7,0	–7,0	–26,5
– Soutenir davantage les municipalités pour l'amélioration du réseau routier local	—	–120,0	—	—	—	–120,0
– Appuyer l'Autorité régionale de transport métropolitain pour le financement du transport collectif	—	–100,0	—	—	—	–100,0
– Remettre les jeunes en action et rehausser les compétences des acteurs en loisir et sport	–4,4	–8,1	—	—	—	–12,5
Sous-total	–10,0	–252,5	–27,9	–27,7	–27,5	–345,6

TABLEAU G.1

Impact financier des mesures depuis mars 2021 (suite)
 (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Appuyer les communautés (suite)						
Annonces depuis le budget 2021-2022						
– Renforcer la capacité policière par l'entremise des escouades CENTAURE	–10,6	–18,3	–18,2	–18,4	–18,6	–84,1
– Prévenir la violence conjugale et mieux accompagner les victimes						
▪ Prévenir la violence conjugale et les féminicides	–30,1	–39,2	–40,4	–43,4	–46,6	–199,7
▪ Instaurer un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale	–2,4	–10,1	–11,4	–8,7	—	–32,6
– Doter les écoles de lecteurs de CO ₂	–75,0	—	—	—	—	–75,0
– Soutenir les camps de jour et de vacances	–5,0	—	—	—	—	–5,0
Sous-total – Annonces depuis le budget 2021-2022	–123,1	–67,6	–70,0	–70,5	–65,2	–396,4
Sous-total	–133,1	–320,1	–97,9	–98,2	–92,7	–742,0
SOUS-TOTAL – SOUTENIR LES FAMILLES ET APPUYER LES COMMUNAUTÉS	–443,5	–749,4	–588,9	–642,8	–675,4	–3 100,0

TABLEAU G.1

Impact financier des mesures depuis mars 2021 (suite)
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
POURSUIVRE LES EFFORTS POUR RENFORCER LE SYSTÈME DE SANTÉ						
Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021						
– Réduire la liste d'attente en chirurgie	-169,0	-326,0	-309,0	—	—	-804,0
– Vaincre la pandémie	-3 079,0	—	—	—	—	-3 079,0
– Contribution financière de l'Institut de la pertinence des actes médicaux	35,0	240,0	125,0	—	—	400,0
– Programme d'attraction et de rétention du personnel infirmier et cardiorespiratoire	-380,0	-528,4	—	—	—	-908,4
Sous-total – Mesures prévues dans la mise à jour économique de l'automne 2021	-3 593,0	-614,0	-184,0	—	—	-4 391,0
SOUS-TOTAL – POURSUIVRE LES EFFORTS POUR RENFORCER LE SYSTÈME DE SANTÉ	-3 593,0	-614,0	-184,0	—	—	-4 391,0
TOTAL – MESURES PRÉVUES DANS LA MISE À JOUR ÉCONOMIQUE DE L'AUTOMNE 2021	-4 884,1	-2 057,7	-1 418,4	-1 170,8	-1 151,8	-10 682,8
TOTAL – ANNONCES DEPUIS LE BUDGET 2021-2022	-346,6	-496,2	-452,9	-474,9	-497,6	-2 268,2
TOTAL	-5 230,7	-2 553,9	-1 871,3	-1 645,7	-1 649,4	-12 951,0

Section H

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2021 ET 2022

Sommaire	H.3
1. Le Québec, une économie résiliente	H.5
1.1 L'économie de retour à son niveau prépandémique	H.5
1.2 L'écart de production se résorbe rapidement	H.8
2. La situation économique au Québec	H.11
2.1 Une croissance économique plus forte que prévu	H.11
2.2 La demande intérieure alimentera l'activité économique	H.12
2.3 Un redressement rapide du marché du travail	H.13
2.4 La consommation des ménages au cœur de la croissance	H.19
2.5 Le marché de l'immobilier, un important vecteur du dynamisme économique.....	H.21
2.6 Les investissements non résidentiels reprennent de la vigueur	H.25
2.7 L'investissement des gouvernements, un des piliers de la croissance	H.26
2.8 La progression de la demande étrangère appuiera les exportations.....	H.27
2.9 Une hausse robuste du PIB nominal	H.28
2.10 Des facteurs conjoncturels font pression sur les prix	H.30
2.11 Comparaison avec les prévisions du secteur privé	H.32
3. La situation des principaux partenaires économiques du Québec	H.35
3.1 La situation économique au Canada	H.35
3.2 La situation économique aux États-Unis	H.39
4. La situation économique mondiale.....	H.45
5. L'évolution des marchés financiers.....	H.53
6. Principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision.....	H.59
6.1 Analyse de sensibilité aux variables économiques	H.62

SOMMAIRE

Après un recul de 5,5 % du PIB réel en 2020, un rebond de l'activité économique de 6,5 % est attendu en 2021¹. Cette perspective est beaucoup plus optimiste que celle du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021*, dans lequel une hausse de 4,2 % était estimée en 2021. De son côté, le PIB nominal devrait progresser de 10,8 %, la plus importante hausse jamais enregistrée.

— La progression du PIB réel en 2021 sera plus vigoureuse que celles attendues au Canada et aux États-Unis, les principaux partenaires commerciaux du Québec.

L'économie du Québec s'est rétablie plus rapidement que prévu. En effet, le PIB réel a déjà rejoint le niveau de production observé avant le début de la pandémie. En mars dernier, la prévision ne tablait sur une récupération complète qu'à la fin de l'année 2021.

— La campagne de vaccination et l'amélioration de la situation épidémiologique ont permis la levée partielle des restrictions sanitaires et offert un contexte favorable à la croissance. Par ailleurs, les mesures sans précédent adoptées par les autorités gouvernementales ont soutenu les ménages et les entreprises.

La résilience de l'économie permettra de combler rapidement l'écart de production avec la situation qui avait cours avant la pandémie. Dès 2025, le PIB réel du Québec aura rejoint le niveau qui avait été projeté en mars 2020.

Toutefois, la pandémie n'est pas terminée et son évolution demeure un risque pour les perspectives économiques. Par ailleurs, la rareté de main-d'œuvre, qui touche les économies avancées, ainsi que les déséquilibres observés à l'échelle mondiale, tels que les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement et la montée des prix de l'énergie, pourraient exercer des pressions inflationnistes et ralentir la croissance.

TABLEAU H.1

Croissance économique

(PIB réel, variation en pourcentage)

	2020	2021	2022
Québec	-5,5	6,5	3,3
– <i>Mars 2021</i>	-5,2	4,2	4,0
Canada	-5,2	5,0	4,4
– <i>Mars 2021</i>	-5,4	4,4	4,1
États-Unis	-3,4	6,0	4,4
– <i>Mars 2021</i>	-3,5	5,0	3,8
Monde	-3,1	5,8	4,6
– <i>Mars 2021</i>	-3,5	5,3	4,3

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

¹ Sauf indication contraire, cette section repose sur les données disponibles au 9 novembre 2021.

1. LE QUÉBEC, UNE ÉCONOMIE RÉSILIENTE

1.1 L'économie de retour à son niveau prépandémique

L'économie québécoise a fait preuve de résilience et rattrape son niveau prépandémique plus tôt que prévu.

- En effet, la production n'a pas connu le recul attendu au premier trimestre de 2021. Le PIB réel a crû de 1,9 % à taux trimestriel, alors que les prévisions du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021* tablaient sur une contraction de 2,1 %.

De plus, la croissance économique s'est poursuivie au deuxième trimestre (+0,8 %).

- Cette progression a permis à l'économie de dépasser de 0,4 % son niveau prépandémique, soit celui du quatrième trimestre de 2019. Selon les perspectives de mars 2021, la récupération devait être achevée seulement au quatrième trimestre de 2021.

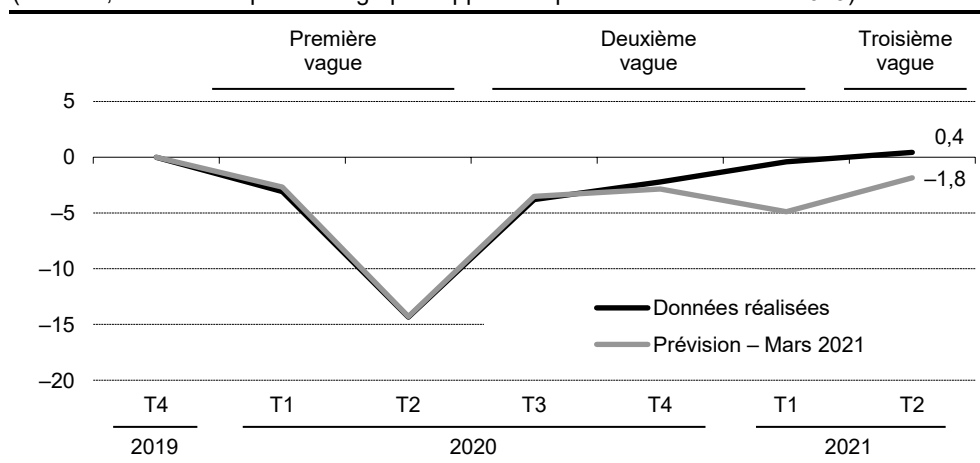
Ainsi, l'économie québécoise s'est adaptée avec succès au contexte pandémique.

- Le taux de vaccination de la population québécoise atteint de très hauts niveaux, 87 % de la population de 12 ans et plus ayant reçu deux doses de vaccin. Également, les mesures sanitaires mises en place au cours des derniers trimestres ont été plus ciblées que celles établies lors de la première vague.
- Les entreprises se sont ajustées à la « nouvelle normalité » en accélérant leur transformation numérique.
- Par ailleurs, les généreux programmes de soutien instaurés en début de pandémie ont appuyé la relance de l'activité économique au Québec.

GRAPHIQUE H.1

Évolution de l'activité économique au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage par rapport au quatrième trimestre de 2019)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Une récupération plus lente pour les secteurs visés par les restrictions sanitaires

La résilience des industries les moins touchées par la pandémie a permis la récupération plus rapide que prévu du PIB réel. Toutefois, certains secteurs tardent à se redresser totalement.

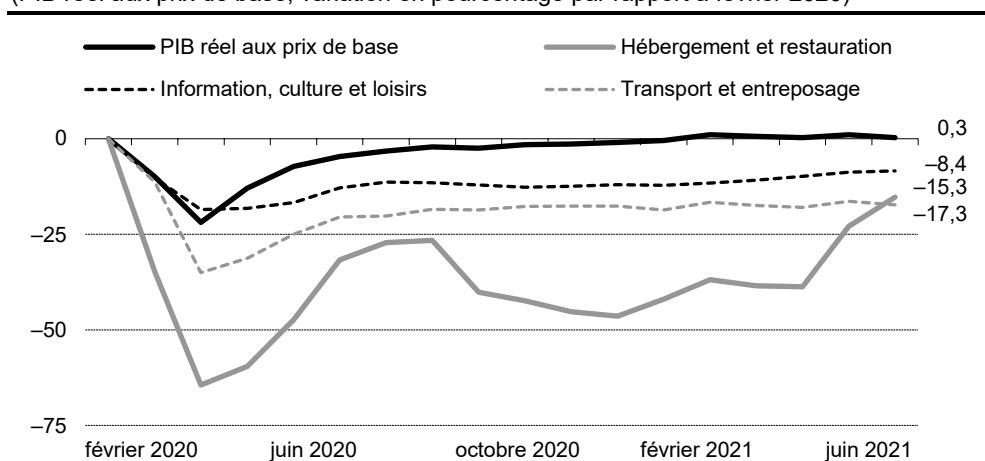
- Ces industries sont celles où la distanciation est difficile. Elles sont généralement plus sensibles aux restrictions imposées. Il s'agit notamment des industries de l'hébergement et de la restauration ainsi que de l'information, de la culture et des loisirs.
- Malgré le bon déroulement de la campagne de vaccination et la mise en place du passeport vaccinal, les incertitudes entourant l'évolution de la pandémie pourraient retarder le retour à la normale dans ces secteurs.

La récupération plus lente dans ces industries aurait pu engendrer un écart de production difficile à combler. Or, la résilience de l'économie québécoise au cours des derniers trimestres a permis de limiter cet écart.

GRAPHIQUE H.2

Évolution de la production pour certaines industries au Québec

(PIB réel aux prix de base, variation en pourcentage par rapport à février 2020)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le Québec affiche une meilleure performance que le Canada

Les données mensuelles montrent que la reprise de l'activité économique que le Québec a connue au cours des derniers mois a été plus vigoureuse que celle observée au Canada.

- En particulier, le Québec dépassait de 0,3 % en juillet le niveau de production d'avant la pandémie. De son côté, le Canada accusait toujours un retard de 1,4 % en août par rapport au niveau de février 2020.

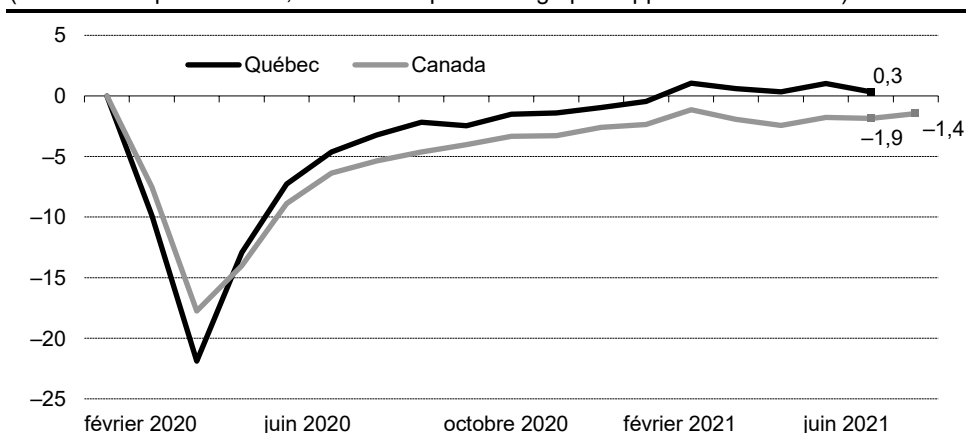
Plusieurs facteurs expliquent la reprise plus modeste du Canada.

- Les mesures sanitaires imposées au cours des deuxième et troisième vagues ont été, de manière générale, plus sévères en Ontario qu'au Québec.
- L'industrie de l'automobile, très présente en Ontario, doit composer avec une pénurie mondiale de matériaux qui entrent dans la fabrication des puces électroniques. Ainsi, les usines d'assemblage ont ralenti ou cessé temporairement leurs activités au cours des derniers mois.
- En dépit de la remontée des cours mondiaux du pétrole depuis le début de l'année, les dépenses en capital demeurent faibles dans l'industrie pétrolière canadienne.
- Au cours de l'été, l'ouest du Canada a été touché par une vague de chaleur extrême, une importante sécheresse et de nombreux feux de forêt.

GRAPHIQUE H.3

Évolution de l'activité économique depuis le début de la pandémie au Québec et au Canada

(PIB réel aux prix de base, variation en pourcentage par rapport à février 2020)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.2 L'écart de production se résorbe rapidement

Le choc occasionné par la pandémie de la COVID-19 aurait pu engendrer une baisse importante de la production qui aurait été difficile à résorber.

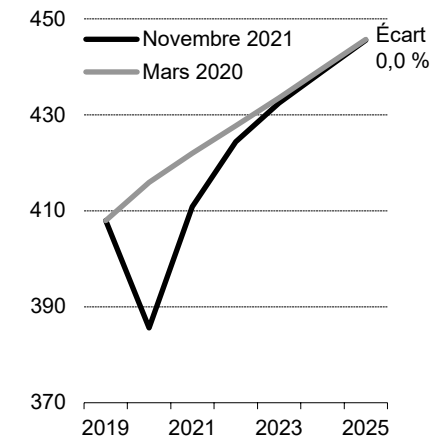
Or, l'économie a fait preuve d'une grande résilience. Après avoir enregistré un recul historique de 5,5 % en 2020, le PIB réel a progressé à un bon rythme au cours des derniers trimestres, de sorte que l'économie a déjà complété sa phase de récupération.

Par conséquent, la vigueur de l'économie permettra de combler plus rapidement l'écart de production entre le PIB prévu avant la pandémie et le PIB réalisé.

- En 2025, le PIB réel du Québec aura rejoint la prévision d'avant la pandémie. Ainsi, il sera équivalent au niveau qui avait été prévu en mars 2020.
- De son côté, le PIB nominal aura rattrapé la prévision de mars 2020 dès 2021. En 2025, il dépassera de 4,0 % le niveau qui avait été prévu en mars 2020.

GRAPHIQUE H.4

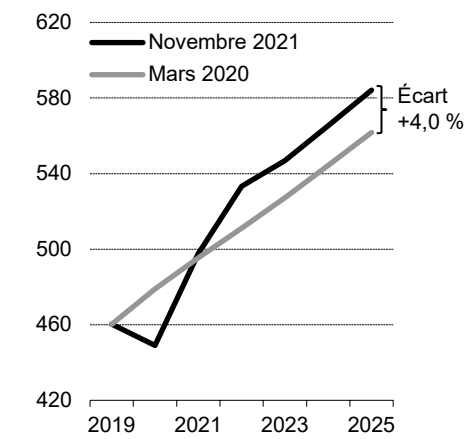
Prévision du PIB réel au Québec (en milliards de dollars enchaînés de 2012)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.5

Prévision du PIB nominal au Québec (en milliards de dollars)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Le Québec a réduit les écarts de niveau de vie avec l'Ontario

Entre 2017 et 2019, l'économie du Québec tournait à plein régime. La croissance économique au Québec reposait sur d'importants gains d'emploi et sur des hausses de la productivité.

- Au cours de cette période, la progression annuelle moyenne de l'activité économique a été plus vigoureuse au Québec (+2,9 %) qu'en Ontario (+2,7 %).
- Parallèlement, le bassin de travailleurs potentiels a peu augmenté au Québec (+0,5 %), alors qu'il a été le principal déterminant de la croissance économique en Ontario (+1,5 %).
- Par ailleurs, les Québécois ont augmenté plus fortement leur participation au marché du travail. Le taux d'emploi a progressé de 1,3 % au Québec en moyenne annuellement, comparativement à une hausse de 0,8 % en Ontario.
- De même, la productivité a connu une progression moyenne par année plus rapide au Québec (+1,1 %) qu'en Ontario (+0,4 %).
- Ainsi, le niveau de vie a augmenté en moyenne annuellement plus rapidement au Québec (+1,6 %) qu'en Ontario (+1,0 %).

En 2020, le niveau de vie a reculé plus fortement en Ontario (−6,4 %) qu'au Québec (−6,3 %).

La résilience de l'économie québécoise a permis de poursuivre la réduction de l'écart de richesse avec l'Ontario.

Contribution des facteurs à la croissance économique

(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Québec		Ontario	
	2017-2019	2020	2017-2019	2020
PIB réel	2,9	−5,5	2,7	−5,1
Facteurs de croissance (contribution)				
Bassin de travailleurs potentiels ⁽¹⁾	0,5	−0,1	1,5	0,9
Taux d'emploi ⁽²⁾	1,3	−4,8	0,8	−5,6
Productivité ⁽³⁾	1,1	−0,7	0,4	−0,3
NIVEAU DE VIE⁽⁴⁾	1,6	−6,3	1,0	−6,4

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

2.1 Une croissance économique plus forte que prévu

Après avoir enregistré un recul historique de 5,5 % en 2020, le PIB réel a progressé à un bon rythme au cours des derniers trimestres, et ce, malgré les différentes vagues de contamination.

- L'économie québécoise a fait preuve d'une grande résilience au cours de la première moitié de l'année 2021. Les agents économiques se sont adaptés aux contraintes découlant des restrictions sanitaires. En particulier, les entreprises ont eu recours de façon plus généralisée au télétravail et elles ont continué de développer leur plateforme de commerce en ligne.
- De plus, le gouvernement a assoupli les mesures sanitaires au cours de l'été, soutenant une reprise plus marquée des secteurs d'activité où la distanciation est difficile.
- Par ailleurs, la campagne de vaccination massive et la mise en place du passeport vaccinal ont permis d'éviter la fermeture des secteurs d'activité non essentiels.

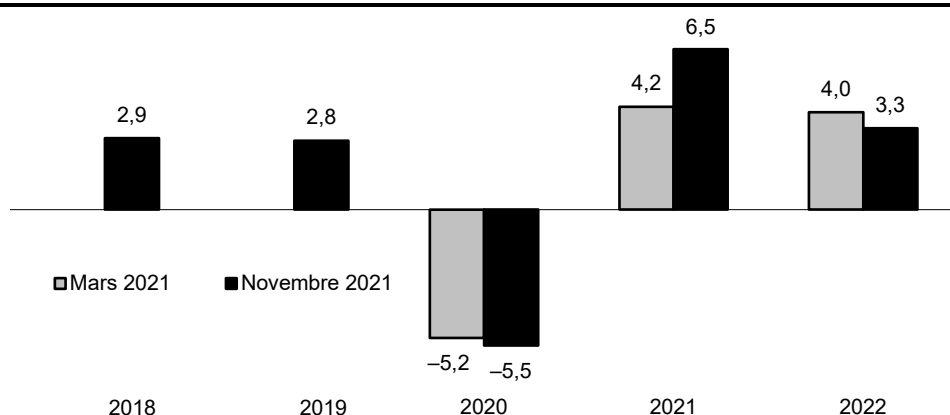
Globalement, le PIB réel devrait augmenter de 6,5 % en 2021.

- Il s'agit d'une révision à la hausse de 2,3 points de pourcentage comparativement à la prévision faite dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021*.

Après ce rebond, la croissance économique se situera à 3,3 % en 2022, une progression légèrement plus faible que celle attendue en mars dernier. En effet, la progression largement au-delà des attentes pour l'année 2021 limite le potentiel de croissance en 2022.

GRAPHIQUE H.6

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2 La demande intérieure alimentera l'activité économique

Les ménages, les entreprises et les gouvernements appuieront l'activité économique. Les composantes du PIB réel devraient connaître de fortes hausses.

- La consommation des ménages demeurera un des moteurs importants de la croissance. L'accumulation de l'épargne, la bonne performance du marché du travail et la demande latente, notamment pour les services, entraîneront une recrudescence des dépenses de consommation.
- L'investissement résidentiel devrait s'accroître de 14,9 % en 2021, en raison d'un début d'année exceptionnel. Le niveau d'investissement résidentiel demeurera élevé en 2022, mais il sera tempéré par la détérioration de l'accessibilité à la propriété, qui réduira le nombre d'acheteurs. De plus, l'ouverture de l'ensemble des secteurs de l'économie redirigera les dépenses des ménages vers la consommation de biens et de services.
- La faiblesse des taux d'intérêt et la progression de la demande de biens et de services inciteront les entreprises à mettre en œuvre leurs projets d'investissement.
- Par ailleurs, le rehaussement des investissements en infrastructures continuera d'appuyer l'augmentation des dépenses totales des administrations publiques.

Les exportations profiteront de la forte demande extérieure, en particulier en provenance des États-Unis. De son côté, la vigueur de la demande intérieure stimulera les importations. Les perturbations des chaînes de production ralentiront toutefois la croissance du secteur extérieur.

TABLEAU H.2

PIB réel et ses principales composantes au Québec

(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Demande intérieure	-3,8	5,7	3,3	-3,9	6,0	3,5
– Consommation des ménages	-6,1	5,0	5,5	-3,4	3,0	3,2
– Investissements résidentiels	3,1	14,9	-6,9	0,2	1,1	-0,6
– Investissements non résidentiels des entreprises	-9,1	3,0	5,6	-0,8	0,2	0,5
– Dépenses et investissements des gouvernements	0,4	5,7	1,8	0,1	1,6	0,5
Secteur extérieur	—	—	—	0,5	-1,2	-0,3
– Exportations	-7,9	3,5	5,7	-3,6	1,5	2,3
– Importations	-8,5	5,9	5,7	4,1	-2,7	-2,6
Stocks	—	—	—	-2,0	1,7	0,1
PIB RÉEL	-5,5	6,5	3,3	-5,5	6,5	3,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.3 Un redressement rapide du marché du travail

Après un recul annuel historique de 208 500 emplois en 2020, la création d'emplois a repris. Des hausses de 167 300 emplois en 2021 et de 107 500 emplois en 2022 sont attendues, soit des augmentations respectives de 4,1 % et de 2,5 %.

- La progression du marché du travail est portée par la forte croissance économique.
- De plus, la vaccination de masse, combinée à l'application du passeport vaccinal permettant la participation aux activités non essentielles, appuie le redémarrage de l'emploi dans les secteurs les plus durement frappés par la pandémie.
- Par ailleurs, la fin de certaines mesures financières offertes aux travailleurs touchés par la COVID-19 devrait faciliter l'embauche pour les entreprises.

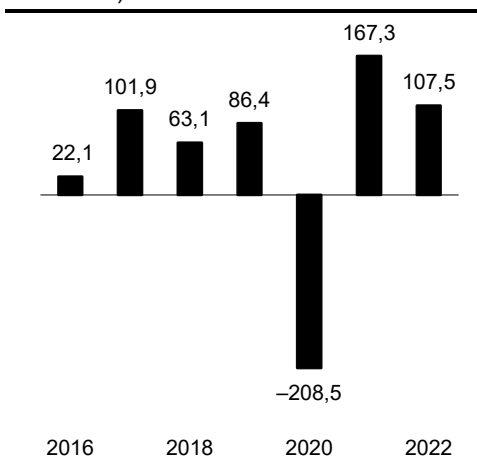
De son côté, le taux de chômage moyen devrait reculer, passant de 8,9 % en 2020 à 6,3 % en 2021 et à 5,7 % en 2022.

- Malgré ce repli, le taux de chômage demeurera supérieur au niveau d'avant la pandémie (5,1 % en 2019).

En dépit de ces perspectives positives, des obstacles subsistent sur le marché du travail, notamment l'évolution démographique et la rareté de main-d'œuvre dans certaines industries. Pour assurer la progression du marché du travail, le Québec doit compter sur la participation de tous ses travailleurs.

GRAPHIQUE H.7

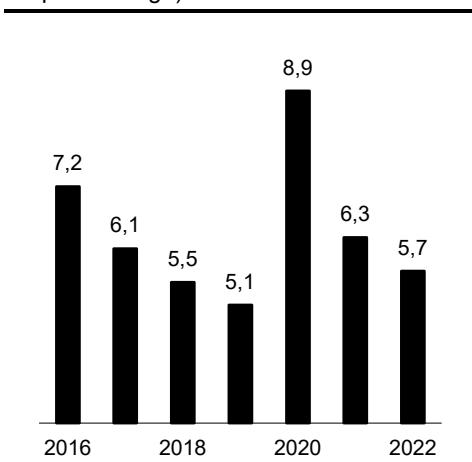
Création d'emplois au Québec (données annuelles moyennes en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.8

Taux de chômage au Québec (données annuelles moyennes en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Plus de 140 000 emplois créés entre décembre 2020 et décembre 2021

Le marché du travail a été vigoureux au Québec au cours des derniers mois.

- Ainsi, 142 100 emplois devraient être créés entre décembre 2020 et décembre 2021.
- Rappelons que le Québec avait enregistré un recul de 123 900 emplois entre décembre 2019 et décembre 2020.

Parallèlement, le taux de chômage diminuera, passant de 6,8 % en décembre 2020 à 5,7 % en décembre 2021.

Par ailleurs, une hausse de la population active est attendue au cours des prochains mois, ce qui devrait contribuer à maintenir le taux de chômage près des niveaux actuels. En effet :

- l'ouverture des frontières permettra la reprise de l'immigration. Les nouveaux arrivants viendront augmenter le bassin de population active;
- la fin de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) le 23 octobre dernier encouragera certaines personnes à réintégrer la population active.

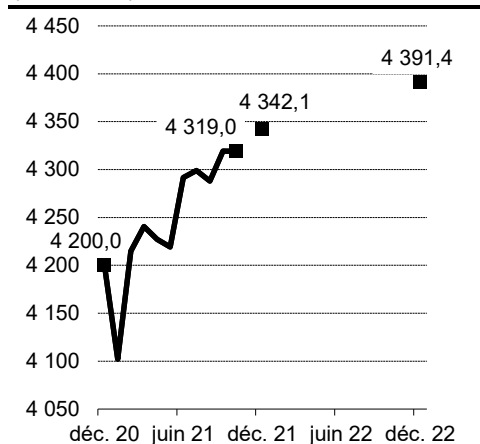
La bonne tenue du marché du travail se poursuivra en 2022.

- Entre décembre 2021 et décembre 2022, 49 300 emplois seront créés.
- Le taux de chômage devrait quant à lui se situer à 5,6 % en décembre 2022.

GRAPHIQUE H.9

Évolution de l'emploi au Québec

(en milliers)

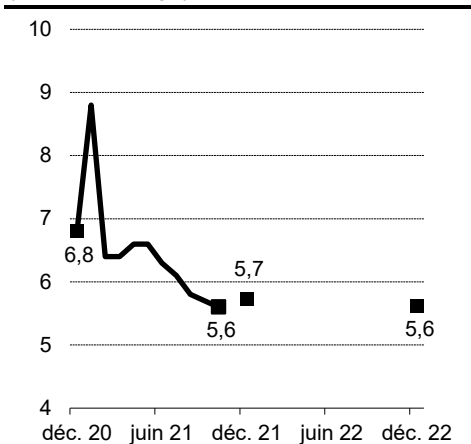


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.10

Évolution du taux de chômage au Québec

(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Un resserrement du marché du travail

La croissance économique et la rareté de main-d'œuvre exercent une pression sur le marché du travail

Le taux de chômage s'est replié de 12,0 points entre son sommet d'avril 2020 et octobre 2021, passant de 17,6 % à 5,6 %, le niveau le plus faible depuis le début de la pandémie (4,5 % en février 2020).

- Il s'agit également d'un des plus bas taux de chômage parmi les provinces (7,0 % en Ontario et 6,7 % au Canada en octobre).
- Parallèlement, le taux d'emploi des 15 à 64 ans, le principal bassin de main-d'œuvre, s'est situé à 76,4 % en octobre, un taux qui est près de celui observé en février 2020 (76,9 %). Il s'agit du taux d'emploi le plus élevé parmi les provinces.

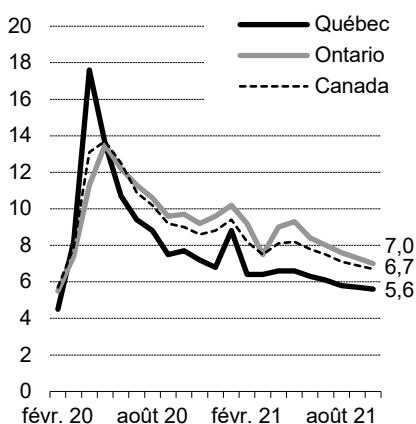
Le taux d'emploi élevé ainsi que la faiblesse du taux de chômage reflètent la bonne tenue de l'économie québécoise et le vieillissement de la population.

- En effet, la population québécoise âgée de 15 à 64 ans a connu 11 baisses mensuelles consécutives de décembre 2020 à septembre 2021. Elle affiche une diminution de 0,4 % entre février 2020 et octobre 2021.
- À titre comparatif, la population âgée de 15 à 64 ans était en hausse au Canada (+0,3 %) et en Ontario (+0,7 %) pendant cette période.

Au cours des prochains mois, la croissance économique, qui stimule la demande de travail, ainsi que la diminution du bassin de travailleurs potentiels continueront à exercer une pression sur le marché du travail. Toutefois, la rareté de main-d'œuvre pourra être atténuée par une meilleure utilisation des travailleurs disponibles.

Évolution du taux de chômage

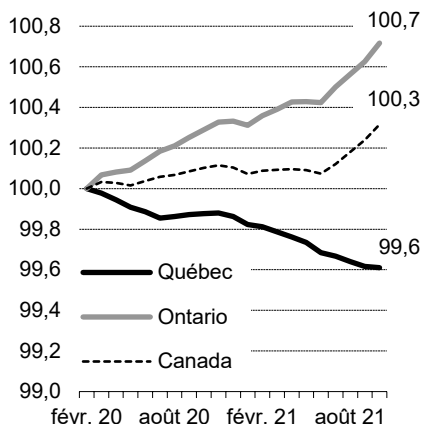
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Évolution de la population âgée de 15 à 64 ans

(indice, février 2020 = 100)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Un resserrement du marché du travail (suite)

La rareté de main-d'œuvre limitera le rythme de création d'emplois au Québec

Globalement, le marché du travail est vigoureux au Québec. Depuis mai 2021, l'assouplissement graduel des mesures sanitaires a entraîné une hausse de 99 700 emplois au Québec (+2,4 %).

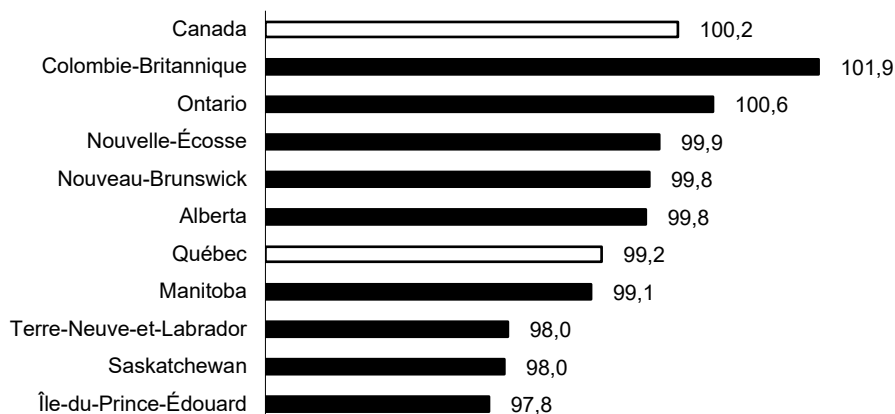
- Huit des seize principales industries avaient, en octobre 2021, plus d'employés qu'avant la pandémie, en février 2020. C'est le cas notamment des industries de la finance, des assurances et des services immobiliers et de location (115,8 %) et des services d'enseignement (111,3 %).
- Toutefois, la situation demeurerait difficile pour les industries les plus touchées par les mesures sanitaires, dont l'hébergement et la restauration (70,8 %), l'information, la culture et les loisirs (87,1 %) ainsi que le transport et l'entreposage (91,5 %).
 - Ces industries peuvent avoir du mal à réembaucher rapidement du personnel en raison de la rareté de main-d'œuvre. Par contre, le bon déroulement de la campagne de vaccination et l'application du passeport vaccinal favorisent la poursuite des activités non essentielles et appuient la relance de ces industries.
- Si l'on exclut les secteurs les plus sensibles aux restrictions¹, l'emploi affiche une hausse de 95 300 entre février 2020 et octobre 2021 (102,7 %).

Ainsi, en octobre 2021, le niveau d'emploi au Québec demeurerait inférieur à celui observé en février 2020 (99,2 %).

Par ailleurs, le taux d'emploi se situait à 60,7 % en octobre. Malgré la remontée depuis le creux atteint en avril 2020 (50,1 %), il manque encore 83 500 postes pour que le taux d'emploi revienne à son niveau précédant la pandémie (61,9 % en février 2020).

Taux de récupération des emplois au Canada

(niveau d'emploi d'octobre 2021 par rapport à celui de février 2020)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

¹ Il s'agit des industries de l'hébergement et de la restauration, du transport et de l'entreposage, de l'information, de la culture et des loisirs ainsi que des autres services. Les autres services comprennent notamment les services rendus aux ménages privés par des travailleurs autonomes pour effectuer des tâches ayant trait principalement à la conduite de la maison, les services personnels, dont les services de coiffure et d'esthétique, de même que les services funéraires, la réparation ou l'entretien, par exemple des véhicules automobiles, ainsi que les activités religieuses.

La pandémie accentue les difficultés de recrutement

La rareté de main-d'œuvre est un phénomène mondial¹ qui touche également l'économie québécoise. Depuis quelques années, le marché du travail doit composer avec un défi de disponibilité de main-d'œuvre. Or, les difficultés de recrutement ont été exacerbées par la pandémie, et ce, en dépit de l'augmentation du nombre de chômeurs.

– Pendant la pandémie, certaines personnes ont été mises à pied alors que d'autres ont quitté la population active en raison notamment des difficultés à trouver un emploi, des mesures de soutien accordées par les gouvernements ou encore d'un départ hâtif à la retraite.

- En particulier, le nombre de chômeurs a grimpé de 68 000 entre le deuxième trimestre de 2019 et le deuxième trimestre de 2021.

Malgré cette hausse du nombre de chômeurs, plus de 194 000 postes n'étaient pas pourvus au Québec au deuxième trimestre de 2021, soit 54 000 postes de plus qu'au deuxième trimestre de 2019 (+38,3 %).

– Par ailleurs, au deuxième trimestre de 2021, le taux de postes vacants, c'est-à-dire le nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de l'ensemble des postes vacants ou occupés, s'est situé à 5,3 %.

Cette situation s'explique notamment par le resserrement du bassin de main-d'œuvre.

– Au deuxième trimestre de 2019, alors que l'économie tournait à plein régime, le Québec comptait 1,6 chômeur par poste vacant. Au deuxième trimestre de 2021, ce ratio a reculé à 1,5.

Ainsi, malgré la hausse du nombre de chômeurs, les employeurs sont toujours confrontés à des difficultés de recrutement alors que la croissance de l'activité économique se poursuit.

Évolution du nombre et du taux de postes vacants au Québec pendant la pandémie

(nombre de postes vacants et de chômeurs en unités, taux de postes vacants en pourcentage et écart en points de pourcentage)

	2 ^e trimestre de 2019	2 ^e trimestre de 2021	Écart
Nombre de postes vacants	140 420	194 145	+53 725
Taux de postes vacants ⁽¹⁾	3,8	5,3	+1,5
Nombre de chômeurs	225 200	293 100	+68 000
NOMBRE DE CHÔMEURS PAR POSTE VACANT	1,6	1,5	-0,1

Note : Les données sur les postes vacants ne sont pas désaisonnalisées. Il est recommandé de les comparer avec celles du même trimestre de l'année précédente. Statistique Canada n'a toutefois pas procédé à son enquête au cours des deuxième et troisième trimestres de 2020 en raison de la pandémie.

(1) Il s'agit du nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de tous les postes, occupés ou vacants.

Source : Statistique Canada.

1 Voir la page H.52 pour un complément d'information.

Pourvoir les postes vacants : un potentiel de plus de 5 G\$ pour le PIB réel du Québec

Le nombre de postes vacants au deuxième trimestre de 2021 s'est établi à 194 145 au Québec. Cela représente 127 170 emplois non pourvus de plus qu'au deuxième trimestre de 2016 (situation sans tension sur le marché du travail).

Cette rareté de main-d'œuvre constitue un enjeu important pour le Québec, alors qu'elle a pour effet de limiter la croissance de l'économie et du niveau de vie.

Favoriser une hausse du niveau de vie des Québécois

La résorption de ces 127 170 postes vacants au Québec permettrait d'ajouter 5,4 milliards de dollars à son PIB réel à long terme, comparativement à la situation observée au cours des derniers trimestres.

- En effet, les entreprises seraient en mesure de produire à leur plein potentiel, ce qui aurait notamment un effet positif sur les exportations nettes (3,0 milliards de dollars) ainsi que sur les investissements (1,1 milliard de dollars).

Par ailleurs, pourvoir ces emplois entraînerait un effet positif sur le niveau de vie des Québécois alors que le revenu disponible réel serait plus élevé (1,9 milliard de dollars).

Des actions concrètes du gouvernement du Québec

Afin de répondre au défi posé par la rareté de main-d'œuvre au Québec, le gouvernement a mis en place le Plan d'action pour la main-d'œuvre en 2019.

C'est dans ce contexte que la mise à jour de l'automne 2021 prévoit des mesures additionnelles s'élevant à plus de 2,9 milliards de dollars pour la période 2021-2026.

Potentiel économique du fait de pourvoir les postes vacants au Québec

(en milliards de dollars de 2019, sauf indication contraire)

Consommation	1,3
Investissements	1,1
Exportations nettes	3,0
TOTAL – PIB	5,4
<i>Revenu disponible</i>	<i>1,9</i>
<i>Prix à la consommation (en %)</i>	<i>-0,9</i>

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les estimations sont réalisées à l'aide du Modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec (MEGFQ).

Source : Ministère des Finances du Québec.

2.4 La consommation des ménages au cœur de la croissance

Les dépenses de consommation des ménages sont au cœur de la croissance économique. En termes réels, elles progresseront de 5,0 % en 2021 et de 5,5 % en 2022, après un recul de 6,1 % en 2020.

- Ces augmentations sont appuyées notamment par la générosité des prestations gouvernementales, qui a eu un effet positif sur le revenu des ménages. De plus, la bonne tenue du marché de l'emploi, qui stimule l'augmentation des salaires et traitements, ainsi que l'épargne accumulée depuis le début de la pandémie soutiennent les dépenses des ménages.

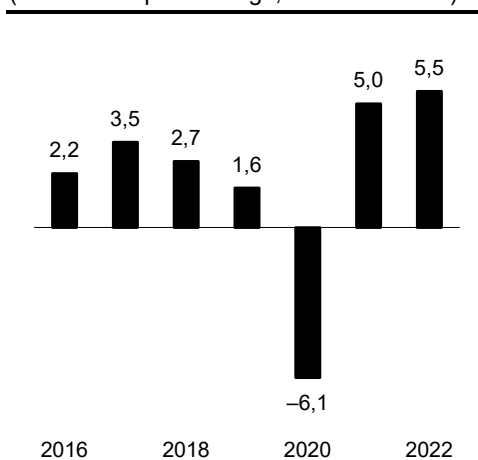
Par ailleurs, la pandémie et le confinement ont modifié les habitudes de consommation.

- Historiquement, l'évolution des dépenses en biens et services suivait une trajectoire comparable. Or, en 2020, les achats de biens ont reculé (−0,6 %) de façon moins prononcée que ceux de services (−11,0 %).
- Les achats de biens ont pu se poursuivre par le biais du commerce électronique alors que les mesures sanitaires ont restreint l'offre de plusieurs services qui ne peuvent être livrés ou consommés en ligne.

En 2022, le secteur des services bénéficiera de la reprise plus complète des activités, notamment pour le secteur touristique, le transport et les loisirs. De son côté, la croissance des dépenses de biens se modérera.

GRAPHIQUE H.11

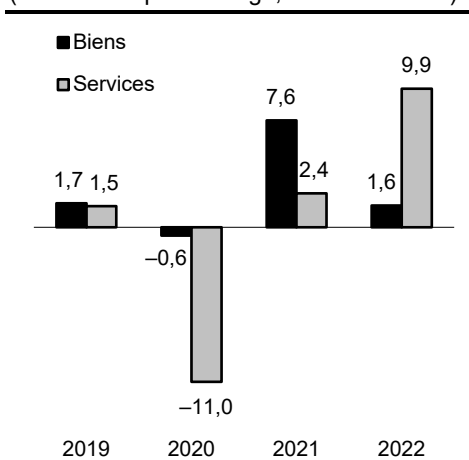
Dépenses de consommation des ménages au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.12

Dépenses de consommation de biens et de services au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

La consommation repose sur des bases solides

La pandémie a eu un effet important sur le revenu, sur l'épargne ainsi que sur les dépenses des ménages.

- En 2020, le revenu disponible des ménages a bondi de 9,1 %. Cette forte hausse résulte notamment des généreuses mesures de soutien au revenu accordées par les différents ordres de gouvernement dans le but de compenser les pertes de revenu de travail.
- Au cours des prochaines années, le revenu disponible des ménages continuera de progresser, et ce, malgré la fin des programmes d'aide au revenu. Le redressement du marché du travail, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, entraînera une forte hausse des salaires et traitements. Ceux-ci devraient s'accroître de 8,2 % en 2021 et de 7,0 % en 2022, soit les augmentations les plus élevées depuis 2000.

Par ailleurs, les ménages ont modifié leurs habitudes de consommation. La fermeture temporaire des commerces non essentiels a restreint les dépenses de consommation.

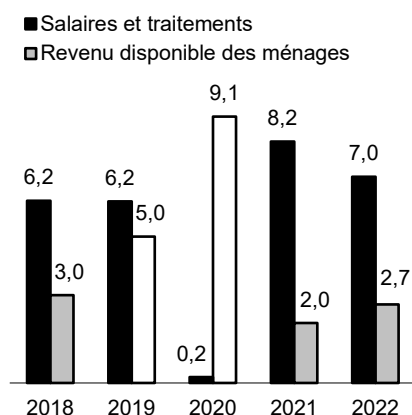
Ainsi, l'accroissement du revenu disponible des ménages, combiné à la diminution de la consommation, s'est traduit par une augmentation importante de l'épargne.

- Le taux d'épargne est passé de 7,0 % en 2019 à 19,4 % en 2020, un sommet depuis 1981, année du début de la publication des comptes économiques du Québec.
- L'allègement des mesures sanitaires devrait permettre aux ménages de disposer de cette épargne. Par conséquent, le taux d'épargne reculera progressivement, passant de 14,9 % en moyenne en 2021 à 10,2 % en 2022.

Le rehaussement des revenus et de l'épargne des ménages constitue une base solide pour une croissance pérenne.

Salaires et traitements et revenu disponible des ménages au Québec

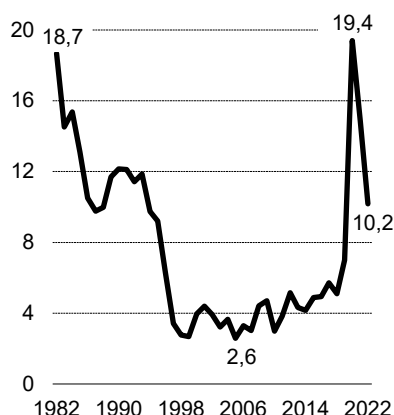
(variation en pourcentage, en termes nominaux)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Taux d'épargne des ménages au Québec

(en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.5 Le marché de l'immobilier, un important vecteur du dynamisme économique

Le marché immobilier a bien performé en 2020 malgré l'arrêt des activités de l'industrie de la construction au printemps. Avec une hausse de 3,1 %, l'investissement résidentiel est l'une des seules grandes composantes du PIB réel à avoir crû.

La vigueur observée sur ce marché se poursuivra en 2021 en raison d'un début d'année exceptionnel. L'investissement résidentiel devrait progresser de 14,9 % en termes réels pour atteindre 33,9 milliards de dollars.

- Plus particulièrement, les dépenses en construction résidentielle neuve bondiront de 23,4 % en 2021. Le déséquilibre entre la demande et l'offre de logements propulsera le nombre de mises en chantier à un niveau record avec 69 700 nouvelles unités construites en 2021.

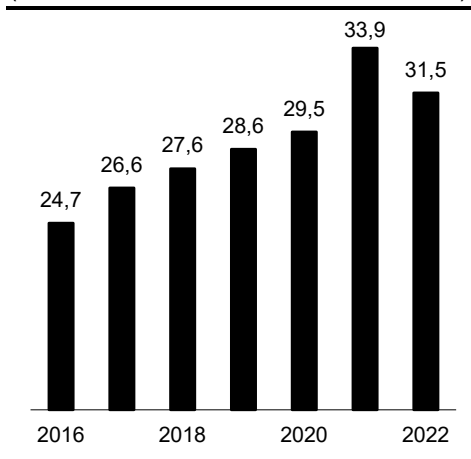
En 2022, l'effervescence sur ce marché s'estompera. L'investissement résidentiel devrait reculer de 6,9 % et se situer à 31,5 milliards de dollars. Malgré ce repli, le niveau de ces investissements demeurera élevé d'un point de vue historique.

- Les ménages devraient réorienter une partie de leurs dépenses vers d'autres composantes que le logement. De plus, la baisse de l'abordabilité attribuable à la croissance des prix ainsi que le resserrement des règles hypothécaires contribueront à tempérer ce marché.

Par ailleurs, un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de logements entraînera une diminution des mises en chantier. Ces dernières devraient néanmoins se situer à 57 300 unités en 2022, un niveau qui demeurera supérieur à la moyenne observée de 2010 à 2019 (44 200 unités).

GRAPHIQUE H.13

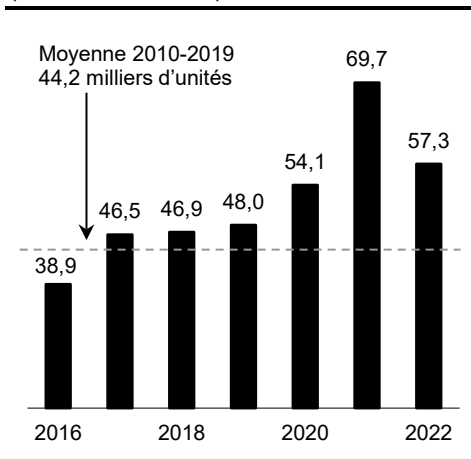
Investissements résidentiels au Québec (en milliards de dollars enchaînés de 2012)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.14

Mises en chantier au Québec (en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Le marché de l'habitation montre des signes d'apaisement

Le marché immobilier au Québec a atteint des sommets

Bien que la pandémie ait paralysé l'activité du marché résidentiel en mars et en avril 2020, ce secteur a surpris par sa vigueur. Pour l'ensemble de l'année 2020 :

- les mises en chantier ont progressé de 12,7 % et se sont établies à 54 100 unités;
- les transactions sur le marché de la revente ont grimpé de 16,1 %, pour se situer à 112 200 unités.

Cette effervescence s'est poursuivie au début de l'année 2021, alors que les mises en chantier et les transactions sur le marché de la revente ont atteint des sommets en janvier à 113 500 unités construites et à 136 600 unités vendues respectivement.

Un déséquilibre entre l'offre et la demande qui a fait une pression sur les prix

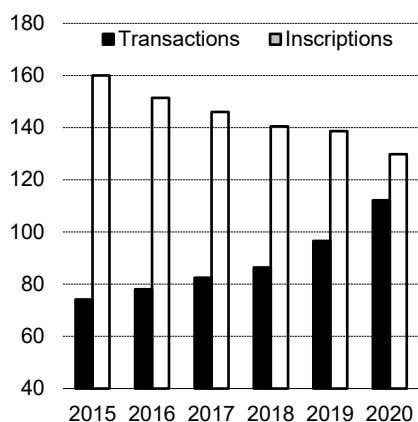
Depuis le début de la pandémie, la demande de logements a fortement progressé au Québec. Le télétravail et le confinement ont modifié les besoins en logement de plusieurs ménages. En outre, la faiblesse des taux d'intérêt ainsi que l'accumulation de l'épargne résultant de la hausse des transferts des gouvernements et de la réduction de la consommation ont soutenu la demande d'habitations.

Parallèlement, l'offre de propriétés sur le marché s'est avérée insuffisante pour absorber une augmentation aussi subite de la demande.

- Les nouvelles inscriptions de propriétés à vendre ont reculé de 6,4 % en 2020. Il s'agissait d'un sixième repli annuel consécutif.

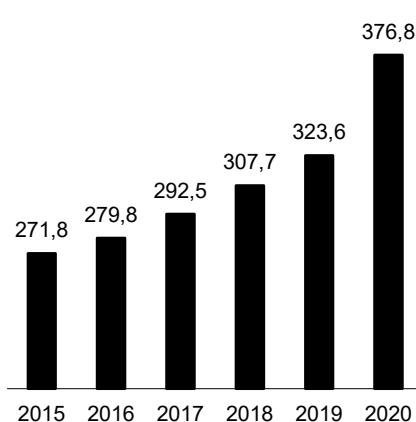
Ce déséquilibre entre l'offre et la demande a exercé une pression sur les prix. Ainsi, les prix moyens des propriétés sur le marché de la revente ont bondi de 16,5 % en 2020 pour se situer à 376 800 \$. Il s'agissait de la plus importante progression annuelle jamais enregistrée. Néanmoins, les habitations sur le marché de la revente demeurent beaucoup plus abordables au Québec qu'en Ontario (705 700 \$ en 2020).

Transactions et inscriptions sur le marché de la revente au Québec
(en milliers d'unités)



Source : Haver Analytics.

Prix moyen des propriétés sur le marché de la revente au Québec
(en milliers de dollars)



Source : Haver Analytics.

Le marché de l'habitation montre des signes d'apaisement (suite)

L'effervescence s'est modérée au cours des derniers mois

Après avoir atteint des sommets au début de l'année 2021, la demande d'habitations s'est atténuée au cours des derniers mois.

- Bien qu'elles demeurent à des niveaux élevés, les mises en chantier ont enregistré six baisses mensuelles entre février et septembre. Les transactions sur le marché de la revente affichent également une tendance à la baisse.

Plusieurs facteurs expliquent la modération de la demande de logements.

- Les propriétés sont devenues moins abordables, et les taux d'intérêt hypothécaires ont cessé leur chute pour amorcer une légère remontée. De plus, la progression des prix des matériaux a contribué à refroidir les acheteurs potentiels de maisons neuves.
- Par ailleurs, depuis le 1^{er} juin 2021, les acheteurs sont assujettis à une nouvelle règle fédérale qui limite leur capacité d'emprunt.
- Finalement, la reprise graduelle des activités, notamment les loisirs et les voyages, a réduit le budget des ménages qui est alloué à l'habitation.

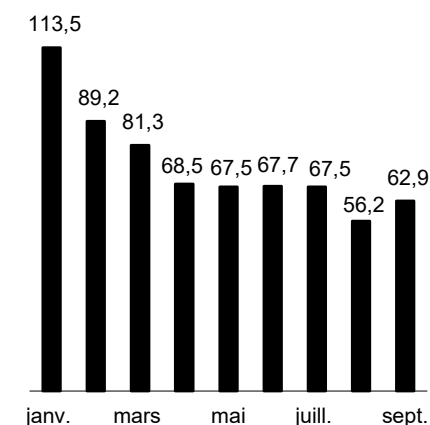
Parallèlement, l'offre de propriétés mises en marché s'est accrue.

- Les prix élevés des habitations ont encouragé certains propriétaires à procéder à la mise en vente de leur maison.
- En outre, l'essor récent de la construction résidentielle neuve a fait augmenter le nombre d'habitations disponibles sur le marché.

Cette combinaison d'une demande moins soutenue et d'une offre plus grande devrait rééquilibrer graduellement le marché immobilier et limiter la progression des prix.

Mises en chantier au Québec en 2021

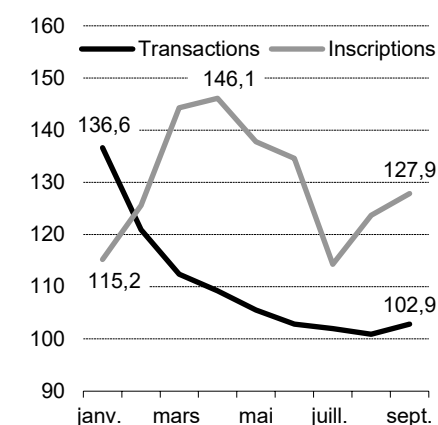
(en milliers d'unités)



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Transactions et inscriptions sur le marché de la revente au Québec en 2021

(en milliers d'unités)



Source : Haver Analytics.

Les acheteurs étrangers demeurent peu présents au Québec et sur l'île de Montréal en raison de la pandémie

Au cours des derniers mois, la diminution de l'immigration ainsi que les restrictions imposées aux voyageurs internationaux au Québec ont limité les achats de résidences par des acheteurs étrangers.

- La part des transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers¹ a reculé depuis son sommet de 2018. Pour les neuf premiers mois de 2021, elle s'est établie en moyenne à 0,7 % dans l'ensemble du Québec et à 2,8 % sur l'île de Montréal. En 2018, cette part se situait à 1,1 % et à 3,4 % respectivement.

Par ailleurs, la part des transactions effectuées au Québec par des acheteurs du reste du Canada a continué de croître au cours des derniers mois, mais elle demeure faible.

- Pour l'ensemble du Québec, elle est passée de 2,3 % en 2018 à 3,4 % en moyenne en 2021. Sur l'île de Montréal, ces proportions étaient respectivement de 3,1 % et de 3,8 %.

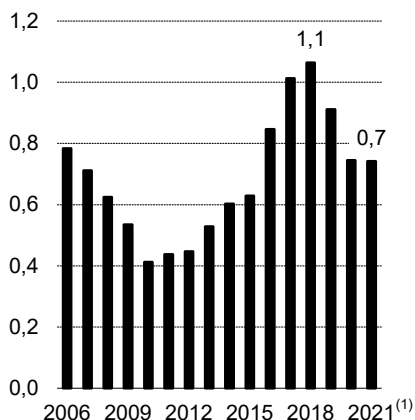
Par conséquent, tant pour l'ensemble du Québec que pour l'île de Montréal, la grande majorité des transactions immobilières sont effectuées par des acheteurs québécois.

- En moyenne en 2021, 95,8 % de l'ensemble des transactions immobilières au Québec et 93,4 % sur l'île de Montréal ont été effectuées par des acheteurs québécois.

Même si la proportion d'acheteurs étrangers a diminué depuis 2018, le gouvernement continuera de surveiller étroitement l'évolution du marché immobilier au Québec.

Transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers au Québec

(en pourcentage du nombre total de transactions au Québec)

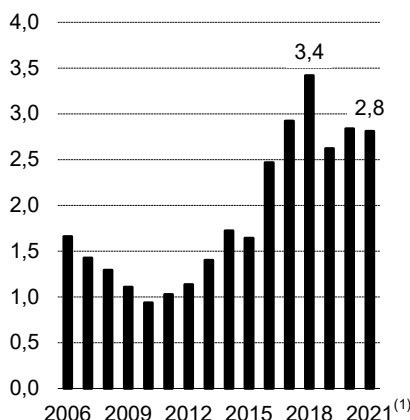


(1) Il s'agit de la moyenne de janvier à septembre 2021.

Sources : JLR solutions foncières et ministère des Finances du Québec.

Transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers sur l'île de Montréal

(en pourcentage du nombre total de transactions sur l'île de Montréal)



(1) Il s'agit de la moyenne de janvier à septembre 2021.

Sources : JLR solutions foncières et ministère des Finances du Québec.

¹ Il s'agit des acheteurs ayant déclaré au moment de la transaction immobilière une adresse de résidence à l'extérieur du Canada. Cette information, qui apparaît dans l'acte notarié, n'indique pas le statut de l'acheteur en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

2.6 Les investissements non résidentiels reprennent de la vigueur

Après un recul de 9,1 % en 2020, les investissements non résidentiels des entreprises devraient s'accroître de 3,0 % en 2021 et de 5,6 % en 2022. La résilience de l'économie et la faiblesse des taux d'intérêt auront un effet positif sur les intentions d'investissements des entreprises québécoises au cours des prochaines années.

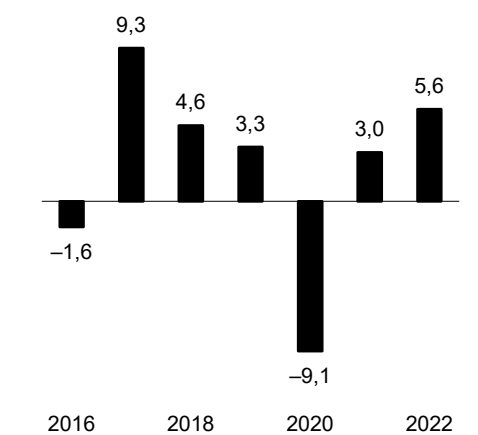
- La hausse de la demande exercera des pressions sur les capacités de production, ce qui devrait soutenir les investissements en machines et matériel. De plus, la rareté de main-d'œuvre pourrait inciter les entrepreneurs à investir en machinerie afin d'augmenter leur productivité.
- Les dépenses en construction non résidentielle seront également stimulées par l'augmentation de la demande. Par contre, la disponibilité accrue de locaux avec l'adoption du télétravail pourrait limiter ces nouveaux investissements.
- Le virage numérique de l'économie devrait avoir un effet favorable sur les dépenses des entreprises en produits de propriété intellectuelle.

Toutefois, les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale pourraient retarder le démarrage de certains projets d'investissement.

GRAPHIQUE H.15

Investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

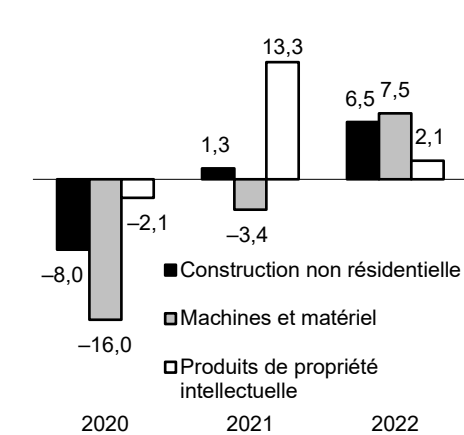


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.16

Composantes des investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.7 L'investissement des gouvernements, un des piliers de la croissance

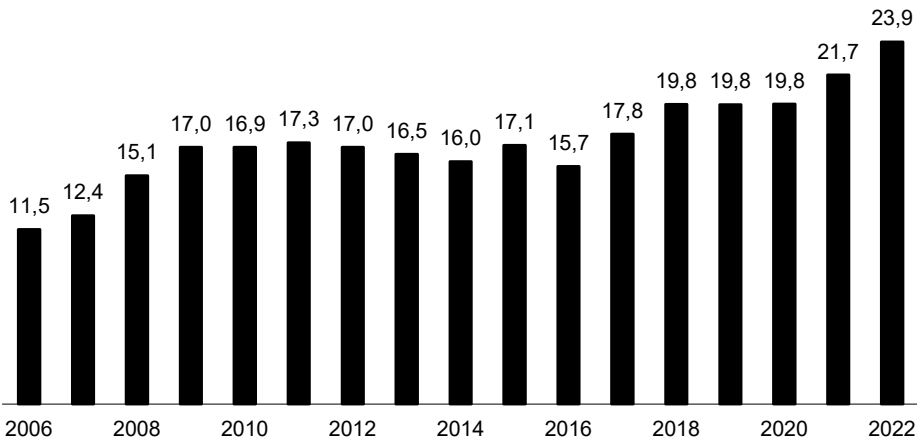
Les administrations publiques augmenteront de façon importante leurs investissements en 2021 et en 2022. Ceux-ci devraient croître de 9,7 % en 2021 et de 10,1 % en 2022, pour se chiffrer à 23,9 milliards de dollars en termes nominaux en 2022.

Dans leurs plans de relance mis en place en 2020, les gouvernements ont déjà relevé leurs investissements en infrastructures.

- En particulier, le gouvernement du Québec a annoncé un rehaussement des investissements inscrits dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) lors de la publication du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021*. Le PQI permet d'accélérer les projets d'infrastructures et de résorber les déficits de maintien d'actifs.
- En mars dernier, le gouvernement du Québec annonçait une hausse de 4,5 milliards de dollars des investissements prévus dans le cadre du PQI 2021-2031.
- Avec ce rehaussement, le PQI s'établit à 135,0 milliards de dollars sur un horizon de 10 ans.
- Le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada du gouvernement fédéral et la hausse des investissements dans les grandes municipalités québécoises, dont Montréal, Québec et Laval, appuieront également la progression des investissements des administrations publiques.

GRAPHIQUE H.17

Investissements des administrations publiques au Québec (en milliards de dollars, en termes nominaux)



Note : Les investissements des gouvernements comprennent les investissements du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, des administrations publiques locales et des administrations publiques autochtones.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.8 La progression de la demande étrangère appuiera les exportations

L'accélération de l'activité économique mondiale appuiera la hausse des exportations du Québec.

- La forte progression de la demande étrangère, notamment celle des États-Unis, contribuera au redressement des exportations.
- Le Québec bénéficiera également d'une reprise des activités touristiques, qui soutiendra les exportations internationales de services.
- Toutefois, les goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement ainsi que les problèmes de logistique du transport maritime pourraient peser sur les échanges internationaux du Québec.

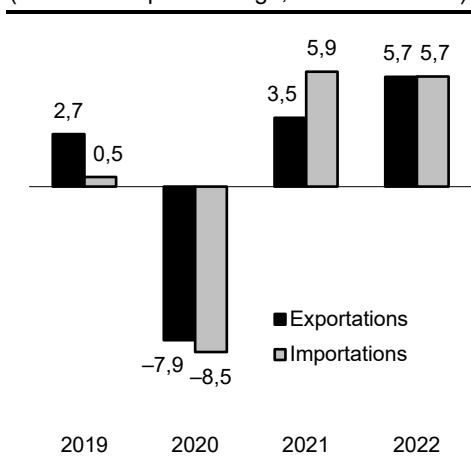
Par ailleurs, la progression des exportations devrait être plus faible que celle des importations en 2021.

- En 2020, le recul des importations a été plus prononcé que celui des exportations. Ainsi, les importations enregistreront un gain plus accentué en 2021. Elles seront stimulées par une forte hausse de la demande intérieure.
- Par ailleurs, l'appréciation du dollar canadien favorise les importations, mais a des effets sur la compétitivité internationale des biens et services offerts par les entreprises québécoises, limitant par conséquent les exportations.

GRAPHIQUE H.18

Exportations et importations au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

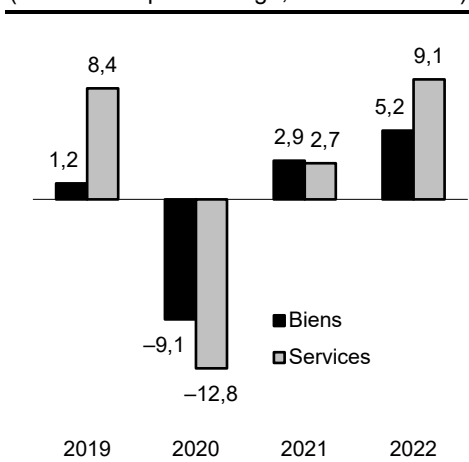


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.19

Exportations internationales de biens et de services au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.9 Une hausse robuste du PIB nominal

Le PIB nominal, qui mesure la valeur de la production en incorporant l'effet des prix, bondira de 10,8 % en 2021 et de 7,2 % en 2022, après avoir enregistré un recul de 2,4 % en 2020. Ces hausses s'expliquent par la croissance de l'activité économique en termes réels. De plus, les prix du PIB devraient augmenter de 4,0 % en 2021 et de 3,8 % en 2022.

Rappelons que le déflateur du PIB, soit l'indice qui mesure l'évolution des prix du PIB, est déterminé par deux éléments :

- les prix de la demande intérieure, dont un indicateur important est l'indice des prix à la consommation (IPC);
- les termes de l'échange, qui peuvent être mesurés par le ratio entre les prix à l'exportation et à l'importation.

Les principales assiettes taxables du gouvernement affichent également de fortes progressions.

- La croissance des salaires et traitements passera de 0,2 % en 2020 à 8,2 % en 2021 et à 7,0 % en 2022. Elle sera appuyée par le dynamisme du marché de l'emploi ainsi que par la rareté de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs, qui exercent des pressions sur les revenus de travail.
- L'excédent d'exploitation net des sociétés affichera un gain robuste de 20,0 % en 2021. Un repli est attendu en 2022 (-4,2 %) avec la fin de différents programmes de subventions aux entreprises.
- La consommation nominale augmentera de 7,5 % en 2021 et de 8,2 % en 2022. L'épargne accumulée, la demande latente ainsi que la hausse des salaires et traitements contribueront à stimuler les dépenses des ménages.

TABLEAU H.3

PIB nominal au Québec (variation en pourcentage)

	2020	2021	2022
PIB réel	-5,5	6,5	3,3
– Mars 2021	-5,2	4,2	4,0
Prix – déflateur du PIB	3,3	4,0	3,8
– Mars 2021	1,3	1,7	1,8
PIB NOMINAL	-2,4	10,8	7,2
– Mars 2021	-4,0	6,0	5,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Les effets de la hausse des prix du pétrole sur l'économie québécoise

Les cours du pétrole ont suivi une tendance haussière à partir d'octobre 2020, qui s'est accentuée au cours des derniers mois.

- Le prix moyen du pétrole de type West Texas Intermediate (WTI) est passé de 40 \$ US le baril en octobre 2020 à 81 \$ US en octobre 2021.

Le rehaussement du prix du baril de pétrole aura des effets sur les consommateurs et les entreprises, qui supporteront des augmentations substantielles de coûts.

Une hausse des prix de 10 \$ US représente une augmentation du coût des importations de pétrole brut de 1,6 G\$

Le Québec est un importateur net de pétrole brut. En 2019, avant la pandémie, il achetait environ 358 000 barils de pétrole brut par jour.

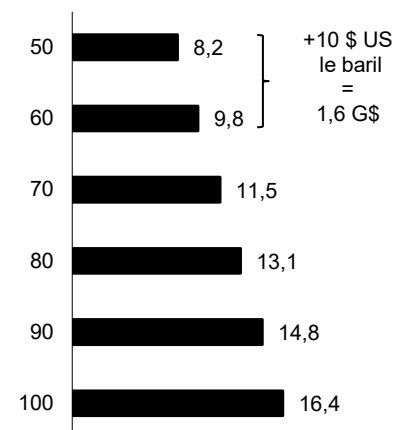
Au moment de la publication du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021*, le prix attendu du pétrole WTI en 2022 était de 58 \$ US le baril. La prévision actuelle table plutôt sur 64 \$ US. Le ministère des Finances du Québec estime qu'une hausse des prix du brut de 10 \$ US représenterait une augmentation du coût de l'approvisionnement de pétrole brut de 1,6 milliard de dollars canadiens, soit une baisse de 0,3 % du PIB nominal.

Ce coût additionnel se répercute sur plusieurs composantes de l'économie :

- les prix élevés du carburant ont un effet direct sur les profits des entreprises. Ces dernières pourraient donc augmenter leurs prix pour pallier l'augmentation des coûts;
- les consommateurs devront supporter une hausse de leur facture énergétique, notamment par le biais de l'augmentation des prix à la pompe.

Le renchérissement des cours du pétrole aura des effets défavorables sur l'économie québécoise. Toutefois, la vigueur de l'économie du Québec atténuera les effets négatifs de l'augmentation des prix de l'énergie.

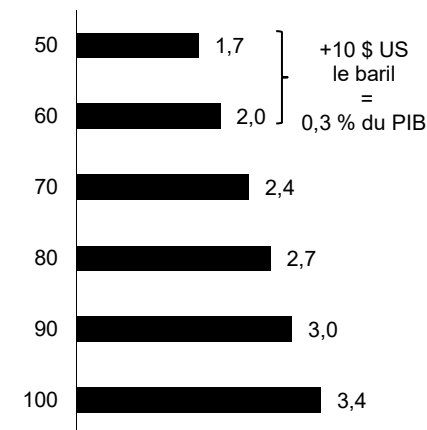
Coût des importations de pétrole brut selon le prix du pétrole WTI
(en milliards de dollars)



Note : Les chiffres ont été arrondis. Le calcul est basé sur le volume d'importation de 2019, les prix sont exprimés en dollars américains et le taux de change retenu est de 1,25 \$ CA par dollar américain.

Source : Ministère des Finances du Québec.

Coût des importations de pétrole brut selon le prix du pétrole WTI
(en pourcentage du PIB nominal)



Note : Les chiffres ont été arrondis. Le calcul est basé sur le volume d'importation de 2019, les prix sont exprimés en dollars américains et le taux de change retenu est de 1,25 \$ CA par dollar américain.

Source : Ministère des Finances du Québec.

2.10 Des facteurs conjoncturels font pression sur les prix

La pandémie a eu des répercussions importantes sur l'inflation mesurée par l'IPC. Globalement, l'IPC n'a crû que de 0,8 % en 2020. Or, au cours des derniers mois, les pressions sur les prix se sont accentuées.

L'IPC devrait progresser de 3,4 % en 2021 et de 2,9 % en 2022. Si l'on exclut les aliments et l'énergie, deux composantes volatiles de l'indice, les prix devraient augmenter de 2,8 % en 2021 et en 2022. Différents facteurs expliquent cette progression.

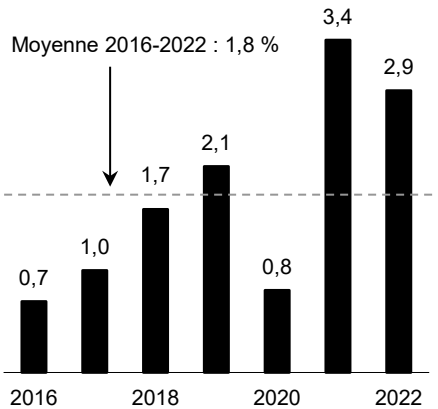
- Soutenus par la reprise de l'activité économique, les cours des matières premières ont bondi par rapport aux creux atteints en 2020.
- La bonne tenue du marché du travail et la rareté de main-d'œuvre font croître les salaires et traitements.
- Par ailleurs, le déséquilibre entre l'offre et la demande d'habitations a exercé une pression sur les prix des logements.
- La demande accrue de biens et de services causée notamment par l'épargne accumulée, jumelée à l'offre limitée par des problèmes d'approvisionnement, entraîne une augmentation des coûts d'expédition et une pression à la hausse sur les prix. En outre, certaines entreprises ont ajusté leurs tarifs pour compenser les pertes liées à la pandémie.

Les pressions sur les prix devraient diminuer lorsque les effets des facteurs conjoncturels s'estomperont. L'IPC devrait dépasser temporairement la limite supérieure de la fourchette d'inflation de 1 % à 3 % de la Banque du Canada. Elle devrait revenir graduellement plus près de la cible de 2 %.

GRAPHIQUE H.20

Indice des prix à la consommation au Québec

(variation en pourcentage)

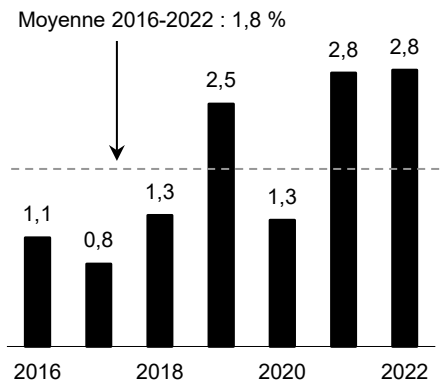


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.21

Indice des prix à la consommation excluant les aliments et l'énergie au Québec

(variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Une poussée de l'inflation

Tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, l'inflation a fortement augmenté au cours des derniers mois.

- En septembre 2021 par rapport à septembre 2020, les prix mesurés par l'indice des prix à la consommation (IPC) ont augmenté de 4,4 % au Canada. Au Québec, l'inflation annuelle s'est située à 5,1 % en septembre, soit un sommet depuis décembre 1991.

Trois facteurs principaux à l'origine de la poussée inflationniste

Dans la livraison d'octobre de son *Rapport sur la politique monétaire*, la Banque du Canada a identifié trois grands facteurs expliquant la vigueur actuelle des prix.

- D'abord, les perturbations de l'approvisionnement poussent les prix de certains biens à la hausse. Les restrictions sanitaires et les inquiétudes liées à la pandémie, de même que les mesures de soutien économique, ont stimulé la demande de biens et de logements. Ces secteurs ont aussi dû composer avec des contraintes d'approvisionnement, ce qui a fait pression à la hausse sur les prix.
 - La Banque du Canada souligne le coût de remplacement par le propriétaire de logement, qui a augmenté de 14 % sur 12 mois, ainsi que les prix des véhicules automobiles, lesquels ont crû de 7 %.
- Ensuite, le rebond de la demande de services pour lesquels la distanciation est difficile a fait monter les prix des services en personne. La Banque du Canada mentionne les prix des billets d'avion, qui se sont accrus récemment, ainsi que les prix de l'hébergement pour les voyageurs, dont les tarifs hôteliers, alors que de nombreux Canadiens ont recommencé à voyager.
- Enfin, la Banque du Canada estime que les prix plus élevés de l'énergie devraient ajouter près de 2 points de pourcentage à l'inflation globale au quatrième trimestre de 2021.

Un retour de l'inflation près de la cible de 2 % vers la fin de 2022 selon la Banque du Canada

Somme toute, la Banque du Canada est d'avis que les principales forces qui font monter les prix semblent plus persistantes qu'elle ne le pensait auparavant. Elle ajoute cependant que les attentes d'inflation à moyen et à long terme demeurent bien ancrées à la cible de 2 %, et que les pressions sur les salaires restent modérées.

- La Banque du Canada continue de s'attendre à une baisse graduelle de l'inflation, mais celle-ci devrait rester plus élevée pendant plus longtemps qu'elle ne l'escomptait lors de ses précédentes projections économiques. Elle prévoit un retour de l'inflation autour de la cible de 2 % d'ici la fin de 2022.

Source : Banque du Canada.

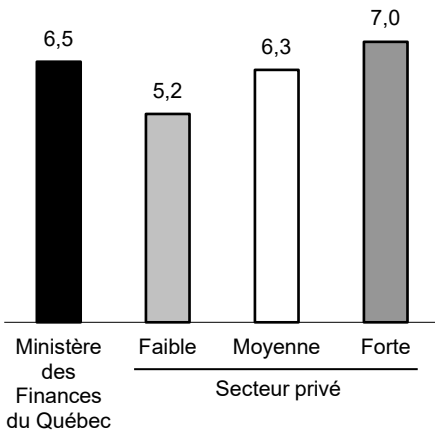
2.11 Comparaison avec les prévisions du secteur privé

En 2021, la croissance attendue par le ministère des Finances du Québec (+6,5 %) est légèrement plus prononcée que celle anticipée par les prévisionnistes du secteur privé (+6,3 %). L'importante variation entre les prévisions du secteur privé reflète l'incertitude découlant de la pandémie.

En 2022, le ministère des Finances du Québec prévoit une progression de l'activité économique (+3,3 %) légèrement moins importante que celle escomptée en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+3,5 %).

GRAPHIQUE H.22

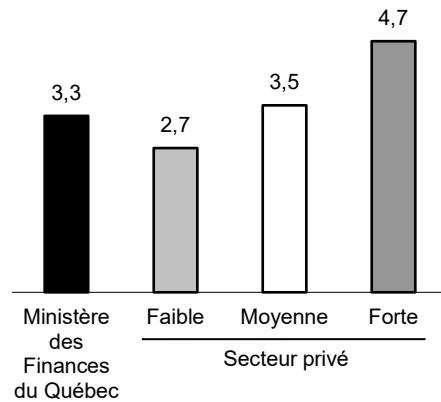
Croissance économique en 2021 au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 27 octobre 2021.

GRAPHIQUE H.23

Croissance économique en 2022 au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 27 octobre 2021.

TABLEAU H.4

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne 2021-2025
PIB réel							
Ministère des Finances du Québec	-5,5	6,5	3,3	1,9	1,5	1,5	2,9
Moyenne du secteur privé	—	6,3	3,5	2,2	1,6	1,5	3,0
PIB nominal							
Ministère des Finances du Québec	-2,4	10,8	7,2	2,5	3,4	3,3	5,4
Moyenne du secteur privé	—	11,1	5,5	4,0	3,6	3,4	5,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leurs moyennes peuvent ne pas correspondre au résultat indiqué.

Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 27 octobre 2021.

TABLEAU H.5

Perspectives économiques au Québec

(moyenne annuelle, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022
Production			
PIB réel	-5,5	6,5	3,3
– Mars 2021	-5,2	4,2	4,0
PIB nominal	-2,4	10,8	7,2
– Mars 2021	-4,0	6,0	5,8
PIB nominal (en milliards de dollars)	449,1	497,5	533,4
– Mars 2021	442,0	468,4	495,7
Composantes du PIB (en termes réels)			
Consommation des ménages	-6,1	5,0	5,5
– Mars 2021	-5,4	5,0	4,3
Dépenses et investissements des gouvernements	0,4	5,7	1,8
– Mars 2021	-0,4	4,7	3,8
Investissements résidentiels	3,1	14,9	-6,9
– Mars 2021	1,0	5,5	0,9
Investissements non résidentiels des entreprises	-9,1	3,0	5,6
– Mars 2021	-9,7	6,3	5,3
Exportations	-7,9	3,5	5,7
– Mars 2021	-10,5	3,1	4,5
Importations	-8,5	5,9	5,7
– Mars 2021	-13,7	7,9	6,2
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)			
Création d'emplois (en milliers)	-208,5	167,3	107,5
– Mars 2021	-208,5	148,9	75,5
Taux de chômage (en %)	8,9	6,3	5,7
– Mars 2021	8,9	6,4	6,0
Consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement	-9,9	8,9	10,1
– Mars 2021	-8,6	8,3	7,4
Salaires et traitements	0,2	8,2	7,0
– Mars 2021	0,3	6,0	3,5
Revenu des ménages	5,8	3,9	3,8
– Mars 2021	6,2	1,6	2,7
Excédent d'exploitation net des sociétés	14,5	20,0	-4,2
– Mars 2021	-5,3	2,2	-3,8
Indice des prix à la consommation	0,8	3,4	2,9
– Mars 2021	0,8	1,9	2,2

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

L'économie mondiale renoue avec la croissance après avoir connu une chute historique de 3,1 % en 2020. L'accélération de l'activité économique est synchronisée dans la plupart des économies avancées, dont le Canada et les États-Unis, les principaux partenaires commerciaux du Québec.

3.1 La situation économique au Canada

❑ Des difficultés temporaires ralentissent la croissance

Après une contraction de l'activité économique de 5,2 % en 2020, le PIB réel canadien devrait augmenter de 5,0 % en 2021 et de 4,4 % en 2022. Il s'agit de révisions à la hausse de 0,6 point de pourcentage en 2021 et de 0,3 point en 2022 par rapport à la prévision du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021*.

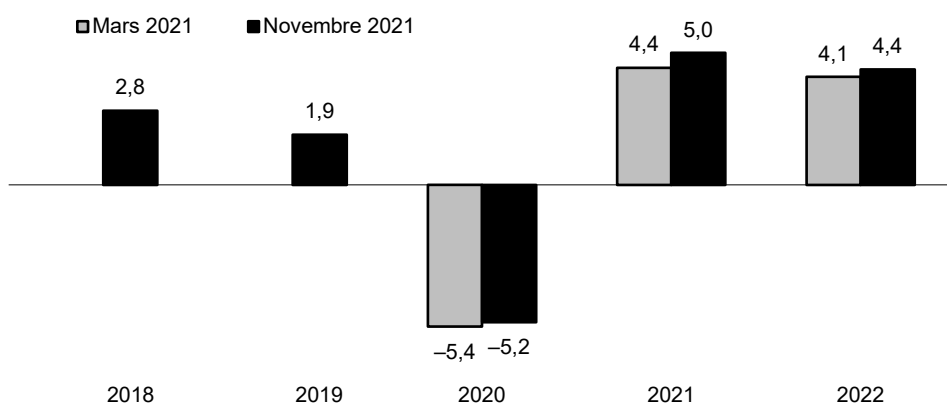
En dépit du rehaussement de ses perspectives, le Canada demeure aux prises avec des difficultés temporaires qui ralentissent la progression de l'activité économique.

- En particulier, le secteur de la fabrication automobile fait face à des difficultés d'approvisionnement qui restreignent sa production et ses exportations.
- Au cours de l'été, l'ouest du Canada a été touché par une vague de chaleur extrême, par une importante sécheresse et par de nombreux feux de forêt.
- Par ailleurs, l'évolution de la situation épidémiologique et les mesures sanitaires pourraient limiter l'activité économique de certaines provinces.

GRAPHIQUE H.24

Croissance économique au Canada

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Une hausse de l'activité économique soutenue par la demande intérieure

Comme au Québec, la demande intérieure soutiendra la croissance au Canada.

- La consommation des ménages progressera, appuyée par l'assouplissement des mesures sanitaires, par l'amélioration du marché du travail ainsi que par l'épargne accumulée.
- Ces facteurs seront également favorables aux investissements résidentiels. Cependant, l'effervescence sur le marché de l'habitation s'estompera graduellement en raison de la détérioration de l'abordabilité ainsi que du resserrement des règles d'emprunt et des taux hypothécaires.
- Les investissements non résidentiels des entreprises augmenteront. Toutefois, ils demeureront faibles dans le secteur pétrolier et gazier. Les capacités de transport limitées et l'attention accrue portée aux changements climatiques continueront de présenter des défis pour ce secteur.
- La croissance des dépenses des administrations publiques s'accélérera par l'entremise notamment d'investissements en infrastructures.

Les exportations et les importations progresseront au cours des prochaines années, soutenues respectivement par la reprise de l'activité économique mondiale et par la hausse de la demande intérieure.

- Néanmoins, la croissance des exportations sera plus modérée étant donné les difficultés d'approvisionnement, dont celles qui touchent le secteur automobile.

TABLEAU H.6

PIB réel et ses principales composantes au Canada (variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Demande intérieure	-4,1	5,6	3,4	-4,1	5,6	3,4
– Consommation des ménages	-6,2	4,6	5,3	-3,5	2,5	3,0
– Investissements résidentiels	4,3	16,7	-7,8	0,3	1,2	-0,6
– Investissements non résidentiels des entreprises	-10,5	3,1	9,3	-1,2	0,3	0,9
– Dépenses et investissements des gouvernements	0,9	5,7	1,4	0,3	1,4	0,3
Secteur extérieur	—	—	—	0,6	-1,7	0,7
– Exportations	-9,7	2,2	7,6	-3,1	0,7	2,3
– Importations	-10,8	7,9	5,2	3,7	-2,4	-1,6
Stocks	—	—	—	-1,7	1,0	0,2
PIB RÉEL	-5,2	5,0	4,4	-5,2	5,0	4,4

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ Les ménages sont prêts à dépenser

À l'instar de la situation au Québec, le taux d'épargne des ménages a fortement augmenté au Canada, passant de 2,1 % en 2019 à 14,8 % en 2020.

Cette épargne accumulée, conjuguée à l'assouplissement des mesures sanitaires, à la demande qui n'a pas été comblée et au redressement du marché du travail, entraînera une croissance robuste de la consommation.

— Ainsi, les dépenses des ménages devraient s'accroître de 4,6 % en 2021 et de 5,3 % en 2022.

■ Malgré une modération depuis le printemps dernier, le marché immobilier demeure solide

L'investissement résidentiel devrait progresser de 16,7 % en 2021.

— Cette forte croissance sera appuyée par la bonne tenue du marché du travail et par l'épargne des ménages.

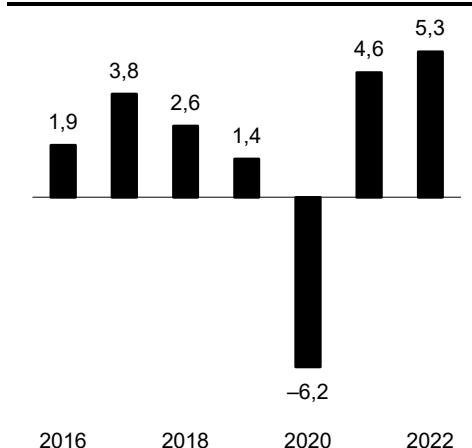
Bien qu'il continue d'enregistrer des niveaux d'activité enviables, le secteur résidentiel montre des signes d'essoufflement depuis le printemps dernier.

— Le déconfinement graduel permet aux ménages d'augmenter la part de leur budget consacrée aux dépenses de loisirs.

— En outre, la baisse temporaire de l'immigration, le resserrement des règles hypothécaires, qui limite la capacité d'emprunt des acheteurs, ainsi que la diminution de l'accessibilité atténueront l'effervescence du secteur immobilier.

GRAPHIQUE H.25

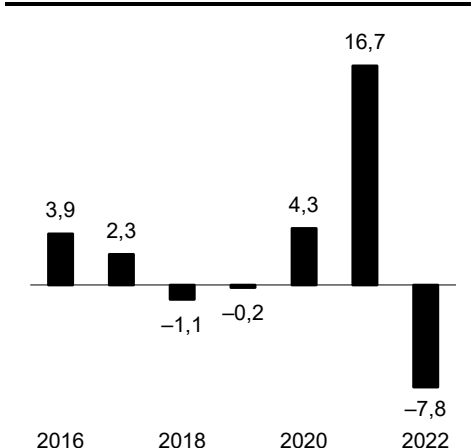
Dépenses de consommation des ménages au Canada
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.26

Investissements résidentiels au Canada
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ Les investissements des entreprises se redressent

Les investissements non résidentiels des entreprises se redresseront graduellement. Les pressions sur les capacités de production devraient s'intensifier en raison de la hausse de la demande. De plus, le maintien des conditions de crédit accommodantes devrait appuyer les investissements.

- Par contre, les difficultés persistent pour l'industrie pétrolière canadienne. Ainsi, en dépit de la hausse des prix du pétrole, le niveau d'investissements du secteur de l'énergie demeurera plus faible qu'avant la pandémie.
- Les capacités de transport limitées et l'attention accrue portée aux changements climatiques et au développement économique sobre en carbone continueront de peser sur ce secteur.

■ Des problèmes d'approvisionnement limitent les exportations

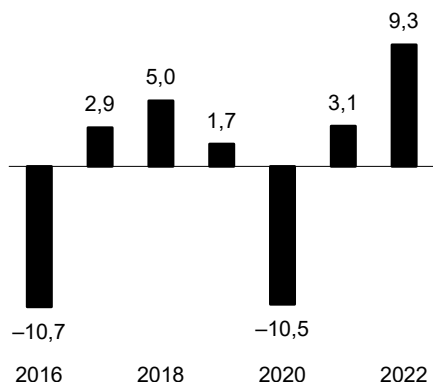
Les exportations devraient augmenter de 2,2 % en 2021 et de 7,6 % en 2022. Ces progressions s'expliquent essentiellement par la reprise de l'activité économique mondiale, notamment aux États-Unis.

- L'ampleur du rebond en 2021 sera toutefois atténuée par l'appréciation du dollar canadien et par les perturbations des chaînes de production, en particulier dans le secteur automobile.

De son côté, la croissance des importations sera soutenue par la vigueur de la demande intérieure et par la hausse du taux de change, qui réduit le coût en dollars canadiens de biens et de services produits à l'étranger.

GRAPHIQUE H.27

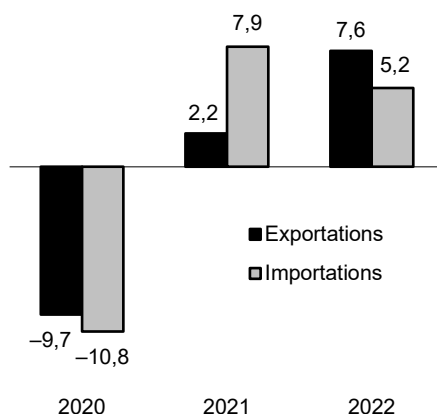
Investissements non résidentiels des entreprises au Canada
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.28

Exportations et importations du Canada
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3.2 La situation économique aux États-Unis

❑ L'économie a été résiliente en première moitié de 2021

La croissance économique a été robuste aux États-Unis en première moitié d'année 2021, alors que l'économie s'est montrée résiliente face aux différentes vagues de contamination de la COVID-19. Le PIB réel a ainsi dépassé de 1,4 % son niveau d'avant la pandémie au troisième trimestre de 2021.

— En effet, les entreprises et les consommateurs se sont adaptés aux mesures sanitaires. De plus, les plans de relance adoptés par le Congrès à la fin de l'année 2020 et au début de l'année 2021 ont soutenu la croissance.

La vigueur de l'économie au premier semestre devrait se traduire par une progression du PIB réel américain de 6,0 % pour l'ensemble de l'année 2021, après un recul de 3,4 % en 2020. Pour l'année 2022, la croissance du PIB réel devrait se modérer à 4,4 %.

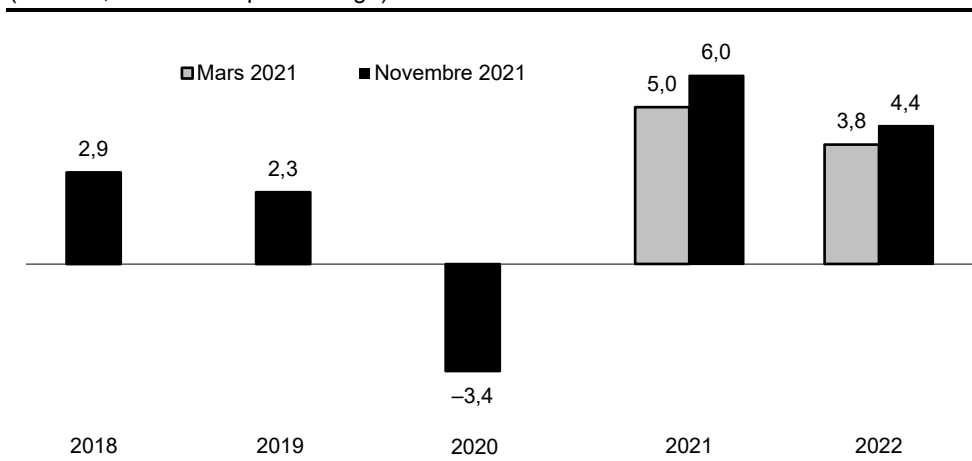
— Il s'agit de révisions à la hausse de 1,0 et de 0,6 point de pourcentage pour 2021 et 2022 respectivement par rapport à ce qui était présenté dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021*.

Malgré la révision à la hausse, plusieurs facteurs devraient entraîner un ralentissement de la croissance en 2022, notamment le retrait du soutien fiscal, avec entre autres l'expiration des programmes spéciaux d'assurance-emploi, les goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et la rareté de main-d'œuvre.

Par ailleurs, la pandémie demeure une importante source de risque. Malgré le fait que les vaccins sont disponibles à grande échelle aux États-Unis, certains États affichent de faibles taux de vaccination, et l'arrivée de nouveaux variants pourrait ralentir temporairement la croissance économique.

GRAPHIQUE H.29

Croissance économique aux États-Unis (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ Après un fort gain en 2021, la demande intérieure se modérera

La demande intérieure devrait enregistrer une croissance robuste en 2021, soutenue par les plans de relance adoptés par le gouvernement fédéral en décembre 2020 et en mars 2021, et par l'assouplissement des mesures sanitaires.

- Elle devrait toutefois se modérer à partir de 2022, alors que l'impulsion provenant du soutien fiscal se dissipera. Par ailleurs, la rareté de main-d'œuvre et les goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement limiteront la capacité des entreprises à répondre à la forte demande.

En particulier, les dépenses de consommation des ménages devraient enregistrer une croissance de 7,8 % en 2021 et de 3,7 % en 2022.

- La hausse de la consommation en 2021 représenterait la plus forte en 75 ans. Elle devrait cependant ralentir en 2022, sous l'effet entre autres de la diminution des transferts du gouvernement fédéral aux ménages, de l'inflation élevée et de la persistance des perturbations et des craintes liées à la pandémie.

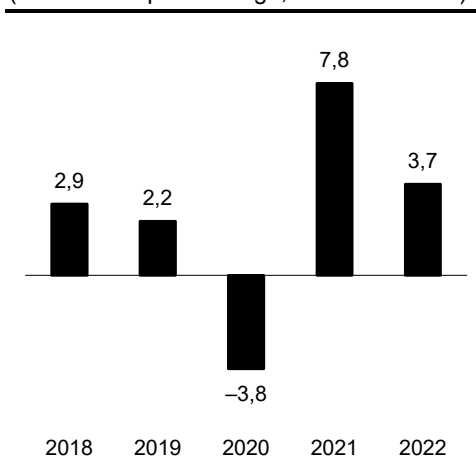
Une évolution similaire est attendue pour les investissements résidentiels, qui devraient croître de 9,8 % en 2021 et de 0,7 % en 2022.

- À l'instar de la situation au Québec, les investissements résidentiels aux États-Unis ont bénéficié de l'effervescence de la demande au début de l'année 2021.
- L'activité s'est toutefois modérée récemment, en raison notamment des importantes hausses de prix, tant des maisons existantes que des matériaux de construction. Ces facteurs devraient continuer de limiter la croissance des investissements résidentiels en 2022.

GRAPHIQUE H.30

Dépenses de consommation aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)

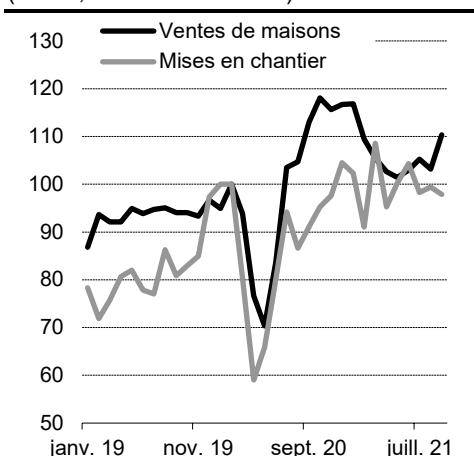


Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.31

Ventes de maisons existantes et mises en chantier aux États-Unis

(indice, février 2020 = 100)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

Les plans de relance ont soutenu la croissance économique

Le Congrès américain a adopté deux ambitieux plans de relance en décembre 2020 et en mars 2021, lesquels ont totalisé 2 800 milliards de dollars américains, soit l'équivalent de 13,4 % du PIB de 2020.

- Ces plans incluaient d'importantes mesures de soutien au revenu, par le biais notamment de paiements directs de 2 000 \$ par individu dont le revenu annuel est inférieur à 75 000 \$, et d'une allocation supplémentaire de 300 \$ par semaine des prestations d'assurance-emploi.
- Ces transferts se sont traduits par une forte hausse du revenu disponible en première moitié d'année de 2021, portant l'épargne excédentaire des consommateurs à près de 2 600 milliards de dollars américains (12,3 % du PIB de 2020).

Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont enregistré d'impressionnantes croissances de 11,4 % et de 12,0 % à taux annualisé respectivement au premier et au deuxième trimestre de 2021, ce qui a soutenu la progression du PIB réel.

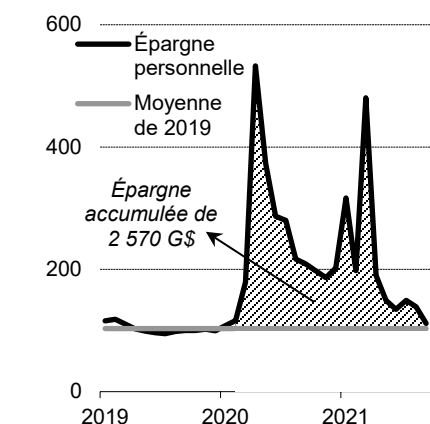
L'appui fourni par les plans de relance devrait s'estomper graduellement en 2022

L'appui des plans de relance à la croissance économique devrait s'estomper graduellement en 2022, alors que la plupart des mesures de soutien au revenu sont venues à échéance, notamment les allocations supplémentaires de chômage. Cela devrait se traduire par une baisse du revenu personnel disponible à court terme et par une modération des dépenses de consommation, et ce, malgré l'épargne accumulée.

Par ailleurs, la promulgation par le Congrès du plan de dépenses d'infrastructures physiques et la possible adoption de celui des dépenses sociales pourraient limiter les impacts négatifs du retrait des mesures de soutien au revenu. Toutefois, étant donné que les dépenses en infrastructures devraient être étalées sur plusieurs années, les effets sur la croissance économique seraient modestes en 2022.

Épargne excédentaire aux États-Unis

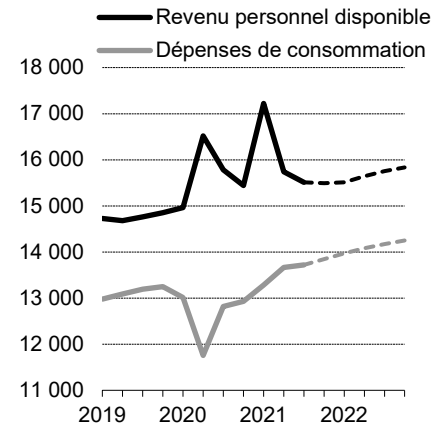
(en milliards de dollars américains, en termes nominaux)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

Revenu personnel disponible et dépenses de consommation aux États-Unis

(en milliards de dollars américains enchaînés de 2012)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

L'effervescence sur le marché immobilier américain s'est modérée

Le marché immobilier aux États-Unis a connu une période d'effervescence à la fin de l'année 2020 et au début de l'année 2021.

- En effet, les changements de préférences des ménages en matière de logement entraînés par la pandémie, la chute des taux hypothécaires et l'importante épargne accumulée ont fortement stimulé l'activité du secteur résidentiel.
- Au cours de cette période, les ventes de maisons et les mises en chantier ont ainsi atteint des sommets en près de 15 ans.

La forte demande d'habitations a entraîné des hausses de prix

Au cours des derniers mois, le marché de l'habitation aux États-Unis s'est modéré considérablement, en raison principalement des augmentations de prix des maisons, ce qui a réduit l'accessibilité à la propriété pour de nombreux ménages.

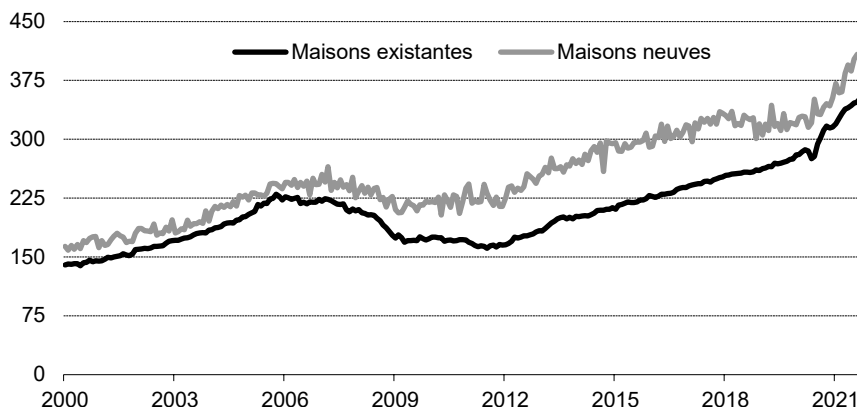
- Ces pressions à la hausse sur les prix sont surtout attribuables à la forte demande et à une offre insuffisante, particulièrement dans le segment des maisons d'entrée de gamme. Les prix médians des maisons neuves et existantes ont ainsi atteint des sommets historiques dans les derniers mois.

D'ailleurs, la pénurie de plusieurs matériaux et les hausses de prix qui en ont découlé, comme dans le cas du bois d'œuvre, ont également contribué à limiter le rythme des mises en chantier, qui ont reculé de 9,9 % depuis le sommet atteint en mars 2021.

- Ces facteurs ont ainsi exacerbé les pressions à la hausse sur le prix des maisons neuves.

Prix médian des maisons aux États-Unis

(en milliers de dollars américains)



Sources : Réserve fédérale de Saint Louis, IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ Les entreprises font face à d'importants défis d'approvisionnement et de main-d'œuvre

Faisant suite à une baisse de 5,3 % en 2020, les investissements des entreprises devraient progresser de 8,4 % en 2021 et de 6,0 % en 2022.

— Ils seront soutenus en particulier par les investissements énergétiques, qui bénéficieront de la hausse des prix du pétrole, et par ceux en propriété intellectuelle, alors que la pandémie a favorisé le virage numérique.

Néanmoins, la croissance des investissements des entreprises sera appelée à ralentir en 2022. Cette modération sera principalement le résultat des importants défis d'approvisionnement et de main-d'œuvre auxquels les entreprises font face, qui limiteront la production à court terme.

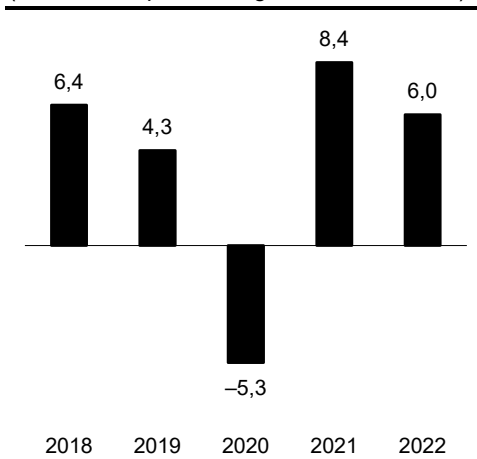
— D'une part, la pandémie a chamboulé les flux commerciaux, ce qui a entraîné un lot de perturbations dans les chaînes d'approvisionnement. Conséquemment, les délais de livraison se situent près de sommets historiques, et les stocks des entreprises ont fortement diminué dans les derniers trimestres en raison de la pénurie de plusieurs matériaux.

— D'autre part, les entreprises font face à une rareté de main-d'œuvre. En effet, elles ont de la difficulté à pourvoir les postes vacants, alors que plusieurs personnes retardent leur retour sur le marché du travail en raison notamment des craintes liées à la pandémie et de l'importante épargne accumulée.

— Cette situation pourrait toutefois favoriser certains investissements à moyen terme en machines et matériel dans le but de pallier le manque de travailleurs.

GRAPHIQUE H.32

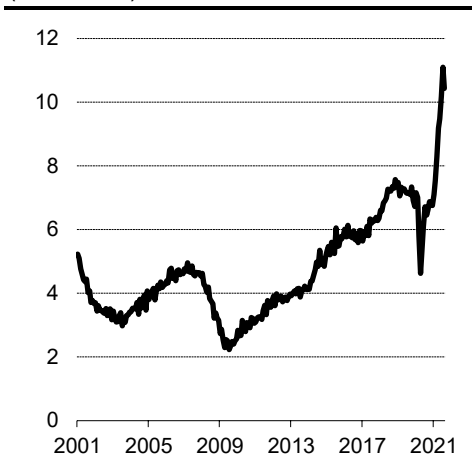
Investissements des entreprises aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.33

Nombre de postes vacants aux États-Unis (en millions)



Source : IHS Markit.

La forte inflation s'explique principalement par des facteurs conjoncturels

L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) s'est montrée plus robuste que prévu en 2021. Entre avril et septembre 2021, la variation annuelle de l'IPC global s'est située en moyenne à 5,1 %. De son côté, l'IPC fondamental, qui exclut les aliments et l'énergie, a augmenté de 3,9 % en moyenne au cours de la même période. Il s'agit des plus fortes hausses en près de 30 ans.

Les effets de base permettent d'expliquer une partie de ces lectures élevées. En effet, le niveau de l'IPC en 2021 est comparé à celui de 2020, période durant laquelle les prix de plusieurs biens et services étaient anormalement faibles.

L'inflation élevée s'explique également par des facteurs conjoncturels.

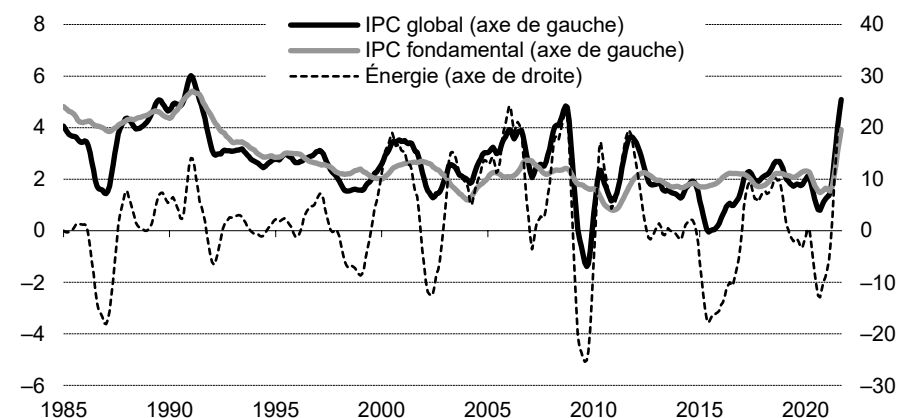
- D'une part, une forte hausse des prix a été observée pour plusieurs services dans le secteur du tourisme à la suite de la réouverture de l'économie.
- D'autre part, les prix de plusieurs biens ont progressé en raison des goulots d'étranglement et des pénuries de matériaux. Notamment, les prix des véhicules ont fortement augmenté, alors que la pénurie de puces à semi-conducteurs a limité la production dans un contexte où la demande était importante.

La Réserve fédérale américaine a toutefois mentionné que la montée de l'inflation devrait être temporaire. Les différentes mesures de l'inflation sous-jacente de la Réserve fédérale montrent d'ailleurs que les pressions inflationnistes sont plus modérées que ne le suggère l'IPC.

L'évolution de l'inflation dépendra de la vitesse à laquelle les goulots d'étranglement se résorberont. De plus, la forte inflation pourrait se montrer plus persistante que prévu si les pressions à la hausse sur les salaires s'accroissent dans les prochaines années en raison de la rareté de main-d'œuvre.

Indice des prix à la consommation aux États-Unis

(variation annuelle en pourcentage de la moyenne mobile de 6 mois)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

4. LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

❑ Une croissance mondiale plus vigoureuse que prévu

Le PIB réel mondial devrait progresser de 5,8 % en 2021 et de 4,6 % en 2022, après une chute brutale en 2020 (-3,1 %). Il s'agit de révisions à la hausse de 0,5 point de pourcentage et de 0,3 point de pourcentage, respectivement, par rapport à ce qui était présenté dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021*.

- Cette révision à la hausse reflète une reprise plus vigoureuse que prévu, notamment aux États-Unis et en zone euro, qui représentent plus de 28 % du PIB mondial.
- La poursuite de l'assouplissement des restrictions à la mobilité et les politiques économiques favorables devraient également soutenir la demande en 2021.

L'économie mondiale a poursuivi un retour graduel vers son niveau prépandémique en première moitié d'année 2021. Soutenue notamment par la vaccination et par les importantes mesures de stimulation économique, elle a montré une certaine résilience, malgré la forte hausse des cas de contamination due au variant Delta.

Toutefois, des signaux de ralentissement ont été observés, notamment dans l'indice des directeurs d'achat (PMI) du secteur manufacturier et dans celui des services au troisième trimestre.

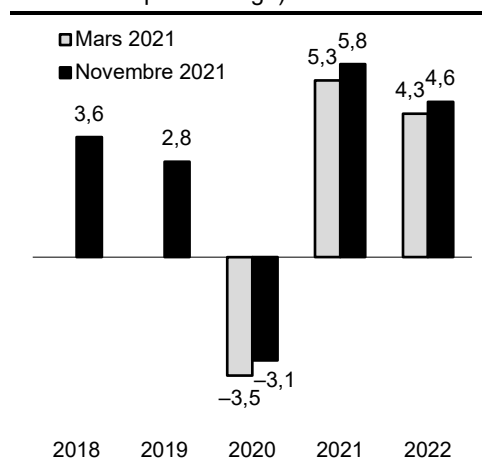
- La réintroduction de mesures de restriction dans certains pays ayant un faible taux de vaccination et les problèmes d'approvisionnement ont pesé sur la confiance des entreprises et ont alimenté l'inflation dans plusieurs pays.

L'évolution de la pandémie, les difficultés d'approvisionnement et la rareté de main-d'œuvre comptent parmi les principaux risques qui pourraient freiner la croissance.

GRAPHIQUE H.34

Produit intérieur brut réel mondial

(en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)

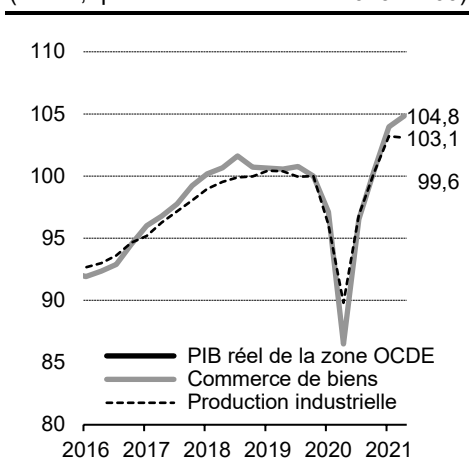


Sources : Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Bloomberg, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.35

Indicateurs économiques mondiaux

(indice; quatrième trimestre de 2019 = 100)



Sources : Datastream, Bureau central du plan des Pays-Bas et ministère des Finances du Québec.

Le tableau suivant présente la prévision économique mondiale détaillée par région et par pays.

TABLEAU H.7

Perspectives de croissance économique mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	Poids ⁽¹⁾	2020	2021	2022
Monde⁽²⁾	100,0	-3,1	5,8	4,6
– Mars 2021		-3,5	5,3	4,3
Économies avancées⁽²⁾	43,0	-4,5	5,2	4,2
– Mars 2021		-4,7	4,3	3,7
Québec	0,3	-5,5	6,5	3,3
– Mars 2021		-5,2	4,2	4,0
Canada	1,4	-5,2	5,0	4,4
– Mars 2021		-5,4	4,4	4,1
États-Unis	15,8	-3,4	6,0	4,4
– Mars 2021		-3,5	5,0	3,8
Zone euro	12,5	-6,4	5,0	4,4
– Mars 2021		-6,6	4,2	4,0
Royaume-Uni	2,4	-9,7	6,6	5,3
– Mars 2021		-9,9	4,3	5,5
Japon	4,1	-4,6	2,5	2,8
– Mars 2021		-4,8	2,8	2,0
Économies émergentes et en développement⁽²⁾	57,0	-2,0	6,2	5,0
– Mars 2021		-2,6	6,0	4,7
Chine	17,3	2,3	8,3	5,6
– Mars 2021		2,3	8,2	5,5
Inde ⁽³⁾	7,1	-7,3	8,8	7,1
– Mars 2021		-8,0	9,5	6,1

(1) Les poids dans le PIB mondial correspondent à ceux de l'année 2019.

(2) Il s'agit des données selon la parité des pouvoirs d'achat.

(3) Les données sont calculées pour l'année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

❑ Le variant Delta a causé de nouvelles vagues de transmission

Les cas de transmission de la maladie à coronavirus ont fortement augmenté à plusieurs reprises pendant l'année 2021 en raison de variants très contagieux, dont le variant Delta. Celui-ci se trouve dans plus de 190 pays et cause plus de 90 % des nouveaux cas dans nombre d'entre eux.

— Certains pays d'Asie, comme le Japon, la Malaisie et l'Inde, et certaines régions dont l'Amérique du Nord et l'Europe, ont été particulièrement touchés.

Après une baisse substantielle des nouveaux cas à l'échelle mondiale depuis la fin août en raison de la vaccination, le nombre de cas de contamination reprend une légère tendance à la hausse. Toutefois, le nombre d'hospitalisations et de décès demeure limité.

❑ La vaccination a évolué à un rythme inégal dans le monde

La vaccination contre la COVID-19 a progressé. Au 5 novembre, 7,2 milliards de doses de vaccins avaient été administrées et 39,5 % de la population mondiale avait été vaccinée.

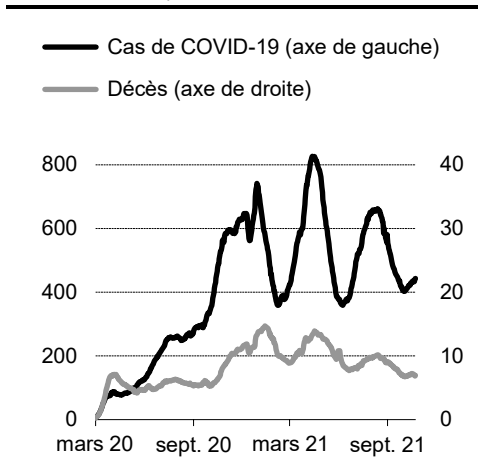
Néanmoins, le rythme des injections a ralenti à 30,5 millions de doses par jour, une baisse par rapport au sommet de l'été, et le taux de vaccination est très inégal entre les pays, alors que seulement 4,2 % de la population des pays à faible revenu a reçu au moins une première dose. Ainsi, certains experts craignent l'apparition de nouveaux variants et une accélération de la transmission, si cette situation persiste.

— Toutefois, certains gouvernements ont introduit des incitatifs afin d'accroître la vaccination, de limiter les restrictions sanitaires et de préserver l'activité économique. À l'instar du Canada, l'Europe, le Japon et d'autres pays ont mis en place un passeport vaccinal. Ces efforts rejoignent ceux de gouvernements et d'organismes internationaux qui s'unissent pour améliorer l'accès aux vaccins dans le monde.

GRAPHIQUE H.36

Nouveaux cas quotidiens de la COVID-19 et décès

(moyenne mobile sur 7 jours; en milliers; au 5 novembre)

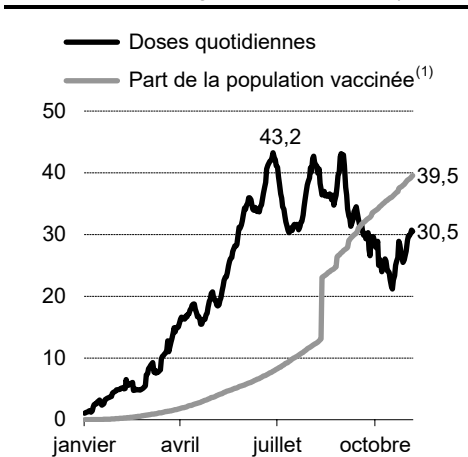


Sources : Our World in Data et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.37

Évolution de la vaccination dans le monde en 2021

(doses quotidiennes en millions et part en pourcentage; au 5 novembre)



(1) Les sauts s'expliquent par l'intégration irrégulière des données de la Chine.

Sources : Our World in Data et ministère des Finances du Québec.

❑ Une croissance robuste dans certaines économies avancées

La progression du PIB réel des économies avancées devrait atteindre 5,2 % en 2021 et se modérer à 4,2 % en 2022, après un recul de 4,5 % en 2020. Notamment, le succès de la vaccination devrait appuyer la demande intérieure. Il s'agit d'une révision à la hausse de l'activité économique, notamment :

- aux États-Unis, où l'activité économique a déjà retrouvé son niveau d'avant la pandémie après avoir bénéficié d'importantes mesures de stimulation;
- en zone euro, où les dépenses prévues dans le plan européen Next Generation EU devraient contribuer à soutenir la demande intérieure. Ce plan vise à financer notamment les investissements publics verts et numériques des pays membres de l'Union européenne.

Malgré le niveau élevé des cas de contamination, les restrictions mises en place en première moitié d'année ont été limitées et la mobilité des personnes s'est améliorée. En effet, plusieurs pays ont amélioré leur gestion de la pandémie et la vaccination s'est poursuivie, ce qui a soutenu la croissance.

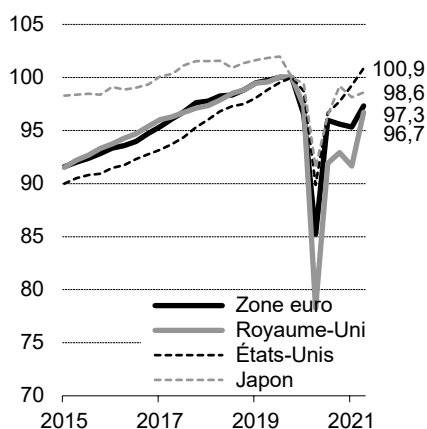
En 2022, le retrait graduel des mesures budgétaires dans certains pays, comme les États-Unis, ainsi que la persistance de la rareté de main-d'œuvre et des goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement mondiales devraient néanmoins entraîner une croissance plus modérée.

En outre, les perspectives de croissance sont incertaines. Elles seront influencées entre autres par l'évolution de la pandémie et par le déploiement des plans de relance visant à soutenir durablement les économies.

GRAPHIQUE H.38

Produit intérieur brut réel des économies avancées

(indice; quatrième trimestre de 2019 = 100; deuxième trimestre de 2021)

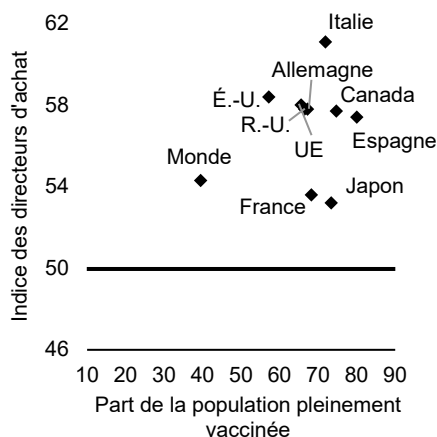


Sources : IHS Markit et Datastream.

GRAPHIQUE H.39

Part de la population pleinement vaccinée et PMI manufacturier

(PMI d'octobre > 50 = expansion; part en pourcentage; au 5 novembre)



Note : Le taux de vaccination est en date du 4 novembre pour l'Espagne et la France.
Sources : Bloomberg et Our World in Data.

❑ Une croissance limitée par la pandémie dans les économies émergentes

Les économies émergentes et en développement devraient afficher une reprise de 6,2 % en 2021 et de 5,0 % en 2022, après une contraction de 2,0 % en 2020. Elles devraient bénéficier notamment des prix élevés des matières premières et du renforcement de la demande des économies avancées.

En Chine, la progression du PIB réel devrait s'accélérer à 8,3 % en 2021 et se modérer à 5,6 % en 2022, après une hausse de 2,3 % en 2020. La croissance sera stimulée notamment par les mesures gouvernementales.

- Les données récentes ont envoyé des signaux divergents. Plusieurs indicateurs ont démontré un essoufflement de la reprise, en raison notamment de la politique zéro cas de COVID-19 visant à limiter la propagation du variant Delta, des mesures antipollution, qui ont freiné l'activité industrielle, et des perturbations des chaînes d'approvisionnement. Toutefois, le PMI a augmenté depuis septembre.

En Inde, le PIB réel devrait croître de 8,8 % au cours de l'année financière 2021-2022 et augmenter de 7,1 % l'année suivante.

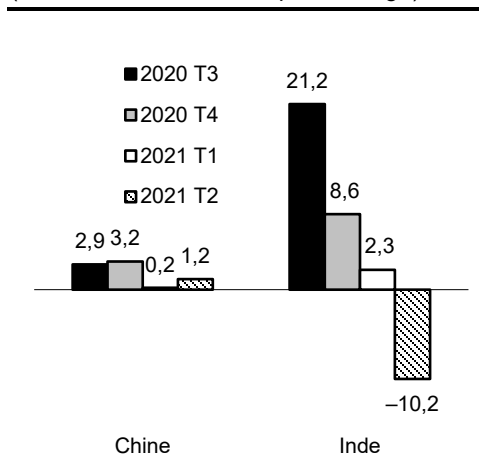
- L'économie indienne a connu entre mars et mai 2021 une deuxième vague de contamination, qui a entraîné une forte contraction de l'activité économique au deuxième trimestre. Malgré ce repli, l'accélération de la vaccination devrait contribuer à rétablir la confiance et soutenir la reprise économique.

Dans l'ensemble, l'activité économique des économies émergentes et en développement pourrait encore être freinée par les retards dans la vaccination, par la faiblesse des mesures de soutien, par l'évolution de l'inflation ainsi que par certains facteurs, tels que la reprise limitée du tourisme et la dette élevée.

GRAPHIQUE H.40

PIB réel de la Chine et de l'Inde

(variation trimestrielle en pourcentage)

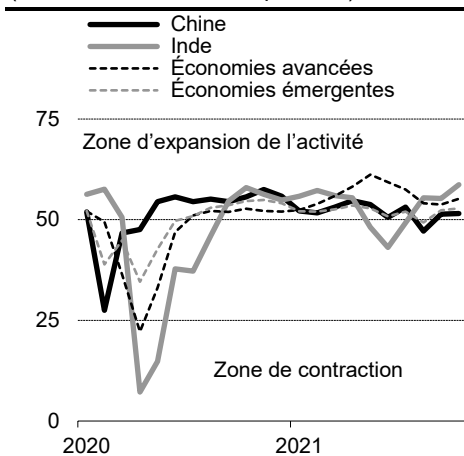


Source : Datastream.

GRAPHIQUE H.41

Indice composite des directeurs d'achat

(indice > 50 = zone d'expansion)



Source : Bloomberg.

D'importantes perturbations dans les chaînes d'approvisionnement

Les chaînes d'approvisionnement mondiales ont connu d'importants goulots d'étranglement en 2021. Ces derniers sont caractérisés par des contraintes touchant les capacités de production, des délais de livraison très longs et des coûts de transport maritime estimés à plus de sept fois les prix de 2019. Certains experts craignent que les difficultés se poursuivent.

Les perturbations causées notamment par la reprise et par la COVID-19

Ces perturbations s'expliquent, d'une part, par la reprise vigoureuse de la demande de livraisons. Après le choc de la pandémie en 2020, le commerce mondial de marchandises a rattrapé le niveau prépandémique au cours du dernier trimestre de l'année, ce qui a accru la pression sur les coûts du transport maritime.

D'autre part, les pénuries de conteneurs, la rareté de main-d'œuvre, les intempéries et surtout la COVID-19 qui a touché certains pays d'Asie, comme la Malaisie et la Chine, ont limité la capacité de livraison, augmentant les délais de livraison, selon certains experts.

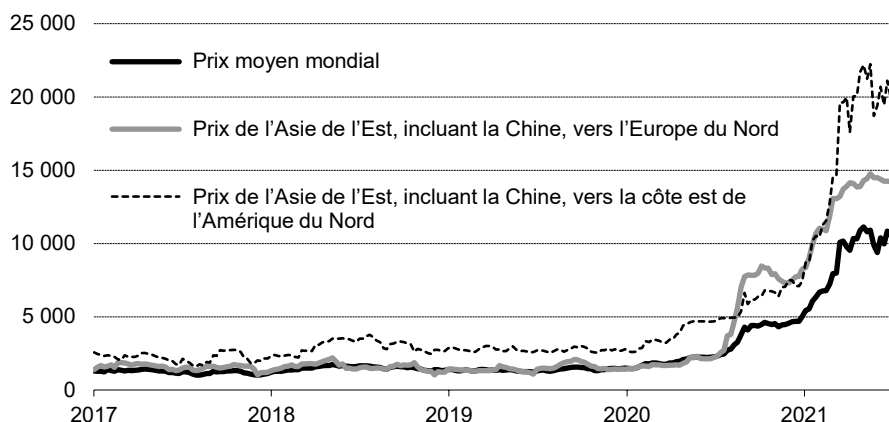
- Selon la Banque asiatique de développement (ADB), les perturbations dans les transports ont été aggravées par la fermeture du canal de Suez au cours du mois de mars, ainsi que par la fermeture partielle de ports en Chine entre juin et août après la découverte de cas de COVID-19 parmi les travailleurs et le passage d'un typhon durant cette même période.

Certains analystes anticipent la poursuite des contraintes d'approvisionnement, malgré une atténuation de la demande. En effet, une importante congestion est observée aux ports de Los Angeles et de Long Beach aux États-Unis, alors que le nombre de navires en attente de déchargement a atteint un sommet historique en septembre 2021.

- En outre, un allègement de la capacité de livraison est peu probable en 2022, puisque les nouveaux navires commandés en 2021 ne seront pas livrés avant 2023, selon ADB.
- De plus, la nouvelle règle de décarbonisation du transport maritime de l'Organisation maritime internationale, qui entrera en vigueur en janvier 2023, obligera les navires des États membres de l'organisation à réduire leur vitesse, selon IHS Markit.

Coût du transport par conteneur de marchandises en provenance de l'Asie de l'Est, incluant la Chine

(en dollars américains; conteneur de 40 pieds)



Note : Le coût du transport est mesuré par l'indice Baltic de Freightos. Les données sont celles du 5 novembre.
Source : Datastream.

D'importantes perturbations dans les chaînes d'approvisionnement (suite)

Une hausse de l'inflation associée aux contraintes d'approvisionnement

Les contraintes d'approvisionnement ont touché certaines composantes telles que les puces électroniques et autres matériaux et ont créé d'importants goulots d'étranglement dans des secteurs comme l'automobile, la construction, l'équipement industriel et la technologie, selon certains analystes.

- Entre autres, la pénurie de semi-conducteurs, expliquée notamment par la COVID-19, a freiné la production mondiale d'automobiles, entraînant l'épuisement des stocks des concessionnaires et limitant les ventes aux consommateurs.

Les prix des matières premières ont aussi fortement augmenté, ce qui a intensifié les pressions inflationnistes dans plusieurs pays, notamment aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni et dans certaines économies émergentes.

- L'inflation est toutefois demeurée relativement faible dans plusieurs autres économies, notamment en Chine, et dans des pays avancés d'Asie.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime que la hausse des prix des matières premières et des coûts de transport mondiaux a relevé d'environ 1,5 point de pourcentage le taux d'inflation moyen des pays du G20. Celui-ci a atteint 4,6 % en septembre, un sommet depuis octobre 2008.

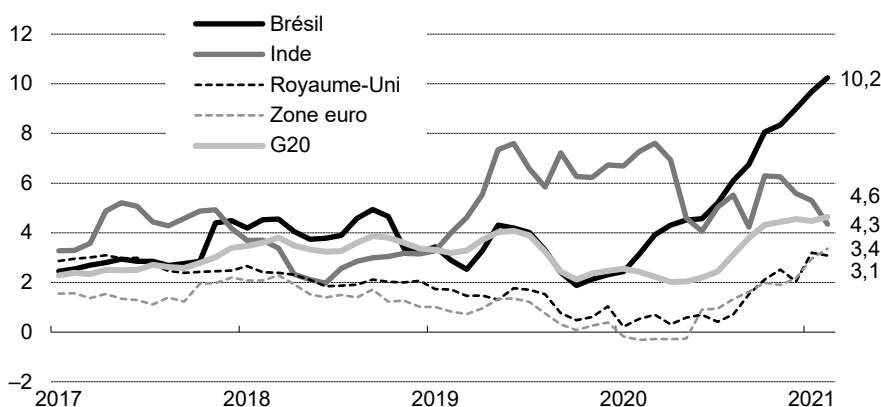
La forte hausse de l'inflation est généralement jugée temporaire. L'OCDE estime qu'elle devrait se modérer, passant de 4,5 % à la fin 2021 à environ 3,5 % à la fin 2022.

- En effet, les pressions sur l'offre devraient s'atténuer progressivement, alors que la croissance des salaires devrait demeurer modérée et que les attentes d'inflation resteraient bien ancrées.

Toutefois, l'inflation pourrait continuer d'augmenter advenant une demande plus forte, des pénuries d'approvisionnement plus longues ou même une hausse des salaires plus importante dans un contexte de rareté de main-d'œuvre.

Taux d'inflation dans les pays du G20

(en pourcentage, variation annuelle de l'indice des prix à la consommation)



Source : Datastream.

Rareté de main-d'œuvre dans les économies avancées

La pandémie a accentué la rareté de main-d'œuvre

La rareté de main-d'œuvre est un phénomène répandu. Dans plusieurs pays avancés, les fournisseurs évoluant dans certains secteurs, comme l'agroalimentaire, la construction, la restauration et le transport, rapportent des difficultés à pourvoir les postes vacants.

- Les postes vacants se sont situés à des sommets historiques aux États-Unis en juillet et l'étaient encore en août au Royaume-Uni. Ces pays ont notamment affiché une rareté de chauffeurs de camion, qui a augmenté la pression sur les chaînes d'approvisionnement.
- En zone euro, le taux de postes vacants a atteint 2,3 % au deuxième trimestre de 2021. Par ailleurs, la Belgique (4,2 %), les Pays-Bas (3,8 %) et l'Allemagne (2,9 %) ont notamment enregistré un taux élevé.

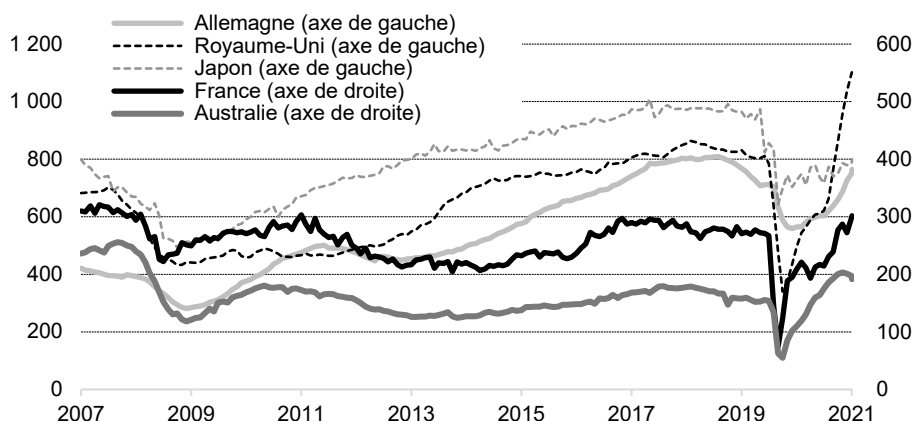
Ainsi, malgré le niveau encore élevé du chômage dans certains pays, la pandémie a accentué la rareté de main-d'œuvre.

- En effet, la quarantaine obligatoire pour les personnes malades ou potentiellement infectées, les départs à la retraite anticipés, la fermeture des frontières, la baisse de l'immigration, le Brexit dans le cas du Royaume-Uni et la réouverture inégale des économies ont limité la disponibilité de la main-d'œuvre.
- Les changements dans la répartition sectorielle et régionale des emplois peuvent aussi avoir entraîné une inadéquation entre l'offre et la demande de travail. Les compétences et formations recherchées par les employeurs divergent de celles des travailleurs potentiels, dont les préférences en ce qui a trait au travail ont changé avec la pandémie.

L'Organisation internationale du travail estime qu'en raison de la pandémie, le déficit d'emplois à temps plein atteindra 125 millions en 2021. Ainsi, la rareté de main-d'œuvre restera un enjeu pour certaines entreprises.

Évolution des postes vacants

(en milliers; données mensuelles désaisonnalisées)



Note : Pour le Royaume-Uni, les données sont disponibles jusqu'en août et sont en moyenne trimestrielle.

Pour les autres pays, elles sont disponibles jusqu'en septembre.

Sources : Datastream et ministère des Finances du Québec.

5. L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

❑ Les investisseurs se montrent prudents et modèrent leurs prévisions de croissance économique

Les marchés financiers internationaux ont généralement évolué sous le signe de l'optimisme au cours des derniers mois. Cette confiance a été alimentée notamment par la poursuite des campagnes de vaccination, par l'assouplissement des mesures sanitaires ainsi que par le soutien des banques centrales à la reprise économique.

La recrudescence des cas de la COVID-19 l'été dernier et certaines inquiétudes en provenance de la Chine ont toutefois incité les investisseurs à se montrer prudents et à modérer leurs attentes quant à la croissance économique mondiale.

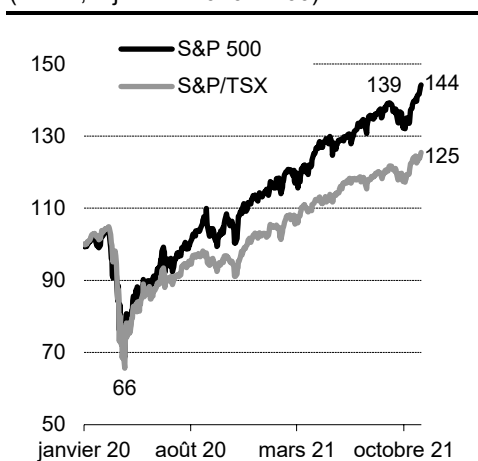
— D'une part, les principaux indices boursiers nord-américains ont continué d'afficher une tendance à la hausse dans les derniers mois, et se situaient en novembre près de niveaux records.

— D'autre part, les taux obligataires ont diminué dans les économies avancées au cours de l'été. Ils ont cependant connu une remontée cet automne et restent bien au-dessus des niveaux observés en début d'année.

Par ailleurs, le dollar américain a profité de son statut de valeur refuge pour s'apprécier, entre autres par rapport au dollar canadien. Les prix des matières premières ont quant à eux été volatils, influencés par les perspectives de la demande mondiale et par des perturbations touchant l'offre.

GRAPHIQUE H.42

Évolution des marchés boursiers aux États-Unis et au Canada (indice, 2 janvier 2020 = 100)

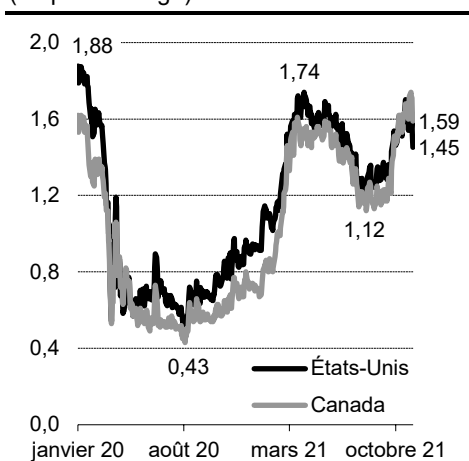


Note : Les dernières données sont celles du 5 novembre 2021.

Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.43

Taux de rendement des obligations fédérales à échéance de 10 ans (en pourcentage)



Note : Les dernières données sont celles du 5 novembre 2021.

Sources : Statistique Canada et Bloomberg.

❑ Banque du Canada – Une première hausse de taux en 2022

La Banque du Canada a continué dans les derniers mois à réduire le rythme de ses achats d'obligations fédérales, et a décidé, en octobre, de mettre fin à l'assouplissement quantitatif en raison de la progression de la reprise économique.

— La Banque du Canada cessera ainsi d'accroître le degré de détente monétaire, et cette décision devrait contribuer à tempérer les pressions inflationnistes.

De plus, la Banque du Canada a mentionné qu'elle gardera son taux directeur inchangé jusqu'à ce que les capacités excédentaires de l'économie se résorbent. Dans un contexte d'incertitude toujours très élevée concernant l'évolution future des économies mondiale et canadienne, une première hausse du taux directeur est attendue en seconde moitié de 2022 au Canada.

Par ailleurs, une hausse plus persistante que prévu de l'inflation constitue un risque qui entraînerait un ajustement plus rapide de l'ensemble des politiques monétaires.

❑ Réserve fédérale américaine – Début du ralentissement des achats d'actifs

La Réserve fédérale américaine a annoncé en novembre le début de la réduction de ses achats d'actifs. Elle a jugé que l'économie américaine avait réalisé des progrès substantiels dans l'atteinte des objectifs de plein emploi et d'inflation de 2 %.

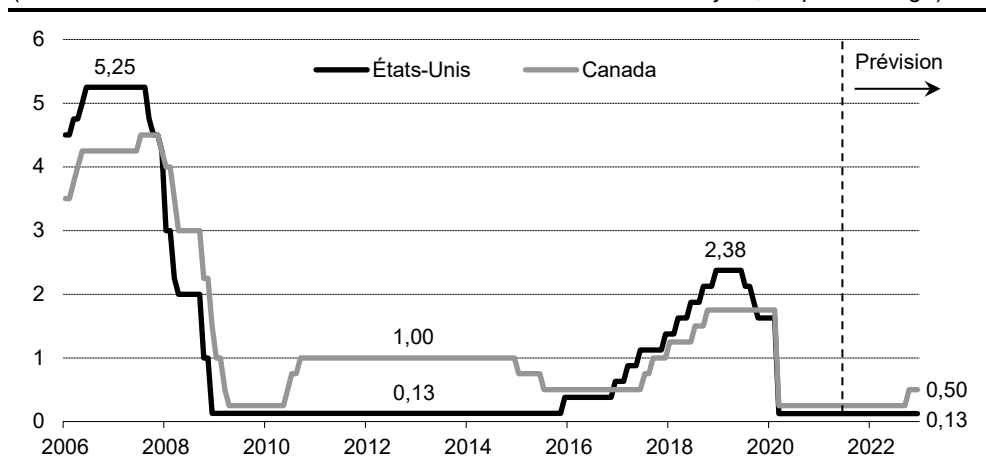
— La Réserve fédérale souhaite réduire ses achats de 15 milliards de dollars américains par mois, ce qui signifie qu'elle pourrait mettre fin à son programme d'assouplissement quantitatif vers le milieu de 2022. Le rythme des achats pourra toutefois être ajusté en fonction de l'évolution de l'économie américaine.

Par ailleurs, la Réserve fédérale a précisé que le début de ce processus ne vise pas à signaler un relèvement prochain des taux d'intérêt. Selon la prévision, elle devrait procéder à une première hausse de son taux directeur au premier trimestre de 2023.

GRAPHIQUE H.44

Taux directeur aux États-Unis et au Canada

(taux cible des fonds fédéraux⁽¹⁾ et taux cible du financement à un jour, en pourcentage)



(1) Il s'agit de la valeur médiane de la fourchette cible.

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Les taux obligataires devraient croître à un rythme graduel

Après avoir crû fortement dans les premiers mois de 2021, les taux obligataires ont connu des reculs pendant une partie de l'été dans les économies avancées.

- La baisse des taux d'intérêt de long terme s'expliquait entre autres par des préoccupations au sujet de la croissance économique découlant de la propagation du variant Delta.

Cependant, les taux obligataires ont connu une remontée cet automne, alors que les marchés financiers ont revu à la hausse leurs attentes d'inflation en raison des perturbations des chaînes d'approvisionnement. Les taux obligataires devraient continuer d'augmenter à un rythme graduel au cours des prochains trimestres.

- D'une part, les inquiétudes à l'égard de la pandémie devraient s'amenuiser alors qu'une proportion importante de la population est adéquatement vaccinée dans les économies avancées. De plus, l'économie mondiale fait preuve de résilience.
- D'autre part, plusieurs banques centrales, notamment la Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada, cesseront leurs mesures exceptionnelles d'assouplissement monétaire mises en place au début de la pandémie.

❑ Le dollar canadien fluctuera près des valeurs actuelles

En juin dernier, le dollar canadien avait atteint un sommet en six ans, à 83 cents américains. Il s'est depuis orienté légèrement à la baisse, en raison principalement de l'appréciation généralisée du dollar américain et de la modération des perspectives de croissance économique canadienne et mondiale.

- La devise canadienne a essentiellement fluctué entre 78 et 81 cents américains depuis août dernier, s'étant appréciée depuis le début de l'automne 2021.

Le dollar canadien devrait fluctuer près de ces valeurs au cours des prochains trimestres. Il sera influencé par les attentes concernant l'évolution des politiques monétaires américaine et canadienne, par la modération attendue des prix du pétrole et d'autres matières premières ainsi que par l'appétit pour le risque sur les marchés.

TABLEAU H.8

Marchés financiers canadiens

(moyennes annuelles en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d'année entre parenthèses)

	2020	2021	2022
Taux cible du financement à un jour	0,5 (0,3)	0,3 (0,3)	0,3 (0,5)
Bons du Trésor – 3 mois	0,4 (0,1)	0,1 (0,2)	0,4 (0,5)
Obligations – 10 ans	0,7 (0,7)	1,3 (1,5)	1,7 (1,9)
Dollar canadien (en cents américains)	74,6 (78,6)	79,8 (78,9)	79,2 (79,6)
Dollar américain (en dollar canadien)	1,34 (1,27)	1,25 (1,27)	1,26 (1,26)

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Une hausse marquée des prix du pétrole et du gaz naturel

Les prix du pétrole ont augmenté dans les derniers mois, alors que le cours du WTI est passé de 70 \$ US le baril en moyenne durant l'été à 81 \$ US en octobre, un sommet depuis 2014. Plusieurs facteurs ont alimenté la hausse des cours, dont :

- l'amélioration des perspectives de la demande mondiale de pétrole avec la reprise de l'économie mondiale et la diminution des stocks mondiaux;
- la poursuite des efforts de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et de ses partenaires pour limiter leur production;
- la lenteur de la reprise de la production américaine de pétrole et les perturbations de la production dans la région du golfe du Mexique en raison des ouragans.

Les prix du pétrole devraient se modérer ces prochains mois, sous l'effet d'un ralentissement de la croissance de la demande mondiale prévu l'an prochain et de la hausse graduelle de la production de l'OPEP et de ses partenaires. Le marché pétrolier devrait par ailleurs afficher un surplus de l'offre au cours de l'année 2022.

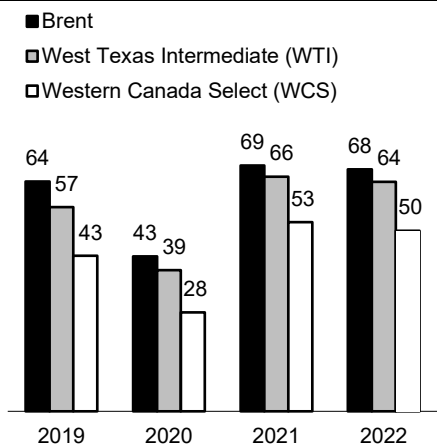
- En outre, l'évolution des prix du pétrole demeurera sujette à diverses sources d'incertitude. Ainsi, la poursuite de la pandémie et le rythme de croissance de la production américaine de pétrole pourraient influencer les cours.

Par ailleurs, les prix du gaz naturel ont connu de fortes hausses sur les principaux marchés mondiaux. Cette flambée des cours résulte principalement d'une forte demande en provenance notamment d'Europe, alors que les stocks européens se situent à des niveaux inférieurs à la normale pour cette période-ci de l'année.

GRAPHIQUE H.45

Évolution des prix du pétrole

(en dollars américains le baril)

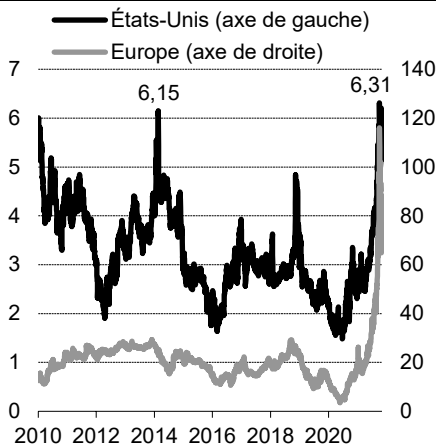


Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.46

Évolution des prix du gaz naturel

(en dollars américains le MMBtu aux États-Unis et en euros le MWh en Europe)



Note : Le prix américain est celui pour une livraison au Henry Hub, en Louisiane, et le prix européen pour une livraison au Netherlands Title Transfer Facility (TTF), aux Pays-Bas.

Source : Bloomberg.

Des perturbations dans les marchés des matières premières

Les prix des matières premières ont connu de fortes variations depuis le début de la pandémie. En octobre, l'indice des prix des produits de base excluant l'énergie de la Banque du Canada était en hausse de 36 % par rapport à son niveau d'avant la pandémie.

Un déséquilibre important entre l'offre et la demande a soutenu les prix

Plusieurs facteurs ont contribué à cette augmentation marquée des prix, tant du côté de l'offre que du côté de la demande. Un certain degré de spéculation a aussi soutenu la hausse.

La demande de matières premières, à l'instar de celle d'autres produits, a chuté de façon radicale au début de la pandémie, mais s'est rapidement redressée lors de la réouverture des économies. Ainsi, la demande de métaux industriels et de bois d'œuvre, notamment, a connu une forte croissance.

De son côté, l'offre a eu du mal à s'ajuster à cette hausse soudaine de la demande.

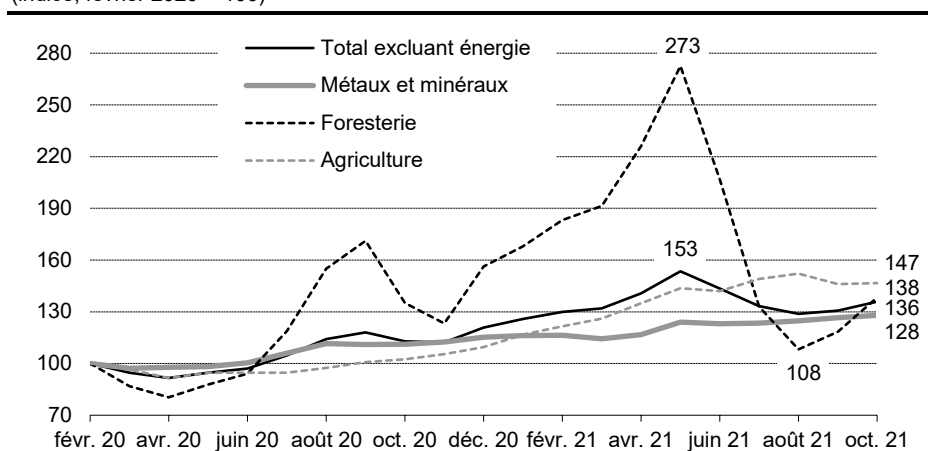
- D'une part, les mesures de confinement mises en place au début de la pandémie ont fait chuter la production dans plusieurs mines et scieries, par exemple.
- D'autre part, les perturbations des chaînes d'approvisionnement se traduisent par des retards importants dans la livraison de minerais. Également, les pénuries de main-d'œuvre observées dans de nombreux pays exacerbent les contraintes de production, entre autres dans le secteur agricole.

Par ailleurs, des facteurs ponctuels ont également touché la production de certaines matières premières, notamment la réglementation chinoise sur la pollution, qui a contraint la production d'acier et d'aluminium en Chine, et les sécheresses qui ont nui aux récoltes. De leur côté, les prix des produits forestiers, en particulier le bois d'œuvre, ont reculé depuis le printemps, mais restent supérieurs à leurs niveaux d'avant la pandémie.

La hausse des prix des matières premières se répercute sur les coûts des intrants des entreprises ainsi que sur les prix de plusieurs biens de consommation.

Indice des prix des produits de base de la Banque du Canada

(indice, février 2020 = 100)



Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

6. PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

Les prévisions économiques et financières dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer le scénario économique et financier mondial ainsi que l'évolution prévue de l'économie du Québec.

- Cette année encore, la pandémie représente la plus grande source d'incertitude pour les prévisions économiques et financières.
- D'autres risques planent également sur le secteur immobilier et sur les marchés financiers.

☐ L'évolution de la pandémie et les progrès de la campagne de vaccination

Les prévisions mondiales pourraient être révisées à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution de la pandémie et des progrès de la campagne de vaccination.

- Une recrudescence de la contamination ou encore l'apparition de nouveaux variants résistant aux vaccins pourraient ralentir la reprise économique, forçant le prolongement ou la réintroduction de mesures sanitaires contraignantes tant au Québec qu'à l'échelle mondiale.
- Par ailleurs, la croissance économique mondiale pourrait s'avérer plus faible advenant des progrès plus lents que prévu de la campagne de vaccination.
 - Une maîtrise plus difficile de la pandémie pourrait amener les ménages et les entreprises à faire preuve d'une plus grande prudence. Ceux-ci pourraient alors reporter leurs dépenses de consommation et d'investissement.
- En contrepartie, le développement de nouveaux traitements, le déploiement efficace et à grande échelle des vaccins et une confiance accrue dans les perspectives économiques représentent des développements positifs pour la croissance mondiale.

☐ Des perturbations persistantes dans les chaînes d'approvisionnement

L'accentuation de la demande alors que l'offre est limitée notamment par les arrêts de production a entraîné d'importantes perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Des pénuries sont observées pour plusieurs intrants, notamment les semi-conducteurs. De plus, les problèmes de logistique du transport maritime à l'échelle mondiale entraînent de longs délais de livraison.

- Ces tensions se sont traduites par d'importantes hausses des coûts des matériaux et des frais de transport.

Il est attendu que les pressions sur les chaînes de production s'estompent graduellement au cours des prochains trimestres et que les délais de livraison diminuent. La persistance de ces pressions pourrait toutefois limiter le rythme de la reprise économique mondiale et entraîner des pressions à la hausse sur les prix.

❑ Une évolution différente des prix des matières premières et de l'énergie

Les prix de plusieurs matières premières ont augmenté depuis le début de 2021, en raison principalement d'un déséquilibre entre l'offre et la demande à la suite de la reprise de l'activité économique dans la majorité des pays.

- En particulier, les prix de l'énergie ont connu une forte progression dans les derniers mois. Les cours du pétrole ont atteint leurs plus hauts niveaux depuis 2014 alors que ceux du gaz naturel ont touché un sommet historique en Europe.

Les cours des matières premières, notamment ceux de l'énergie, pourraient se maintenir à des niveaux plus élevés que prévu, ce qui aurait des effets mitigés pour les économies québécoise et canadienne.

❑ La rareté de main-d'œuvre

Comme beaucoup d'économies développées, le Québec fait face à un phénomène de vieillissement démographique qui se traduit par un resserrement du bassin de travailleurs potentiels. Depuis quelques années déjà, le marché du travail doit composer avec un défi de disponibilité de main-d'œuvre. Or, les difficultés de recrutement ont été intensifiées par la pandémie, et ce, en dépit de l'augmentation du nombre de chômeurs.

La rareté de main-d'œuvre pourrait peser sur la croissance économique de façon plus marquée que prévu. Dans ce contexte, la participation de tous les travailleurs est nécessaire pour répondre aux besoins de main-d'œuvre.

❑ Une inflation élevée qui persiste plus longtemps que prévu

La montée de l'inflation au cours des derniers mois est principalement attribuable à des facteurs temporaires. Toutefois, une persistance des pressions inflationnistes pendant une période plus longue que prévu pourrait inciter certaines banques centrales, notamment la Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada, à rehausser leurs taux d'intérêt plus tôt et à un rythme plus rapide que prévu.

- Un degré moins élevé de détente monétaire pourrait ainsi avoir des répercussions sur l'évolution de l'économie et sur les marchés financiers.

❑ Un ajustement plus rapide et plus prononcé du secteur immobilier au Québec et au Canada

L'effervescence sur le marché immobilier au Québec et au Canada a augmenté le risque d'une surévaluation des prix des logements dans certaines villes.

- L'offre de propriétés disponibles s'est avérée insuffisante pour combler l'augmentation subite de la demande. Ce déséquilibre a exercé des pressions haussières sur les prix, qui atteignent des sommets.
- Toutefois, la détérioration de l'abordabilité au cours des derniers mois semble avoir modéré la demande.
- Par ailleurs, une correction des prix immobiliers pourrait survenir en réaction à une hausse des taux d'intérêt hypothécaires ou à une demande qui s'essouffle. Cette situation pourrait entraîner un ralentissement plus rapide que prévu de l'investissement résidentiel et ainsi freiner la croissance économique.

❑ **Les mesures de soutien et les plans de dépenses aux États-Unis**

Le gouvernement fédéral aux États-Unis a mis en place d'importantes mesures de soutien et de relance budgétaires depuis le début de la pandémie. Certaines des mesures d'aide sont venues à échéance, tandis que des plans de dépenses sont en négociation au Congrès.

- D'une part, la croissance de la consommation des ménages aux États-Unis pourrait ralentir davantage que prévu à la suite du retrait des mesures de soutien au revenu. Le Canada et le Québec ressentiraient ainsi les effets d'une croissance plus faible que prévu de la demande intérieure américaine.
- D'autre part, les économies canadienne et québécoise pourraient bénéficier du plan de dépenses en infrastructures récemment adopté ainsi que du plan de dépenses sociales en cours de négociation au Congrès, lesquels stimuleraient la croissance économique aux États-Unis.

❑ **Un ralentissement plus prononcé que prévu de l'économie chinoise**

L'économie chinoise pourrait afficher une croissance inférieure aux attentes. La croissance chinoise a été freinée notamment par la pandémie, par des pannes d'électricité, par les perturbations des chaînes d'approvisionnement et par les mesures antipollution. Ces facteurs ont limité l'activité industrielle, entre autres, tandis que les mesures sanitaires ont contribué à freiner les dépenses de consommation.

- Par ailleurs, l'activité du secteur immobilier s'est modérée en raison de la mise en place de nouvelles réglementations.

Étant donné le poids de la Chine dans l'économie mondiale, une croissance plus faible que prévu en 2021 ou un ralentissement plus prononcé que prévu par la suite aurait des répercussions importantes, tant sur ses principaux partenaires commerciaux que sur l'économie mondiale.

- Selon le Fonds monétaire international, un éventuel défaut désordonné ou une restructuration de la dette des entreprises du secteur immobilier chinois pourrait avoir des répercussions sur le reste du monde.

6.1 Analyse de sensibilité aux variables économiques

Les prévisions économiques tiennent compte de certains éléments d'incertitude. La concrétisation de ces éléments peut conduire à des résultats différents de ceux qui sont prévus.

❑ Sensibilité du PIB du Québec aux variables externes

L'économie du Québec se caractérise par une grande ouverture commerciale. Ainsi, les variables économiques québécoises sont influencées par plusieurs facteurs externes.

— Les plus importants sont liés à l'activité économique des principaux partenaires commerciaux du Québec, soit les États-Unis et les provinces canadiennes.

■ Effets des variables externes sur l'économie du Québec

Les résultats d'une analyse effectuée à l'aide d'un modèle à vecteur autorégressif² structural à partir des données historiques montrent qu'une variation de 1 % du PIB réel américain entraîne, en moyenne, une variation de 0,45 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal se fait sentir avec un délai de deux trimestres.

Par ailleurs, selon ce modèle, une variation de 1 % du PIB réel de l'Ontario donne lieu, en moyenne, à une variation de 0,42 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal se produit après un délai d'un trimestre.

En effet, l'Ontario est la province canadienne avec laquelle le Québec entretient le plus de liens commerciaux, en plus d'avoir une structure économique semblable à la sienne. En 2018, les exportations vers l'Ontario représentaient environ 59 % des exportations interprovinciales du Québec. Par ailleurs, les effets mesurés pour l'Ontario et les États-Unis ne sont pas additifs.

TABLEAU H.9

Effets des chocs externes sur le taux de croissance du PIB réel du Québec

Chocs externes de 1 %	Maturité ⁽¹⁾ (en trimestres)	Impact sur le PIB réel du Québec (en point de pourcentage)
PIB réel américain	2	0,45
PIB réel ontarien	1	0,42

(1) La maturité correspond au nombre de trimestres nécessaires avant que l'effet le plus important sur le PIB réel du Québec, présenté dans la colonne de droite, soit enregistré.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario, IHS Markit, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

² Il s'agit d'une technique économétrique utilisée pour estimer, à partir d'un grand nombre d'observations, dans quelle mesure les fluctuations d'une variable économique en influencent une autre.

Section I

LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Sommaire	I.3
1. La situation budgétaire du Québec.....	I.7
1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire	I.9
1.2 Les révisions détaillées en 2021-2022	I.17
1.3 Les perspectives budgétaires.....	I.26
2. Les prévisions de revenus et de dépenses	I.29
2.1 L'évolution des revenus	I.30
2.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.....	I.31
2.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement.....	I.35
2.1.3 Les transferts fédéraux.....	I.36
2.2 L'évolution des dépenses.....	I.39
2.2.1 Les dépenses de portefeuilles.....	I.41
2.2.2 Le service de la dette	I.50
3. Les investissements en infrastructures publiques	I.53
ANNEXE : Informations complémentaires	I.55

SOMMAIRE

Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2021 est l'occasion pour le gouvernement de rappeler ses orientations et de présenter une mise à jour de la situation budgétaire du Québec. Cette section rend compte de l'évolution récente de la situation financière du Québec en 2021-2022 et brosse un portrait des perspectives budgétaires de 2022-2023 à 2025-2026.

Depuis la publication du budget 2021-2022, la situation financière du Québec s'est grandement améliorée, sous l'effet de la croissance plus soutenue de l'activité économique et des initiatives qui ont été mises en œuvre pour permettre au Québec de vaincre la pandémie et de reprendre le chemin de la croissance.

- Des révisions à la hausse de 9,0 milliards de dollars en 2021-2022, de 6,0 milliards de dollars en 2022-2023 et de 5,9 milliards de dollars en 2023-2024 sont prévues dans le cadre financier. De 2021-2022 à 2023-2024, ces révisions sont principalement attribuables à :
 - une hausse des revenus autonomes de 4,9 milliards de dollars en moyenne, portée par le rebond plus important que prévu de l'économie;
 - une hausse des transferts fédéraux de 2,7 milliards de dollars en moyenne.

Ces améliorations permettent :

- le financement de nouvelles initiatives totalisant 5,2 milliards de dollars en 2021-2022 et 2,2 milliards de dollars en moyenne pour 2022-2023 et 2023-2024, lesquelles visent essentiellement à :
 - faire face au coût de la vie,
 - agir pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance économique,
 - soutenir les familles et appuyer les communautés,
 - poursuivre les efforts pour renforcer le système de santé;
- un financement stable et prévisible pour les grandes priorités du gouvernement :
 - la croissance des dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux atteindra 6,0 % en 2022-2023 et 5,0 % par la suite,
 - la croissance des dépenses atteindra respectivement 3,5 % pour le portefeuille Éducation et 9,0 % pour le portefeuille Enseignement supérieur en 2022-2023. Elle sera de 3,5 % par la suite pour les deux portefeuilles;
- une réduction du déficit budgétaire de 5,4 milliards de dollars en 2021-2022, qui le fait passer de 12,3 milliards de dollars à 6,8 milliards de dollars;
- une réduction du déficit structurel prévu dans le budget 2021-2022 de l'ordre de 3,0 milliards de dollars, lequel s'établit maintenant à 4,0 milliards de dollars à partir de 2023-2024.

❑ Le cadre financier pluriannuel

Les revenus atteignent 131,1 milliards de dollars en 2021-2022, avec une croissance de 6,9 %. Celle-ci atteindra 1,8 % en 2022-2023.

— Sur l'horizon du cadre financier, soit jusqu'en 2025-2026, la croissance annuelle des revenus atteindra 3,8 % en moyenne.

Les dépenses¹ s'élèvent à 126,7 milliards de dollars en 2021-2022, avec une croissance de 11,7 %. Celle-ci atteindra 4,4 % en 2022-2023.

— De 2020-2021 à 2025-2026, la croissance annuelle des dépenses atteindra 4,1 % en moyenne.

Les versements des revenus consacrés au Fonds des générations s'élèvent à 3,3 milliards de dollars en 2021-2022 et en 2022-2023.

Le cadre financier prévoit une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 1,3 milliard de dollars en 2022-2023 et de 1,0 milliard de dollars en 2023-2024.

Un déficit budgétaire de 6,8 milliards de dollars en 2021-2022 et de 5,5 milliards de dollars en 2022-2023 est prévu.

¹ Les dépenses sont celles avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19 et avant l'effet du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

TABLEAU I.1

Cadre financier pluriannuel (en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	TCAM ⁽¹⁾
Revenus							
Impôt des particuliers	34 998	37 632	38 721	40 192	41 710	43 290	
Cotisations pour les services de santé	6 398	7 189	7 405	7 518	7 713	7 911	
Impôts des sociétés	8 951	9 777	9 728	9 652	10 320	10 834	
Impôt foncier scolaire	1 156	1 087	1 148	1 225	1 298	1 349	
Taxes à la consommation	21 377	24 275	25 861	26 622	27 386	28 204	
Droits et permis	4 613	5 178	4 821	4 924	4 950	5 065	
Revenus divers	9 884	10 981	11 606	12 301	12 917	13 246	
Entreprises du gouvernement	4 491	5 489	5 564	5 811	6 030	6 191	
Revenus autonomes	91 868	101 608	104 854	108 245	112 324	116 090	
Variation en %	0,1	10,6	3,2	3,2	3,8	3,4	4,0
Transferts fédéraux	30 716	29 464	28 517	29 898	29 415	30 170	
Variation en %	21,8	-4,1	-3,2	4,8⁽²⁾	-1,6	2,6	3,0
Total des revenus	122 584	131 072	133 371	138 143	141 739	146 260	
Variation en %	4,8	6,9	1,8	3,6	2,6	3,2	3,8
Dépenses							
Dépenses de portefeuilles	-105 664	-118 106	-123 363	-127 185	-131 172	-136 379	
Variation en %	-0,7⁽³⁾	11,8⁽⁴⁾	4,5	3,1	3,1	4,0	4,2
Service de la dette	-7 689	-8 565	-8 846	-8 743	-8 999	-8 985	
Variation en %	0,2	11,4	3,3	-1,2	2,9	-0,2	2,7
Total des dépenses	-113 353	-126 671	-132 209	-135 928	-140 171	-145 364	
Variation en %	-0,6	11,7	4,4	2,8	3,1	3,7	4,1
Mesures de soutien et de relance COVID-19	-12 995	-7 610	-978	-94	-18	—	
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	-462	-350	-1 230	-1 265	-819	-13	
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	—	—	-1 250	-1 000	-500	-500	
SURPLUS (DÉFICIT)	-4 226	-3 559	-2 296	-144	231	383	
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 313	-3 288	-3 251	-3 899	-4 257	-4 400	
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-7 539	-6 847	-5 547	-4 043	-4 026	-4 017	
Modifications comptables ⁽⁵⁾	-3 221	—	—	—	—	—	
Utilisation de la réserve de stabilisation	10 760	1 221	—	—	—	—	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽⁶⁾	—	-5 626	-5 547	-4 043	-4 026	-4 017	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur six ans, soit de 2020-2021 à 2025-2026.
- (2) La hausse de 4,8 % en 2023-2024 s'explique par la croissance de l'enveloppe du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du programme de péréquation, qui est basée sur la croissance annuelle moyenne du PIB nominal canadien de 2021 (1/3), de 2022 (1/3) et de 2023 (1/3).
- (3) La baisse de 0,7 % en 2020-2021 s'explique notamment par un ralentissement d'activités gouvernementales régulières découlant de la pandémie.
- (4) La hausse de 11,8 % des dépenses de portefeuilles résulte de la mise en œuvre des initiatives du budget de mars 2021 et de celles de la présente mise à jour économique et financière, ainsi que du ralentissement d'activités gouvernementales régulières découlant de la pandémie en 2020-2021.
- (5) Il s'agit des modifications comptables attribuables à l'effet du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert pour les années antérieures à 2020-2021.
- (6) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

Dépenses après éléments exceptionnels

Les dépenses prévues dans le cadre financier excluent les éléments exceptionnels.

Si l'on intègre les mesures de soutien et de relance COVID-19 et les coûts liés au changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, les dépenses totales s'établiront à 134,6 milliards de dollars en 2021-2022, à 134,4 milliards de dollars en 2022-2023 et à 137,3 milliards de dollars en 2023-2024.

- Les dépenses après éléments exceptionnels présentent une croissance annuelle moyenne de 4,0 %.

Évolution des dépenses – Après mesures de soutien et de relance COVID-19 et changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert

(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses de portefeuilles ⁽²⁾	-105 664	-118 106	-123 363	-127 185	-131 172	-136 379	
Mesures de soutien et de relance COVID-19	-12 995	-7 610	-978	-94	-18	—	
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	-462	-350	-1 230	-1 265	-819	-13	
Total des dépenses de portefeuilles	-119 121	-126 066	-125 571	-128 544	-132 009	-136 392	
Variation en %	11,1	5,8	-0,4	2,4	2,7	3,3	4,1
Service de la dette	-7 689	-8 565	-8 846	-8 743	-8 999	-8 985	
Variation en %	0,2	11,4	3,3	-1,2	2,9	-0,2	2,7
Total des dépenses	-126 810	-134 631	-134 417	-137 287	-141 008	-145 377	
Variation en %	10,4	6,2	-0,2	2,1	2,7	3,1	4,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur six ans, soit de 2020-2021 à 2025-2026.

(2) Les dépenses de portefeuilles excluent les mesures de soutien et de relance COVID-19, ainsi que l'impact du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

1. LA SITUATION BUDGÉTAIRE DU QUÉBEC

En 2021-2022, le solde budgétaire après les versements des revenus consacrés au Fonds des générations est déficitaire de 6,8 milliards de dollars.

- Les revenus s'établissent à 131,1 milliards de dollars.
- Les dépenses de portefeuilles, soit les dépenses liées à la prestation des services publics, atteignent 118,1 milliards de dollars².
- Le service de la dette s'élève à 8,6 milliards de dollars.
- Les mesures exceptionnelles de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19 représentent des dépenses additionnelles de 7,6 milliards de dollars.
- Le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert³ augmente les dépenses de 350 millions de dollars.
- Les versements des revenus consacrés au Fonds des générations atteignent 3,3 milliards de dollars.

² Les dépenses de portefeuilles sont celles avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19 et avant le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

³ L'encadré de la page I.16 présente plus de détails relativement à l'incidence du changement d'application de la norme.

TABLEAU I.2

Budget du Québec – Novembre 2021
(en millions de dollars)

	2021-2022
Revenus	
Revenus autonomes	101 608
<i>Variation en %</i>	10,6
Transferts fédéraux	29 464
<i>Variation en %</i>	-4,1
Total des revenus	131 072
<i>Variation en %</i>	6,9
Dépenses	
Dépenses de portefeuilles	-118 106
<i>Variation en %</i>	11,8
Service de la dette	-8 565
<i>Variation en %</i>	11,4
Total des dépenses	-126 671
<i>Variation en %</i>	11,7
Mesures de soutien et de relance COVID-19	-7 610
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	-350
SURPLUS (DÉFICIT)	-3 559
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 288
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-6 847
Utilisation de la réserve de stabilisation ⁽¹⁾	1 221
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	-5 626

(1) La réserve de stabilisation est utilisée en totalité en 2021-2022, si bien que son solde au 31 mars 2022 est nul.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire

L'économie québécoise s'est améliorée au cours des derniers mois. En effet, l'activité économique a repris une vitesse soutenue et les perspectives actuelles sont plus optimistes que les prévisions du budget 2021-2022.

Cette bonne performance entraîne des révisions favorables sur l'horizon du cadre financier, qui permettent de mettre en œuvre des initiatives supplémentaires et de réduire les efforts nécessaires pour retrouver l'équilibre budgétaire.

❑ Les principales révisions en 2020-2021

Le déficit budgétaire de 2020-2021 est révisé à la baisse de 7,5 milliards de dollars par rapport au déficit de 15,0 milliards de dollars⁴ prévu en mars 2021. Cette révision s'explique principalement par :

- la révision à la hausse des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 1,3 milliard de dollars, qui découle notamment de rentrées fiscales supplémentaires provenant des taxes à la consommation et des impôts des sociétés;
 - La vigueur de l'activité économique s'est traduite par une évolution plus favorable que prévu de la consommation des ménages⁵, des investissements en construction résidentielle et de l'excédent d'exploitation net des sociétés.
- la révision à la hausse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 503 millions de dollars, principalement liée à :
 - la bonne performance du portefeuille de capital de risque d'Investissement Québec et de ses fonds d'investissement,
 - l'augmentation des exportations d'Hydro-Québec;
- une hausse des transferts fédéraux de 442 millions de dollars par rapport à la prévision de mars 2021, en raison notamment d'une contribution du gouvernement fédéral pour augmenter l'accès aux services Internet haute vitesse;
- des dépenses de portefeuilles moindres que prévu de 4,1 milliards de dollars, découlant notamment de la révision à la baisse de la provision pour créances douteuses de Revenu Québec, du report de projets d'infrastructures et de besoins moins importants que prévu pour les programmes des ministères et organismes du gouvernement dans le contexte du ralentissement des activités dû aux mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19;
- la non-utilisation de la provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 1,3 milliard de dollars.

⁴ Le déficit de 2020-2021 avait été révisé à 10,0 G\$ le 23 juin dernier (voir l'encadré en page I.10).

⁵ Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

TABLEAU I.3

Révisions des résultats de 2020-2021 – Novembre 2021 (en millions de dollars)

	2020-2021
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2021	-15 000
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	1 337
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	503
Transferts fédéraux	442
Sous-total – Revenus	2 282
Dépenses de portefeuilles ⁽²⁾	4 082
Service de la dette	-24
Sous-total – Dépenses	4 058
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	170
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	1 250
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-299
Total des révisions	7 461
SOLDE BUDGÉTAIRE^{(1),(3)} – NOVEMBRE 2021	-7 539

(1) Il s'agit du solde budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) La révision des dépenses de portefeuilles inclut celle des mesures de soutien et de relance COVID-19.

(3) L'utilisation de la réserve de stabilisation permet d'atteindre l'équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Révision du solde budgétaire depuis l'estimation du 23 juin 2021

Le 23 juin 2021, le gouvernement avait estimé que le déficit atteindrait 10,0 milliards de dollars en 2020-2021. Le déficit final présenté dans les comptes publics est inférieur de 2,5 milliards de dollars, principalement en raison de dépenses moindres.

Cette révision découle de la finalisation de l'analyse, au cours de l'été, de l'avancement des projets d'infrastructures réalisés ou financés par des entités gouvernementales, de la provision pour créances douteuses de Revenu Québec et des divers besoins des ministères et organismes pour la réalisation de leurs programmes.

Révision des résultats depuis juin 2021 (en millions de dollars)

	2020-2021
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – JUIN 2021	-10 000
Révision des revenus	-3
Révision des dépenses	2 294
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	170
Total des révisions	2 461
SOLDE BUDGÉTAIRE^{(1),(2)} – NOVEMBRE 2021	-7 539

(1) Il s'agit du solde budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) L'utilisation de la réserve de stabilisation permet d'atteindre l'équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Des résultats meilleurs que prévu dans l'ensemble du Canada

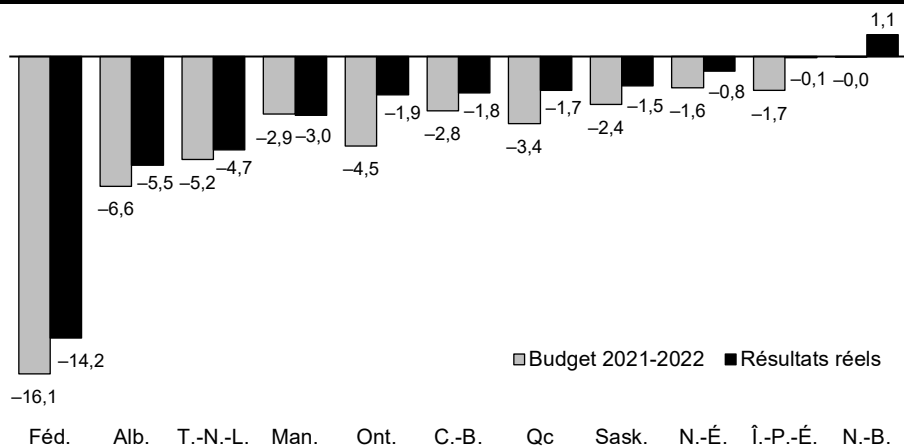
Pour 2020-2021, le déficit budgétaire du Québec est révisé à la baisse de 7,5 milliards de dollars par rapport à ce qui était prévu dans le budget 2021-2022. Des revenus supérieurs aux attentes ainsi qu'une diminution des dépenses de portefeuilles expliquent en grande partie cette révision favorable.

La révision à la baisse du déficit budgétaire n'est pas observée qu'au Québec. En effet, l'ensemble des gouvernements, fédéral et provinciaux, ont constaté un solde budgétaire plus favorable que prévu pour 2020-2021, à l'exception de celui du Manitoba.

- Les résultats montrent que le déficit budgétaire du Québec représente 1,7 % du PIB nominal de la province, une amélioration de 1,7 point de pourcentage (p.p.) par rapport à la prévision de mars 2021.
- Outre le Québec, l'Ontario et le gouvernement fédéral se distinguent par l'ampleur de leur révision, soit une amélioration de 2,6 p.p. et de 1,9 p.p. respectivement. La révision est de l'ordre de 0,9 p.p. dans les autres provinces.
 - Comme au Québec, les écarts en Ontario et au fédéral s'expliquent par des revenus supérieurs aux prévisions et des dépenses inférieures à celles qui avaient été budgétées.
- Dans l'ensemble, le solde budgétaire du Québec en proportion du PIB (–1,7 %) se situe au-dessus de la moyenne des gouvernements au Canada (–3,1 %).

Soldes budgétaires prévus et réalisés – 2020-2021

(en pourcentage du PIB nominal)



Note : Pour le gouvernement fédéral, il s'agit de résultats préliminaires.

Sources : Budgets des provinces et du gouvernement fédéral, comptes publics des provinces, revue financière de mars 2021 du gouvernement fédéral et calculs du ministère des Finances du Québec.

❑ Les principales révisions de 2021-2022 à 2023-2024

La bonne performance de l'économie entraîne des révisions favorables importantes de la situation financière du gouvernement, qui permettent la mise en œuvre d'initiatives supplémentaires pour vaincre la pandémie et assurer une relance durable de l'économie.

TABLEAU I.4

Révisions du cadre financier depuis mars 2021

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2021	-12 250	-8 500	-7 000
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
– Revenus fiscaux	4 792	4 165	3 925
– Autres revenus	317	238	215
Sous-total	5 109	4 403	4 140
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	831	163	48
Sous-total – Revenus autonomes	5 940	4 566	4 188
Transferts fédéraux	2 565	2 359	3 109
Sous-total – Revenus	8 505	6 925	7 297
Dépenses de portefeuilles	390	-1 249	-1 559
Service de la dette	48	154	245
Sous-total – Dépenses	438	-1 095	-1 314
Mesures de soutien et de relance COVID-19	267	201	18
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-208	-43	-122
TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	9 002	5 988	5 879
INITIATIVES			
Faire face au coût de la vie	-946	-313	-254
Agir pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance économique	-248	-877	-845
Soutenir les familles et appuyer les communautés	-444	-749	-589
Poursuivre les efforts pour renforcer le système de santé	-3 593	-614	-184
TOTAL DES INITIATIVES	-5 231	-2 554	-1 871
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	382	-481	-801
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	1 250	—	-250
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-6 847	-5 547	-4 043
Utilisation de la réserve de stabilisation ⁽²⁾	1 221	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – NOVEMBRE 2021	-5 626	-5 547	-4 043

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, avant écart à résorber et après utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) La réserve de stabilisation est utilisée en totalité en 2021-2022, si bien que son solde au 31 mars 2022 est nul.

■ Les révisions liées à la situation économique et budgétaire

Depuis le budget 2021-2022, des révisions à la hausse de 9,0 milliards de dollars en 2021-2022, de 6,0 milliards de dollars en 2022-2023 et de 5,9 milliards de dollars en 2023-2024 sont prévues dans le cadre financier. Elles s'expliquent notamment par :

- une hausse des revenus autonomes excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement de 5,1 milliards de dollars en 2021-2022, de 4,4 milliards de dollars en 2022-2023 et de 4,1 milliards de dollars en 2023-2024;
- L'amélioration de la croissance du PIB nominal en 2021 se traduit par des révisions favorables de la plupart des sources de revenus, notamment l'impôt des particuliers, les impôts des sociétés et les taxes à la consommation en raison de révisions à la hausse des salaires et traitements, de l'excédent d'exploitation net des sociétés et de la consommation des ménages⁶.
- une révision à la hausse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 831 millions de dollars en 2021-2022, de 163 millions de dollars en 2022-2023 et de 48 millions de dollars en 2023-2024;
- Pour 2021-2022, les révisions proviennent principalement d'Hydro-Québec⁷, en raison notamment de la hausse de la valeur de ses exportations nettes et de la demande d'électricité au Québec, ainsi que d'Investissement Québec, en raison de la bonne performance de ses portefeuilles de participation et de capital de risque en plus du rendement de ses fonds d'investissement.
- Pour 2022-2023, les révisions découlent essentiellement de l'augmentation des résultats d'Investissement Québec, de Loto-Québec et d'Hydro-Québec.
- Pour 2023-2024, les révisions résultent principalement de l'augmentation des résultats d'Investissement Québec et de Loto-Québec.
- une hausse des revenus provenant des transferts fédéraux de 2,6 milliards de dollars en 2021-2022, de 2,4 milliards de dollars en 2022-2023 et de 3,1 milliards de dollars en 2023-2024;
- Ces révisions à la hausse s'expliquent notamment par le versement ponctuel en 2021-2022 d'une somme de 1,1 milliard de dollars au gouvernement du Québec pour appuyer le système de santé et la vaccination ainsi que par la conclusion d'une entente asymétrique sans condition sur les services de garde avec le gouvernement fédéral, dont la valeur est de 6,0 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2021-2022.
- En outre, les revenus de péréquation sont révisés à la hausse en 2023-2024 en raison de l'augmentation des prix du pétrole qui viennent accroître les écarts de capacité fiscale entre les provinces.

⁶ Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

⁷ Les prévisions concernant Hydro-Québec reposent sur les données disponibles au 9 novembre 2021.

- une diminution des dépenses de portefeuilles de 390 millions de dollars en 2021-2022 en raison d'une reprise plus graduelle que prévu des activités gouvernementales, une augmentation de 1,2 milliard de dollars en 2022-2023 qui s'explique notamment par les nouvelles ententes en matière d'infrastructures municipales et une augmentation de 1,6 milliard de dollars en 2023-2024 attribuable à une augmentation des dépenses en santé et services sociaux;
- une baisse du service de la dette de 48 millions de dollars en 2021-2022, de 154 millions de dollars en 2022-2023 et de 245 millions de dollars en 2023-2024 en raison de déficits moindres et du rendement plus important que prévu du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)⁸ en 2020-2021;
- une révision à la baisse du coût des mesures de soutien et de relance COVID-19 déjà annoncées de 267 millions de dollars en 2021-2022, de 201 millions de dollars en 2022-2023 et de 18 millions de dollars en 2023-2024, attribuable à des dépenses moindres que prévu. Les sommes dégagées sont octroyées principalement en santé, en raison de la prolongation de l'urgence sanitaire;
- une hausse des versements au Fonds des générations de 208 millions de dollars en 2021-2022, de 43 millions de dollars en 2022-2023 et de 122 millions de dollars en 2023-2024, en partie due à une hausse des revenus miniers.

■ Les initiatives de l'automne 2021

Dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2021, le gouvernement prévoit des initiatives de 5,2 milliards de dollars pour 2021-2022, soit :

- 946 millions de dollars pour faire face au coût de la vie;
- 248 millions de dollars afin d'agir pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance économique;
- 444 millions de dollars pour soutenir les familles et appuyer les communautés;
- 3,6 milliards de dollars pour poursuivre les efforts pour renforcer le système de santé.

Les initiatives mises en œuvre pour répondre à ces priorités totalisent 2,6 milliards de dollars en 2022-2023 et 1,9 milliard de dollars en 2023-2024.

⁸ Voir la page J.11 de la section « La dette du gouvernement du Québec » pour davantage de détails sur le passif net au titre des régimes de retraite et la valeur du FARR au 31 mars 2021.

■ Les autres révisions

La mise à jour de l'automne 2021 présente une révision des impacts financiers du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert. Les incidences financières de la norme tiennent maintenant compte de l'intégration du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031.

— Ce changement entraîne une diminution du coût de l'application de la norme de 382 millions de dollars en 2021-2022, puis une augmentation de 481 millions de dollars en 2022-2023 et de 801 millions de dollars en 2023-2024.

Enfin, le solde de la réserve de stabilisation vient réduire le déficit budgétaire de 1,2 milliard de dollars en 2021-2022. La réserve de stabilisation est utilisée en totalité en 2021-2022, si bien que son solde au 31 mars 2022 est nul.

Application de la norme comptable sur les paiements de transfert

Dans le budget 2021-2022, le gouvernement s'est conformé à la recommandation du Vérificateur général du Québec concernant l'application de la norme sur les paiements de transfert. Cette norme encadre la comptabilisation du financement d'infrastructures publiques qui appartiennent à des tiers, par exemple lorsque le gouvernement du Québec subventionne les projets de construction des municipalités, des infrastructures culturelles et patrimoniales, du transport collectif, des réseaux routiers locaux et des universités à charte.

Ainsi, pour le financement d'infrastructures publiques qui appartiennent à des tiers, il inscrit maintenant une dépense dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait aux critères d'admissibilité plutôt qu'au rythme de remboursement de la dette contractée par les bénéficiaires pour l'acquisition d'infrastructures.

Il importe de mentionner que les coûts intégrés au budget 2021-2022 n'étaient pas de nouvelles dépenses, mais des dépenses qui, suivant la pratique précédente, auraient été intégrées dans le cadre financier sur une période beaucoup plus longue.

La modification du traitement comptable a entraîné une hausse de la dette nette et de la dette représentant les déficits cumulés de 13,0 milliards de dollars au 31 mars 2021. Cette somme correspond à des subventions qui doivent être versées dans pour des projets d'infrastructures réalisés ou en cours de réalisation à cette date. Près de 90 % de la hausse de la dette de 13,0 milliards de dollars est attribuable aux années antérieures à 2018-2019.

Grâce à ce changement, le rapport de l'auditeur indépendant dans les *Comptes publics 2020-2021* ne contient plus de réserve à l'égard de ces subventions, et la dette nette et la dette représentant les déficits cumulés du Québec en proportion du PIB peuvent désormais se comparer adéquatement à celles des autres provinces.

Les coûts liés au changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transferts ont été mis à jour sur la base du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031. L'évaluation incluse dans le budget de mars avait été faite avec le PQI 2020-2030.

Illustration de l'application de la norme comptable révisée

À titre illustratif, prenons le cas d'un engagement du gouvernement à financer une partie de la construction d'un bâtiment municipal à hauteur de 20 millions de dollars. Dans cet exemple, on suppose que les travaux débiteront en avril 2023 pour se terminer en mars 2027 et que le rythme de réalisation sera constant pendant quatre ans.

- Selon la pratique budgétaire qui était préconisée, la contribution du gouvernement aurait pris la forme d'un remboursement du capital d'un emprunt à être contracté par la municipalité sur une période de 20 ans. Le gouvernement aurait ainsi prévu une dépense de 1 million de dollars par année de 2026-2027 à 2045-2046, laquelle aurait été votée annuellement par l'Assemblée nationale.
- Sur la base de l'application révisée de la norme comptable, la dépense annuelle s'établirait à 5 millions de dollars au cours des années 2023-2024 à 2026-2027, laquelle serait votée annuellement par l'Assemblée nationale pour chacune des quatre années financières.

Dans les deux cas de figure, la dépense du gouvernement totalise 20 millions de dollars.

Note : L'annexe de la section I, « La dette du gouvernement du Québec », du budget 2021-2022 détaille les incidences de ce changement d'application.

1.2 Les révisions détaillées en 2021-2022

La mise à jour de l'automne 2021 présente les révisions détaillées des revenus et des dépenses pour 2021-2022 depuis mars 2021.

La situation économique et budgétaire entraîne une révision positive du solde budgétaire de 9,0 milliards de dollars en 2021-2022. Celle-ci s'explique principalement par :

- une hausse de 5,9 milliards de dollars des revenus autonomes en lien avec la révision à la hausse du PIB nominal de 6,0 % à 10,8 % en 2021-2022;
- une augmentation des transferts fédéraux de 2,6 milliards de dollars en raison d'un transfert ponctuel pour appuyer le système de santé et la vaccination et de la conclusion d'une entente asymétrique sur les services de garde;
- une diminution des dépenses de portefeuilles de 390 millions de dollars due à une reprise plus graduelle que prévu des activités gouvernementales;
- une réévaluation à la baisse de 267 millions de dollars du coût des mesures de soutien pour lutter contre la COVID-19 déjà annoncées.

Les initiatives et les autres éléments du cadre financier, excluant l'utilisation de la réserve de stabilisation, entraînent des révisions à la baisse de 3,6 milliards de dollars pour la même année. Celles-ci s'expliquent par :

- une hausse des dépenses de portefeuilles de :
 - 1,6 milliard de dollars pour la mise en œuvre de nouvelles initiatives budgétaires, dont la mise en place de la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie et la bonification des crédits d'impôt pour le soutien aux aînés et pour frais de garde d'enfants,
 - 3,6 milliards de dollars pour le déploiement de mesures additionnelles de soutien et de relance pour lutter contre la COVID-19;
- une baisse de 382 millions de dollars des impacts du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert;
- l'élimination de la provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance, qui entraîne une révision favorable de 1,3 milliard de dollars.

Ces révisions totalisant 5,4 milliards de dollars portent le solde budgétaire à un déficit de 6,8 milliards de dollars en 2021-2022.

- Si l'on inclut l'utilisation de la réserve de stabilisation de 1,2 milliard de dollars, le déficit budgétaire est réduit à 5,6 milliards de dollars.

TABLEAU I.5

Révisions du cadre financier de 2021-2022 depuis mars 2021
(en millions de dollars)

	2021-2022				
	Mars 2021	Révisions			Novembre 2021
		Situation économique et budgétaire	Initiatives et autres révisions	Total	
Revenus autonomes					
Revenus fiscaux	75 168	4 792	—	4 792	79 960
Autres revenus	15 842	317	—	317	16 159
Sous-total	91 010	5 109	—	5 109	96 119
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 658	831	—	831	5 489
Total des revenus autonomes	95 668	5 940	—	5 940	101 608
Transferts fédéraux	26 899	2 565	—	2 565	29 464
Revenus	122 567	8 505	—	8 505	131 072
Dépenses de portefeuilles	-116 858	390	-1 638	-1 248	-118 106
Service de la dette	-8 613	48	—	48	-8 565
Dépenses	-125 471	438	-1 638	-1 200	-126 671
Mesures de soutien et de relance COVID-19	-4 284	267	-3 593	-3 326	-7 610
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	-732	—	382	382	-350
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	-1 250	—	1 250	1 250	—
SURPLUS (DÉFICIT)	-9 170	9 210	-3 599	5 611	-3 559
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 080	-208	—	-208	-3 288
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-12 250	9 002	-3 599	5 403	-6 847
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	—	1 221	1 221	1 221
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	-12 250	9 002	-2 378	6 624	-5 626

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

❑ Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2021-2022, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement affichent une révision à la hausse de 5,1 milliards de dollars par rapport à la prévision de mars 2021 et totalisent 96,1 milliards de dollars.

— Les revenus fiscaux sont révisés à la hausse de 4,8 milliards de dollars.

— Les autres revenus sont revus à la hausse de 317 millions de dollars.

TABLEAU I.6

Révisions des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2021-2022
REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾ – MARS 2021	91 010
Revenus fiscaux	
Impôt des particuliers	1 711
Cotisations pour les services de santé	393
Impôts des sociétés	1 764
Impôt foncier scolaire	–26
Taxes à la consommation	950
Sous-total	4 792
Autres revenus	
Droits et permis	325
Revenus divers	–8
Sous-total	317
Total des révisions	5 109
REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾ – NOVEMBRE 2021	96 119

(1) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

■ Les revenus fiscaux

Pour l'année 2021-2022, les revenus provenant de l'impôt des particuliers sont révisés à la hausse de 1,7 milliard de dollars par rapport à la prévision de mars 2021, alors que les cotisations pour les services de santé sont revues à la hausse de 393 millions de dollars.

- Cette augmentation s'explique par la révision à la hausse des salaires et traitements de 2,2 points de pourcentage en 2021, la croissance passant de 6,0 % à 8,2 %, et de 3,5 points de pourcentage en 2022, la croissance passant de 3,5 % à 7,0 %.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont révisés à la hausse de 1,8 milliard de dollars en 2021-2022 par rapport à la prévision de mars 2021.

- Cette augmentation provient principalement de la révision à la hausse de l'excédent d'exploitation net des sociétés de 19,8 points de pourcentage en 2020, la variation passant de -5,3 % à 14,5 %, et de 17,8 points de pourcentage en 2021, la croissance passant de 2,2 % à 20,0 %.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont révisés à la baisse de 26 millions de dollars en 2021-2022.

- Cette révision s'explique principalement par une diminution de la croissance prévue du nombre d'élèves, qui entraîne une révision à la baisse de la croissance du coût des services financés par cet impôt.

Les revenus des taxes à la consommation, qui proviennent principalement de la taxe de vente du Québec, sont revus à la hausse de 950 millions de dollars en 2021-2022.

- Cette augmentation s'explique notamment par la révision à la hausse de la consommation des ménages⁹ de 0,6 point de pourcentage en 2021, la croissance passant de 8,3 % à 8,9 %, et des investissements en construction résidentielle de 17,8 points de pourcentage en 2021, la croissance passant de 10,6 % à 28,4 %.

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis sont révisés à la hausse de 325 millions de dollars en 2021-2022.

- Cette révision est attribuable notamment à la hausse des revenus miniers découlant des prix soutenus des métaux sur les marchés depuis 2020¹⁰ et à la hausse des redevances forestières.

Les revenus divers sont révisés à la baisse de 8 millions de dollars en 2021-2022.

⁹ Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

¹⁰ Les revenus miniers sont versés au Fonds des générations.

Une révision favorable des revenus autonomes¹ au Québec et dans les autres provinces

La révision à la hausse de 5,1 milliards de dollars des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement en 2021-2022 s'explique notamment par la récurrence des résultats favorables observés en 2020-2021 et par l'amélioration des perspectives économiques.

En effet, en 2020-2021, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement du Québec sont révisés de 1,3 milliard de dollars par rapport à ce qui était prévu dans le budget 2021-2022, ce qui représente une hausse de 1,6 % des revenus.

Cet écart provient essentiellement des revenus fiscaux, notamment des taxes à la consommation et des impôts des sociétés. Il s'explique en grande partie par :

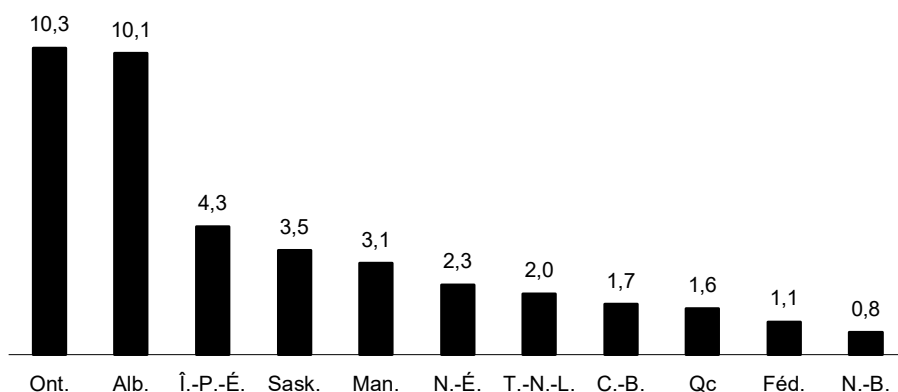
- l'activité économique qui a été supérieure aux attentes, influençant à la hausse l'évolution de la consommation des ménages², des investissements en construction résidentielle et de l'excédent d'exploitation net des sociétés;
- les aides gouvernementales offertes aux particuliers et aux entreprises.

À l'instar du Québec, l'ensemble des gouvernements ont observé des révisions favorables de leurs revenus.

- L'Ontario et l'Alberta se démarquent grâce à la vigueur de la reprise économique dans ces provinces, générant une révision à la hausse de plus de 10 % de leurs revenus par rapport à la prévision du budget 2021-2022.
- La Colombie-Britannique (1,7 %), le Québec (1,6 %), le gouvernement fédéral (1,1 %) et le Nouveau-Brunswick (0,8 %) affichent les plus faibles révisions favorables en proportion de leurs revenus.

Révision des revenus autonomes au Canada depuis le budget 2021-2022 pour l'année 2020-2021

(en pourcentage des revenus)



Sources : Budgets des provinces et du gouvernement fédéral, comptes publics des provinces, revue financière de mars 2021 du gouvernement fédéral et calculs du ministère des Finances du Québec.

¹ Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

² Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

❑ Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2021-2022, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés à la hausse de 831 millions de dollars pour s'établir à 5,5 milliards de dollars.

Cette hausse s'explique principalement par l'amélioration des résultats :

- d'Hydro-Québec, en raison notamment de la hausse de la valeur des exportations nettes ainsi que de la demande d'électricité au Québec;
- d'Investissement Québec, qui découle essentiellement de la bonne performance de ses portefeuilles de participation et de capital de risque ainsi que des rendements de ses fonds d'investissement.

TABLERAU I.7

Révisions des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2021-2022
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – MARS 2021	4 658
Hydro-Québec	425
Loto-Québec	27
Société des alcools du Québec	23
Investissement Québec	356
Société québécoise du cannabis ⁽¹⁾	—
Autres ⁽²⁾	—
Total des révisions	831
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – NOVEMBRE 2021	5 489

(1) Les revenus sont affectés au Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis.

(2) Les autres entreprises du gouvernement incluent la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, Capital Financière agricole ainsi que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

❑ Les transferts fédéraux

En 2021-2022, les revenus de transferts fédéraux s'établissent à 29,5 milliards de dollars.

- Cela représente une révision à la hausse de 2,6 milliards de dollars par rapport au budget 2021-2022.

Cette révision à la hausse s'explique principalement par :

- le versement ponctuel d'une somme de 1,1 milliard de dollars au Québec pour appuyer le système de santé et la vaccination;
- la conclusion d'une entente asymétrique sans condition sur les services de garde de 6,0 milliards de dollars sur cinq ans, dont 660 millions de dollars en 2021-2022.

Elle s'explique également par les vaccins reçus, par les changements apportés au Programme canadien de prêts aux étudiants pour lequel le Québec dispose d'un droit de retrait avec pleine compensation et par l'entente signée en août 2021 concernant l'initiative pour la création rapide de logements.

TABEAU I.8

Révisions des revenus aux transferts fédéraux (en millions de dollars)

	2021-2022
TRANSFERTS FÉDÉRAUX – MARS 2021	26 899
Péréquation	—
Transferts pour la santé	1 113
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	–8
Autres programmes, dont :	1 460
– <i>L'entente asymétrique sur les services de garde</i>	660
Total des révisions	2 565
TRANSFERTS FÉDÉRAUX – NOVEMBRE 2021	29 464

❑ Les dépenses de portefeuilles

Pour l'année 2021-2022, les dépenses de portefeuilles, avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19 et le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, atteignent 118,1 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la hausse de 1,2 milliard de dollars par rapport aux prévisions de mars 2021.

La révision est principalement attribuable :

- aux nouvelles initiatives de la mise à jour de l'automne 2021 qui ne sont pas des mesures de soutien et de relance COVID-19, soit 946 millions de dollars pour faire face au coût de la vie, 248 millions de dollars afin d'agir pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance économique, ainsi que 444 millions de dollars pour soutenir les familles et appuyer les communautés;
- à une reprise plus graduelle que prévu des activités gouvernementales, entraînant une révision à la baisse des dépenses de 390 millions de dollars.

Avec l'ajout des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 7,6 milliards de dollars et de l'effet du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert de 350 millions de dollars, les dépenses de portefeuilles atteignent 126,1 milliards de dollars.

TABLEAU I.9

Révisions des dépenses de portefeuilles (en millions de dollars)

	2021-2022
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – MARS 2021	116 858
Faire face au coût de la vie	946
Agir pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance économique	248
Soutenir les familles et appuyer les communautés	444
Reprise plus graduelle que prévu des activités gouvernementales	-390
Total des révisions	1 248
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – AVANT LES MESURES DE SOUTIEN ET DE RELANCE COVID-19 ET LE CHANGEMENT D'APPLICATION DE LA NORME COMPTABLE SUR LES PAIEMENTS DE TRANSFERT	118 106
Mesures de soutien et de relance COVID-19 ⁽¹⁾	7 610
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert ⁽¹⁾	350
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – NOVEMBRE 2021	126 066

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de l'ensemble de la prévision de dépense pour 2021-2022.

❑ Le service de la dette

Pour l'année 2021-2022, le service de la dette est révisé à la baisse de 48 millions de dollars, pour s'établir à 8,6 milliards de dollars.

- La révision à la baisse découle principalement de revenus de placement supérieurs du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) enregistrés en 2020-2021. Les revenus du FARR¹¹ sont déduits du service de la dette.
- L'amélioration de la situation budgétaire entraîne une révision à la baisse du service de la dette principalement à compter de 2022-2023.

TABLEAU I.10

Révisions du service de la dette

(en millions de dollars)

	2021-2022
SERVICE DE LA DETTE – MARS 2021	8 613
Intérêts sur la dette directe ⁽¹⁾	6
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽²⁾	–54
Total des révisions	–48
SERVICE DE LA DETTE – NOVEMBRE 2021	8 565

(1) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt et au comportement du marché.

(2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du FARR.

¹¹ Voir la page J.11 de la section « La dette du gouvernement du Québec » pour davantage de détails sur le passif net au titre des régimes de retraite et la valeur du FARR au 31 mars 2021.

1.3 Les perspectives budgétaires

L'évolution de la situation économique et budgétaire pluriannuelle est plus favorable que prévu dans le budget 2021-2022. Les améliorations constatées dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2021 permettent au gouvernement :

- de présenter des perspectives favorables et un cadre financier solide;
- de protéger les Québécois contre les effets de l'inflation et de déployer de nouvelles mesures pour poursuivre la reprise économique;
- d'assurer un financement stable et prévisible des grandes priorités de l'État;
- de réviser à la baisse le déficit structurel.

☐ Des actions pour le Québec et un financement stable des services publics

Les nouvelles initiatives totalisant 5,2 milliards de dollars en 2021-2022 et 2,2 milliards de dollars en moyenne pour les deux années suivantes visent essentiellement à :

- faire face au coût de la vie;
- agir pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance économique;
- soutenir les familles et appuyer les communautés;
- poursuivre les efforts pour renforcer le système de santé.

Le cadre financier prévoit également un financement stable et prévisible pour les grandes priorités du gouvernement :

- la croissance des dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux atteindra 6,0 % en 2022-2023 et 5,0 % par la suite;
- la croissance des dépenses atteindra respectivement 3,5 % pour le portefeuille Éducation et 9,0 % pour le portefeuille Enseignement supérieur en 2022-2023. Elle sera de 3,5 % par la suite pour les deux portefeuilles.

❑ Le retour à l'équilibre budgétaire

Le rétablissement de finances publiques saines est une priorité et le retour à l'équilibre budgétaire est toujours prévu d'ici 2027-2028. La croissance plus soutenue de l'activité économique permet toutefois de réviser à la hausse les soldes budgétaires annoncés dans le budget 2021-2022.

Ainsi, le déficit structurel est réduit à 4,0 milliards de dollars à compter de 2023-2024.

— L'équilibre budgétaire au sens des comptes publics, soit en excluant les versements au Fonds des générations, est prévu en 2024-2025.

En mars dernier, le gouvernement a annoncé que les effets de la Loi sur l'équilibre budgétaire seraient suspendus pour permettre de réduire graduellement le déficit sans nuire à la reprise durable de la croissance de l'économie.

L'amélioration de la situation budgétaire et sanitaire permet au gouvernement de garder le cap sur les orientations pour assurer une saine gestion des finances publiques en s'appuyant sur les principes suivants :

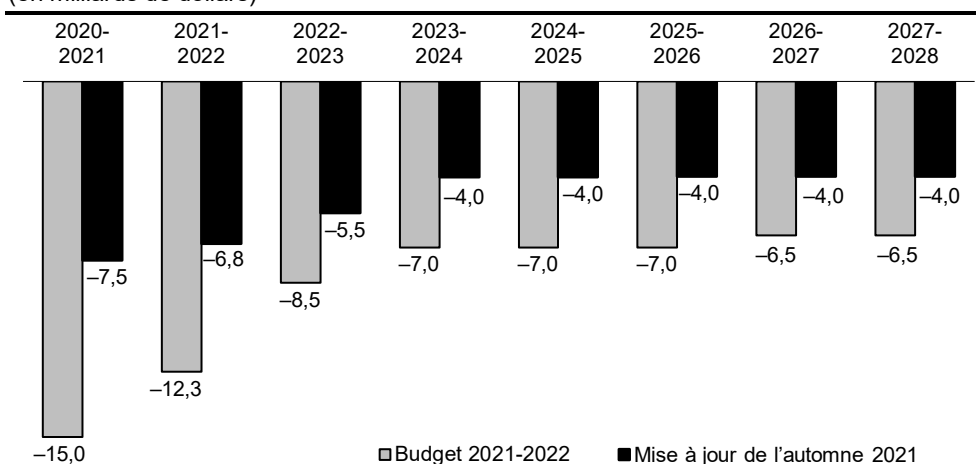
- l'engagement gouvernemental de ne pas alourdir le fardeau fiscal;
- une croissance des dépenses arrimée à celle des revenus;
- l'accélération de la croissance économique;
- une contribution fédérale accrue pour les dépenses en santé.

Finalement, le retour à l'équilibre budgétaire ne se fera pas au détriment des services publics.

GRAPHIQUE I.1

Évolution du solde budgétaire

(en milliards de dollars)



Note : Il s'agit du solde budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation.

❑ La réserve de stabilisation

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, un excédent constaté, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, doit être affecté à la réserve de stabilisation.

— Au 31 mars 2020, la réserve de stabilisation s'est établie à 12,0 milliards de dollars. Elle est utilisée en partie en 2020-2021 pour atteindre l'équilibre budgétaire, puis dans sa totalité en 2021-2022 pour réduire le déficit budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLERAU I.11

Réserve de stabilisation (en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectations	Utilisations	Solde à la fin
2015-2016	—	2 191	—	2 191
2016-2017	2 191	2 361	—	4 552
2017-2018	4 552	2 622	—	7 174
2018-2019	7 174	4 803	—	11 977
2019-2020	11 977	4	—	11 981
2020-2021	11 981	—	−10 760	1 221
2021-2022	1 221	—	−1 221	—

La réserve de stabilisation

La réserve de stabilisation facilite la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement, car elle peut être utilisée advenant un solde budgétaire inférieur à zéro. Elle sert ainsi au maintien de l'équilibre budgétaire en vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

La réserve agit comme un compte, constitué des excédents dégagés, mais elle n'est pas composée de liquidités excédentaires, car les excédents dégagés servent à réduire la dette. En d'autres mots, la réserve n'est pas de l'argent en banque.

Au sens de la Loi, le gouvernement utilise la réserve de stabilisation en 2020-2021 afin d'atteindre l'équilibre budgétaire et en 2021-2022 pour réduire le déficit.

2. LES PRÉVISIONS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2021 présente l'évolution détaillée des revenus et des dépenses, soit les perspectives budgétaires sur trois ans de 2021-2022 à 2023-2024.

TABLEAU I.12

Évolution des revenus et des dépenses (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Revenus				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	96 119	99 290	102 434	
<i>Variation en %</i>	10,0	3,3	3,2	5,4
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 489	5 564	5 811	
<i>Variation en %</i>	22,2	1,4	4,4	9,0
Transferts fédéraux	29 464	28 517	29 898	
<i>Variation en %</i>	-4,1	-3,2	4,8	-0,9
Total des revenus	131 072	133 371	138 143	
<i>Variation en %</i>	6,9	1,8	3,6	4,1
Dépenses				
Dépenses de portefeuilles	-118 106	-123 363	-127 185	
<i>Variation en %</i>	11,8	4,5	3,1	6,4
Service de la dette	-8 565	-8 846	-8 743	
<i>Variation en %</i>	11,4	3,3	-1,2	4,4
Total des dépenses	-126 671	-132 209	-135 928	
<i>Variation en %</i>	11,7	4,4	2,8	6,2
Mesures de soutien et de relance COVID-19	-7 610	-978	-94	
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	-350	-1 230	-1 265	
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	—	-1 250	-1 000	
SURPLUS (DÉFICIT)	-3 559	-2 296	-144	
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 288	-3 251	-3 899	
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-6 847	-5 547	-4 043	
Utilisation de la réserve de stabilisation	1 221	—	—	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	-5 626	-5 547	-4 043	

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

2.1 L'évolution des revenus

Les revenus du gouvernement comprennent les revenus autonomes, qui incluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement, et les revenus de transferts fédéraux.

Les revenus du gouvernement totalisent 131,1 milliards de dollars en 2021-2022, soit 101,6 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 29,5 milliards de dollars en ce qui concerne les transferts fédéraux.

Les revenus du gouvernement s'établiront à 133,4 milliards de dollars en 2022-2023 et à 138,1 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui représente respectivement une croissance de 1,8 % et de 3,6 %.

TABLEAU I.13

Évolution des revenus (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Revenus autonomes				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	96 119	99 290	102 434	
<i>Variation en %</i>	10,0	3,3	3,2	5,4
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 489	5 564	5 811	
<i>Variation en %</i>	22,2	1,4	4,4	9,0
Sous-total	101 608	104 854	108 245	
<i>Variation en %</i>	10,6	3,2	3,2	5,6
Transferts fédéraux	29 464	28 517	29 898	
<i>Variation en %</i>	-4,1	-3,2	4,8	-0,9
TOTAL	131 072	133 371	138 143	
<i>Variation en %</i>	6,9	1,8	3,6	4,1

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

2.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, lesquels sont constitués de l'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations pour les services de santé, des impôts des sociétés, de l'impôt foncier scolaire et des taxes à la consommation. Leur évolution reflète généralement celle de l'activité économique au Québec et les modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes comprennent aussi d'autres sources de revenus, soit les droits et permis, notamment les revenus du marché du carbone, et les revenus divers, tels que les intérêts, la vente de biens et services ainsi que les amendes, confiscations et recouvrements.

Les revenus autonomes totalisent 96,1 milliards de dollars en 2021-2022, soit une hausse de 10,0 %. Ils atteindront 99,3 milliards de dollars en 2022-2023 et 102,4 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui représente respectivement une hausse de 3,3 % et de 3,2 %.

TABLEAU I.14

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement – Sommaire (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Revenus fiscaux	79 960	82 863	85 209	
<i>Variation en %</i>	9,7	3,6	2,8	5,3
Autres revenus	16 159	16 427	17 225	
<i>Variation en %</i>	11,5	1,7	4,9	5,9
TOTAL	96 119	99 290	102 434	
<i>Variation en %</i>	10,0	3,3	3,2	5,4

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

❑ Les revenus fiscaux

L'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, s'établit à 37,6 milliards de dollars en 2021-2022, en hausse de 7,5 % par rapport à 2020-2021. Il atteindra 38,7 milliards de dollars en 2022-2023 et 40,2 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui représente respectivement une croissance de 2,9 % et de 3,8 %.

- Cette croissance reflète notamment l'augmentation du revenu des ménages, dont les salaires et traitements qui connaîtront une croissance de 8,2 % en 2021, de 7,0 % en 2022 et de 2,1 % en 2023.
- Elle prend en compte également l'ensemble des paramètres du régime d'imposition des particuliers, tels que l'indexation et le caractère progressif du régime d'impôt sur le revenu.

Les cotisations pour les services de santé s'établissent à 7,2 milliards de dollars en 2021-2022, pour atteindre ensuite 7,4 milliards de dollars en 2022-2023 et 7,5 milliards de dollars en 2023-2024, soit respectivement une croissance de 12,4 %, de 3,0 % et de 1,5 %.

- Cette évolution reflète la croissance prévue des salaires et traitements de 8,2 % en 2021, de 7,0 % en 2022 et de 2,1 % en 2023.

Les revenus provenant des impôts des sociétés atteindront 9,8 milliards de dollars en 2021-2022, soit une hausse de 9,2 %. Ils s'établiront à 9,7 milliards de dollars en 2022-2023 et en 2023-2024, ce qui représente respectivement une baisse de 0,5 % et de 0,8 %.

- Cette évolution est influencée par la variation prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés, établie à 20,0 % en 2021, à -4,2 % en 2022 et à -1,5 % en 2023.
- Elle reflète également les mesures de réduction du fardeau fiscal mises en place au cours des dernières années, notamment la réduction du taux d'imposition des PME annoncée dans le budget 2021-2022 et les mesures d'amortissement visant à inciter les entreprises à investir davantage annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire s'établissent à 1,1 milliard de dollars en 2021-2022, en baisse de 6,0 % par rapport à 2020-2021. Ils seront de 1,1 milliard de dollars en 2022-2023 et de 1,2 milliard de dollars en 2023-2024, soit respectivement des hausses de 5,6 % et de 6,7 %.

- La baisse des revenus en 2021-2022 s'explique par l'impact de la réduction des taux de taxation découlant de la mise en place du taux unique de taxation scolaire depuis le 1^{er} juillet 2020.
- L'évolution tient également compte de l'augmentation du nombre d'élèves et de la croissance prévue du coût des services financés par l'impôt foncier scolaire.

Les revenus provenant des taxes à la consommation totalisent 24,3 milliards de dollars en 2021-2022, en hausse de 13,6 % par rapport à 2020-2021. Ils s'établiront à 25,9 milliards de dollars en 2022-2023 et à 26,6 milliards de dollars en 2023-2024, soit respectivement des croissances de 6,5 % et de 2,9 %.

— Cette évolution traduit notamment la croissance prévue de la consommation des ménages¹² de 8,9 % en 2021, de 10,1 % en 2022 et de 4,3 % en 2023.

— Elle reflète également la variation prévue des investissements en construction résidentielle de 28,4 % en 2021, de -4,1 % en 2022 et de 0,2 % en 2023.

TABLEAU I.15

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Revenus fiscaux				
Impôt des particuliers	37 632	38 721	40 192	
Variation en %	7,5	2,9	3,8	4,7
Cotisations pour les services de santé	7 189	7 405	7 518	
Variation en %	12,4	3,0	1,5	5,5
Impôts des sociétés	9 777	9 728	9 652	
Variation en %	9,2	-0,5	-0,8	2,5
Impôt foncier scolaire	1 087	1 148	1 225	
Variation en %	-6,0	5,6	6,7	2,0
Taxes à la consommation	24 275	25 861	26 622	
Variation en %	13,6	6,5	2,9	7,6
Sous-total	79 960	82 863	85 209	
Variation en %	9,7	3,6	2,8	5,3
Autres revenus				
Droits et permis	5 178	4 821	4 924	
Variation en %	12,2	-6,9 ⁽²⁾	2,1	2,2
Revenus divers	10 981	11 606	12 301	
Variation en %	11,1	5,7	6,0	7,6
Sous-total	16 159	16 427	17 225	
Variation en %	11,5	1,7	4,9	5,9
TOTAL	96 119	99 290	102 434	
Variation en %	10,0	3,3	3,2	5,4

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

(2) La baisse de 6,9 % des revenus provenant des droits et permis en 2022-2023 s'explique notamment par la baisse des revenus provenant des ressources naturelles et par la non-récurrence des revenus associés à la remise en vente en 2021-2022 des unités de droits de gaz à effet de serre (GES) invendues lors des enchères de mai et d'août 2020.

¹² Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

❑ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis totalisent 5,2 milliards de dollars en 2021-2022, en hausse de 12,2 % par rapport à 2020-2021. Ils s'établiront à 4,8 milliards de dollars en 2022-2023 et à 4,9 milliards de dollars en 2023-2024, soit respectivement des variations de -6,9 % et de 2,1 %.

- La croissance de 12,2 % des revenus provenant des droits et permis en 2021-2022 s'explique principalement par une hausse des revenus provenant de la vente aux enchères de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES), compte tenu de la remise en vente des unités invendues lors des enchères de mai et d'août 2020. La non-réurrence de ces sommes contribue ainsi à la baisse de 6,9 % des revenus provenant des droits et permis en 2022-2023.

Les revenus divers s'établissent à 11,0 milliards de dollars en 2021-2022, soit une croissance de 11,1 % par rapport à 2020-2021. Ils atteindront 11,6 milliards de dollars en 2022-2023 et 12,3 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui représente respectivement une hausse de 5,7 % et de 6,0 %.

- Cette évolution provient principalement des revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.
 - L'évolution à la hausse des revenus des réseaux de l'éducation est influencée, entre autres, par les revenus des droits de scolarité, l'évolution des clientèles et les revenus provenant des usagers.

2.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les entreprises du gouvernement sont composées des sociétés publiques qui possèdent une vocation commerciale, une autonomie de gestion et une autosuffisance financière. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement correspondent substantiellement aux résultats nets de ces sociétés.

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement s'établissent à 5,5 milliards de dollars en 2021-2022, en hausse de 22,2 %, à 5,6 milliards de dollars en 2022-2023, en hausse de 1,4 % et à 5,8 milliards de dollars en 2023-2024, en hausse de 4,4 %.

La croissance de 22,2 % en 2021-2022 s'explique principalement par l'augmentation des résultats attendus :

- d'Hydro-Québec, en raison de la hausse des ventes d'électricité au Québec et de la valeur de ses exportations nettes d'électricité;
- de Loto-Québec, attribuable à la réouverture graduelle de ses installations avec l'application des mesures de distanciation physique requises.

La croissance de 1,4 % en 2022-2023 s'explique principalement par l'augmentation des résultats attendus de Loto-Québec, attribuable au retour progressif du fonctionnement à pleine capacité de ses opérations.

- Cette hausse est partiellement compensée par la non-récurrence des revenus exceptionnels d'Investissement Québec en 2021-2022.

La croissance de 4,4 % en 2023-2024 s'explique principalement par l'augmentation des résultats attendus d'Hydro-Québec, en raison de la hausse des ventes d'électricité au Québec et de la valeur de ses exportations nettes d'électricité.

TABLEAU I.16

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Hydro-Québec	2 550	2 500	2 675	
Loto-Québec	1 088	1 474	1 494	
Société des alcools du Québec	1 305	1 323	1 366	
Investissement Québec	448	154	158	
Société québécoise du cannabis ⁽²⁾	88	105	110	
Autres ⁽³⁾	10	8	8	
TOTAL	5 489	5 564	5 811	
Variation en %	22,2	1,4	4,4	9,0

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

(2) Les revenus sont affectés au Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis.

(3) Les autres entreprises du gouvernement sont la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, Capital Financière agricole et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

2.1.3 Les transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales.

Ils comprennent principalement la péréquation et les revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS)¹³ et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Les revenus de transferts fédéraux diminuent de 4,1 % en 2021-2022 en raison du versement ponctuel, l'année précédente, des sommes découlant des ententes conclues avec le gouvernement fédéral dans le contexte de la pandémie. Ils diminueront de 3,2 % en 2022-2023 pour la même raison.

Les revenus de transferts fédéraux connaîtront une hausse de 4,8 % en 2023-2024, car l'enveloppe du TCS et le programme de péréquation connaîtront une croissance correspondant à celle du PIB nominal canadien¹⁴.

TABEAU I.17

Évolution des transferts fédéraux (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Péréquation	13 119	12 921	13 474	
<i>Variation en %</i>	<i>-1,0</i>	<i>-1,5</i>	<i>4,3</i>	<i>0,6</i>
Transferts pour la santé	8 138	7 169	7 767	
<i>Variation en %</i>	<i>19,7</i>	<i>-11,9</i>	<i>8,3</i>	<i>4,5</i>
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 624	1 618	1 670	
<i>Variation en %</i>	<i>2,1</i>	<i>-0,4</i>	<i>3,2</i>	<i>1,6</i>
Autres programmes	6 583	6 809	6 987	
<i>Variation en %</i>	<i>-27,4</i>	<i>3,4</i>	<i>2,6</i>	<i>-8,3</i>
TOTAL	29 464	28 517	29 898	
<i>Variation en %</i>	<i>-4,1</i>	<i>-3,2</i>	<i>4,8</i>	<i>-0,9</i>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

¹³ Le Québec demande au gouvernement fédéral une augmentation du TCS à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires. Aucun revenu associé à cette demande n'a été intégré au cadre financier.

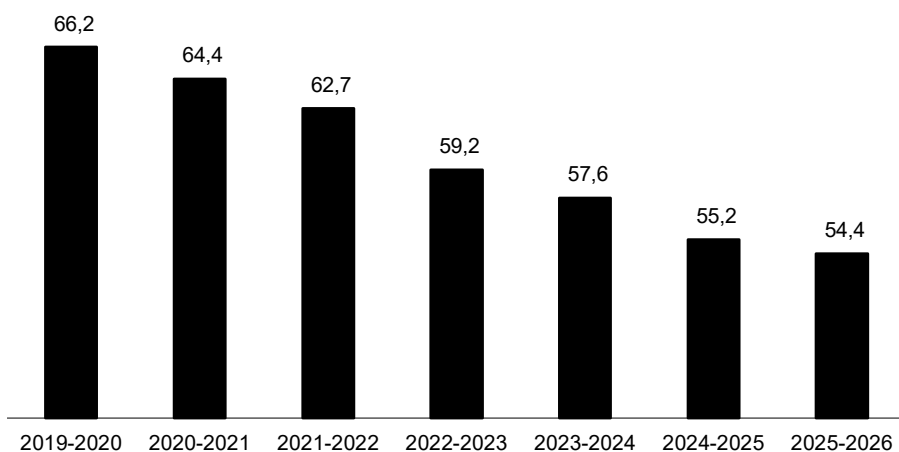
¹⁴ En 2023-2024, l'augmentation de l'enveloppe du TCS et du programme de péréquation est basée sur la croissance annuelle moyenne du PIB nominal canadien de 2021 (1/3), de 2022 (1/3) et de 2023 (1/3).

Une diminution de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation qui se poursuivra

La part du Québec dans l'enveloppe de péréquation est en diminution depuis 2020-2021. Cette tendance se poursuivra au cours des années à venir en raison de l'amélioration prévue de la situation économique du Québec par rapport au reste du Canada.

Il est prévu que la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation, qui s'établissait à 66,2 % en 2019-2020, diminuera à 54,4 % en 2025-2026.

Évolution prévue de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation (en pourcentage)



Note : Un mécanisme de lissage retardé est appliqué pour établir les paiements de péréquation. Par exemple, les paiements de péréquation des provinces pour 2021-2022 sont basés sur les données relatives aux années 2017-2018 (25 %), 2018-2019 (25 %) et 2019-2020 (50 %).

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le Québec est le bénéficiaire de péréquation qui en reçoit le moins par habitant

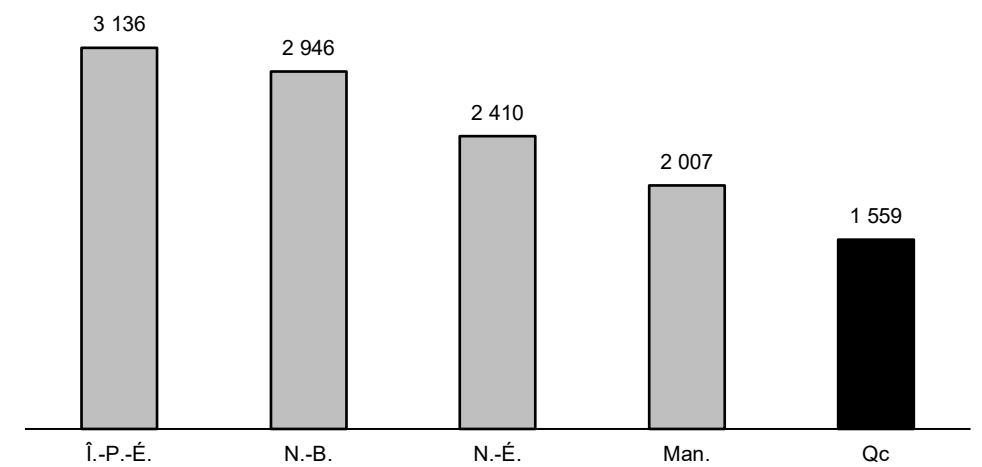
Les provinces n'ont pas toutes la même capacité fiscale, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas toutes la même capacité à générer des revenus.

Les provinces ayant une capacité fiscale, en dollars par habitant, inférieure à la moyenne des 10 provinces reçoivent un paiement de péréquation. Ainsi, elles disposent, après péréquation, d'une capacité fiscale équivalant à la moyenne des 10 provinces pour assurer les services publics¹⁵.

En 2021-2022, cinq provinces recevront de la péréquation, soit le Manitoba, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Le Québec est le bénéficiaire qui reçoit le moins de péréquation par habitant (1 559 \$ par habitant).

GRAPHIQUE I.2

Paiements de péréquation des provinces – 2021-2022 (en dollars par habitant)



Source : Ministère des Finances du Canada.

¹⁵ La capacité fiscale des provinces est évaluée à partir de cinq assiettes fiscales (impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur le revenu des sociétés, taxes à la consommation, impôts fonciers et ressources naturelles).

2.2 L'évolution des dépenses

Les dépenses comprennent, d'une part, les dépenses de portefeuilles liées à la prestation des services publics et, d'autre part, le service de la dette.

Les dépenses¹⁶ totalisent 126,7 milliards de dollars en 2021-2022, soit 118,1 milliards de dollars au chapitre des dépenses de portefeuilles et 8,6 milliards de dollars pour le service de la dette.

— Elles s'établiront à 132,2 milliards de dollars en 2022-2023 et à 135,9 milliards de dollars en 2023-2024.

La croissance des dépenses s'établira à 11,7 % en 2021-2022, à 4,4 % en 2022-2023 et à 2,8 % en 2023-2024.

— La croissance de 11,7 % en 2021-2022 s'explique par la hausse de 11,8 % des dépenses de portefeuilles résultant des effets de base¹⁷ particulièrement importants pour le portefeuille Enseignement supérieur et les autres portefeuilles, en raison de diminutions constatées des dépenses en 2020-2021.

— Elle s'explique aussi par la hausse de 11,4 % du service de la dette, notamment causée par l'augmentation de celle-ci ainsi que par la remontée des taux d'intérêt.

De 2021-2022 à 2023-2024, la croissance annuelle des dépenses atteindra 6,2 % en moyenne.

TABEAU I.18

Évolution des dépenses (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses de portefeuilles	118 106	123 363	127 185	
<i>Variation en %</i>	11,8	4,5	3,1	6,4
Service de la dette	8 565	8 846	8 743	
<i>Variation en %</i>	11,4	3,3	-1,2	4,4
TOTAL⁽²⁾	126 671	132 209	135 928	
<i>Variation en %</i>	11,7	4,4	2,8	6,2

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

(2) Les mesures de soutien et de relance COVID-19 ne sont pas incluses dans le total des dépenses. Les dépenses de portefeuilles avant et après la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19 sont présentées aux pages I.41 et I.43.

¹⁶ Les mesures de soutien et de relance COVID-19 ne sont pas incluses dans le total des dépenses. Les dépenses de portefeuilles avant et après la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19 sont présentées aux pages I.41 et I.43.

¹⁷ L'effet de base provient de la diminution des dépenses réalisées en 2020-2021, combinée au maintien de la prévision de dépenses du dernier budget pour l'année 2021-2022 (voir l'encadré de la page suivante).

Une croissance des dépenses de portefeuilles en 2021-2022¹ plus élevée que dans le budget 2021-2022

Dans le budget 2021-2022, il était prévu que les dépenses de portefeuilles atteignent 116,9 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représentait une croissance de 5,4 %.

Depuis le budget 2021-2022, les dépenses de portefeuilles prévues en 2020-2021 et en 2021-2022 ont été révisées.

- Pour l'année 2020-2021, un niveau de dépenses de portefeuilles inférieur de 5,2 milliards de dollars a été constaté.
 - Cette révision est due notamment au ralentissement de certaines activités gouvernementales régulières découlant de la pandémie, au report de projets d'infrastructures et à la baisse de la provision pour créances douteuses.
- Pour l'année 2021-2022, les dépenses de portefeuilles prévues ont été révisées à la hausse de 1,2 milliard de dollars, en raison :
 - des nouvelles initiatives de la mise à jour de l'automne 2021 totalisant 1,6 milliard de dollars;
 - d'une reprise plus graduelle que prévu des activités gouvernementales, entraînant une révision à la baisse des dépenses de 390 millions de dollars.

Ainsi, il est maintenant prévu que les dépenses de portefeuilles s'établissent à 118,1 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente une croissance de 11,8 %.

- N'eût été le niveau plus faible de dépenses de portefeuilles réalisées en 2020-2021, la croissance des dépenses prévue pour 2021-2022 serait de 6,6 %.

Dépenses de portefeuilles (en millions de dollars)

	Mars 2021	Révision	Novembre 2021
2020-2021	110 821	-5 157	105 664
2021-2022	116 858	1 248	118 106
Variation en %	5,4		11,8

Note : Les données excluent les mesures de soutien et de relance COVID-19 ainsi que le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

¹ Les données excluent les mesures de soutien et de relance COVID-19 ainsi que le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

2.2.1 Les dépenses de portefeuilles

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes administrés par des entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

Avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19 et le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, les dépenses de portefeuilles s'établiront à 118,1 milliards de dollars en 2021-2022, à 123,4 milliards de dollars en 2022-2023 et à 127,2 milliards de dollars en 2023-2024.

— De 2021-2022 à 2023-2024, la croissance annuelle des dépenses de portefeuilles atteindra 6,4 % en moyenne.

Les mesures de soutien et de relance COVID-19 s'élèveront à 7,6 milliards de dollars en 2021-2022, à 1,0 milliard de dollars en 2022-2023 et à 0,1 milliard de dollars en 2023-2024.

TABEAU I.1

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Santé et Services sociaux	50 086	53 089	55 720	
<i>Variation en %</i>	8,0	6,0	5,0	6,3
Éducation	17 926	18 560	19 202	
<i>Variation en %</i>	7,6	3,5	3,5	4,8
Enseignement supérieur ⁽²⁾	9 234	10 064	10 416	
<i>Variation en %</i>	15,1	9,0	3,5	9,1
Autres portefeuilles ⁽³⁾	40 861	41 650	41 847	
<i>Variation en %</i>	18,1	1,9	0,5	6,6
Sous-total – Avant mesures de soutien et de relance COVID-19	118 106	123 363	127 185	
<i>Variation en %</i>	11,8	4,5	3,1	6,4
Mesures de soutien et de relance COVID-19	7 610	978	94	
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	350	1 230	1 265	
TOTAL	126 066	125 571	128 544	
<i>Variation en %</i>	5,8	-0,4	2,4	2,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

(2) La croissance de 2021-2022 est attribuable à la reprise d'activités qui ont été limitées ou annulées en 2020-2021 dans les établissements d'enseignement, à la hausse des projets d'infrastructures en 2021-2022 et aux investissements du budget 2021-2022. En 2022-2023, elle découle principalement des nouvelles bourses incitatives.

(3) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre les entités de différents portefeuilles.

Mesures de soutien et de relance COVID-19

Même si la majeure partie des mesures de soutien et de relance pour répondre à la crise sanitaire ont été mises en œuvre en 2020-2021, le gouvernement continuera de soutenir les Québécois et l'économie au cours des prochaines années. Le gouvernement compte lever l'état d'urgence sanitaire après la vaccination des enfants de 5 à 11 ans.

Les mesures de soutien et de relance totalisent 7,6 milliards de dollars en 2021-2022, 1,0 milliard de dollars en 2022-2023 et 0,1 milliard de dollars en 2023-2024.

Mesures de soutien et de relance COVID-19

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Santé et Services sociaux					
Vaincre la pandémie	6 004	550	—	—	6 554
Sous-total	6 004	550	—	—	6 554
Éducation					
Soutenir la réussite scolaire	110	60	—	—	170
Favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail	65	—	—	—	65
Soutenir l'action bénévole	10	—	—	—	10
Sous-total	185	60	—	—	245
Enseignement supérieur					
Alléger le fardeau financier des étudiants en contexte de pandémie	155	—	—	—	155
Bonifier l'aide financière aux études et améliorer les services d'aide aux étudiants	50	—	—	—	50
Favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail	26	—	—	—	26
Sous-total	230	—	—	—	230
Autres portefeuilles					
Soutenir les Québécois	46	8	—	—	54
Appuyer la requalification de la main-d'œuvre et son intégration au marché du travail	217	174	5	—	396
Stimuler la croissance économique	476	85	76	18	654
Favoriser le développement économique des régions du Québec	233	75	11	—	319
Poursuivre le soutien aux entreprises touchées par la pandémie	150	—	—	—	150
Créer de la richesse par l'innovation	69	26	2	—	97
Sous-total	1 191	368	94	18	1 669
TOTAL	7 610	978	94	18	8 698

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Dépenses de portefeuilles incluant les mesures de soutien et de relance

L'arrivée de la pandémie au Québec a nécessité la mise en place de mesures exceptionnelles pour renforcer le système de santé, pour accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie ainsi que pour soutenir les Québécois. L'année 2021-2022 est caractérisée par un niveau de dépenses élevé en raison des initiatives mises en œuvre pour faire face à la crise sanitaire.

Avec les mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses de portefeuilles s'établiront à 125,7 milliards de dollars en 2021-2022, à 124,3 milliards de dollars en 2022-2023 et à 127,3 milliards de dollars en 2023-2024.

- De 2021-2022 à 2023-2024, la croissance annuelle des dépenses de portefeuilles atteindra 2,4 % en moyenne.

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel – Après mesures de soutien et de relance COVID-19

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Santé et Services sociaux	56 090	53 639	55 720	
<i>Variation en %</i>	2,5	–4,4	3,9	0,6 ⁽²⁾
Éducation	18 110	18 620	19 202	
<i>Variation en %</i>	6,9	2,8	3,1	4,3
Enseignement supérieur	9 464	10 064	10 416	
<i>Variation en %</i>	14,5 ⁽³⁾	6,3	3,5	8,0
Autres portefeuilles ⁽⁴⁾	42 052	42 018	41 941	
<i>Variation en %</i>	8,6	–0,1	–0,2	2,7
Sous-total – Dépenses de portefeuilles après mesures de soutien et de relance COVID-19	125 716	124 341	127 279	
<i>Variation en %</i>	5,9	–1,1	2,4	2,4
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	350	1 230	1 265	
TOTAL	126 066	125 571	128 544	
<i>Variation en %</i>	5,8	–0,4	2,4	2,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

(2) La faible croissance est principalement attribuable à la diminution des investissements pour répondre à la crise sanitaire.

(3) La forte croissance est principalement attribuable à la reprise de certaines activités qui ont été limitées ou annulées en 2020-2021 dans les établissements d'enseignement supérieur, à la hausse des projets d'infrastructures en 2021-2022 et aux investissements du budget 2021-2022 notamment pour alléger le fardeau financier des étudiants en contexte de pandémie.

(4) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre les entités de différents portefeuilles.

❑ Santé et Services sociaux

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux comprennent principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux et les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ce portefeuille comprend également les dépenses des autres organismes gouvernementaux reliés à la santé, tels que Héma-Québec.

Avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux s'établiront à 50,1 milliards de dollars en 2021-2022, à 53,1 milliards de dollars en 2022-2023 et à 55,7 milliards de dollars en 2023-2024. Elles représentent environ 42 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles.

- La croissance des dépenses en 2021-2022 de 8,0 % s'explique notamment par la mise en œuvre d'initiatives permettant d'intensifier l'offre de services publics en soutien à domicile par l'embauche de ressources additionnelles, et de renforcer les soins et les services d'hébergement par l'ajout de lits et de places d'hébergement en attendant l'ouverture des maisons des aînés.
- La croissance des dépenses sera de 6,0 % en 2022-2023 et de 5,0 % en 2023-2024.

De 2021-2022 à 2023-2024, la croissance annuelle du portefeuille Santé et Services sociaux atteindra 6,3 % en moyenne.

Les mesures de soutien et de relance pour le portefeuille Santé et Services sociaux s'établiront à 6,0 milliards de dollars en 2021-2022 et à 550 millions de dollars en 2022-2023. Elles comprennent essentiellement des mesures visant à vaincre la pandémie.

TABEAU I.20

Dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses régulières du portefeuille Santé et Services sociaux	50 086	53 089	55 720	
Variation en %	8,0	6,0	5,0	6,3
Mesures de soutien et de relance COVID-19	6 004	550	—	
TOTAL DES DÉPENSES DU PORTEFEUILLE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	56 090	53 639	55 720	
Variation en %	2,5	-4,4	3,9	0,6

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

□ Éducation

Les dépenses du portefeuille Éducation sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Ce portefeuille comprend également les programmes visant à promouvoir les activités de loisir et de sport ainsi que les programmes liés à la condition féminine.

Avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses du portefeuille Éducation s'établiront à 17,9 milliards de dollars en 2021-2022, à 18,6 milliards de dollars en 2022-2023 et à 19,2 milliards de dollars en 2023-2024. Ces dépenses représentent environ 15 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles.

- La croissance des dépenses de 7,6 % en 2021-2022 est principalement expliquée par la reprise de certaines activités qui ont été limitées ou annulées en 2020-2021 dans les centres de services scolaires et par les investissements du budget 2021-2022, notamment pour améliorer le soutien au réseau scolaire.
- En 2022-2023 et en 2023-2024, la croissance des dépenses du portefeuille Éducation restera stable à 3,5 %.

De 2021-2022 à 2023-2024, la croissance annuelle du portefeuille Éducation atteindra 4,8 % en moyenne.

Les mesures de soutien et de relance pour faire face à la pandémie pour le portefeuille Éducation s'établiront à 185 millions de dollars en 2021-2022 et à 60 millions de dollars en 2022-2023. Elles comprennent principalement des mesures visant à renforcer le soutien des élèves et du personnel dans les écoles ainsi que leur sécurité pendant la crise sanitaire.

TABLEAU I.21

Dépenses du portefeuille Éducation (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses régulières du portefeuille Éducation	17 926	18 560	19 202	
Variation en %	7,6	3,5	3,5	4,8
Mesures de soutien et de relance COVID-19	185	60	—	
TOTAL DES DÉPENSES DU PORTEFEUILLE ÉDUCATION	18 110	18 620	19 202	
Variation en %	6,9	2,8	3,1	4,3

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

❑ Enseignement supérieur

Les dépenses du portefeuille Enseignement supérieur sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement de niveau collégial et universitaire. Ce portefeuille comprend également l'aide financière aux études.

Avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses du portefeuille Enseignement supérieur s'établiront à 9,2 milliards de dollars en 2021-2022, à 10,1 milliards de dollars en 2022-2023 et à 10,4 milliards de dollars en 2023-2024. Ces dépenses représentent environ 8 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles.

- La croissance des dépenses de 15,1 % en 2021-2022 est principalement expliquée par la reprise de certaines activités qui ont été limitées ou annulées en 2020-2021 dans les établissements d'enseignement supérieur, par une hausse des projets d'infrastructures en 2021-2022 et par les investissements du budget 2021-2022, notamment pour appuyer la persévérance et la diplomation en enseignement supérieur.
- La croissance des dépenses de 9,0 % en 2022-2023 est essentiellement expliquée par les mesures pour accroître la diplomation afin de combler le besoin de main-d'œuvre et par la bonification du programme d'aide financière aux études.
- En 2023-2024, la croissance des dépenses du portefeuille Enseignement supérieur s'élèvera à 3,5 %.

De 2021-2022 à 2023-2024, la croissance annuelle du portefeuille Enseignement supérieur atteindra 9,1 % en moyenne.

Les mesures de soutien et de relance pour faire face à la pandémie pour le portefeuille Enseignement supérieur s'établiront à 230 millions de dollars en 2021-2022. Elles comprennent principalement des mesures visant à alléger le fardeau financier des étudiants en contexte de pandémie.

TABLEAU I.1

Dépenses du portefeuille Enseignement supérieur

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses régulières du portefeuille				
Enseignement supérieur	9 234	10 064	10 416	
Variation en %	15,1	9,0	3,5	9,1
Mesures de soutien et de relance COVID-19	230	—	—	
TOTAL DES DÉPENSES DU PORTEFEUILLE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	9 464	10 064	10 416	
Variation en %	14,5	6,3	3,5	8,0

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

❑ Autres portefeuilles

Les dépenses des autres portefeuilles incluent les dépenses de tous les portefeuilles, autres que Santé et Services sociaux, Éducation et Enseignement supérieur. Elles assurent notamment le financement du milieu culturel et des secteurs des transports et des services de garde, ainsi que le soutien aux personnes, aux municipalités et aux entreprises.

Avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses des autres portefeuilles s'établiront à 40,9 milliards de dollars en 2021-2022, à 41,7 milliards de dollars en 2022-2023 et à 41,8 milliards de dollars en 2023-2024. Ces dépenses représentent environ 35 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles, dont 1 % pour le portefeuille Culture et Communications.

- La forte croissance des dépenses de 18,1 % en 2021-2022 est principalement expliquée par :
 - une reprise des activités gouvernementales, qui ont été ralenties en 2020-2021;
 - les initiatives de la mise à jour de l'automne 2021, notamment la mise en place de la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie et le développement des services de garde;
 - le déploiement du Plan pour une économie verte et la mise en œuvre de projets de logements sociaux.
- La faible croissance en 2022-2023 est principalement expliquée par la fin de la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie.
- La faible croissance en 2023-2024 est notamment expliquée par la fin de la deuxième entente avec le gouvernement fédéral concernant l'Initiative pour la création rapide de logements et la fin de certains projets d'infrastructures municipales.

De 2021-2022 à 2023-2024, la croissance annuelle des autres portefeuilles atteindra 6,6 % en moyenne.

Les mesures de soutien et de relance pour faire face à la pandémie pour les autres portefeuilles s'établiront à 1,2 milliard de dollars en 2021-2022, à 368 millions de dollars en 2022-2023 et à 94 millions de dollars en 2023-2024. Elles comprennent essentiellement des mesures visant à stimuler la croissance et à soutenir les travailleurs et les entreprises.

TABLEAU I.23

Dépenses des autres portefeuilles
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses régulières des autres portefeuilles	40 861	41 650	41 847	
<i>Variation en %</i>	<i>18,1</i>	<i>1,9</i>	<i>0,5</i>	<i>6,6</i>
Mesures de soutien et de relance COVID-19	1 191	368	94	
TOTAL DES DÉPENSES DES AUTRES PORTEFEUILLES	42 052	42 018	41 941	
<i>Variation en %</i>	<i>8,6</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,2</i>	<i>2,7</i>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

Les dépenses par mission

Les dépenses gouvernementales sont ventilées dans cinq missions consacrées aux services publics. Cette ventilation des dépenses de l'État dans ses principaux champs d'activité est un indicateur stable dans le temps, car elle n'est généralement pas influencée par les remaniements ministériels. Par ailleurs, puisqu'elle est également utilisée dans les comptes publics, sa présentation permet de mieux comparer les prévisions aux résultats réels.

Les missions consacrées aux services publics sont les suivantes :

- Santé et services sociaux, qui regroupe principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- Éducation et culture, qui regroupe principalement les activités des réseaux d'enseignement, l'aide financière aux études, les programmes du secteur de la culture ainsi que les programmes liés à l'immigration;
- Économie et environnement, qui comprend notamment les programmes touchant le développement de l'économie, les mesures d'aide à l'emploi, les relations internationales, l'environnement et le soutien aux infrastructures;
- Soutien aux personnes et aux familles, qui comprend notamment les mesures d'aide financière de dernier recours et d'aide à la famille et aux aînés, ainsi que certaines mesures d'aide juridique;
- Gouverne et justice, qui regroupe principalement les activités du pouvoir législatif, des organismes centraux et de la sécurité publique, ainsi que les programmes à caractère administratif.

Dépenses par mission

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Santé et services sociaux ⁽¹⁾	54 872	52 299	54 289
Éducation et culture	28 126	29 014	29 856
Économie et environnement	18 679	18 495	18 575
Soutien aux personnes et aux familles	12 694	12 533	12 726
Gouverne et justice ⁽²⁾	11 345	12 000	11 833
Sous-total	125 716	124 341	127 279
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	350	1 230	1 265
TOTAL	126 066	125 571	128 544
Variation en %	5,8	-0,4	2,4

Note : Les dépenses de mission incluent les mesures de soutien et de relance COVID-19.

(1) Les dépenses de la mission Santé et services sociaux sont inférieures à celles du portefeuille Santé et Services sociaux, principalement en raison du traitement différent des dépenses effectuées au bénéfice d'entités d'autres portefeuilles. En effet, ces dépenses sont éliminées dans les missions lors de l'établissement des dépenses par mission, alors qu'elles sont éliminées dans la rubrique distincte « Éliminations interportefeuilles » lors de l'établissement des dépenses par portefeuille.

(2) Ces montants incluent la provision au Fonds de suppléance.

2.2.2 Le service de la dette

Le service de la dette se compose des intérêts sur la dette directe ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Le service de la dette évolue principalement en fonction du niveau de la dette, des taux d'intérêt et des rendements du FARR¹⁸. Il s'établira à 8,6 milliards de dollars en 2021-2022, à 8,8 milliards de dollars en 2022-2023 et à 8,7 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui représente respectivement des variations de 11,4 %, de 3,3 % et de -1,2 %.

En 2021-2022, les taux d'intérêt ont amorcé une remontée. Cela et la hausse de la dette expliquent l'augmentation de 17,8 % des intérêts sur la dette directe. Mentionnons qu'en 2020-2021, les taux d'intérêt ont atteint un creux historique.

En 2022-2023 et en 2023-2024, les intérêts sur la dette directe augmenteront respectivement de 6,3 % et de 3,4 %, et ce, en raison notamment de l'évolution prévue des taux d'intérêt à long terme.

Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont, pour leur part, en diminution en raison de l'augmentation des revenus de placement du FARR. Les revenus du FARR sont déduits du service de la dette.

TABLEAU I.24

Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Intérêts sur la dette directe ⁽²⁾	8 012	8 514	8 802	
<i>Variation en %</i>	<i>17,8</i>	<i>6,3</i>	<i>3,4</i>	
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽³⁾	553	332	-59	
TOTAL	8 565	8 846	8 743	
<i>Variation en %</i>	<i>11,4</i>	<i>3,3</i>	<i>-1,2</i>	<i>4,4</i>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

(2) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt et au comportement du marché.

(3) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du FARR.

¹⁸ Voir la page J.11 de la section « La dette du gouvernement du Québec » pour davantage de détails sur le passif net au titre des régimes de retraite et la valeur du FARR au 31 mars 2021.

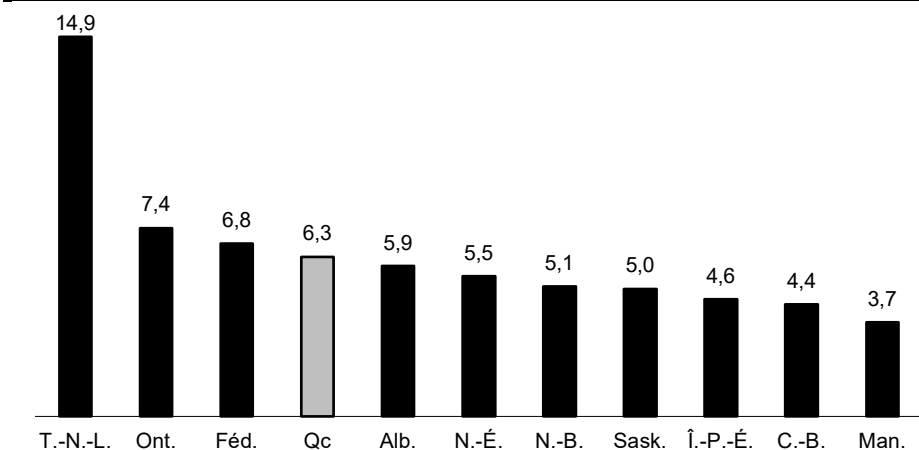
Comparaison du service de la dette des gouvernements au Canada

En 2020-2021, le service de la dette du Québec, en pourcentage des revenus, était parmi les plus élevés au Canada.

- Ce sont 7,7 milliards de dollars qui ont été payés en intérêts sur la dette en 2020-2021, soit 6,3 % des revenus ou 896 \$ par habitant.
- Le service de la dette représente la quatrième dépense en importance du gouvernement après la santé, l'éducation et l'enseignement supérieur.

Service de la dette des gouvernements au Canada en 2020-2021

(en pourcentage des revenus)



Sources : Comptes publics et documents budgétaires.

3. LES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

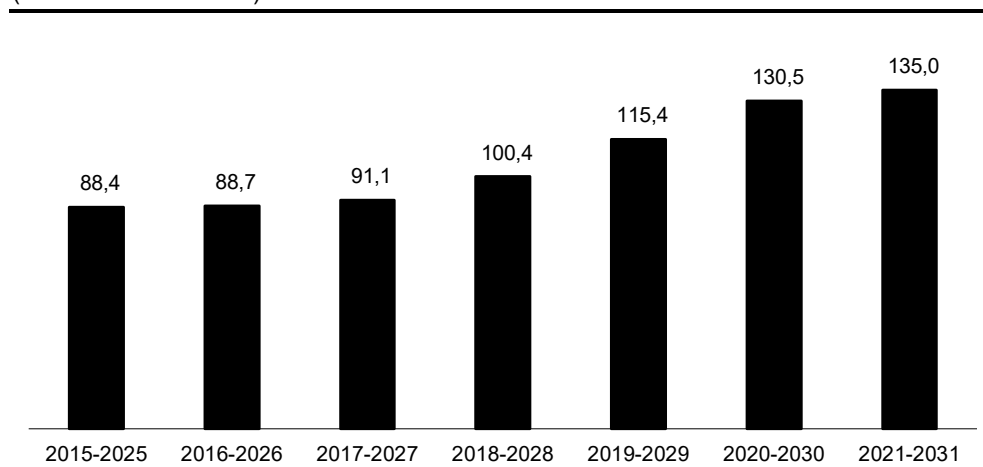
Les besoins du Québec en matière d'infrastructures publiques sont importants. Dans le but d'y répondre et de relancer l'économie, le gouvernement a annoncé dans le budget 2021-2022 un rehaussement de 4,5 milliards de dollars sur 10 ans du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031.

- Le PQI 2021-2031 a été ainsi porté à 135,0 milliards de dollars, soit 13,5 milliards de dollars par année en moyenne.
- Ces investissements auront des effets positifs sur l'économie et l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Le niveau du PQI 2022-2032 sera déterminé dans le budget 2022-2023.

GRAPHIQUE I.3

Évolution du Plan québécois des infrastructures (en milliards de dollars)



❑ Financement fédéral en infrastructures et mise en place d'un transfert en bloc

Le développement et la pérennité des infrastructures publiques, essentielles à l'accroissement du potentiel économique du Québec, reposent sur une planification à long terme ainsi que sur un financement stable et prévisible. À cet égard, le Québec a annoncé en mars dernier, dans le PQI, des investissements de 135,0 milliards de dollars sur 10 ans.

Le financement fédéral en matière d'infrastructures, pour être pleinement efficace, doit également s'inscrire dans cette logique et être complémentaire aux investissements du Québec prévus dans le PQI, afin de répondre aux besoins et d'appuyer les priorités spécifiques de la population québécoise.

Les fonds fédéraux en infrastructures doivent être accrus et être transférés aux provinces et territoires plus efficacement, par l'entremise d'un transfert en bloc. Il importe d'éviter la présence de plusieurs ententes aux modalités administratives d'une lourdeur injustifiée et la mise sur pied de multiples programmes au mérite qui font fi des priorités du Québec.

Le Québec doit obtenir sa juste part des fonds fédéraux et demeurer maître d'œuvre dans la planification et la priorisation des projets de développement et de maintien des infrastructures publiques sur son territoire.

Par la mise sur pied d'un véritable transfert en bloc, le Québec sera assuré d'un financement fédéral stable et prévisible, dans le respect de son autonomie et de ses compétences. Le Québec pourra ainsi distribuer ces fonds selon ses priorités, notamment pour les projets structurants en transport collectif, les écoles, les établissements postsecondaires, les hôpitaux, les maisons des aînés, le maintien en bon état des infrastructures (notamment routières) et les infrastructures technologiques.

ANNEXE : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La diffusion numérique des contenus s'inscrit dans une volonté ministérielle d'améliorer les messages adressés aux citoyens au moyen de documents en format électronique pouvant être consultés sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur.

Le ministère des Finances favorise le passage vers des documents numériques. Ainsi, certaines informations budgétaires complémentaires sont exclusivement présentées sur le site Internet du Ministère, dont :

- *Le budget en chiffres*, qui présente les principales informations budgétaires sous forme de tableaux et de graphiques interactifs;
- les analyses de sensibilité, les principaux risques à la situation financière du Québec et les marges de prudence;
- les surplus ou les besoins financiers nets du gouvernement.

Les informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du ministère des Finances. Pour les consulter, rendez-vous sur la page des documents de la mise à jour de novembre 2021 :

www.finances.gouv.qc.ca/lepoint

Section J

LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Sommaire	J.3
1. La dette du Québec.....	J.5
1.1 Les différents concepts de dette	J.5
1.2 La dette brute.....	J.6
1.3 La dette nette	J.12
1.4 La dette représentant les déficits cumulés	J.14
1.5 Le Fonds des générations	J.16
1.6 Les objectifs de réduction de la dette	J.17
2. Le financement.....	J.21
2.1 Le programme de financement.....	J.21
2.2 La stratégie de gestion de la dette.....	J.25
2.3 Le rendement des titres du Québec	J.28
3. Les cotes de crédit.....	J.29
3.1 Les cotes de crédit du Québec	J.29
3.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes.....	J.30

SOMMAIRE

Au 31 mars 2021, la dette brute s'établissait à 210,1 milliards de dollars, soit 46,8 % du PIB. En dépit de l'augmentation de la dette causée par la pandémie en 2020-2021, le gouvernement prévoit que l'objectif relatif à la dette brute sera atteint, et ce, grâce à une forte reprise économique. En effet, la dette est maîtrisée.

- Le poids de la dette brute diminuera à 44,3 % du PIB au 31 mars 2022, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 %.
- Cette diminution se poursuivra au cours des années à venir, et ce, grâce à la croissance économique, à l'amélioration de la situation financière et aux versements des revenus consacrés au Fonds des générations. Il est prévu que le poids de la dette brute atteigne 42,5 % du PIB au 31 mars 2026.

Les versements au Fonds des générations contribuent à la réduction de la dette et, par le fait même, à l'amélioration de l'équité intergénérationnelle. C'est pourquoi, malgré les déficits prévus, le gouvernement maintient les versements au Fonds des générations.

- En 2021-2022, les versements au Fonds des générations s'établiront à 3,3 milliards de dollars.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

- Le ratio de la dette brute au PIB s'établira à 42,5 % au 31 mars 2026, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 %. Quant au ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB, il est actuellement prévu qu'il atteigne 19,5 % au 31 mars 2026, soit un écart de 2,5 points de pourcentage par rapport à l'objectif de 17 %.

La situation économique du Québec demeure incertaine. Au cours des prochains mois, le gouvernement continuera de suivre l'évolution de l'économie et des finances publiques. À la lumière des informations qu'il recueillera, il proposera des changements à apporter à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

❑ Les bénéfices associés à la réduction du poids de la dette

La réduction du poids de la dette demeure une priorité pour le gouvernement. Le Québec est l'une des provinces canadiennes les plus endettées, ce qui rend son économie plus sensible à une augmentation des taux d'intérêt ou à un autre ralentissement économique.

La réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique, puisqu'elle instaure un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

En plus de contribuer à l'enrichissement collectif, la réduction du poids de la dette permettra au Québec :

- de contribuer à l'équité intergénérationnelle;
- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de mettre en place des mesures pour lutter contre les changements climatiques;
- de financer des investissements dans les infrastructures publiques;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- de contrer un prochain ralentissement possible de l'économie;
- d'augmenter son autonomie financière dans la fédération.

1. LA DETTE DU QUÉBEC

1.1 Les différents concepts de dette

Il existe différents concepts de dette pour mesurer l'endettement d'un gouvernement.

- La **dette brute** correspond à la dette sur les marchés financiers, à laquelle est ajouté l'engagement relatif aux régimes de retraite des employés de l'État. Le solde du Fonds des générations est soustrait de la dette brute.
- La **dette nette** correspond à l'ensemble des passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers. Plusieurs autres provinces emploient ce concept pour présenter l'évolution de leur dette¹.
- La **dette représentant les déficits cumulés** correspond à l'écart entre les passifs et les actifs du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. Ce concept est celui qu'utilise le gouvernement fédéral pour présenter l'évolution de sa dette.

TABLEAU J.1

Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars selon différents concepts (en millions de dollars)

	2021	2022	2023
DETTE BRUTE⁽¹⁾	210 072	220 434	230 869
<i>En % du PIB</i>	<i>46,8</i>	<i>44,3</i>	<i>43,3</i>
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif ⁽²⁾	-19 827	-21 870	-24 995
DETTE NETTE	190 245	198 564	205 874
<i>En % du PIB</i>	<i>42,4</i>	<i>39,9</i>	<i>38,6</i>
Moins : Actifs non financiers	-81 517	-86 277	-91 291
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS	108 728	112 287	114 583
<i>En % du PIB</i>	<i>24,2</i>	<i>22,6</i>	<i>21,5</i>

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple, Hydro-Québec) et les comptes débiteurs. Les autres éléments de passif (par exemple, les comptes créditeurs) en sont soustraits.

¹ Le Fonds monétaire international compare la dette des pays en utilisant notamment la dette nette.

1.2 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette contractée sur les marchés financiers (dette directe consolidée) et du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Le poids de la dette brute s'établissait à 46,8 % du PIB au 31 mars 2021. Il diminuera à 44,3 % au 31 mars 2022, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 %. Cette diminution de 2,5 points de pourcentage s'explique par la forte reprise économique. Le ratio de la dette brute au PIB devrait poursuivre sa diminution au cours des années à venir pour s'établir à 42,5 % au 31 mars 2026.

Par ailleurs, au 31 mars 2026, les sommes accumulées dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), visant à pourvoir aux prestations de retraite des employés de l'État, devraient excéder le passif du gouvernement à cet égard.

- Ainsi, en ce qui concerne les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs, le gouvernement sera en position d'actif net.
- Au cours des années à venir, le gouvernement pourra ainsi utiliser l'actif du FARR pour payer les prestations de retraite de ses employés.

TABEAU J.2

Dette brute au 31 mars (en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dette directe consolidée	209 916	226 335	243 083	257 107	269 276	281 701
Plus : Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ⁽¹⁾	12 368	9 599	6 537	2 860	197	-2 106
Moins : Fonds des générations	-12 212	-15 500	-18 751	-22 650	-26 907	-31 307
DETTE BRUTE	210 072	220 434	230 869	237 317	242 566	248 288
En % du PIB	46,8	44,3	43,3	43,4	42,9	42,5

(1) Un montant positif représente un passif net, alors qu'un montant négatif représente un actif net.

❑ Une diminution du poids de la dette dès 2021-2022

La bonne tenue de l'économie et l'assainissement des finances publiques ont contribué à la réduction graduelle de la dette en proportion du PIB lors des cinq années qui ont précédé la pandémie.

Malgré l'augmentation importante de la dette en 2020-2021 en raison de la pandémie, une diminution du ratio de la dette brute au PIB est prévue dès cette année grâce à la forte reprise économique.

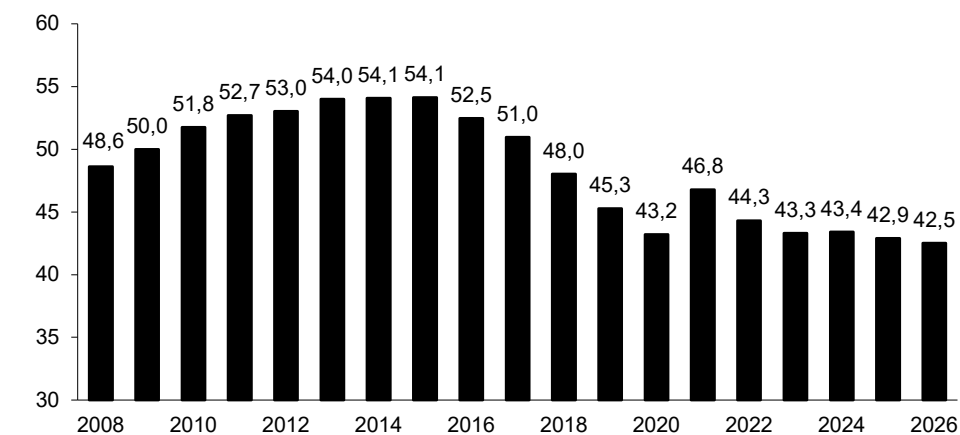
— Au 31 mars 2022, le poids de la dette brute s'établira à 44,3 %, par rapport à 46,8 % un an plus tôt, soit une baisse de 2,5 points de pourcentage.

Au cours des années à venir, le poids de la dette continuera à diminuer grâce à la croissance économique, à l'amélioration de la situation financière et aux versements au Fonds des générations.

— Le poids de la dette brute s'établira à 42,5 % du PIB au 31 mars 2026, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 %.

GRAPHIQUE J.1

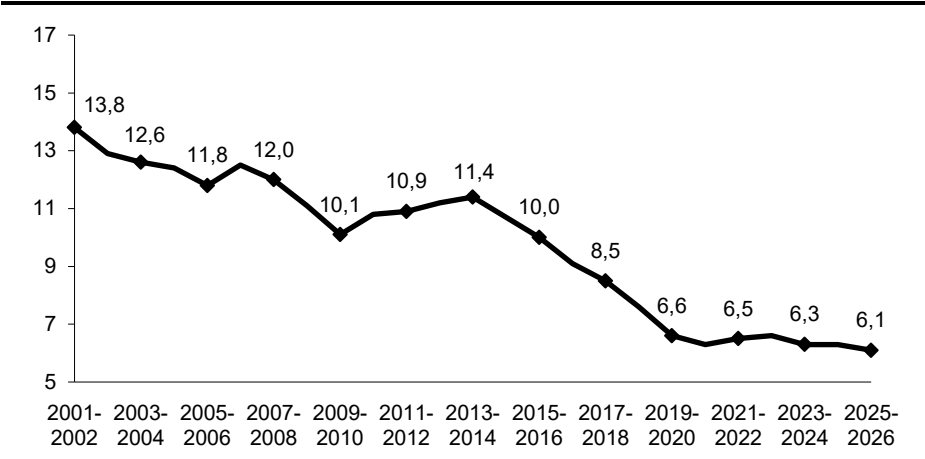
Évolution de la dette brute au 31 mars (en pourcentage du PIB)



La part des revenus consacrée au service de la dette demeurera à des niveaux historiquement bas

Malgré une hausse importante de la dette due à la pandémie, la part des revenus consacrée au service de la dette demeurera à des niveaux historiquement bas en raison de la faiblesse des taux d'intérêt. En 2021-2022, cette part s'établira à 6,5 %. Elle diminuera ensuite légèrement pour atteindre 6,1 % en 2025-2026.

Service de la dette
(en pourcentage des revenus)



La sensibilité du service de la dette à une hausse des taux d'intérêt

Le niveau élevé de la dette requiert de la prudence et une saine gestion des finances publiques, car une hausse plus élevée que prévu des taux d'intérêt à long terme aurait un impact important sur le cadre financier.

Une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une augmentation de la dépense d'intérêts de 499 millions de dollars la première année et de près de 2 milliards de dollars la cinquième année.

Une telle hausse des taux d'intérêt à compter de 2022-2023 ferait passer la part des revenus consacrée au service de la dette à 7,3 % en 2025-2026, comparativement au ratio de 6,1 % prévu actuellement.

**Impact sur la dépense d'intérêts d'une hausse de 100 points de base
des taux d'intérêt**
(en millions de dollars)

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année
Impact	499	930	1 281	1 623	1 967

TABLEAU J.3

Facteurs d'évolution de la dette brute du gouvernement du Québec
(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Placements, prêts et avances	Immobilisations nettes⁽¹⁾	Autres facteurs⁽²⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2016-2017	203 347	-2 146	2 093	1 784	413	-2 001	143	203 490	51,0
2017-2018	203 490	-721	431	2 173	-2 009	-2 293	-2 419	201 071	48,0
2018-2019	201 071	-4 413	-250	3 002	3 165	-3 477	-1 973	199 098	45,3
2019-2020	199 098	523	402	3 737	-2 362	-2 606	-306	198 792	43,2
2020-2021	198 792	7 539	6 351	4 351	-3 648	-3 313	11 280	210 072	46,8
2021-2022	210 072	6 847	3 101	4 760	-1 058	-3 288	10 362	220 434	44,3
2022-2023	220 434	5 547	1 811	5 014	1 314	-3 251	10 435	230 869	43,3
2023-2024	230 869	4 043	1 953	5 136	-785	-3 899	6 448	237 317	43,4
2024-2025	237 317	4 026	2 267	4 972	-1 759	-4 257	5 249	242 566	42,9
2025-2026	242 566	4 017	1 667	5 265	-827	-4 400	5 722	248 288	42,5

(1) Les investissements effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

Les investissements nets en immobilisations

Les investissements nets en immobilisations se composent des investissements bruts du gouvernement, desquels est soustraite la dépense d'amortissement.

Bien que ce soient les investissements bruts qui influencent la dette brute, les immobilisations nettes sont présentées dans les facteurs d'évolution de la dette brute en raison du fait que la dépense d'amortissement est incluse dans le solde budgétaire.

De 2021-2022 à 2025-2026, les investissements nets en immobilisations contribueront à augmenter la dette brute de 5,0 milliards de dollars par année en moyenne.

Investissements nets en immobilisations

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Investissements bruts ⁽¹⁾	9 388	9 974	10 458	10 627	11 103
Moins : Amortissement	-4 628	-4 960	-5 322	-5 655	-5 838
Investissements nets en immobilisations	4 760	5 014	5 136	4 972	5 265

(1) Ces investissements excluent la contribution du gouvernement du Québec aux projets des partenaires (par exemple, les municipalités), alors que celle-ci est incluse dans les investissements annuels du Plan québécois des infrastructures et dans les dépenses de portefeuilles.

Les placements, prêts et avances

Le gouvernement effectue des investissements dans des entreprises, principalement des entreprises du gouvernement, sous forme de placements, de prêts et d'avances.

Ces investissements peuvent être faits au moyen d'une avance ou d'une mise de fonds. Une entreprise du gouvernement peut également être autorisée à conserver une partie de son bénéfice net.

- Par exemple, Hydro-Québec verse annuellement au gouvernement un dividende qui correspond à 75 % de son bénéfice net. Hydro-Québec se sert de la portion qui n'est pas versée au gouvernement, soit 25 %, pour financer ses investissements, notamment dans des barrages hydroélectriques.
- Pour le gouvernement, il s'agit d'un placement qui crée un besoin de financement, et donc une augmentation de la dette brute.

Il est à noter que les placements, prêts et avances peuvent varier d'une année à l'autre en raison notamment des placements temporaires effectués et encaissés.

Le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs correspond aux engagements nets du gouvernement envers ses employés des secteurs public et parapublic.

On obtient le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs, qui est inclus dans la dette brute, en soustrayant du passif le solde des sommes accumulées pour payer ces avantages. Il s'agit des soldes du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et d'autres fonds.

Au 31 mars 2021, le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs s'établissait à 12,4 milliards de dollars.

Passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2021

(en millions de dollars)

Régimes de retraite

Passif au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾	112 861
Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et autres fonds ⁽²⁾	-100 304
Passif net au titre des régimes de retraite	12 557

Autres avantages sociaux futurs

Passif au titre des autres avantages sociaux futurs	1 445
Moins : Fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs	-1 634
Passif net au titre des autres avantages sociaux futurs⁽³⁾	-189

PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	12 368
---	---------------

(1) Il s'agit principalement du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

(2) La valeur du FARR s'élève à 94 149 M\$. Les autres fonds incluent principalement le fonds du Régime de retraite de l'Université du Québec.

(3) Un signe négatif signifie que la valeur des actifs dépasse celle des passifs.

1.3 La dette nette

La dette nette correspond aux passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers. Plusieurs autres provinces utilisent ce concept pour présenter l'évolution de leur dette. Au 31 mars 2022, la dette nette du Québec s'établira à 198,6 milliards de dollars, soit 39,9 % du PIB. Par rapport à l'année précédente, il s'agira d'une baisse du ratio de la dette nette au PIB, qui s'explique par la forte reprise économique.

TABEAU J.4

Facteurs d'évolution de la dette nette (en millions de dollars)

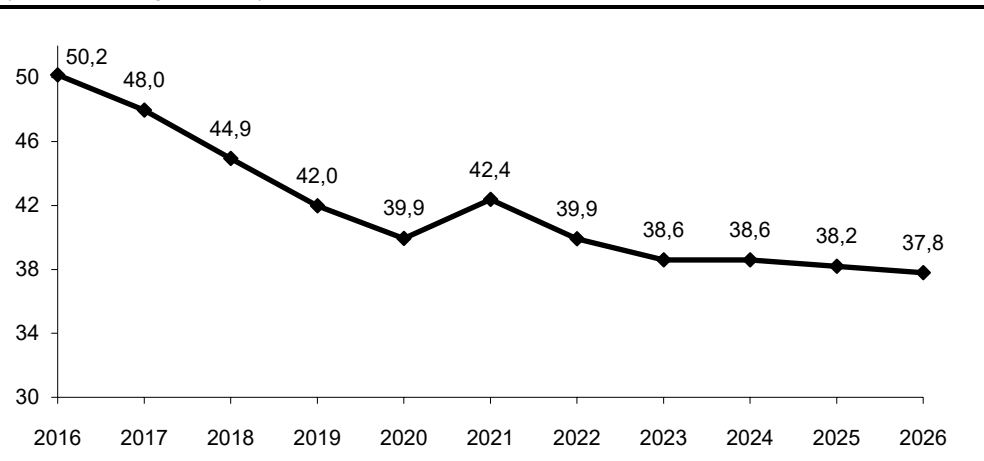
	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Immobilisations nettes	Autres ⁽¹⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2020-2021	183 817	7 539	4 351	-2 149	-3 313	6 428	190 245	42,4
2021-2022	190 245	6 847	4 760	—	-3 288	8 319	198 564	39,9
2022-2023	198 564	5 547	5 014	—	-3 251	7 310	205 874	38,6
2023-2024	205 874	4 043	5 136	—	-3 899	5 280	211 154	38,6
2024-2025	211 154	4 026	4 972	—	-4 257	4 741	215 895	38,2
2025-2026	215 895	4 017	5 265	—	-4 400	4 882	220 777	37,8

(1) Cette variation de la dette nette s'explique principalement par les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement, notamment les gains ou pertes non réalisés sur les avantages sociaux futurs des employés d'Hydro-Québec. Ces autres éléments sont exclus des résultats annuels du gouvernement et sont comptabilisés directement dans le déficit cumulé. En 2020-2021, la variation des taux d'intérêt a entraîné des gains actuariels sur les avantages sociaux futurs et, par conséquent, une diminution de la dette nette.

Après quelques années de réduction graduelle, la dette nette a remonté à 42,4 % du PIB au 31 mars 2021 en raison des effets de la crise sanitaire. Le ratio de la dette nette au PIB diminuera au cours des années à venir pour s'établir à 37,8 % au 31 mars 2026.

GRAPHIQUE J.2

Dette nette au 31 mars (en pourcentage du PIB)



❑ Comparaison de la dette nette des gouvernements au Canada

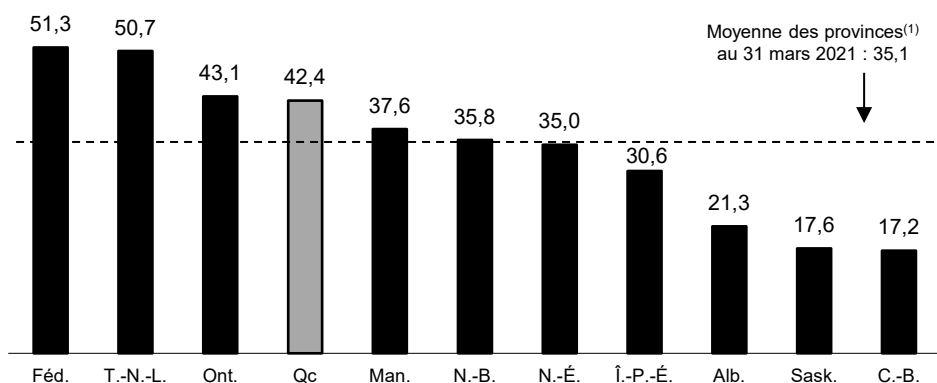
Au 31 mars 2021, le poids de la dette nette du Québec s'établissait à 42,4 % du PIB, comparativement à 35,1 % pour la moyenne des provinces.

Le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, annoncée en mars 2021, a engendré une hausse de la dette nette de 13,0 milliards de dollars au 31 mars 2021.

— Cette modification permet désormais de comparer adéquatement le poids de la dette nette du Québec à celui des autres provinces.

GRAPHIQUE J.3

Dette nette des gouvernements au Canada au 31 mars 2021 (en pourcentage du PIB)



(1) Il s'agit de la moyenne obtenue en divisant la somme des dettes provinciales par la somme des PIB provinciaux.
Sources : Comptes publics, documents budgétaires et Statistique Canada.

1.4 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés indiqués dans les états financiers du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. C'est ce concept qui est utilisé par le gouvernement fédéral pour présenter l'évolution de sa dette.

Après quelques années de réduction graduelle, la dette représentant les déficits cumulés a remonté à 24,2 % du PIB au 31 mars 2021 en raison des effets de la crise sanitaire.

Le poids de la dette représentant les déficits cumulés reprendra une trajectoire descendante à partir de 2021-2022, pour s'établir à 19,5 % du PIB au 31 mars 2026.

TABEAU J.5

Facteurs d'évolution de la dette représentant les déficits cumulés (en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Ajustements comptables ⁽¹⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2020-2021	107 710	7 539	-3 208	-3 313	1 018	108 728	24,2
2021-2022	108 728	6 847	—	-3 288	3 559	112 287	22,6
2022-2023	112 287	5 547	—	-3 251	2 296	114 583	21,5
2023-2024	114 583	4 043	—	-3 899	144	114 727	21,0
2024-2025	114 727	4 026	—	-4 257	-231	114 496	20,3
2025-2026	114 496	4 017	—	-4 400	-383	114 113	19,5

(1) Cette variation de la dette représentant les déficits cumulés s'explique par les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement, principalement les gains ou pertes non réalisés sur les avantages sociaux futurs des employés d'Hydro-Québec. Ces autres éléments sont exclus des résultats annuels du gouvernement et sont comptabilisés directement dans le déficit cumulé. En 2020-2021, la variation des taux d'intérêt a entraîné des gains actuariels sur les avantages sociaux futurs et, par conséquent, une diminution de la dette représentant les déficits cumulés.

La dette du secteur public du Québec

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes, de même que la dette des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2021, la dette du secteur public du Québec s'établissait à 286,5 milliards de dollars, soit 63,8 % du PIB. Ces données doivent cependant être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

Dette du secteur public au 31 mars

(en millions de dollars)

	2017	2018	2019	2020	2021
Dette brute du gouvernement	203 490	201 071	199 098	198 792	210 072
Hydro-Québec	42 882	43 160	43 054	43 839	44 955
Municipalités	26 761	27 490	28 103	29 424	30 020
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes	1 656	1 321	1 458	1 639	1 452
Autres entreprises du gouvernement ⁽¹⁾	258	218	210	—	—
DETTE DU SECTEUR PUBLIC	275 047	273 260	271 923	273 694	286 499
En % du PIB	68,9	65,3	61,8	59,5	63,8

(1) Les montants correspondent à la dette du Fonds de financement servant à financer des entreprises du gouvernement et des entités hors périmètre comptable. À compter de 2020, cette dette est incluse dans la dette brute.

1.5 Le Fonds des générations

❑ Les versements au Fonds des générations

Les versements au Fonds des générations contribuent à la réduction de la dette² et, par le fait même, à l'amélioration de l'équité intergénérationnelle. C'est pourquoi, malgré les déficits prévus, le gouvernement maintient les versements au Fonds des générations.

- En 2021-2022, les revenus consacrés au Fonds des générations s'élèveront à 3,3 milliards de dollars. Ils s'établiront également à ce niveau en 2022-2023.
- Au 31 mars 2022, le Fonds des générations devrait s'établir à 15,5 milliards de dollars. Conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, cette somme ne peut servir qu'au remboursement de la dette sur les marchés financiers.

TABLEAU J.6

Fonds des générations (en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Valeur comptable au début⁽¹⁾	8 899	12 212	15 500	18 751	22 650	26 907
Revenus consacrés						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	720	752	763	818	829	835
Producteurs privés	114	103	106	108	110	113
Sous-total	834	855	869	926	939	948
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	382	492	520	720	850	975
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	215	215	215	215	215	215
Revenus miniers	574	580	335	346	353	395
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500	500	500	500
Biens non réclamés	39	27	34	252	272	40
Revenus de placement ⁽²⁾	769	619	778	940	1 128	1 327
Total des revenus consacrés	3 313	3 288	3 251	3 899	4 257	4 400
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	12 212	15 500	18 751	22 650	26 907	31 307

(1) À titre informatif, au 30 juin 2021, la juste valeur du Fonds des générations s'élevait à 14,6 G\$, soit 1,5 G\$ de plus que sa valeur comptable.

(2) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Un rendement annuel de 4,8 % est prévu, ce taux étant établi à partir de cinq années historiques.

² Par exemple, la valeur comptable du Fonds des générations est présentée en déduction de la dette sur les marchés financiers.

1.6 Les objectifs de réduction de la dette

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations a été adoptée en 2006. Elle vise, par une réduction du poids de la dette, à assurer un avenir prospère aux générations à venir.

La Loi prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB. Ces objectifs avaient été établis en 2010. La crise financière de 2008 de même que des changements apportés à la comptabilité gouvernementale avaient rendu inatteignables ceux fixés en 2006.

En dépit de l'augmentation de la dette causée par la pandémie, le gouvernement prévoit que l'objectif relatif à la dette brute sera atteint. Il est actuellement prévu que le ratio de la dette brute au PIB s'établisse à 42,5 % au 31 mars 2026, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 %.

Quant au ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB, il est actuellement prévu qu'il atteigne 19,5 % au 31 mars 2026, soit un écart de 2,5 points de pourcentage du PIB ou de 14,8 milliards de dollars par rapport à l'objectif de 17 %.

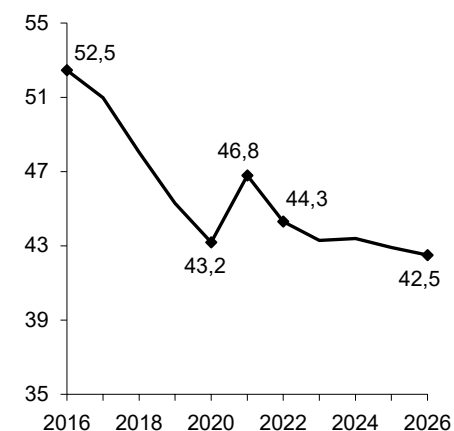
Cet écart s'explique par :

- les déficits budgétaires découlant de la pandémie;
- la décision du gouvernement de se conformer à la recommandation du Vérificateur général du Québec relative à l'application de la norme sur les paiements de transfert, qui a entraîné une augmentation de la dette représentant les déficits cumulés de 13,0 milliards de dollars au 31 mars 2021.

GRAPHIQUE J.4

Dette brute au 31 mars

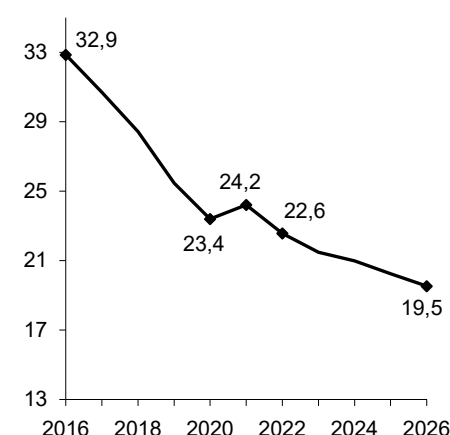
(en pourcentage du PIB)



GRAPHIQUE J.5

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



La situation économique du Québec demeure incertaine. Au cours des prochains mois, le gouvernement continuera de suivre l'évolution de l'économie et des finances publiques. À la lumière des informations qu'il recueillera, il proposera des changements à apporter à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

La réduction du poids de la dette demeure une priorité pour le gouvernement.

❑ Les bénéfices associés à la réduction du poids de la dette

La réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique, puisqu'elle instaure un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

En plus de contribuer à l'enrichissement collectif, la réduction du poids de la dette permettra au Québec :

- de contribuer à l'équité intergénérationnelle;
- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de mettre en place des mesures pour lutter contre les changements climatiques;
- de financer des investissements dans les infrastructures publiques;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- de contrer un prochain ralentissement possible de l'économie;
- d'augmenter son autonomie financière dans la fédération.

L'importance de se donner un objectif à long terme

Un objectif à long terme en matière de réduction de la dette est un excellent moyen d'assurer une saine gestion des finances publiques puisqu'il oblige le gouvernement, année après année, à rendre des comptes aux parlementaires et aux citoyens sur l'atteinte de ses objectifs, ce qui améliore la transparence et l'efficacité de l'action gouvernementale.

Une telle orientation à long terme réduit l'incertitude et contribue à la croissance économique. En effet, les citoyens et les entreprises peuvent mieux anticiper les politiques budgétaires et financières du gouvernement, ce qui leur permet de prendre de meilleures décisions.

- Par exemple, grâce aux objectifs de réduction de la dette, le gouvernement peut prévoir sur une longue période, soit 10 ans, ses investissements annuels en infrastructures publiques.

Cela permet également de travailler à l'atteinte d'un objectif commun, qui est, dans le cas présent, de ne pas laisser aux générations futures le lourd héritage du remboursement de la dette.

Enfin, cela envoie un signal positif aux investisseurs et aux agences de notation.

2. LE FINANCEMENT

2.1 Le programme de financement

Le programme de financement correspond aux emprunts à long terme qui sont effectués notamment pour rembourser les emprunts arrivant à échéance et financer les investissements en immobilisations du gouvernement ainsi que le déficit budgétaire.

Pour l'année 2021-2022, le programme de financement est révisé à la baisse de 3,9 milliards par rapport au budget de mars 2021 et s'établit à 24,5 milliards de dollars.

La révision à la hausse des emprunts effectués par anticipation est le principal facteur expliquant la diminution du programme de financement. Cette diminution est contrebalancée, en partie, par une augmentation des besoins en vertu des transactions liées à la politique de crédit.

Au 9 novembre 2021, les emprunts réalisés en 2021-2022 s'élèvent à 16,5 milliards de dollars, soit 67 % du programme prévu.

TABLEAU J.7

Programme de financement du gouvernement en 2021-2022

(en millions de dollars)

	Mars 2021	Révisions	Novembre 2021
Besoins financiers nets	20 065	-912	19 153
Remboursements d'emprunts	12 688	224	12 912
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	—	—	—
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	-4 292	-4 260	-8 552
Variation de l'encaisse	—	—	—
Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽¹⁾	—	1 019	1 019
TOTAL	28 461	-3 929	24 532

Note : Un montant positif représente un besoin de financement, alors qu'un montant négatif indique une source de financement.

(1) Dans le cadre de la politique de crédit, qui vise à limiter le risque relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des sommes à la suite notamment des mouvements des taux de change. Ces sommes n'ont pas d'effet sur la dette.

Les emprunts réalisés en 2021-2022

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

En 2021-2022, le gouvernement a réalisé jusqu'à maintenant 32 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, alors que la moyenne des 10 dernières années s'établit à 24 %. Toutefois, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette aux devises étrangères, et ce, de manière à neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

En 2021-2022, les obligations conventionnelles en dollars canadiens ont été le principal instrument d'emprunt utilisé.

À ce jour, environ 97 % des emprunts réalisés en 2021-2022 avaient une échéance de 10 ans et plus. La part moyenne des émissions pour ce terme au cours des 10 dernières années représente 70 %.

Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2021-2022

Devises	En M\$	En %
DOLLAR CANADIEN		
Obligations conventionnelles	10 225	62,0
Obligations vertes	498	3,0
Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec	266	1,6
Immigrants investisseurs ⁽¹⁾	249	1,5
Sous-total	11 238	68,1
AUTRES DEVISES		
Euro	3 673	22,3
Dollar américain	1 250	7,6
Franc suisse	337	2,0
Sous-total	5 260	31,9
TOTAL	16 498	100,0

Note : Il s'agit des emprunts réalisés au 9 novembre 2021.

(1) Ces emprunts proviennent des sommes avancées par les immigrants investisseurs. Ces sommes sont prêtées au gouvernement par l'intermédiaire d'Investissement Québec.

Le programme de financement s'établira à 30,9 milliards de dollars en 2022-2023.

Pour les trois années suivantes, soit de 2023-2024 à 2025-2026, il s'établira en moyenne à 31,7 milliards de dollars par année.

TABLEAU J.8

Programme de financement du gouvernement de 2022-2023 à 2025-2026
(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Besoins financiers nets	16 532	13 981	13 839	15 263
Remboursements d'emprunts	14 408	16 017	19 116	17 022
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	—	—	—	—
TOTAL	30 940	29 998	32 955	32 285

Note : Un montant positif représente un besoin de financement, alors qu'un montant négatif indique une source de financement.

Programme d'obligations vertes

Le gouvernement a lancé en 2017 un programme d'obligations vertes, qui permet le financement de projets entraînant des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou encore d'adaptation aux changements climatiques. Par ce programme, le gouvernement contribue notamment à développer un marché pour les investissements socialement responsables.

Le programme s'appuie sur les *Green Bond Principles*, un ensemble de lignes directrices visant à amener plus de transparence concernant le processus d'émission, de divulgation et de reddition de comptes.

Le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec a reçu la plus haute cote possible de la part de l'organisme CICERO (Center for International Climate Research).

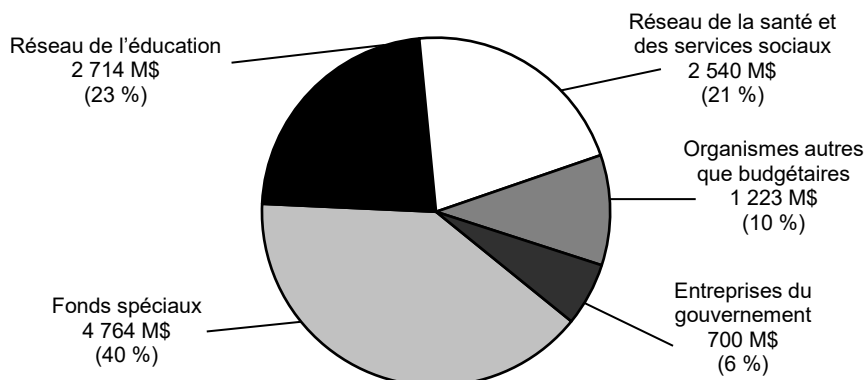
Six émissions, totalisant 3,3 milliards de dollars, ont eu lieu depuis le lancement du programme. Étant donné la demande pour les obligations vertes du Québec et l'engagement du gouvernement à l'égard de l'environnement, le Québec s'est engagé à être un émetteur régulier d'obligations vertes.

Pour de plus amples détails, visitez le
www.finances.gouv.qc.ca/fr/RI_OV_Obligations_vertes.asp.

Financement des organismes publics

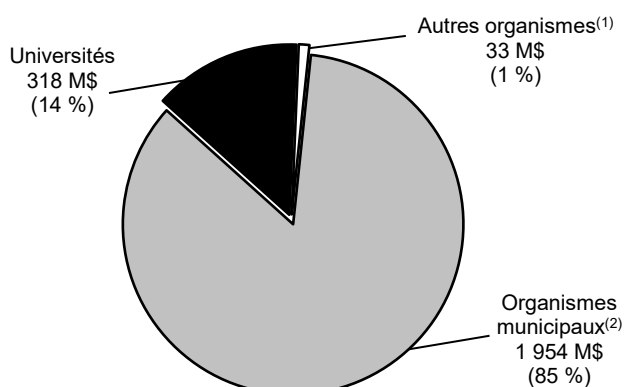
Le Fonds de financement et Financement-Québec ont pour mission principale d'offrir aux organismes du secteur public québécois du financement au plus bas coût possible. La clientèle du Fonds de financement est composée des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement. Au cours de l'exercice financier 2021-2022, le programme de prêts à long terme du Fonds de financement s'établit à plus de 11,9 milliards de dollars.

Programme de prêts à long terme du Fonds de financement en 2021-2022



La clientèle de Financement-Québec est composée des organismes publics exclus du périmètre comptable du gouvernement. Au cours de l'exercice financier 2021-2022, le programme de prêts à long terme de Financement-Québec s'établit à 2,3 milliards de dollars.

Programme de prêts à long terme de Financement-Québec en 2021-2022



(1) Musée des beaux-arts de Montréal et Conseil des Mohawks de Kahnawake.

(2) Société de transport de Montréal, Autorité régionale de transport métropolitain, Réseau de transport métropolitain et Société de transport de Québec.

2.2 La stratégie de gestion de la dette

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à réduire au minimum les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devises et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devise (swaps).

❑ La structure de la dette brute par devises

Au 31 mars 2021, avant la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute était de 77 % en dollars canadiens, de 12 % en dollars américains, de 8 % en euros, de 1 % en livres sterling, de 1 % en dollars australiens, de 1 % en francs suisses et de moins de 1 % dans d'autres devises étrangères (en yens, en dollars néo-zélandais, en dollars de Hong Kong et en couronnes suédoises).

Après la prise en compte des swaps, la dette brute est entièrement libellée en dollars canadiens.

En effet, depuis 2012-2013, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette à des devises étrangères.

Les swaps permettent de neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

TABLEAU J.9

Structure de la dette brute par devises au 31 mars 2021 (en pourcentage)

	Avant swaps	Après swaps
Dollar canadien	77	100
Dollar américain	12	0
Euro	8	0
Livre sterling	1	0
Dollar australien	1	0
Franc suisse	1	0
Autres (yen, dollar néo-zélandais, dollar de Hong Kong et couronne suédoise)	0 ⁽¹⁾	0
TOTAL	100	100

Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

(1) La part de la dette attribuable aux autres devises avant swaps est inférieure à 1 %.

❑ La structure de la dette brute par taux d'intérêt

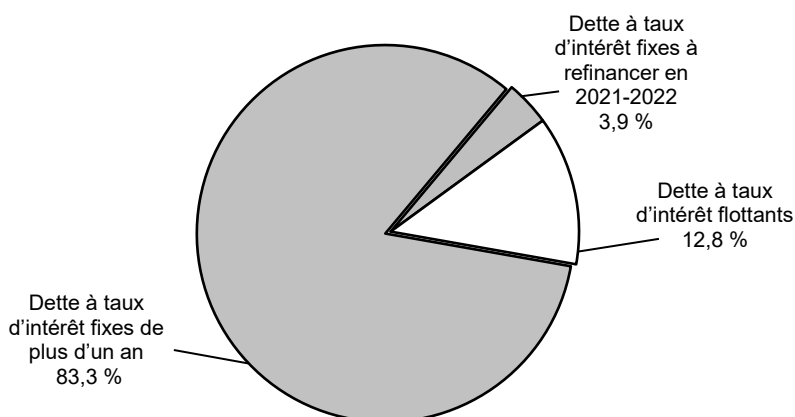
Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt fixes et une partie à taux d'intérêt flottants.

Au 31 mars 2021, après la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute à taux d'intérêt fixes était de 87,2 %³, alors que celle à taux d'intérêt flottants était de 12,8 %.

Par ailleurs, au 31 mars 2021, la part de la dette brute assujettie à un changement de taux d'intérêt en 2021-2022 s'établissait à 16,7 %. Cette part comprend la dette à taux d'intérêt flottants (12,8 %), de même que celle à taux d'intérêt fixes qui devra être refinancée en 2021-2022 (3,9 %).

GRAPHIQUE J.6

Structure de la dette brute par taux d'intérêt au 31 mars 2021 (en pourcentage)



Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

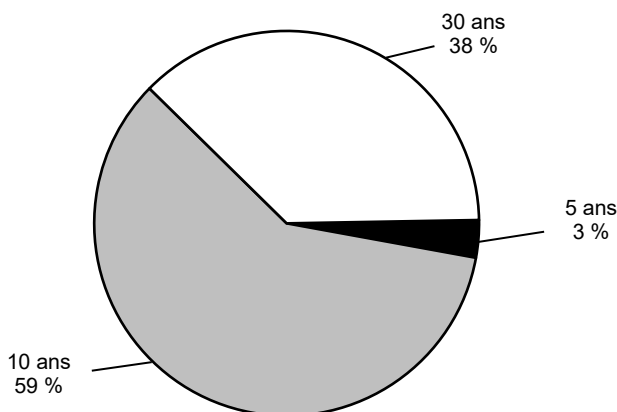
³ Cette part comprend la dette à taux d'intérêt fixes de plus d'un an (83,3 %) de même que la dette à taux d'intérêt fixes à refinancer en 2021-2022 (3,9 %).

□ Échéancier de la dette

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps pour assurer un profil de refinancement stable et favoriser une présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux. L'échéance moyenne des émissions en 2021-2022 est de 18 ans. Le coût moyen des transactions réalisées en 2021-2022 est de 2,37 %, alors que le coût de la dette s'établissait à 3,00 % au 31 mars 2021.

GRAPHIQUE J.7

Échéancier des transactions réalisées en 2021-2022 (en pourcentage)

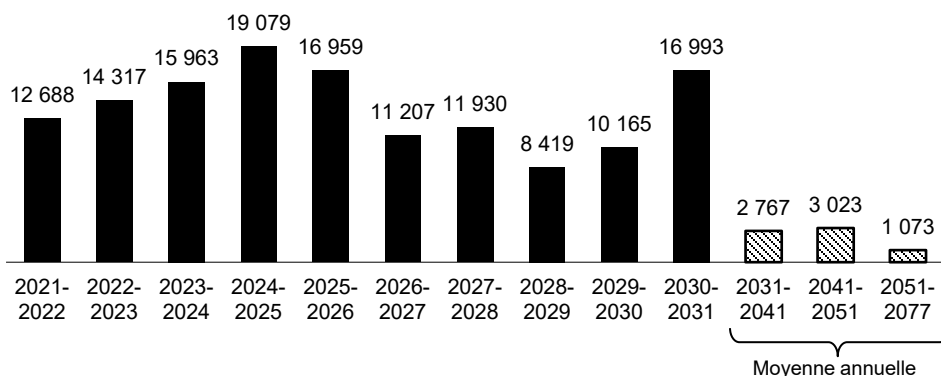


Note : Il s'agit des emprunts réalisés au 9 novembre 2021.

Cette diversification selon les échéances se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2021, l'échéance moyenne de la dette s'élevait à environ 11 ans.

GRAPHIQUE J.8

Échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2021 (en millions de dollars)



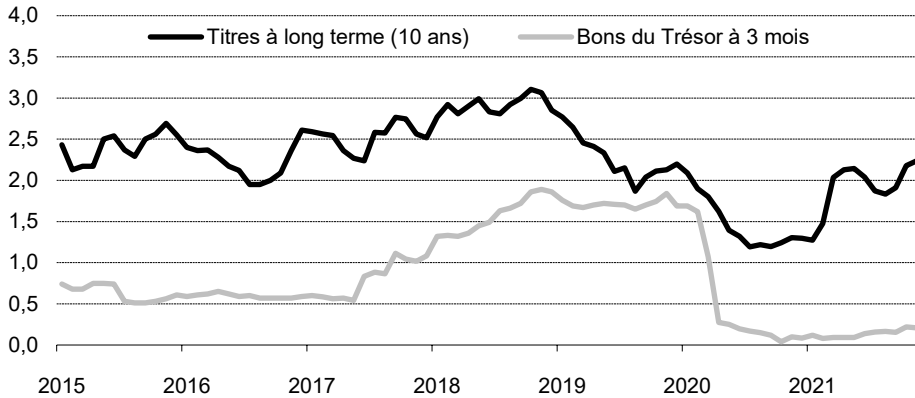
Note : Il s'agit de la dette à long terme du gouvernement du Québec et de Financement-Québec.

2.3 Le rendement des titres du Québec

Le taux de rendement des titres du gouvernement du Québec à échéance de 10 ans se situe à environ 2,2 %. Le rendement des bons du Trésor avoisine 0,2 %.

GRAPHIQUE J.9

Taux de rendement des titres du gouvernement du Québec (en pourcentage)

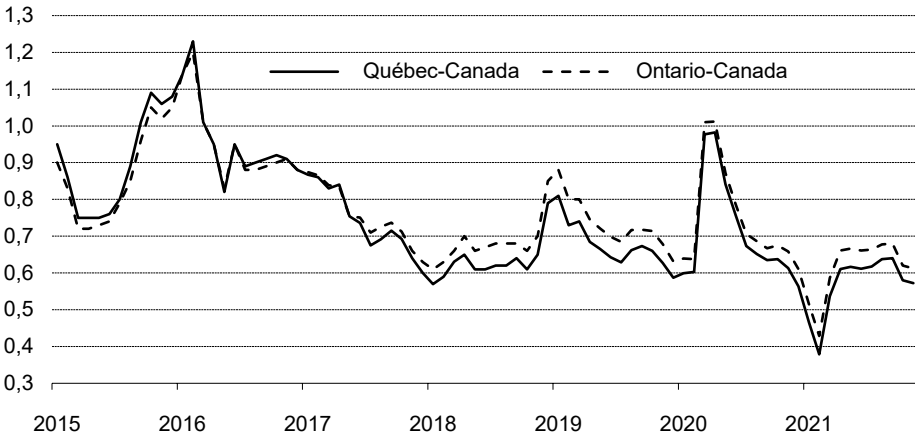


Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

Depuis juin 2017, un écart en faveur du Québec variant entre 0,0 et 7,5 points centésimaux est observé entre les taux de rendement des titres à échéance de 10 ans du Québec et de l'Ontario.

GRAPHIQUE J.10

Écart entre les taux de rendement des titres à long terme (10 ans) (en point de pourcentage)



Source : PC-Bond.

3. LES COTES DE CRÉDIT

3.1 Les cotes de crédit du Québec

Une cote de crédit mesure la capacité d'un emprunteur, comme le gouvernement du Québec, à payer les intérêts sur sa dette et à la rembourser à l'échéance.

Une cote de crédit élevée se traduit par un accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt avantageux.

La cote de crédit du Québec est évaluée par six agences de notation.

En 2021, malgré les fortes turbulences causées par la pandémie, ces six agences qui notent le Québec ont confirmé sa cote de crédit avec perspective stable.

De manière générale, les agences de notation ont souligné que le Québec était entré dans la crise en occupant une position économique et financière favorable. Elles ont aussi fait valoir que le Québec comptait sur une économie forte et diversifiée et que l'engagement du gouvernement à revenir à l'équilibre budgétaire démontrait une saine gestion des finances publiques. Les agences ont également souligné que le maintien des versements au Fonds des générations était un élément positif.

TABLEAU J.10

Cotes de crédit du Québec

Agence de notation	Cote de crédit	Perspective
Standard & Poor's (S&P)	AA-	Stable
Moody's	Aa2	Stable
Fitch Ratings	AA-	Stable
DBRS Morningstar	AA (low)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable
China Chengxin International (CCXI) ⁽¹⁾	AAA	Stable

Note : Il s'agit des cotes de crédit du Québec au 9 novembre 2021.

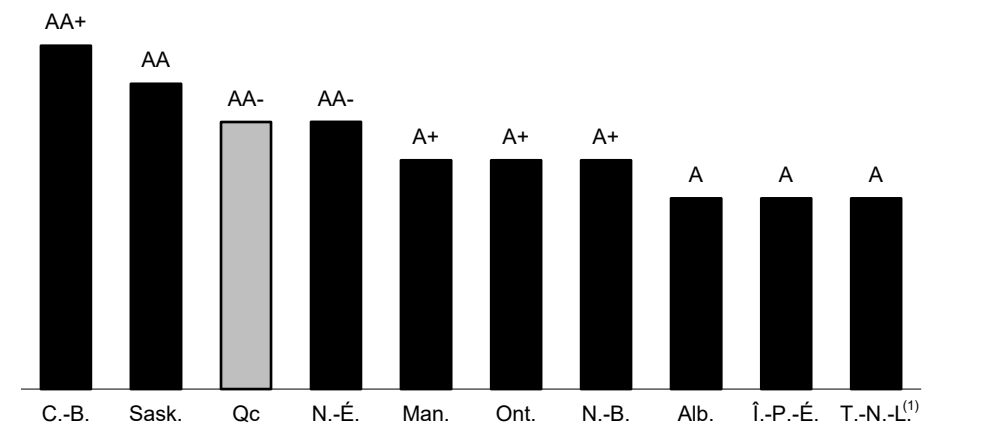
(1) Il s'agit de la cote de crédit pour l'émission d'obligations sur le marché chinois.

3.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes attribuées par Standard & Poor's et Moody's.

GRAPHIQUE J.11

Cotes de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's

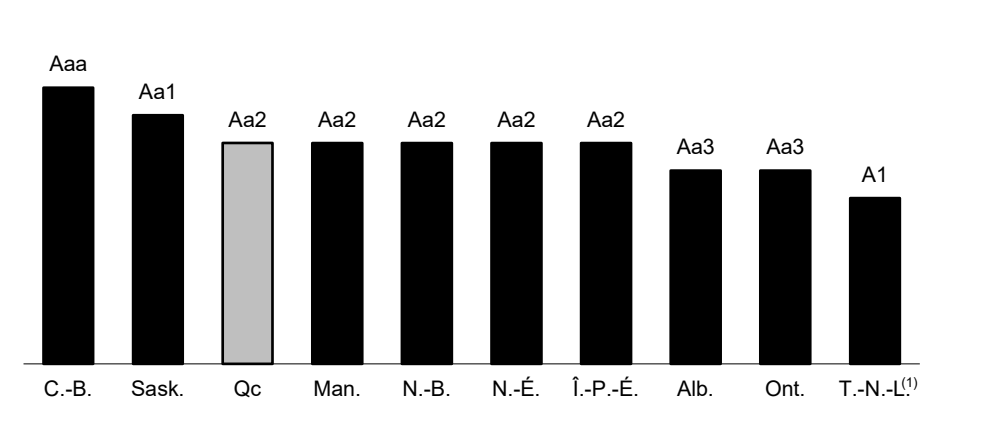


Note : Il s'agit des cotes de crédit au 9 novembre 2021.

(1) Cette province a une perspective négative.

GRAPHIQUE J.12

Cotes de crédit des provinces canadiennes – Moody's



Note : Il s'agit des cotes de crédit au 9 novembre 2021.

(1) Cette province a une perspective négative.

www.finances.gouv.qc.ca/lepoint